

Université de Montréal

**Étude exploratoire sur les espaces équivoques, leurs
dynamiques d'appropriation et les enjeux urbanistiques
à Montréal**

par

Christophe-Hubert Joncas

Institut d'urbanisme

Faculté de l'Aménagement

Mémoire présenté à la Faculté de l'Aménagement
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise
en Urbanisme

Décembre, 2011

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :

Étude exploratoire sur les espaces équivoques, leurs dynamiques d'appropriation et les enjeux urbanistiques à Montréal

Présenté par :
Christophe-Hubert Joncas

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Jean-Philippe Meloche, président-rapporteur
Gérard Beaudet, directeur de recherche
Annick Germain, co-directeur
Juan Torres, membre du jury

Résumé

Cette recherche s'intéresse aux espaces équivoques, soit des espaces jugés ambigus en raison des modes d'appropriation qu'on y retrouve. Par un processus heuristique et à l'aide d'une double étude de cas exploratoire, qui emprunte des méthodes de recherche ethnographiques, cette recherche a pour objectif de mieux caractériser les espaces équivoques. Les deux espaces considérés, tous deux situés dans la partie nord de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à Montréal, sont un terrain vague informellement appelé le Parc sans Nom et une friche industrielle informellement appelée le Champ des Possibles. Les positions des gestionnaires municipaux et des usagers des deux sites seront analysées selon trois dimensions : les contraintes physiques, les mesures coercitives et les perceptions du risque et du potentiel de conflits. Les résultats issus de ces analyses permettent de constater que les espaces équivoques émergent par processus de co-construction. Ces résultats permettent également de soulever des pistes de réflexion sur les rapports entre les individus et l'espace urbain.

Mots-clés : Espaces publics, espaces privés, appropriation de l'espace, co-construction, aménagement, gestion, conflits, négociations

Abstract

This research takes an interest in the equivocal spaces, which means the ambiguous spaces resulting from different forms of spatial appropriation that take place in them. By a heuristic process and with an exploratory two case studies, which use ethnographic research methods, this master thesis aims to characterize the equivocal spaces. The two spaces considered, both situated in the north part of the Plateau-Mont-Royal's borough in Montreal, are a wasteland informally called Parc sans Nom and an industrial vacant lot informally called Champ des Possibles. With a qualitative approach, the positions of the municipal authorities and of the users of the two sites, in terms of the physical constraints, the coercive measures and the perceptions of risk and potential of conflict in the two spaces, will be analyzed. The results of this analysis allow us to find that the equivocal spaces emerge from a co-construction process. The results allow us also to underline some considerations on the people's relationship to urban space.

Keywords : Public spaces, private spaces, appropriation of space, co-construction, design, management, conflicts, negotiations

Table des matières

Résumé	i
Abstract	ii
Liste des tableaux	vi
Liste des figures	vi
Dédicace	ix
Remerciements	x
Introduction	1
Problématique et questionnement de recherche	2
Plan du mémoire	9
Chapitre 1 : Les espaces équivoques : un aperçu	11
1.1 Exemples équivoques montréalais	11
1.1.1 Emprise des lignes à haute tension d'Hydro-Québec	11
1.1.2 Friches urbaines	17
1.1.3 Lieux commémoratifs spontanés	26
1.1.4 Emprises ferroviaires	29
1.1.5 Terrains vagues	31
1.1.6 Espaces minéraux monumentaux	38
1.2 Précisions	41
1.3 Justifications	43
1.3.1 Privatisation, festivalisation, sécurisation	44
Chapitre 2 : Cadre conceptuel	50
2.1 Types d'espaces	50
2.1.1 Espaces interstitiels	50
2.1.2 Les marges de recul avant	52
2.1.3 Paysages par défaut et espaces excédentaires	52
2.1.4 Espaces à usages temporaires	54
2.1.5 Espaces du quotidien	54
2.1.6 Lieux émergents	55

2.1.6 Lieux à usages improvisés	57
2.1.7 Espaces à usages ouverts	58
2.2 Approches de l'espace urbain	62
2.2.1 La corporalité et l'espace	62
2.2.4 Le quotidien et la figure du marcheur	64
2.2.3 Le strié et le lisse	65
2.2.5 L'appropriation de l'espace et les rapports individu/environnement	66
2.3 Conclusion partielle	68
Chapitre 3 : Études de cas.....	69
3.1 Dimensions d'analyse	69
3.1.1 Les contraintes physiques	69
3.1.2 Les mesures coercitives	70
3.1.3 Perceptions du risque et du potentiel de conflits	71
3.1.4 Évaluation des dimensions	72
3.1.5 Nuances et variabilité.....	79
3.2 Le Parc sans Nom	82
3.2.1 Caractéristiques sociogéographiques	82
3.2.2 Activités présentes et passées	84
3.2.3 Positions citoyennes et municipales	99
Chapitre 4 : Champ des Possibles	113
4.1 Caractéristiques sociogéographiques	113
4.2 Activités présentes et passées	115
4.3 Projet de requalification.....	121
4.4 Implication citoyenne et consultations publiques	126
4.5 Positions citoyennes et municipales	130
Conclusion	139
Bibliographie	139
Annexe 1. Proposition citoyenne d'aménagement du Champ des Possibles	xi
Annexe 2 : Pistes de réflexion urbanistiques	xii
Approches urbanistiques	xii
Urbanisme au jour le jour	xii
Urbanisme expérientiel	xiv
Approche privilégiée.....	xviii

Favoriser une relecture.....	xviii
Maximiser les potentiels	xix
S’inspirer de l’existant	xxi
Annexe 3. Guides d’entretiens	xxv

Liste des tableaux

Tableau 1 : <i>Types et exemples d'espaces classés selon la valeur des trois éléments d'analyse</i>	73
---	----

Liste des figures

Figure 1 : Localisation des deux sites dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et dans la Ville de Montréal	6
Figure 2 : Stationnement privé dans l'emprise des lignes Chenier/Chomedey et Carillon/Chomedey	16
Figure 3 : Aménagements paysagers dans l'emprise de la ligne Viger/Hertel	16
Figure 4 : Aire de tir à l'arc dans l'emprise de la ligne Viger/Hertel	17
Figure 5 : Piste cyclable et les terrains de soccer dans l'emprise de la ligne La Prairie/Brossard	17
Figure 6 : Extérieur de l'ancienne station de pompage en 2002	20
Figure 7 : Intérieur de l'ancienne station de pompage en 2002	20
Figure 8 : Canalisations sous l'ancienne station de pompage en 2002	21
Figure 9 : Pompes sous l'ancienne station de pompage en 2002	21
Figure 10 : Fosse d'incinération de l'ancien incinérateur en 2004	23
Figure 11 : Rampe d'accès de l'ancien incinérateur en 2004	23
Figure 12 : Activités et installations lors de l'événement Désert en 2004	24
Figure 13 : Intervention scénographique lors de l'événement Désert en 2004	24
Figure 14 : Fleurs et cierges sur le trottoir de la rue Maisonneuve	27
Figure 15 : Fleurs et cierges près de l'entrée du collège donnant sur la rue Maisonneuve ..	27
Figure 16 : Fleurs, cierges et messages près de l'entrée du collège donnant sur la rue Maisonneuve	27
Figure 17 : Cierges, croix et fleurs ornant le mémorial dédié à Fredy Villanueva tout près du parc Henri-Bourassa	29
Figure 18 : Cierges, croix et fleurs ornant le mémorial dédié à Fredy Villanueva tout près du parc Henri-Bourassa	29

Figure 19 : Cierges, croix et fleurs ornant le mémorial dédié à Fredy Villanueva tout près du parc Henri-Bourassa	29
Figure 20 : Sculpture présente dans le Parc du Crépuscule	30
Figure 21 : Exemples de sculptures présentes dans le Parc du Crépuscule	30
Figure 22 : Sculpture présente dans le Parc du Crépuscule	30
Figure 23 : Installations lors de l'événement Parc industriel.....	33
Figure 24 : Installations lors de l'événement Parc industriel.....	33
Figure 25 : Installations lors de l'événement Parc industriel.....	33
Figure 26 : État du lieu avant l'Action jardinière autonome de 2007	35
Figure 27 : Citoyens à l'œuvre en juin 2007	35
Figure 28 : Corvée printanière de 2008	37
Figure 29 : Entretien du site à l'été 2008.....	37
Figure 30 : <i>Le «Big O»</i>	39
Figure 31 : <i>Le «Big O»</i>	39
Figure 32 : Séances de parkour au Parc olympique.....	40
Figure 33 : Séances de parkour au Parc olympique.....	40
Figure 34 : Séances de parkour au Parc olympique.....	40
Figure 35 : Typologie d'espaces résiduels.....	51
Figure 36 : Situation géographique du Parc sans Nom.....	82
Figure 37 : Implantation du viaduc Van Horne dans le Parc sans Nom.....	83
Figure 38 : Implantation du viaduc Van Horne dans le Parc sans Nom.....	83
Figure 39 : Végétation et sentiment d'intimité présent dans le Parc sans Nom	84
Figure 40 : Végétation et clôtures présentes dans le Parc sans Nom, vue de la rue Clark ..	84
Figure 41 : Exemple d'objets laissés par l'arrondissement dans le dépôt municipal situé dans le Parc sans Nom	85
Figure 42 : Exemple d'objets laissés par l'arrondissement dans le dépôt municipal situé dans le Parc sans Nom	85
Figure 43 : Exemple d'objets laissés par l'arrondissement dans le dépôt municipal situé dans le Parc sans Nom	85
Figure 44 : Exemple d'installations mobiles créées par l'artiste Alexandre David.....	87
Figure 45 : Exemple d'installations mobiles créées par l'artiste Alexandre David.....	87
Figure 46 : Installation The Nest sous le viaduc Van Horne	88
Figure 47 : Installation The Nest sous le viaduc Van Horne	88

Figure 48 : Installations présentes dans le Parc sans Nom durant l'événement Camping aux bons plaisirs fugaces	90
Figure 49 : Installations présentes dans le Parc sans Nom durant l'événement Camping aux bons plaisirs fugaces	90
Figure 50 : Le four à pain du Parc sans Nom	92
Figure 51 : Souper de groupe utilisant le four à pain du Parc sans Nom.....	92
Figure 52 : Localisation du Champ des Possibles	113
Figure 53 : Le Champ des Possibles près de la rue Saint-Viateur	115
Figure 54 : Le Champ des Possibles vue par le nord de la voie ferrée	115
Figure 55 : Les débuts du jardin Roerich en novembre 2007	117
Figure 56 : Les débuts du jardin Roerich en novembre 2007	117
Figure 57 : Vue aérienne du jardin Roerich en juillet 2009.....	118
Figure 58 : Forme et matériaux du jardin Roerich en mai 2009.....	118
Figure 59 : Installations pour le houblon à l'été 2010	119
Figure 60 : Installations pour le houblon à l'été 2010	119
Figure 61 : Citoyen promenant son chien.....	121
Figure 62 : Citoyen lisant un livre au printemps 2010	121
Figure 63 : Phasage du projet de revitalisation du secteur Saint-Viateur Est.....	123

À mon père Pierre

Remerciements

Ce mémoire est l'aboutissement de longues réflexions sur les relations complexes qui se créent entre les individus, les collectivités et leur environnement physique et social. Ces réflexions ont été au cœur des mes préoccupations depuis plusieurs années et continueront de l'être encore plusieurs années.

Je tiens d'abord à remercier mes co-directeurs de recherche Gérard Beudet et Annick Germain. Le premier a eu la gentillesse de discuter avec moi et d'être ouvert et franc quant à mes réflexions. La seconde m'a permis de découvrir de nouveaux corpus théoriques intéressants en plus de m'accorder une belle confiance.

Je tiens également à remercier tous les participants qui ont contribué à cette recherche. Je serai pour toujours reconnaissant envers tous ceux qui se sont montrés ouverts et intéressés par mes travaux. Cela m'a permis de faire de belles rencontres enrichissantes et formatrices.

Enfin, je tiens à remercier mes proches. D'abord ma mère Pauline, éternelle aide linguistique, puis Sofia, ma charmante compagne de tous les jours et tout spécialement mon père Pierre, instigateur indirect de plusieurs réflexions présentes dans ce mémoire.

Introduction

L'espace occidental est depuis longtemps divisé en deux types : public et privé. De la lecture de différents travaux (Merlin et Noisette, 1988 ; Levy, 2003 ; Dind 2001 ; Hou, 2010), il ressort que trois caractéristiques sont régulièrement utilisées afin de les départager : le statut, la fonction et le mode d'appropriation. Ces trois critères - utilisés de façon combinée - permettent de déterminer le caractère d'un lieu. Un espace est donc régulièrement reconnu comme public lorsqu'il répond aux trois conditions suivantes : 1) son statut juridique est public, c'est-à-dire qu'il appartient légalement à une entité publique 2) sa fonction – qui se décline en usage (p.ex. commercial, résidentiel) et en activités (p.ex. économiques, éducatives) – est publique, c'est-à-dire qu'il est ouvert et accessible au public 3) le mode d'appropriation – soit la façon dont les individus se comportent dans un espace et utilisent ce dernier - est public, c'est-à-dire qu'un ensemble d'individus y tiennent des activités associées à la sphère publique de façon non exclusive. Inversement, un espace est considéré comme privé quand : 1) il appartient légalement à une entité privée 2) sa fonction est privée, c'est-à-dire qu'il est ouvert seulement à une gamme restreinte d'individus et que son accès est contrôlé 3) le mode d'appropriation est privé, c'est-à-dire qu'un ou des individus y tiennent des activités associées à la sphère privée ou en font une utilisation plus ou moins exclusive.

La majorité des espaces sont facilement classables dans l'une ou l'autre des catégories. C'est le cas lorsque le statut juridique et la fonction d'un espace sont facilement identifiables et lorsque le mode d'appropriation est en concordance avec les comportements implicitement suggérés par l'usage et les activités. Il existe toutefois des espaces qui ne peuvent être classés comme publics ou privés de façon univoque et en tout temps à partir des trois critères. Cette impossibilité résulte du fait que certains espaces présentent une ambiguïté quant au caractère public ou privé concernant un ou plusieurs des trois critères. Nous pouvons relever minimalement au moins trois causes d'ambiguïté. Premièrement, l'ambiguïté quant au caractère public ou privé d'un espace peut avoir pour origine un certain flou apparent quant à son statut juridique. Prenons le cas des cours privées résidentielles. Lorsqu'elles ne sont pas bien identifiées comme telles (p.ex. il n'y a pas de

clôture ni d'affiche indiquant clairement le caractère privé du lieu) et qu'elles sont à proximité d'un espace public (p.ex. un parc, une rue) elles peuvent présenter une certaine ambiguïté quant à la nature publique-privée de leur statut juridique. Cette ambiguïté peut d'ailleurs ultimement entraîner des modes d'appropriation qui diffèrent du statut juridique. Bref, l'ambiguïté apparente du statut d'un espace fait en sorte qu'il est difficile pour l'observateur de le classer comme privé ou public même si dans les faits le cadastre indique clairement le statut juridique. Deuxièmement, l'ambiguïté quant au caractère public-privé d'un espace peut résulter d'un certain flou quant à la nature de la fonction. Prenons le cas des centres commerciaux. Il s'agit d'espaces qui ont un usage public lors des heures d'ouverture. Lors de ces heures, les modes d'appropriation sont publics, mais toujours rigidement subordonnés aux comportements prescrits, et privés lorsque les centres commerciaux sont fermés. Ainsi, le changement dans le temps de la fonction – et conséquemment des modes d'appropriation - crée une ambiguïté dans la façon de classer les centres commerciaux. Troisièmement, l'ambiguïté quant au caractère public-privé d'un espace peut être le résultat des modes d'appropriation. Prenons le cas des espaces communs à l'intérieur des immeubles résidentiels locatifs (p.ex. les corridors et les escaliers). Ces espaces ont une fonction et un mode d'appropriation semi-publics. Cela s'explique par le fait que ce sont presque exclusivement les locataires et leurs proches qui utilisent ces espaces et que ces derniers sont invités à les utiliser essentiellement afin de circuler entre les logements et l'extérieur de l'immeuble. Toutefois, les espaces communs sont parfois utilisés à des fins privées. En effet, certains locataires tendent parfois à utiliser les corridors comme le prolongement de leur logement, notamment en y entreposant des objets domestiques. Ce mode d'appropriation privé contribue à créer de l'ambiguïté dans la façon de classer ces espaces puisqu'il s'oppose aux activités que l'on devrait normalement retrouver dans les espaces communs.

Problématique et stratégie de recherche

À la différence des nombreuses études qui s'intéressent à la gestion et à l'aménagement des espaces urbains selon la dichotomie classique privé-public, nous proposons dans ce mémoire de sortir de ce cadre d'analyse et d'observer plutôt les espaces qui présentent des modes d'appropriation - qu'ils se présentent sous la forme d'activités individuelles ou

collectives - qui contribuent à créer une ambiguïté quant à leur caractère public-privé. Nous nous intéressons précisément aux espaces dont les modes d'appropriation diffèrent de ceux portés par l'usage et les activités. Nous avons regroupé les espaces présentant cette forme d'ambiguïté sous la dénomination d'espaces équivoques. Le terme équivoque est ici utilisé selon les sens suivants : *qui peut s'interpréter de plusieurs manières, qui par conséquent n'est pas clair ; dont la signification n'est pas certaine, qui peut s'expliquer de diverses façons* (Le Petit Robert, 2007). Les espaces équivoques sont des espaces qui présentent des modes d'appropriation - publics ou privés - qui sont potentiellement conflictuels avec ceux prescrits par la fonction et le statut¹ (qu'ils soient publics ou privés) et qui exercent sur les autorités responsables une pression plus ou moins grande afin de modifier et de redéfinir la fonction et parfois même le statut juridique². En somme, le caractère équivoque des espaces qui nous intéresse est redevable, d'une part, à l'ambiguïté causée par les modes d'appropriation sur le caractère public-privé, et, d'autre part, à l'incertitude par rapport aux impacts sur la fonction – et dans une moindre mesure sur le statut - de ces nouveaux modes d'appropriation.

Dans le cadre de cette recherche, nous chercherons à répondre à la question de recherche exploratoire suivante : Comment caractériser les espaces équivoques ? De cette question découle une série d'hypothèses. Nous faisons d'abord l'hypothèse que les espaces équivoques ne sont pas immuables dans l'espace et dans les temps, notamment en raison du fait que les modes d'appropriation se déplaceraient et varieraient selon des temporalités plus ou moins longues. Nous croyons également que les espaces équivoques sont caractérisés par de nombreux conflits et différends entre les usagers du lieu et ses gestionnaires par rapport aux contraintes physiques, aux mesures coercitives ainsi qu'aux perceptions du risque et du potentiel de conflit. Nous faisons aussi l'hypothèse qu'une série de facteurs, dont la permissivité et l'ambiguïté de la fonction du lieu et la présence de certains éléments physiques, permettent d'expliquer en partie la présence de certains types

¹ À l'opposé de la fonction d'un lieu, qui est généralement visible et facilement identifiable, le statut juridique n'est pas toujours connu d'emblée par les protagonistes des nouveaux modes d'appropriation.

² Lorsque des individus s'approprient un lieu de façon importante, ils peuvent parfois chercher à identifier son statut juridique ainsi que son propriétaire. Dans certains cas, cela peut mener à des demandes (p.ex. à une administration municipale) afin que, par exemple, le statut d'un site passe de privé à public.

de modes d'appropriation et donc, ultimement, l'émergence du caractère équivoque d'un lieu. Nous faisons aussi l'hypothèse que les protagonistes des nouveaux modes d'appropriation participent de façon beaucoup plus importante à la co-construction du caractère équivoque d'un lieu que les gestionnaires de ce dernier. En fait, nous faisons l'hypothèse que les gestionnaires adoptent des positions, que l'on pourrait qualifier de *frileuses*, quant à l'autorisation et à l'entérinement des nouveaux modes d'appropriation. Autrement dit, nous croyons que les gestionnaires aménagent et gèrent les deux espaces de façon à contrer des usages et appropriations jugés inappropriés notamment afin de réduire le caractère équivoque d'un lieu.

Cette recherche est un processus heuristique. Un processus heuristique se définit généralement à partir de deux caractéristiques. Premièrement, il s'agit une démarche évolutive qui permet au chercheur tout au long de sa recherche d'ajuster et de redéfinir certains concepts et outils d'analyse existants en fonction des résultats obtenus en cours de route. Il s'agit donc d'un processus ouvert où l'intuition est de mise et où la question initiale est en quelque sorte le seul guide clair (Sela-Smith, 2002). Cette méthode est particulièrement appropriée dans le cadre d'une recherche exploratoire comme celle-ci. Deuxièmement, un processus heuristique se définit généralement à partir du degré d'implication du chercheur et de l'importance accordée à son expérience personnelle dans son questionnement de recherche (Patton, 1990 ; Moustakas, 1990). À l'inverse d'autres démarches scientifiques, un processus heuristique prend davantage en considération l'expérience et les perceptions personnelles du chercheur d'un objet ou d'un phénomène (p.ex. un site, un événement, etc.). Autrement dit, la compréhension d'un phénomène et les conclusions qui en émanent proviennent : «through shared reflection and inquiry with coresearchers as they also intensively experience and reflect on the phenomenon in question» (Patton, 1990, p.72). La scientificité du processus heuristique est donc assurée par la contre vérification, par l'expérience et des perceptions du chercheur, des informations obtenues des personnes intimement impliquées (*coresearchers*) dans le phénomène observé. En somme, c'est donc par la communication intersubjective, portant sur des objets jugés pertinents par le chercheur, que la connaissance est produite (Althabe, 1990).

Ce mémoire propose une démarche d'analyse en deux temps. Dans un premier temps, nous ferons une analyse secondaire de différents exemples de lieux (chapitre 1) pouvant être inclus dans la définition d'espaces équivoques présentée en introduction. Dans un deuxième temps, nous analyserons deux études de cas de façon plus approfondie (chapitre 3 et 4).

L'analyse secondaire est par définition l'analyse de données secondaires, soit des «éléments informatifs rassemblés pour des fins autres que celles pour lesquelles les données avaient été recueillis initialement» (Gauthier et Turgeon, 1998, p. 401). L'un des principaux intérêts de l'analyse secondaire est qu'elle permet de préciser le problématique de recherche. Ainsi, dans cette recherche, l'analyse secondaire de certains lieux pouvant être définis comme des espaces équivoques constitue une phase préparatoire qui permettra de raffiner la problématique et de cibler certains concepts qui seront ensuite précisés dans le deuxième chapitre.

Afin d'être en mesure de répondre à la question initiale qui vise à caractériser les espaces équivoques, il nous ait apparu pertinent, à l'instar de Korosec-Serfaty (1990), de Vyzoviti (2005) et de Dumont (2005), de fonder notre recherche sur une étude de cas. Cette méthode de recherche est privilégiée particulièrement lorsque le phénomène à l'étude ne peut être sorti de son contexte, comme c'est le cas dans cette recherche. À partir de la typologie proposée par Yin (2003), nous pouvons dire la recherche en présence est une étude de cas exploratoire. Dans une étude de cas exploratoire : «fieldwork and data collection are undertaken prior to the final definition of study questions and hypotheses. [...] However, the goal may justifiably be to be discover theory by directly observing a social phenomenon in its raw form» (Yin, 2003, p.6). En fait, nous pourrions dire qu'il s'agit d'une double étude ce cas compte tenu que nous avons sélectionné deux cas de figure.

Le premier des deux cas de figure analysés, informellement appelé le Parc sans Nom, est un terrain vague situé sous le viaduc Van Horne entre les rues Van Horne, Arcade et Clark. Le second site, informellement appelé le Champ des Possibles, est une friche industrielle située entre les rues Henri-Julien, de Gaspé, Maguire et la voie ferrée du Canadien Pacifique (CP). Ils sont tous deux situés dans la partie nord du quartier du Mile End, dans l'arrondissement

lecture de ces documents visait pour l'essentiel à préciser certaines caractéristiques importantes pour la collecte de données primaires tels que les enjeux à analyser, les questions à poser, les populations à étudier, etc. Évidemment, les informations tirées de ces documents sont teintées de subjectivité. Ils traduisent souvent la pensée et le point de vue de l'auteur par rapport au sujet traité. C'est pourquoi les informations issues de ces blogs ont été considérées comme faisant partie des positions citoyennes plutôt que de simples descriptions d'une situation donnée. Pour les considérer comme telles, elles ont été vérifiées par différents moyens.

Dans un deuxième temps, nous avons examiné plusieurs documents élaborés par des comités citoyens⁵ ainsi que par la Ville. Quoique ces documents ne présentent qu'un versant de la réalité, ils nous apparaissent plus neutres que les informations tirées des sources mentionnées plus haut. Lors de la lecture de ces documents, nous avons regardé de façon plus précise l'évolution des deux espaces dans le temps, les acteurs impliqués, les enjeux, etc.

Puis, dans le but de réduire la distance qui tend à se produire entre le chercheur (extériorité) et les acteurs impliqués (intériorité) quant à la connaissance des deux cas de figure, nous avons ensuite opté pour utiliser certains outils traditionnellement associés à la méthode ethnographique. Cette méthode est définie comme étant une stratégie : «in which the researcher studies an intact cultural group in a natural setting over a prolonged period of time by collection, primarily, observational and interview data... The research process is flexible and typically evolves contextually in response to the lived realities encountered in the field setting» (Creswell, 2009, p.13). La démarche ethnographique suppose toujours la définition d'un *terrain*. L'analyse minutieuse de ce dernier permet au chercheur de mieux comprendre le contexte dans lequel se déroule un phénomène. Dans le cas dans cette recherche, le *terrain* à l'étude consiste en deux espaces urbains bien délimités.

⁵ Les documents sont accessibles sur les sites internet suivants : <http://imaginemileend.com>, www.lechampsdespossibles.tumblr.com.

C'est ainsi que, dans un troisième temps, nous avons choisi, à l'instar de Le Gall et Meintel (1997), de faire certaines séances d'observation directe dans les deux lieux sélectionnés. Le but de ces séances était essentiellement de décrire de façon un peu approfondie les lieux à l'étude et à mieux saisir certaines activités s'y déroulant.

Enfin, dans un quatrième temps, nous avons choisi de mener des entrevues semi-dirigées. Nous avons choisi cette méthode dans le but spécifique d'en arriver à la compréhension d'une certaine réalité, d'un certain phénomène qui nous était initialement étranger. Nous avons effectué entre mai et décembre 2010 douze entrevues semi-dirigées avec des citoyens (sept), des professionnels de l'aménagement (3) et des élus (2). Ces personnes ont été sélectionnées afin de représenter une diversité d'acteurs impliqués dans les activités ayant eu lieu dans le Parc sans Nom et dans le Champ des Possibles, ainsi que dans la gestion et l'aménagement de ces deux espaces. Les sujets abordés lors de ces entretiens étaient préétablis, mais il y avait un certain jeu laissé aux personnes interrogées. Ces entretiens étaient habituellement d'une longueur de 60 minutes, mais pouvaient aussi parfois aller jusqu'à 90 minutes. Les objectifs poursuivis en rencontrant les différents citoyens étaient de mieux connaître leur niveau d'implication dans certaines activités, leurs perceptions et leur définition du site, leurs positions concernant la gestion et les choix d'aménagements de la Ville et des citoyens, et leurs opinions concernant l'importance de certains espaces. En rencontrant les professionnels de l'aménagement et les élus, les objectifs étaient de mieux connaître leurs perceptions et leur définition du lieu, leur niveau d'implication dans la gestion de certaines activités, leurs méthodes de gestion et leurs choix d'aménagement du lieu ainsi que leurs opinions par rapport aux positions de la Ville et à celles des citoyens. Pour les entretiens, un guide a été rédigé pour chaque type d'acteur rencontré, puis testé à la première entrevue et réajusté par la suite. Les guides d'entretien pour chaque type d'acteur sont inclus dans l'Annexe 2. Le guide d'entretien était le même pour tous les acteurs du même type, mais les questions pouvaient varier selon les expériences de chaque individu et selon leurs réponses aux questions.

Ultimement, l'analyse secondaire d'une série d'espaces et l'analyse plus approfondie de deux cas de figure, par un procédé divisé en quatre étapes, permettront de répondre

ultimement à la question initiale. Toutefois, pour ce faire nous devons d'abord répondre aux questions sous-jacentes telles que : De quelle façon se décline, en usages et en activités, la fonction de ces espaces ? Quels sont les nouveaux modes d'appropriation que l'on peut répertorier dans deux espaces équivoques montréalais ? De quelle façon s'inscrivent-ils dans l'espace-temps du lieu ? Quels sont les impacts sociaux de ces modes d'appropriation sur les individus qui les pratiquent ? En quoi ces nouveaux modes d'appropriation s'opposent-ils à ceux prescrits par la fonction du lieu ? Quels sont les conflits et les différends entre les gestionnaires et les usagers des deux espaces par rapport aux contraintes physiques, aux mesures coercitives et aux perceptions du risque et du potentiel de conflits présentes ? Les gestionnaires font-ils usage de mesures coercitives et de contraintes physiques afin de décourager les nouveaux modes d'appropriation ? Les gestionnaires cherchent-ils à accentuer les contraintes physiques pour décourager certains modes d'appropriation pour réduire le risque et le potentiel de conflits ? Les usagers veulent-ils moins de mesures coercitives même si cela peut avoir pour effet d'augmenter le potentiel de conflits ?

Plan du mémoire

Dans le premier chapitre, nous présenterons brièvement plusieurs espaces équivoques montréalais, actuels et passés. Ce survol nous permettra notamment de mieux circonscrire la notion d'espaces équivoques et de préciser certains concepts. Ce chapitre précisera également certains éléments venant justifier l'intérêt scientifique de l'objet de cette recherche. Dans le second chapitre, nous présenterons d'abord une série de concepts qui s'apparentent à la celui d'espaces équivoques, puis nous aborderons des travaux théoriques qui éclairent la façon d'appréhender les espaces urbains et les modes d'appropriation. Dans le troisième chapitre, nous préciserons, dans un premier temps, les trois dimensions avec lesquelles nous analyserons les deux cas de figure, c'est-à-dire les contraintes physiques, les mesures coercitives et les perceptions du risque et du potentiel de conflits. Dans un deuxième temps, nous analyserons le premier cas de figure. Nous présenterons dans l'ordre suivant les caractéristiques sociogéographiques du site et de son environnement immédiat, les différentes activités qu'y se sont déroulées sur les lieux et, enfin, les positions citoyennes et celles des gestionnaires. Dans le quatrième chapitre, nous analyserons le

deuxième cas de figure selon le même processus. Finalement, nous tenterons dans la conclusion de répondre à la question initiale et aux hypothèses présentées dans l'introduction.

Chapitre 1 : Les espaces équivoques : un aperçu

À partir de l'hypothèse, selon laquelle il existe dans les villes des espaces qui sont caractérisés par une ambiguïté quant à leur caractère public-privé et une certaine incertitude quant la fonction, nous avons exploré la région de Montréal dans l'optique d'en répertorier quelque uns. Douze exemples, répartis en six types, ont été retenus. Ces exemples nous permettront notamment de clarifier la notion d'espaces équivoques et d'avoir un aperçu des formes qu'ils peuvent prendre. Ils ont été choisis afin de présenter une certaine diversité quant au statut, à la fonction, à la situation géographique et aux modes d'appropriation. Nous avons accordé, dans l'observation de ces espaces, une attention particulière à la façon dont la fonction se décline et aux formes que prennent les modes d'appropriation citoyens et artistiques.

1.1 Exemples équivoques montréalais

1.1.1 Emprise des lignes à haute tension d'Hydro-Québec

Les corridors de lignes à haute tension d'Hydro-Québec et leur emprise au sol constituent des espaces équivoques très intéressants. Bien que ces espaces aient une fonction clairement définie (en l'occurrence le transport et la distribution d'énergie), la façon dont cette fonction se décline et les vastes emprises inoccupées offrent de nombreuses possibilités pour différents modes d'appropriation à la fois formels (entérinés par une autorité publique) et informels (initiatives citoyennes spontanées). Avant toute chose, il est important de préciser qu'Hydro-Québec possède deux types de droits de propriété quant aux emprises. Dans les milieux urbanisés, la société d'État est souvent propriétaire du terrain de certaines emprises. Dans ce cas-ci, il est alors interdit d'occuper le terrain sans obtenir préalablement l'autorisation d'Hydro-Québec. Dans les milieux agricoles, les emprises appartiennent souvent à des propriétaires privés. Ces derniers sont toutefois soumis à certaines conditions de servitude liées à la présence des équipements électriques. Par exemple, les employés d'Hydro-Québec doivent pouvoir circuler dans l'emprise pour des fins d'inspection et d'entretien des lignes électriques de même que pour maîtriser la végétation.

À première vue, trois caractéristiques physiques des emprises permettent certains modes d'appropriation. La première de ces caractéristiques est la quantité d'espace libre offerte par les dimensions considérables des emprises. En effet, ces emprises peuvent être larges de plusieurs dizaines, voire de plusieurs centaines de mètres et peuvent s'étendre parfois sur des centaines de kilomètres. Cette quantité importante d'espace - et les possibilités d'aménagement que cela permet - favorisent une variété de pratiques et d'appropriations qui nécessitent aussi bien peu que beaucoup d'espace.

La seconde caractéristique est la situation géographique des emprises. Celles-ci sont souvent limitrophes aux arrière-cours des propriétés riveraines. Cela est notamment dû au fait que la construction des lignes électriques est en règle générale antérieure à la construction des quartiers environnants⁶. Cette disposition offre une proximité physique entre la sphère privée (cours individuelles) et la sphère publique (emprise) qui peut avoir pour effet de brouiller la délimitation de ces frontières et provoquer des pratiques et des interventions normalement associées à la sphère privée dans les emprises. Autrement dit, l'emprise peut être perçue et utilisée par certains riverains comme le prolongement de leur cour individuelle. De plus, les emprises des lignes électriques «traversent la ville dans toutes les directions» (Sénécal et St-Laurent, 1997, p. 21) permettant ainsi aux individus qui les empruntent de prendre des raccourcis et de déjouer la trame urbaine environnante.

La troisième caractéristique est l'absence relative d'éléments physiques. En effet, à l'exception des pylônes qui ont somme toute un faible impact au sol, il y a très peu d'éléments physiques présents sur les lieux. Cela a pour effet de diminuer les contraintes sur les individus et de laisser davantage de place à l'improvisation.

En fait, l'analyse des emprises des lignes électriques nous révèle que ce n'est pas tant les éléments physiques qui limitent les appropriations, mais plutôt les différentes restrictions quant aux usages imposées par Hydro-Québec. En effet, qu'Hydro-Québec soit propriétaire

⁶ Pour cette raison notamment, les bâtiments limitrophes s'insèrent relativement bien par rapport aux infrastructures électriques. Par exemple, c'est davantage l'arrière des bâtiments qui font face aux emprises plutôt que les façades et les lots des maisons aux pourtours des emprises sont réguliers. On remarque qu'historiquement, cette intégration n'est pas toujours aussi réussie lorsque la construction des emprises - que ce soient des emprises pour des lignes électriques ou pour des voies ferrées - est ultérieure à celle du quartier environnant (pensons notamment à la construction de la gare Dalhousie et aux effets que cela a entraîné dans le Faubourg Québec à Montréal).

d'une emprise ou qu'elle ait seulement une servitude d'accès, des autorisations sont souvent nécessaires et une série de restrictions quant aux usages s'applique. Par exemple, pour circuler dans les emprises privées, un individu doit d'abord obtenir une autorisation du propriétaire. Lorsque l'emprise fait partie des terres publiques, la circulation est permise, au même titre que dans l'ensemble de ce type de territoire au Québec, à moins que le MRNF ait émis certaines restrictions à cet effet. Dans les secteurs plus boisés, lorsqu'un individu désire chasser dans les emprises des lignes d'Hydro-Québec, ce dernier doit, dans le cas où l'emprise appartient à un propriétaire privé, d'abord obtenir l'autorisation de ce dernier. Lorsque l'emprise fait partie des terres publiques, les règles habituelles entourant la pratique de la chasse demeurent en vigueur (p.ex. droits exclusifs de chasse à des pourvoyeurs, restrictions d'accès et de chasse qui s'appliquent aux réserves fauniques, etc.).

Il existe également une série de restrictions quant aux activités faites dans toute portion de terrain située dans une emprise d'Hydro-Québec dans un milieu plus urbanisé. Par exemple, dans ces limites, un individu ne peut y installer un bâtiment (maison, garage, hangar, etc.), un lampadaire, une corde à linge, une tente, une piscine (creusée ou hors terre), faire voler un cerf-volant ou des avions miniatures ou modifier le niveau du sol par creusement, stockage de matériaux, amoncellement de neige, de terre ou d'ordures, etc. (Hydro-Québec, 2000). Ces restrictions ont sans doute pour but de diminuer le risque d'accidents (p.ex. il est interdit de faire voler un cerf volant ou un avion miniature sous les lignes) et d'éviter que des infrastructures compromettent d'autres usages – jugés plus importants – tels que l'entretien des lignes électriques et la maîtrise de la végétation (p.ex. il est interdit de construire des bâtiments dans l'emprise).

Malgré ces différentes restrictions d'usage et grâce aux caractéristiques physiques, il est possible de répertorier différentes appropriations et interventions dans les emprises des lignes d'Hydro-Québec. Dans un rapport de recherche dirigé par Gariépy (2004), plusieurs types d'appropriation dans les emprises des lignes d'Hydro-Québec, se trouvant dans la région métropolitaine de Montréal, ont été rapportés. Le rapport présente plusieurs cas de figure qui nous permettent de cibler certaines pistes d'analyse et d'émettre certaines hypothèses. Nous avons choisi d'aborder trois de ces cas.

Le premier cas de figure analysé dans le rapport est celui de l'emprise des lignes 315 kV Chenier/Chomedey et 120 kV Carillon/Chomedey à Laval. L'emprise considérée - entre le boulevard Sainte-Rose au nord et la rue Édith au sud - est considérable, environ 135 mètres (deux lignes, dont une à tension élevée). Selon les dires des auteurs du rapport, l'emprise présentait «un aspect étendu et dégagé» au moment des observations (Gariépy et al., 2004, p.95). À l'automne 2010, l'emprise des lignes Chenier/Chomedey et Carillon/Chomedey présentait encore cet aspect. C'est particulièrement le cas près de la rue Édith à proximité du poste Chomedey d'Hydro-Québec, étant donné que ce dernier est le point de jonction de deux emprises comprenant respectivement deux et une lignes. La jonction de ces deux emprises créé autour du poste Chomedey une vaste zone ouverte comprenant certaines parties plus boisées ainsi que des chemins d'accès. L'emprise des deux lignes analysées dans le rapport est essentiellement entourée de maisons unifamiliales, mais également d'édifices multiplex. Ainsi, bien qu'il y ait certaines infrastructures dans l'emprise (p.ex. le poste Chomedey), il y a peu de contraintes physiques dans cet espace.

Le second cas est celui de la ligne 315 kV Viger/Hertel à Brossard. L'emprise considérée est la portion de la zone résidentielle qui longe l'emprise entre les avenues Tisserand et Radisson. Son envergure est moins importante, seulement 60 mètres, notamment à cause de l'utilisation de pylônes tubulaires. Ces types de pylônes ont d'ailleurs pour conséquence de diminuer les contraintes physiques de cet espace. L'emprise de la ligne Viger/Hertel n'est pas homogène dans l'ensemble de l'emprise analysée dans le rapport. D'une part, certaines sections sont plus larges à cause de la présence d'espaces non développés et plus ou moins aménagés en bordure de l'emprise. D'autre part, la section se trouvant entre la rue Robert et le Boulevard Matte est beaucoup plus boisée et détonne par rapport au reste de l'emprise. Cela peut avoir pour effet de diversifier les types d'activités que l'on peut y retrouver. L'emprise de la ligne Viger/Hertel est également entourée par des maisons unifamiliales et des résidences multifamiliales en copropriété.

Le troisième cas est celui de la ligne 120 kV La Prairie/Saint-Maxime à Brossard. L'emprise de cette ligne est la plus petite de toutes celles analysées dans le rapport, seulement 48 mètres, à cause notamment de la faible tension et du fait qu'il y ait seulement une ligne. La portion étudiée dans le cadre du rapport est la zone résidentielle qui longe l'emprise, soit la rue Bourget entre l'avenue Boniface, au sud, et l'avenue Baffin au nord.

Le quartier riverain est composé aussi pour l'essentiel de maisons unifamiliales, mais on y trouve aussi une école tout juste à côté de l'emprise. Il est important de noter que contrairement aux deux cas précédents, cette emprise est bordée par une rue. Cela peut avoir pour effet de diminuer le sentiment d'intimité dans l'emprise.

Les différents exemples d'appropriation présentés dans le rapport ont été divisés par les chercheurs en deux catégories, soit les appropriations privées et collectives. L'appropriation privée est ainsi qualifiée lorsqu'un «individu prend possession d'un espace dans le but d'en devenir le seul utilisateur» (Gariépy et al., 2004, p. 96), alors qu'une appropriation est qualifiée de collective lorsque «plusieurs individus utilisent et partagent un espace pour y pratiquer une activité quelconque, sans toutefois se l'approprier de manière individuelle en s'y installant et en y marquant sa présence de manière permanente» (Ibid.).

Formes d'appropriation privée

Les chercheurs ont observé plusieurs gestes d'appropriation privée dans l'emprise des lignes Chenier/Chomedey et Carillon/Chomedey à Laval. Plusieurs propriétaires ont aménagé des portes et des accès menant à l'emprise. D'autres ont décidé d'utiliser cet espace à des fins de rangement en y installant par exemple une remise. Lors d'observations faites à l'automne 2010, nous avons également remarqué que des citoyens se servaient de l'emprise pour y planter des végétaux (arbustes, arbres, légumes), y garer leurs voitures et pour y installer un foyer extérieur (*voir la figure 1*). Des appropriations privées sont présentes également dans l'emprise de la ligne Viger/Hertel à Brossard. Elles se présentent plutôt sous la forme de plantations de végétaux. Dans le cas présent, et contrairement au premier cas de figure, on ne répertorie aucune appropriation à des fins de rangement. Lors d'observations menées à l'automne 2010, il a été possible de noter la présence d'appropriations privées non répertoriées par le rapport de Gariépy et al. (2004). Par exemple, nous avons remarqué que certains citoyens avaient fait des aménagements relativement durables notamment en utilisant des briques (*voir la figure 2*).

Figure 2 : Stationnement privé dans l'emprise des lignes Chenier/Chomedey et Carillon/Chomedey



Source : Christophe-Hubert Joncas

Figure 3 : Aménagements paysagers dans l'emprise de la ligne Viger/Hertel



Source : Christophe-Hubert Joncas

Nous avons aussi remarqué la présence de nombreux graffitis (sur les pylônes, clôtures des résidences, banc publics) qui constituent, selon nous, une forme d'appropriation privée de l'espace. Nous faisons l'hypothèse que ces graffitis ont pour effet d'accroître la perception du risque et d'engendrer des conflits d'usages entre les différents usagers (p.ex. les riverains qui souhaitent la tranquillité).

Dans le cas de la ligne La Prairie/Saint-Maxime à Brossard, aucune appropriation privée n'a été observée à part l'installation de quelques accès et la présence de quelques graffitis. Cela est du possible, d'une part, au fait que l'emprise est bordée par une rue et, d'autre part, aux impacts des aménagements de la Ville de Brossard dans l'emprise. En effet, l'aménagement d'un parc municipal (qui se trouve à être une série de terrains de soccer) pourrait avoir eu pour effet d'inciter les riverains à bien délimiter leur espace privé et à l'aménager de façon à réduire les nuisances possibles et les conflits d'usage (p. ex. par la pose de clôture).

Formes d'appropriation collective

Pour ce qui est des appropriations collectives, la plus observée dans l'emprise Chenier/Chomedey et Carillon/Chomedey est l'utilisation d'un sentier en pierre concassée. Lors d'observations menées à l'automne 2010, plusieurs marcheurs ont été rencontrés, dont quelques uns avec leur chien. De plus, en hiver, ce sentier se transforme en piste de

motoneige liée au réseau des clubs de motoneiges du Québec et utilisée fréquemment par les membres d'un club de Laval. L'emprise accueille également un terrain de tir à l'arc (voir la figure 3), de la Fédération québécoise de tir à l'arc. Dans ce cas-ci, on ne peut réellement parler d'appropriations collectives, selon la définition utilisée par les chercheurs, puisque le terrain de tir à l'arc est clôturé et appartient à un propriétaire unique. Toutefois, cela permet des formes d'appropriation collective par les individus profitant de cette installation. Finalement, cet espace sert aussi de cadre improvisé pour des jeux d'enfants. Les appropriations collectives sont nombreuses et sensiblement les mêmes dans les emprises des lignes Viger/Hertel et La Prairie/Saint-Maxime toutes deux à Brossard. La Ville de Brossard, propriétaire d'une partie de l'emprise de ces lignes, en a profité pour y aménager quatre parcs de quartier ainsi qu'une piste cyclable (voir la figure 4). Étant donné que c'est la municipalité qui a aménagé ces infrastructures, les chercheurs parlent plutôt de transformation de l'espace plutôt que d'appropriation. Toutefois, ces transformations peuvent permettre et favoriser des appropriations collectives.

Figures 4 : Aire de tir à l'arc dans l'emprise des lignes Chenier/Chomedey et Carillon/Chomedey



Source : Christophe-Hubert Joncas

Figure 5 : Piste cyclable et terrains de soccer dans l'emprise de la ligne La Prairie/Brossard



Source : Christophe-Hubert Joncas

1.1.2 Friches urbaines

L'important passé industriel de Montréal puis sa lente désindustrialisation font de cette ville, tout comme plusieurs villes du Nord-Est américain, un territoire où l'on peut dénombrer plusieurs friches urbaines. Sénécal et Saint-Laurent (2000) regroupent indifféremment deux types d'espaces sous la désignation de friches : les terres agricoles

abandonnées et les lots vacants des centres-villes. Dans le cadre de ce travail, nous nous en tiendrons aux lots vacants dans les quartiers centraux montréalais.

Les friches urbaines sont des espaces de plus ou moins grandes dimensions, qui comprennent parfois encore des bâtiments, qui sont dans la majorité des cas en état de décrépitude plus ou moins avancé, et où la végétation réinvestit les lieux. À Montréal, les friches urbaines parmi les plus connues sont sans doute les anciennes brasseries Dow, dans le quartier Griffintown, et Canada Malting Co., dans le quartier Saint-Henri, ainsi que celles de l'ancienne carrière Francon dans le quartier Saint-Michel⁷. Mentionnons également deux infrastructures de transport abandonnées, soient les anciens tunnels Wellington dans l'arrondissement du Sud-Ouest et Beaudry dans l'arrondissement Ville-Marie⁸.

Espaces d'appropriations ou déserts sociaux ?

Dans les représentations, les friches urbaines renvoient parfois à l'idée de «vide», de «flou» et de «perte d'une fonctionnalité» (Sénécal et Saint-Laurent, 2000, p. 141). Elles évoquent aussi l'attente, la transition et le changement. Ces espaces sont aussi parfois associées à «une dépréciation du paysage, une perte au plans esthétique, économique et écologique» (Ibid., p. 142). Autant pour plusieurs individus, ces espaces évoquent ces images, pour plusieurs autres, il s'agit de lieux attractifs. Selon Edensor (2005), les friches urbaines sont valorisées notamment par le désordre qu'elles suggèrent (matérialisé par la disposition aléatoire des objets, l'état de décrépitude, le type de végétation et son implantation, etc.). En effet, elles frappent l'imaginaire notamment parce qu'elles évoquent une période historique ou économique révolue. Elles possèdent également des qualités esthétiques : «Occasionally, the embellishments of extensive multi-colored illustrations blend with the fractured roofs, larges puddles and intrusive plants to create scenes extremely rich in texture and hue» (Edensor, 2005, p. 33). Certains individus voient aussi en les friches urbaines des lieux «à investir et à approprier» (Sénécal et Saint-Laurent, 2000, p. 142). Cela est redevable au fait notamment qu'entre les deux états stables d'un site (fonction

⁷ Concernant l'ancienne carrière, il serait intéressant dans une recherche future de voir de quelle façon elles sont appropriées par les citoyens. Selon certaines informations recueillies, l'ancienne Carrière Francon sert de site informel de camping.

⁸ Ces deux anciens tunnels servent régulièrement de refuge pour des squatteurs, mais également pour des tournages cinématographiques.

précédente et future) se produit une période de flottement favorable aux appropriations. Edensor (2005) énumère une série d'usages que l'on peut répertorier dans les friches urbaines et suggère différentes pistes pour expliquer leurs intérêts. Dans ses recherches, l'auteur a d'abord remarqué que des matériaux rendus disponibles par la fin des activités du site étaient rapidement ramassés par des collectionneurs, recycleurs, etc. qui venaient s'y approvisionner. Il remarque également que les friches urbaines peuvent servir de refuge pour plusieurs types d'utilisateurs, notamment les sans-abri. Elles servent aussi d'espaces de jeux pour les enfants :

«Away from the regulatory instincts of parents and other adults, children may make their own rules and give full rein to their imagination, unchecked by the behavioral conventions imposed by their elders. Many derelict factories are vast centre for exploration containing lengthy corridors to run along, stairs to scamper up, windows, to climb through, trap doors, pulleys and channels to negotiate» (Edensor, 2005, p. 23-24).

L'absence de fonction réelle fait en sorte que les individus jouissent d'une plus grande liberté de sens et d'actions : «Many waste places have these ruinous attractions : release from control, free play for action and fantasy, rich and varied sensations» (Lynch, 1990, p. 25). C'est pourquoi plusieurs individus en profitent pour vandaliser les lieux ou pour y briser des objets et matériaux : «The sheer pleasure in smashing things up is a sensation that can hardly be acknowledged in a highly materialistic culture» (Edensor, 2005, p. 28). Le phénomène de (re)naturalisation des friches permet aussi à des jardiniers, naturalistes ou ornithologues amateurs d'investir les lieux. Ainsi, en dépit de certains risques causés par l'état physique des lieux et des perceptions négatives socialement véhiculées à l'égard des friches, celles-ci attirent bon nombre d'individus qui y pratiquent une panoplie d'activités. Il semble toutefois, aux dires de certains auteurs, que les activités se déroulant dans les friches urbaines actuellement ne seraient plus aussi importantes qu'auparavant à Montréal :

«La friche est rarement le siège d'usages informels ou spontanés. Notre observation des espaces libres du centre de Montréal révèle très peu de traces d'usages sociaux de ces terrains vides qui ne demanderaient que cela. Les jardins urbains informels, qui squattent les espaces libres ou les emprises d'infrastructures à Montréal, sont beaucoup moins nombreux qu'autrefois. [...] En fait, la friche urbaine apparaît comme un désert social» (Sénécal et Saint-Laurent, 2000, p. 142-143).

Est-il vrai encore aujourd'hui que, durant la période de rupture entre la fonction originale d'un espace et sa nouvelle fonction, se pratiquent peu d'activités improvisées, non officielles ? Peut-on encore parler des friches urbaines à Montréal comme étant des déserts

sociaux ? Il semble que nous ne puissions dorénavant parler en ces termes, du moins pas de façon aussi catégorique. Les friches urbaines à Montréal sont investies par différents groupes d'individus qui y pratiquent une panoplie d'activités plus ou moins marginales. En voici quelques unes.

Ancienne station de pompage Craig

Le cas de l'ancienne station de pompage Craig constitue un exemple intéressant de friche urbaine pour diverses raisons. Tout d'abord, cette station, construite par la Ville de Montréal en 1887, avait pour fonction initiale de contrôler les caprices du fleuve. En effet, l'aménagement de la station avait été fait en réaction à de graves inondations causées notamment par une crue exceptionnelle du fleuve Saint-Laurent en 1886. Cette station de pompage a fonctionné jusqu'en 1950 pour ensuite devenir tranquillement désuète et être définitivement abandonnée par l'administration municipale au début des années 1990 (Champ Libre, 2002). Dès lors, coincée entre l'autoroute Ville-Marie (construite au début des années 1970) et le pont Jacques-Cartier (construit entre 1925 et 1930), la station de pompage a été laissée à elle-même en attente d'une nouvelle vocation. Au tournant des années 2000, l'édifice révèle des signes évidents d'une détérioration avancée (présence de graffitis, toiture endommagée, murs affaiblis, etc.), comme le montrent les figures 5 et 6. Durant cette période, il semblerait que le site n'était pas surveillé de façon très active. Il était d'ailleurs régulièrement visité par des squatteurs.

Figure 6 : Extérieur de l'ancienne station de pompage Craig en 2002



Source : Champ Libre

Figure 7 : Intérieur de l'ancienne station de pompage Craig en 2002



Source : Champ Libre

Malgré l'intérêt patrimonial indéniable de cet édifice, les contraintes physiques demeurent relativement importantes (localisation difficile, état de décrépitude avancé, etc.) Toutefois, grâce à l'initiative de l'organisme Champ Libre⁹, la station de pompage a été réhabilitée en juillet 2002. Cet organisme - qui s'intéresse aux relations entre les pratiques contemporaines de l'art, de l'architecture, de l'urbanisme et des nouvelles technologies - avait, depuis un certain temps, ciblé ce lieu important dans l'histoire de l'urbanisation de Montréal. On peut supposer que les pressions faites par l'organisme et l'originalité de son projet de réhabilitation ont convaincu des représentants municipaux puisque l'organisme a obtenu de la Ville non seulement l'autorisation, mais également les budgets nécessaires afin de rénover l'immeuble et d'y présenter des événements (Rondeau, 2002). Les membres de l'organisme Champ Libre ont alors effectué les rénovations les plus urgentes sur le bâtiment pour qu'il soit assez sécuritaire pour y tenir des événements. On remarque donc dans ce cas-ci que les gestionnaires ont perçu positivement l'initiative du groupe.

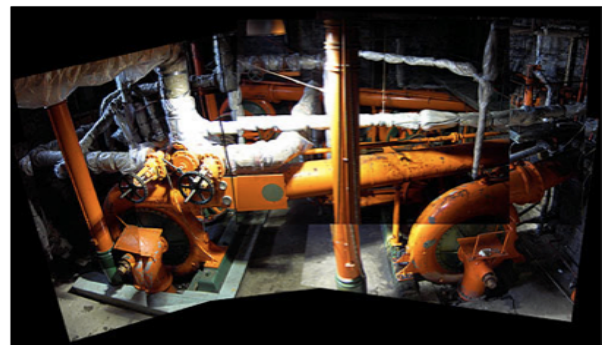
Vue de l'extérieur, la station ne rappelle que très subtilement sa fonction originale outre la présence de la cheminée et des emblèmes de la Ville. Cependant, une visite complète du sous-sol en révèle l'intérêt. En effet, malgré l'usure du temps, plusieurs éléments associés à la fonction originelle du site sont intacts bien que très rouillés. On peut y observer encore quatre pompes à vapeur. On peut aussi accéder par le sous-sol à un réseau de canalisations qui serpente dans le sous-sol montréalais à des profondeurs allant jusqu'à une trentaine de mètres (*voir les figures 7 et 8*).

Figure 8 : Canalisations sous l'ancienne station de pompage en 2002



Source : Champ Libre

Figure 9 : Pompes sous l'ancienne station de pompage en 2002



Source : Champ Libre

⁹ Pour obtenir davantage d'informations au sujet de cet organisme, consulter le site Internet suivant : <http://www.champlibre.com/index.htm>

Le premier des événements tenus par l'organisme Champ Libre était intitulé *Cité des Ondes* et s'est déroulé en septembre 2002. Durant cet événement, plus de 70 artistes provenant de 20 pays s'étaient donnés rendez-vous pour présenter des vidéos, des installations, des conférences (Champ Libre, 2002). Par la suite, d'autres événements se sont succédés à cet endroit, dont *Eaux Arts Électroniques*, qui s'est déroulé en mai 2004. Cet événement avait pour but de sensibiliser les Montréalais à l'importance de l'eau et de réduire la distance symbolique qui s'installe entre la ville, ses habitants et le fleuve (Champ Libre, 2004). La station de pompage constituait le lieu tout indiqué pour présenter cet événement et pour tenir ce discours, puisqu'elle a eu un rôle central à une certaine époque quant à la régulation des caprices du fleuve au profit d'une urbanisation moins vulnérable.

L'ancienne station de pompage Craig est dorénavant retournée à l'état où elle était avant l'intervention de Champ Libre, soit à l'abandon. En effet, entre les derniers événements tenus dans la station par l'organisme et aujourd'hui, le site semble avoir essentiellement été investi par des squatteurs et des explorateurs urbains.

Incinérateur des Carrières

L'incinérateur des Carrières, situé à la jonction des arrondissements de Rosemont-La-Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal, constitue un autre cas intéressant de friche urbaine. Ce complexe figure sans aucun doute parmi les éléments industriels les plus emblématiques du paysage montréalais. Inauguré en 1970 sur le même site qu'un ancien incinérateur, il avait pour fonction de brûler des tonnes de déchets domestiques produits par les Montréalais. Les dimensions du complexe sont colossales comme en témoignent les figures 9 et 10. En plus de posséder deux cheminées de plus de 75 mètres de hauteur, l'incinérateur des Carrières comprend une superficie utilisable de 7000 mètres carrés en plus d'une impressionnante rampe d'accès extérieure.

Figure 10 : Fosse d'incinération de l'ancien incinérateur en 2004



Source : Champ Libre

Figure 11 : Rampe d'accès de l'ancien incinérateur en 2004



Source : Champ Libre

Malgré les innovations technologiques présentes dans l'incinérateur, celles-ci n'ont pas suffi à enrayer, d'une part, les émissions de gaz nocifs et les impacts sur la santé des résidents du quartier et, d'autre part, à faire taire les critiques à son égard. L'incinérateur a finalement dû cesser ses activités en 1993 (Champ Libre, 2004). Seulement quelques locaux situés à l'avant du bâtiment étaient occupés par des employés du service de la voirie. Les autorités municipales ont envisagé plusieurs solutions pour réutiliser le bâtiment. Parmi les solutions proposées, la Ville a suggéré d'y relocaliser le Tazmahal (centre sportif intérieur consacré à la pratique du *skateboard*, du *BMX*, etc.) sans domicile depuis son éviction du centre-ville en 2001. Toutefois, cette idée semble avoir été abandonnée pour des raisons liées à la sécurité et à la contamination du terrain (Jospeh, 2004). Le Tazmahal a finalement été relocalisé sur le site de l'ancienne carrière Miron plus au nord.

Tout comme pour la station de pompage Craig, l'organisme Champ Libre avait à l'œil l'incinérateur des Carrières pour y présenter des événements. Les motifs étaient toutefois différents. Dans le cas de l'incinérateur, l'intérêt pour investir le lieu était davantage lié à la visibilité de l'incinérateur dans le quartier, à la relation que cette structure industrielle entretient avec le tissu urbain résidentiel environnant et au symbole de surconsommation qu'il représentait. En septembre 2004, soit plus de 10 ans après la fermeture de l'incinérateur, l'organisme a présenté l'événement *Désert*. Lors de cet événement, une intervention scénographique a mis en valeur les différents espaces architecturaux de l'incinérateur des Carrières (voir les figures 11 et 12).

Figure 12 : Activités et installations lors de l'événement Désert en 2004



Source : Champ Libre

Figure 13 : Intervention scénographique lors de l'événement Désert en 2004



Source : Champ Libre

La scénographie a été réalisée afin de mettre en évidence les fonctions des différents lieux dans l'incinérateur. L'organisme a souhaité aussi en profiter pour faire «une réflexion urbanistique par rapport à la répartition actuelle de ce type de zone territoriale, son histoire et ses réalités socio-économiques» (Champ Libre, 2004). Depuis cet événement, il semble que l'incinérateur des Carrières a pour fonction de servir d'écocentre et d'entrepôt municipal pour l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie. Pour ce qui est de l'avenir, selon nos connaissances actuelles, il semble que l'arrondissement n'ait aucun projet, ni de démolition ou de reconversion, à court ou à moyen terme.

Montreal Refrigerated and Storage Limited

L'entrepôt frigorifique de la compagnie *Montreal Refrigerating & Storage Limited*, - dorénavant détruit - est un autre exemple d'espace abandonné puis réinvesti par une diversité d'usagers et d'usages. Cet imposant entrepôt frigorifique de dix étages et de 50 000 mètres carrés a été construit en 1927 entre les rue Saint-Antoine au nord, Notre-Dame au sud et Montcalm à l'est. La construction de ce genre d'entrepôt visait à doter Montréal - dont le port et le réseau ferroviaire étaient à ce moment-là très prospères - d'infrastructures pouvant permettre de réfrigérer les denrées en transit. Cet entrepôt sera utilisé jusqu'en 1985. Après cette date, il ne reste sur le site qu'un immense bâtiment tombé en désuétude, mais proposant tout de même des possibilités de réappropriations. Certaines ont d'ailleurs été explorées rapidement après son abandon.

Au départ, l'entrepôt est investi par les squatteurs. Ces derniers provoqueront un incendie - qui tuera deux squatteurs - ce qui incitera le propriétaire à procéder à des travaux de démolition visant à décourager l'appropriation des lieux. Cela a sans doute eu pour effet d'accroître la perception du risque dans ce lieu. Le propriétaire décide donc d'abattre les murs extérieurs et intérieurs, d'ôter les revêtements de plancher et de plafond et d'éliminer les services mécaniques et électriques ainsi que les ascenseurs. Comme le mentionne Korosec-Serfaty : «tout est abattu, arraché, emporté pour en faire un non-lieu, un espace en attente de détermination, sans usages possibles, et sans «dedans»» (1990, p. 375). En effet, après avoir été dépouillé, le «frigidaire» - nom informel que les usagers lui donnaient - ne ressemble plus qu'à un vaste squelette de béton. Il s'agit sans doute d'un geste de la part du propriétaire visant à accroître les contraintes physiques (p.ex. les aléas de la température). Ces transformations radicales n'ont toutefois pas eu pour effet d'empêcher les appropriations. En effet, malgré son apparence austère, plusieurs éléments physiques toujours présents sur le site lui confèrent un intérêt d'exploration et d'appropriation.

D'une part, il y a la lumière. À cause des travaux effectués par les propriétaires, la porosité du bâtiment est grande et la frontière entre l'intérieur et l'extérieur de ce dernier est faible. Cela a pour effet de permettre l'entrée de la lumière en grande quantité. D'autre part, il y a la vue. En effet, la hauteur de l'édifice et sa situation géographique lui procurent une vue prenante sur la ville. Comme nous l'apprend Korosec-Serfaty à propos des sensations perceptibles sur les lieux : «partout, on se heurte à la lumière, mais aussi à l'ampleur des paysages qui s'imposent sans équivoque, la ligne brisée des tours du centre-ville, le Vieux Port, le pont Jacques Cartier, la courbe calme du Mont-Royal, et la place Viger» (Ibid.).

Grâce à ces attributs et malgré l'apparence délabrée du lieu et ses différents interdits, plusieurs types de pratiques et d'appropriations s'y déroulent selon des temporalités bien distinctes. Les activités diurnes - plus visibles - sont généralement socialement acceptables, alors que les activités nocturnes - moins visibles - sont plus marginales. Par exemple, le jour, des curieux viennent y prendre des photos ou observer la ville du haut de l'édifice. Des cinéastes et des photographes viennent aussi en profiter pour prendre des prises. De nuit, l'édifice est investi par un tout autre public. En effet, plusieurs homosexuels, qui fréquentent le quartier gai, viennent pratiquer des activités sexuelles aux premiers étages du bâtiment. Il sert aussi de repère pour des échanges de produits illicites (Ibid.).

En 1990, au moment où Korosec-Serfaty écrivait son article à propos du «frigidaire», le propriétaire avait remplacé l'ancienne clôture afin de réduire davantage les allées et venues d'individus sur le site. Ce dernier a fait ces aménagements sans doute pour réduire les usages informels puisque des projets futurs de redéveloppement étaient prévus sur le site. Selon les informations disponibles, ce n'est finalement qu'en 2006 que de nouveaux projets d'habitation sur le site ont été exécutés.

1.1.3 Lieux commémoratifs spontanés

Pour diverses raisons, après une tragédie, il arrive parfois que le site de l'événement ou un lieu associé à la victime (résidence, lieu de travail, etc.) se transforment en mémorial spontané. Pour que ce mémorial puisse se constituer il faut en général un espace libre, ouvert à l'appropriation, suffisamment grand et possédant un certain nombre de qualités physiques pour permettre une occupation et une intervention. L'usage commémoratif d'un espace profane, contrairement à un cimetière, n'est pas officiellement reconnu. Par conséquent, il y a moins de restrictions, de contrôles et de limites par rapport aux pratiques permises. L'originalité et la complexité des aménagements dépendent de la créativité des individus et des possibilités offertes par les éléments physiques du site. Cela fait en sorte que ces aménagements sont souvent évolutifs. Comme le mentionnent Franck et Paxson :

«A memorial's appearance changes over time as more objects are left, as messages fill up a sheet of canvas, as a full sheet is replaced with a clean one, as burned-out candles and withered flowers are removed, or as people re-arrange the collection of items» (2007, p. 139).

Ces aménagements ont également généralement une durée de vie, *a priori* indéterminée, mais généralement fixée par les autorités selon leur niveau de tolérance notamment envers l'accumulation d'objets (qui passent parfois pour des déchets tels que des fleurs fanées, cire de cierges, etc.) et l'attroupement d'individus sur les lieux (qui ont pour effet de faire perdurer la mémoire de l'événement). Les mémoriaux spontanés encouragent aussi la participation physique et émotionnelle des individus. Un passant fréquentant les lieux peut, s'il le désire, se pencher, déplacer et trier certains objets afin de lire les différents messages et poèmes. Cette action risque de provoquer chez le passant une réinterprétation des lieux – à prime abord neutres - en lieux symboliques suscitant un mélange de sentiments (compassion, tristesse, incompréhension, etc.) à l'égard d'un ensemble d'individus (victime, famille de la victime, individus présents sur le site, etc.). Nous avons pu observer

des mémoriaux spontanés à Montréal au moins à deux reprises au courant des dernières années.

Collège Dawson

Le premier s'est constitué à la suite de la fusillade du 13 septembre 2006 au Collège Dawson qui a fait deux morts et près d'une vingtaine de blessés. Deux jours après l'événement, des gens ont commencé à déposer devant l'entrée principale du collège des gerbes de fleurs, des cierges, des signes de paix, et à y afficher des drapeaux, des photos, des messages de paix et de prompt rétablissement, etc., comme nous pouvons le voir sur les figures 13, 14 et 15. Sur les lieux, des étudiants, des membres de la famille des victimes, des passants, des curieux, venaient se recueillir, pleurer, prier.

*Figure 14 : Fleurs et
cierges sur le trottoir de
la rue Maisonneuve*



Source : Caribb, Flickr

*Figure 15 : Fleurs et cierges
près de l'entrée du collège
donnant sur la rue Maisonneuve*



Source : Jazmin Million

*Figure 16 : Fleurs,
cierges et messages
près de l'entrée du
collège donnant sur la
rue Maisonneuve*



Source : Caribb, Flickr

Il serait faux d'affirmer que le mémorial du Collège Dawson était une manifestation totalement incontrôlée. En effet, comme dans d'autres exemples d'appropriations et d'activités improvisées documentées¹⁰, un certain contrôle a émergé naturellement sur les lieux de la tragédie de Dawson. En effet, certains témoins affirment qu'il y avait un genre

¹⁰ Par exemple, comme le relate Doss (2002), des proches des victimes de l'attentat d'Oklahoma City et de la tuerie de Columbine ont assuré l'entretien du mémorial et ont ôté des éléments disgracieux.

d'hôte sur les lieux - apparemment un simple citoyen - qui accueillait les passants autant en anglais qu'en français, leur offrait des cierges et qui disposait consciencieusement les objets laissés par les passants (DeWolf, 2007a).

Pour expliquer la fin de ce mémorial spontané, on peut faire l'hypothèse qu'après un certain temps (possiblement pour le retour normal en classe) les autorités collégiales ont exigé que le site retrouve son apparence habituelle. Par ailleurs, les autorités ont voulu marquer à leur façon, peut-être pour que cela soit durable et contrôlé, la mémoire de l'événement sur les lieux en décidant d'y aménager un îlot de verdure. Cet îlot, appelé *Jardin de la paix*, a pour but de créer « [...] a green space that is both a memorial and a symbol of life and renewal that will be inspiration for artists and musicians, and will provide learning opportunities and activities for students, faculty and staff» (Radio-Canada, 2007).

Parc Henri-Bourassa

Le deuxième événement tragique ayant entraîné l'émergence d'un mémorial commémoratif spontané à Montréal est celui de la mort du jeune Fredy Villanueva. En août 2008, tout près du parc Henri-Bourassa, le jeune homme, a été tué par balle lors d'une intervention policière du Service de police de la Ville de Montréal. Dans les jours qui ont suivi le décès, des membres de sa famille et plusieurs citoyens du quartier ont spontanément déposé des gerbes de fleurs, des messages, des cierges et des photos autour d'un arbre se trouvant sur un terre-plein entre la rue Pascal et le parc Henri-Bourassa (*voir les figures 16, 17 et 18*).

Ce triste événement a eu comme conséquence, notamment, d'explorer une possibilité insoupçonnée du site. Cet espace à prime abord sans réelle fonction, autre qu'être un espace de passage, s'est transformé par l'action des individus et par leurs aménagements en un espace commémoratif à forte connotation symbolique et politique. La mort tragique et controversée du jeune homme a d'ailleurs incité l'organisme Montréal-Nord-Républik à envisager de faire une demande formelle auprès de la Ville afin que le parc soit renommé « Parc Fredy-Villanueva». Selon cet organisme, ce « [...] serait une façon de se le réapproprier et de symboliser le fait qu'il y a un jeune qui est mort tragiquement à cet endroit. Ça serait une façon de ne jamais oublier» (Turbide, 2009). Cette demande a

toutefois été jugée irrecevable par le service de toponymie de la Ville à cause de la polémique soulevée par la mort du jeune homme.

Figure 17 : Cierges, croix et fleurs ornant le mémorial dédié à Fredy Villanueva tout près du parc Henri-Bourassa



Source : Guide Montréal-Nord

Figure 18 : Cierges, croix et fleurs ornant le mémorial dédié à Fredy Villanueva tout près du parc Henri-Bourassa



Source : Guide Montréal-Nord

Figure 19 : Cierges, croix et fleurs ornant le mémorial dédié à Fredy Villanueva tout près du parc Henri-Bourassa



Source : Caribb, Flickr

1.1.4 Emprises ferroviaires

Le cas des emprises ferroviaires s'apparente à certains égards à celui des emprises des lignes électriques à haute tension. D'une part, les chemins de fer sont également longilignes, quoique moins larges, à l'exception peut-être des gares de triage. D'autre part, leurs emprises peuvent être aussi centrales ou périphériques. Finalement, elles possèdent aussi des contraintes physiques et des limites quant aux possibilités d'appropriation et d'activité (c'est particulièrement le cas lorsque les voies sont toujours en service). Toutefois, ces deux types d'emprise diffèrent grandement concernant d'autres points. D'une part, les emprises ferroviaires présentent davantage de mesures coercitives et de restrictions quant aux usages permis. Par exemple, contrairement aux emprises des lignes d'Hydro-Québec, les emprises ferroviaires n'offrent pas de droit de passages et elles sont souvent bien surveillées. D'autre part, elles sont plus contraignantes en ce qui a trait aux caractéristiques physiques. En effet, les rails sont - contrairement aux pylônes électriques -

des infrastructures qui ont un impact beaucoup plus important au sol au détriment des possibilités d'appropriations.

Parc du Crépuscule

Parmi les possibilités explorées dans les emprises ferroviaires montréalaises, notons l'aménagement du Parc du Crépuscule (toponymie informelle) par l'artiste Glen Lemesurier. Sur un terrain vague bordant le chemin de fer du Canadien Pacifique (CP) à l'angle des rues Van Horne et Saint-Urbain, l'artiste a eu l'initiative en 2000 de transformer cet espace en un lieu artistique ouvert au public. Pour en arriver à ce résultat, Lemesurier a d'abord fait des plantations afin de décontaminer partiellement le sol de l'ancien garage Irving. Il a ensuite décidé d'y installer des sculptures, dont plusieurs sont faites de matériaux provenant du site même, de sorte que les œuvres comportent plusieurs des éléments associés à l'industrie ferroviaire. Les aménagements de Glen Lemesurier font de cet espace un lieu où l'on vient déambuler. Les passants viennent s'asseoir et lire parmi les œuvres d'art, les buissons, les graffitis. Avec le temps, l'artiste a étendu son action le long de la voie ferrée, de la rue Saint-Urbain jusqu'à l'avenue du Parc (*voir les figures 19, 20 et 21*). Dans ce secteur, il a semé des pierres, érigé des genres de totems et planté une cinquantaine de nouveaux arbres.

*Figure 20 :
Sculpture
présente dans le
Parc du
Crépuscule*



*Source : Glen
Lemesurier*

*Figure 21 : Exemples de sculptures
présentes dans le Parc du Crépuscule*



Source : Glen Lemesurier

*Figure 22 :
Sculpture présente
dans le Parc du
Crépuscule*



*Source : Glen
Lemesurier*

Les autorités publiques et les propriétaires des lieux n'ont pas toujours été très chauds à l'idée que ce lieu ait cette vocation. En effet, à une certaine époque, les employés de la Ville insistaient pour tondre le gazon. Toutefois, en 2006, la mairesse de l'époque, Helen Fotopulos, a envoyé une lettre de félicitations à l'artiste pour son travail, et ce dernier a acquis suffisamment de crédibilité pour que des fonctionnaires municipaux le consultent pour l'aménagement d'autres terrains vacants (Tremblay, 2007).

1.1.5 Terrains vagues

Symboles d'échec ou espaces d'appropriations ?

Deux visions diamétralement opposées polarisent les attitudes face aux terrains vagues. La première considère que les terrains vagues et «les zones vacantes et indéterminées, qui ponctuent le paysage urbain, incarnent une dégradation socio-économique et un laisser-aller inadmissibles» (Lévesque, 2005, p.47) et symbolisent le «déclin des centres-villes et des profondes mutations qu'ils connaissent actuellement» (Prost, 1999, p.35). Le terrain vague, en plus d'être le produit et le symbole du marasme économique d'une ville, constituerait également un frein à sa relance en perturbant son image. Il constitue donc un problème d'ordre et d'image. À ce niveau, Pineau (1996) et Parazelli (1997) ont relevé des actions de la Ville de Montréal et des propos tenus par des responsables municipaux à l'égard des terrains vagues situés dans le Faubourg Saint-Laurent qui s'inscrivent parfaitement dans la première attitude ciblée par Lévesque (2005). Par exemple, en 1996, la Ville a modifié la réglementation municipale permettant d'aménager temporairement les terrains vagues :

«Le service d'urbanisme de la Ville de Montréal recommande en effet des modifications à la réglementation en vigueur afin de permettre aux restaurants, bars et cafés voisins d'un terrain vague d'y installer une terrasse. Des marchands de fruits, de légumes ou de fleurs pourront aussi y dresser leurs étals. [...] Nous pensons que cela contribuera à rehausser l'apparence et à augmenter l'animation de la rue Saint-Catherine» (Pineau, 1996).

Pour un conseiller en aménagement de la Ville de Montréal, les terrains vagues :

«nuisent à l'activité commerciale parce qu'en brisant la continuité, ils affectent l'image de la rue puis ces terrains vacants nuisent à leur propre développement. En fait, la Ville, ce qu'elle cherche, c'est de développer ces terrains vacants. [...] Il faut avoir une logique de marché quand on dit ça. La présence des terrains vacants crée une mauvaise image, parce qu'il y a des terrains vacants, parce qu'il y a des jeunes qui se tiennent dans les terrains

vacants [...]. En rehaussant l'image de la rue, ca va davantage inciter les promoteurs à investir. C'est principalement ça» (Parazelli, 1997, p.432).

La seconde vision perçoit davantage les terrains vagues comme des «espaces offerts aux appropriations créatives spontanées et aux pratiques informelles qui trouvent difficilement leur place dans des espaces publics de plus en plus assujettis à la logique du commerce» (Lévesque, 2005, p.47). Il s'agit d'espaces de potentiels où il est possible d'explorer, d'expérimenter d'autres voies que les espaces normés. Comme l'a observé Parazelli (2000) auprès des jeunes de la rue, les terrains vagues sont très importants :

«Compte tenu de la méfiance des jeunes de la rue pour toute forme d'autorité, les lieux les plus communément attractifs sont ceux qui, sur les plans esthétique et affectif, spatialisent des prégnances (significations symboliques spatialisée) articulées autour des seules valeurs identitaires que ces jeunes connaissent, c'est-à-dire des valeurs de transgression, d'abandon et de rejet» (p.186-188).

Ainsi, les terrains vagues, notamment celui communément appelé par ces jeunes *Blocs*¹¹, sont des espaces présentant des qualités qui contribuent à la construction identitaire de ce groupe d'individus.

Il faut se demander, comme le fait si justement Lévesque (2005), comment aller au-delà de l'opposition stérile entre ordre et désordre qui domine les enjeux et les débats soulevés par la question du terrain vague. Nous proposons pour sortir de cette opposition de nous intéresser, notamment, à l'intervention éphémère ou durable, individuelle ou collective. L'intervention constitue la matérialisation des possibilités offertes par la ville et permet aux citoyens de «réfléchir sur la signification de ces espaces et leur relation à la ville» (Prost, 1999, p.35). C'est justement cette réflexion et les émotions provoquées par l'intervention qui nous permettent de sortir de l'opposition stérile entourant la question du terrain vague¹².

¹¹ Il s'agit d'un terrain vague situé à quelques pas du bar les *Foufounes Électriques* qui était auparavant séparé du trottoir de la rue Saint-Catherine par des blocs de béton. Dorénavant, il s'agit d'un stationnement séparé du trottoir par des plantations.

¹² Margaret Morton et Diana Balmori ont adoptée cette position dans le livre *Transitory gardens, uprooted lives* (1993). Dans cet ouvrage, les auteurs ont documenté la créativité des itinérants à travers l'élaboration de jardins éphémères notamment dans les terrains vacants au début des années 1990. Situés dans des terrains vacants illégalement appropriés, les jardins transitoires sont créés et entretenus par les efforts des individus dévoués, qui n'habitent pas nécessairement le lieu. Ces jardins sont faits de matériaux recyclés, fleurs de plastique, jouets, drapeaux, poupées, etc.

Parc industriel

Parmi les interventions explorées à Montréal, notons le projet artistique et écologique *Parc industriel* organisé et présenté par l'organisme sans but lucratif ATSA (Action Terroriste Socialement Acceptable) entre le 17 août et le 4 septembre 2001. L'activité s'est déroulée sur un terrain vague situé sur la rue Sherbrooke entre les rues Clark et Saint-Laurent, qui a par la suite été redéveloppé en un hôtel boutique toujours en activité aujourd'hui. Le Parc Industriel, qui prenait la forme d'un faux site archéologique, proposait de révéler les vestiges de notre propre civilisation tels qu'ils pourraient avoir l'air en l'an 3541.

L'intervention avait pour objectif premier de stimuler une réflexion sur les effets de la surconsommation sur l'écosystème terrestre et sur ce que nous, en tant qu'individus et en tant que société, léguons aux générations futures (ATSA, 2001). Lorsque les passants entraient sur le site, par la rue Sherbrooke, ils étaient invités à passer sous une arche constituée de trente-cinq tonnes de métal et de papier recyclés compressés. Ensuite, ils rencontraient un bassin d'eau polluée entouré de colonnes rappelant le site archéologique de Stonehenge (*voir les figures 22, 23 et 24*).

*Figure 23 :
Installations lors de
l'événement Parc
industriel*



Source : ATSA

*Figure 24 : Installations lors de
l'événement Parc industriel*



Source : ATSA

*Figure 25 :
Installations lors de
l'événement Parc
industriel*



Source : ATSA

Toutes les installations présentes sur le site étaient constituées, pour des raisons symboliques et écologiques, de matériaux recyclés et elles étaient toutes accompagnées d'un texte rédigé à la manière muséale qui relatait le mode de vie irresponsable des êtres

humains. Parmi les installations présentes, il y avait un escalier et une plateforme de quarante pieds de haut qui permettaient aux visiteurs de jeter un objet usuel (p.ex. des téléphones cellulaires, des ordinateurs, des lampes, etc.) dans un conteneur symboliquement intitulé «tombeau de l'Homme des temps modernes» (ATSA, 2001).

Il n'est pas surprenant que les organisateurs aient choisi d'explorer cette possibilité - projet artistique et citoyen - et de tenir ces propos - destruction, rapport au temps, mélange des cultures - sur ce site particulier. En effet, le site proposait déjà des éléments physiques ayant des liens avec les sujets abordés. Premièrement, le terrain avait vue sur la maison Notman qui se trouve sur le côté nord-ouest de l'intersection Clark et Sherbrooke. Cette maison, classée édifice historique, a bien failli être transformée en 2001 à l'époque même où l'événement Parc industriel se tenait. Malgré son classement, des promoteurs projetaient à l'époque de transformer la maison en restaurant d'un hôtel de luxe. Le projet a finalement été bloqué par la ministre de la Culture et des Communications de l'époque. Deuxièmement, le terrain vague où s'est tenu l'événement était auparavant occupé par une église grecque orthodoxe depuis longtemps incendiée et qui a été démolie peu de temps avant que l'événement se produise. De plus, le site présentait une réelle valeur archéologique. Le musée Pointe-à-Callière et le ministère de la Culture et des Communications croyaient d'ailleurs pouvoir dévoiler les fondations de l'ancien presbytère lors de l'événement.

Les organisateurs ont voulu que le Parc industriel soit un lieu public appropriable où l'on pouvait s'amuser, s'interroger et dialoguer. Pendant les deux semaines où s'est tenu l'événement, plusieurs activités se sont déroulées sur le site. Par exemple, avec la collaboration de plusieurs organismes, dont les Éco-quartiers, Équiterre, Environnement Canada et le Centre d'écologie urbaine de Montréal, il y a eu sur les lieux des ateliers et des kiosques d'information sur des façons d'adopter des pratiques plus écologiques, des projections de films et des discussions sur des enjeux environnementaux actuels. Il y a eu également des épluchettes de blé d'Inde organisées conjointement par l'ATSA et des citoyens et des échanges initiés par des universitaires et des artistes. Le Parc industriel a bénéficié du soutien public, notamment du Conseil des arts du Canada, de la Ville de Montréal, du ministère de la Culture et des Communications, et privé, notamment de l'entreprise Compost-Richelieu (ATSA, 2001). On peut donc dire que l'événement a été

officialisé et encouragé par les autorités publiques et privées. Il ne s'agit donc pas vraiment d'une appropriation spontanée et informelle.

Le Jardin de la liberté

Des terrains vagues sont aussi investis spontanément par les citoyens dans le but d'accroître leur qualité de vie. Le cas du Jardin de la liberté en est un bel exemple. Ce jardin, situé dans le quartier Pointe-Saint-Charles, à l'extrémité de la rue Island, entre la rue Saint-Patrick et le canal Lachine, était jusqu'en 2007 un espace laissé en friche (*voir la figure 25*).

*Figure 26 : État du lieu avant l'Action
jardinière autonome de 2007*



Source : La Pointe Libertaire

*Figure 27 : Citoyens à l'œuvre en juin
2007*



Source : La Pointe Libertaire

Un groupe communautaire avait auparavant fait des démarches auprès des deux propriétaires des lieux (la Ville de Montréal et Parcs Canada) pour que cet espace soit transformé en parc. Or, la lenteur des résultats a incité un collectif, la Pointe Libertaire, à lancer l'opération «Action jardinière autonome» (AJA). Ce collectif se définit comme «un groupe d'affinité du quartier Pointe-Saint-Charles à Montréal qui rassemble des personnes qui agissent dans le champ politique en fonction de créer une dynamique vers l'autogestion du quartier par ses citoyennes et ses citoyens» (La Pointe Libertaire, 2004). C'est ainsi qu'un groupe d'environ 25-30 citoyens, à l'initiative du comité de l'AJA, se sont mobilisés au mois de juin 2007. Ils ont désherbé le terrain, nettoyé les pavés et transplanté des dizaines de plantes vivaces et d'arbustes (*voir la figure 26*).

Certains protagonistes du projet ont réussi lors de l'intervention à convaincre des passants du bien-fondé de l'opération, au point où certains d'entre eux sont revenus sur les lieux donner davantage de plants. Durant cette corvée, quelques éléments physiques présents sur

le site ont été exploités dans les aménagements. Par exemple, les citoyens ont utilisé une barrière de métal et un poteau électrique pour y afficher des pancartes expliquant brièvement l'opération AJA.

L'espace délaissé s'est rapidement transformé en un milieu de vie rassembleur pour les citoyens. Après l'intervention de juin, ces derniers ont demandé à la Ville de prendre les responsabilités et d'entretenir ce nouvel «espace public». Ce n'est finalement qu'au mois d'août que le comité de l'Action jardinière autonome a eu des échos à sa demande. Dans une lettre envoyée par Line Cloutier, agente technique en horticulture et arboriculture à l'arrondissement du Sud-Ouest, il est mentionné que :

«Vous constaterez bientôt que nous allons faire la tonte des herbes hautes qui poussent à travers les pavés granitiques sur la rue Island, près de vos plantes. Nous avons constaté que vous y avez aménagé un jardin de plantes vivaces, d'arbustes feuillus et des plantes annuelles.

Nous apprécions grandement les gestes des citoyens qui veulent embellir leur environnement et sommes toujours ouverts à prendre des ententes avec eux s'ils veulent s'approprier un espace à verdier et entretenir eux-mêmes.

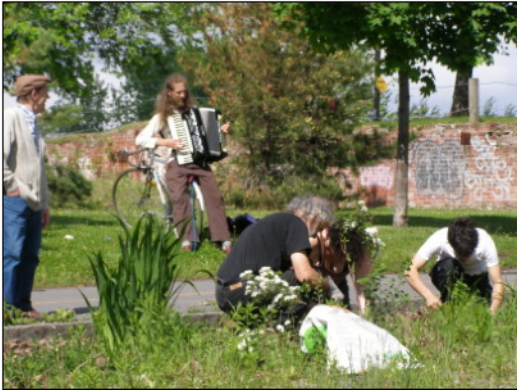
Par la présente, nous vous serions gré de transplanter toutes les plantes que vous avez plantées à cet endroit, car nous devons procéder à la tonte complète de ce tronçon de rue, d'ici la fin de semaine prochaine.» (La Pointe Libertaire, 2007)

Certains membres du comité étaient malgré tout optimistes parce que la Ville avait constaté les aménagements et disait apprécier les gestes posés par les citoyens pour embellir leur environnement. Malheureusement, peu de temps après la réception de la lettre, les citoyens ont remarqué qu'une partie de l'espace aménagé avait été rasé par la Ville. Cela n'a pas empêché l'Action jardinière autonome d'organiser au mois d'octobre 2007 une seconde activité de désherbage et de plantation au Jardin de la liberté. Cette deuxième séance d'entretien et de plantations visait à faire pression sur l'arrondissement pour qu'à l'avenir ce dernier assume lui-même l'entretien du terrain et des plantations, qu'il fournisse du paillis et du compost et qu'il modifie le zonage pour en faire un parc ouvert au public. Le groupe n'a eu aucune autre nouvelle de l'arrondissement concernant ses demandes que la Ville entretienne le site, modifie le zonage et leur fournisse du compost et du paillis.

Malgré cela, l'Action jardinière autonome a de nouveau organisé une corvée printanière en mai 2008. Des citoyens se sont à nouveau réunis pour nettoyer le site, faire des plantations

et construire une table de pique-nique à partir d'une table endommagée (*voir les figures 27 et 28*). Tout comme l'année précédente, il y a eu également une séance automnale. Cela a également été répété en 2009 et en 2010.

Figure 28 : Corvée printanière de 2008



Source : La Pointe Libertaire

Figure 29 : Entretien du site à l'été 2008



Source : La Pointe Libertaire

Au delà du Jardin de la liberté, la Pointe Libertaire vise une autogestion du quartier. Ainsi, l'Action Jardinière Autonome se veut plus qu'une simple activité citoyenne visant à embellir le quartier. Pour le collectif, il s'agit d'un exemple d'autogestion et d'autodétermination du quartier. Le jardinage constitue une invitation faite aux résidents à prendre en main leur milieu de vie, de façon autogérée, sans attendre les interventions municipales. Il s'agit donc de gestes éminemment politiques. D'ailleurs, à ce niveau le collectif est très peu nuancé quant à ses positions face aux autorités et à ses revendications anarchistes, comme en témoignent ces propos recueillis par Elkouri (2008) à propos de leurs actions : il s'agit d'un « pied de nez à l'État municipal et à ses têtes dirigeantes qui n'ont pas la capacité ou la volonté de nous donner ce que nous voulons réellement, soit un environnement physique et social sain et égalitaire, sans oppression ni misère ». Les autorités municipales ont décidé d'adopter la position de l'ignorance de ce dossier. Bien que la Ville disait apprécier « [...] grandement les gestes des citoyens qui veulent embellir leur environnement et [qu'elle était] toujours ouverte à prendre des ententes avec eux s'ils veulent s'approprier un espace à verdier et entretenir eux-mêmes » (Elkouri, 2008), elle a toujours refusé d'entretenir le jardin. L'arrondissement a mentionné que son refus est en partie motivé par l'attitude jugée provocatrice de la part du collectif et des citoyens : « Il y a beaucoup de provocation dans cette histoire. L'arrondissement ne tenait pas à se mêler de

controverse politique» (Claudette Lalonde, porte-parole de l'arrondissement, citée dans Elkouri, 2008).

1.1.6 Espaces minéraux monumentaux

Pour définir les espaces minéraux monumentaux, il est plus commode de cibler une série de caractéristiques plutôt que de proposer une définition exhaustive. Premièrement, ces espaces sont des produits ou des dérivés du style architectural et urbanistique moderniste. Il n'y a cependant pas nécessairement d'adéquation entre les espaces minéraux monumentaux, leurs caractéristiques et l'année de leur construction. Toutefois, dans tous les cas, ces espaces possèdent des caractéristiques physiques associées au style moderniste. Par exemple, leurs dimensions et leur disposition visent à donner un aspect monumental et dégagé au site. De plus, les espaces minéraux monumentaux sont constitués pour l'essentiel de béton. Plusieurs de ces espaces ont été détruits avec les années pour plusieurs raisons (esthétique, sécurité, etc.), mais il en reste tout de même plusieurs dans la région montréalaise. On en retrouve dans différents types de lieux, tels que des cours d'écoles (p.ex. la polyvalente Saint-Henri) et des espaces publics de campus universitaires (p.ex. le belvédère du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal).

Parc olympique

Après l'annonce de la victoire de la Ville de Montréal en 1970 pour l'obtention des Jeux Olympiques d'été de 1976, le comité organisateur choisit l'architecte Roger Taillibert pour concevoir l'ensemble des équipements olympiques dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. À la fin des travaux, les équipements olympiques couvraient plus de cinquante-cinq hectares de terrain le long de la rue Sherbrooke, entre les rues Pie IX et Viau. Malheureusement, à cause notamment de problèmes financiers, la Régie des installations olympiques (RIO) négligera l'entretien et la mise en valeur du site et des installations. Par exemple, les abords du Stade ont été laissés à l'abandon et les fontaines extérieures ont cessé de fonctionner pour faire place à des plates-bandes. La RIO a également supprimé un espace de promenade (Taillibert, 2006). Finalement, la sculpture de l'artiste Jean-Paul Riopelle intitulée *La Joute*, négligée pendant des années par le RIO, a été déménagée dans le Quartier international de Montréal pour des raisons de conservation et

de mise en valeur (Beaudet, 2002). Après ces modifications, il ne reste plus dans la partie ouest du Parc qu'un vaste espace bétonné à divers paliers. L'abandon relatif des aménagements et des installations du Parc olympique, particulièrement dans la partie ouest, a permis et favorisé de nouvelles pratiques informelles. Deux secteurs du Parc sont particulièrement appropriés à des fins sportives et artistiques. L'un deux est le site communément appelé le «Big O» (voir les figures 29 et 30).

Figure 30 : Le «Big O»



Source : SI Rosko, 2009, Flickr

Figure 31 : Le «Big O»



Source : Nilvik, 2008, Flickr

Il s'agit d'un tunnel de béton long d'une vingtaine de mètres qui avait pour fonction à l'origine de permettre aux athlètes de passer rapidement et en toute sécurité du Stade à la piste d'entraînement extérieure. De nos jours, la piste extérieure a fait place au Stade Saputo et le tunnel ne remplit plus sa fonction originelle. Toutefois, sa forme ovale et sa texture lisse et bétonnée ont fait de cet endroit un des lieux les plus connus et appréciés des amateurs montréalais de *skateboard* et de *rollerblade*. En fait, ce lieu constitue en quelque sorte une emblème de Montréal auprès des amateurs des sports de glisse dans le monde puisque le «Big O» est abondamment photographié, filmé puis diffusé à travers différents médias plus ou moins spécialisés. En plus de servir à ces pratiques sportives, le tunnel et les espaces à proximité ont été investis massivement par les graffiteurs.

Il est intéressant de noter que lors de la présentation des plans préliminaires de futur stade Saputo en 2006, tout indiquait que le «Big O» allait être détruit. Toutefois, une opposition s'est rapidement organisée. En effet, plusieurs amateurs des sports de glisse se sont d'abord regroupés sous la forme d'un collectif puis ont écrit et ont accordés plusieurs entrevues

dans différents médias¹³ et se sont présentés aux consultations publiques. Finalement, possiblement en partie à cause de cette opposition, les responsables de Saputo et de la RIO ont opté pour ne pas détruire le «Big O» au grand plaisir des adeptes des sports de glisse.

Le second secteur se trouve dans la partie ouest du Parc, là où *La Joute* était située et où il y avait autrefois des jeux d'eau. Ce site propose une diversité d'espaces bétonnés à paliers. Il s'agit d'un lieu très apprécié pour une pratique sportive et artistique encore peu connue au Québec, le *parkour* (voir les figures 31, 32 et 33).

Figure 32 : Séances de parkour au Parc olympique



Source : Montréal Mirror, 2007

Figure 33 : Séances de parkour au Parc olympique



Source : Montréal Mirror, 2007

Figure 34 : Séances de parkour au Parc olympique



Source : Turbulentflow, Flickr, 2009

Cette discipline est caractérisée «par les figures – course, escalade, saut, chute et réception – qu'exécute le traceur (l'adepte de cette discipline sportive), dans un paysage urbain donné, en envisageant les obstacles rencontrés comme autant d'heureux accidents qui enrichissent le déplacement, et en considérant l'environnement bâti comme «un terrain de jeu bétonné, au potentiel immense»¹⁴» (Laughlin, 2008, p.43). Pour Borden (2001b), le *skateboard* – et les sports de glisse en général – «resist [to] the standardization and repetition of the city as a serial production of building types, functions and discrete objects. [...] Thus while many conceive of cities as comprehensive urban plans, monuments or *grands projets*, skateboarding suggests that cities can be thought of as series of microspaces». La communauté de traceurs du Québec fréquente ce site tous les samedis de

¹³ «Skateboarders fight to save «legendary» Big O pipe», The Gazette, 16 août, 2006. «Save the pipe», CBC 19 août 2006. «Sauvons le Big-O», La presse, 20 août 2006.

¹⁴ Traduit de l'anglais par Laughlin (2008) de Borden (2000)

la fin avril à la fin octobre. Ces sessions de *parkour* permettent aux plus expérimentés de perfectionner certaines techniques et aux débutants de se familiariser avec l'activité. Les jours de pluie, les traceurs se rencontrent plutôt sur le versant sud du Stade, dans un espace couvert donnant sur la rue Pierre-de-Coubertin.

Les adeptes du *parkour* – et dans une moindre mesure ceux du *skateboard*, du *BMX* et du *rollerblade* – établissent à travers leurs activités des rapports intimes entre eux et la matérialité de l'espace urbain. Cela se traduit notamment sur leur corps par des éraflures, des fractures et des cicatrices pour ne nommer que ces manifestations. En plus de réinterpréter et de réutiliser des espaces urbains, les adeptes de ces sports explorent comme nuls autres le grain de la ville. D'ailleurs, les matériaux et leurs caractéristiques physiques déterminent les possibilités et les limites des mouvements. Par exemple, la rugosité et la porosité de la brique font que, peu importe qu'il pleuve ou non, ce matériau offre toujours autant de prises et de possibilités, ce qui n'est pas le cas du béton poli ou du bois.

1.2 Précisions

À partir des observations de ces différents exemples montréalais, nous sommes en meilleure position pour préciser la notion d'espaces équivoques. Cette précision se fonde sur quatre constats. Premièrement, le statut juridique des espaces considérés est pour la plupart public (p.ex. le Jardin de la liberté, le lieu du mémorial de Fredy Villanueva). Il est toutefois également parfois privé (p.ex. le «frigidaire»).

Deuxièmement, les différents exemples montréalais considérés ont des fonctions autant publiques (p.ex. l'esplanade du Parc olympique) que privées (p.ex. les trois exemples de friches urbaines). De plus, certains de ces espaces (p.ex. les exemples de friches urbaines et de terrains vagues) ont une fonction dite permissive, en ce qui a trait à leur usage, à leurs activités et à leurs formes. À l'inverse, d'autres espaces ont une fonction dite restrictive (p.ex. lieu du mémorial du Collège Dawson). La permissivité dans l'implantation d'une fonction dans un espace favorise de nouveaux modes d'appropriation - contribuant ainsi à créer une ambiguïté quant au caractère public-privé – puisque la façon dont les modes d'appropriation s'articulent par rapport à l'usage et aux activités y est moins rigide. De

plus, nous remarquons que la probabilité de voir apparaître de nouveaux modes d'appropriation est plus grande quand l'espace ne suggère pas de fonction, par exemple lorsque la fonction est abandonnée, et que le statut juridique est difficilement indentifiable. À l'inverse, lorsque la fonction d'un espace est restrictive, il devient plus difficile d'explorer une variété de nouveaux modes d'appropriation, notamment parce que les aménagements et la gestion du site tendent à diminuer l'émergence de ceux-ci.

Troisièmement, les modes d'appropriation sont parfois publics (p.ex. l'événement Parc industriel) et parfois privés (p.ex. utilisation des emprises de lignes électriques comme stationnement). À noter que certains des modes d'appropriation répertoriés sont temporaires (p.ex. les événements tenus dans l'ancienne station de pompage Craig et dans l'ancien incinérateur des Carrières, les deux mémoriaux spontanés) et d'autres plus durables (p.ex. emprises de lignes électriques, Jardin de la liberté).

Quatrièmement, les modes d'appropriation ont en commun de tous s'opposer de façon plus ou moins importante aux modes d'appropriation normalement associés à la fonction du lieu. Cette discordance a pour effet de contribuer à créer une certaine ambiguïté quant à leur caractère public-privé. Parmi les modes d'appropriation répertoriés, certains sont clairement conflictuels. C'est le cas notamment des activités organisées dans le Jardin de la liberté. Dans ce cas-ci, la Ville de Montréal n'a pas entériné cette nouvelle façon d'utiliser le lieu. Les différents modes d'appropriation répertoriés dans le «frigorifère» étaient plutôt réprouvés, comme en témoignent les actions prises par le propriétaire pour dissuader les usagers de venir y flâner. D'autres modes d'appropriation peuvent être considérés moins conflictuels – du moins à long terme - puisqu'ils ont été en quelque sorte entérinés par l'autorité responsable. C'est le cas notamment du Parc du Crépuscule. Dans d'autres cas, les nouveaux modes d'appropriation ont entraîné une redéfinition temporaire de la fonction du lieu. C'est le cas notamment des mémoriaux spontanés (où la fonction publique de passage, de repos s'est vue attribuée temporairement une fonction commémorative), de l'ancien incinérateur des Carrières et de l'ancienne station de pompage Craig. Certains modes d'appropriation sont si peu dérangeants, qu'ils ont eu peu d'impacts sur la fonction réelle du site (p.ex. au Parc olympique).

En somme, les exemples répertoriés sont des espaces équivoques puisqu'ils ne peuvent être interprétés d'une seule manière. Ils ne sont pas définis uniquement selon leur statut juridique, leur fonction et leurs modes d'appropriation, mais plutôt à partir des répercussions des modes d'appropriation sur le caractère public-privé du lieu et sur la définition de la fonction et du statut de ce dernier. Les espaces équivoques sont donc des espaces dont la signification est vouée à changer dans le temps selon les modes d'appropriation en présence. Il est donc nécessaire d'aborder la notion d'espaces équivoques de façon dynamique.

Il faut également éviter de réduire la ville selon la dichotomie classique espaces publics et privés, catégorisés à partir de leurs caractéristiques physiques et aux activités qu'on y retrouvent. Il faut plutôt appréhender les espaces équivoques comme des lieux où sont produites des activités qui, en relation avec les caractéristiques physiques présentes, ont des impacts variés et inégaux à la fois sur le caractère public-privé que sur la fonction et le statut. Ainsi, certains modes d'appropriation peuvent avoir des impacts importants sur le premier élément, mais peu sur le second. La nature exacte des espaces équivoques est donc très variable, incertaine.

1.3 Justifications

Nous sommes maintenant en mesure de mieux juger de la pertinence de l'analyse des espaces équivoques. Premièrement, compte tenu que les espaces équivoques sont souvent des lieux ayant des fonctions permissives, nous remarquons qu'ils sont nombreux dans les villes. Par exemple, si nous prenons le cas des espaces – souvent inévitables - bordant les infrastructures relativement présentes dans les villes (telles que les chemins de fer, lignes électriques, autoroutes, etc.), nous remarquons que leur nombre est considérable. C'est le cas également pour les terrains vagues étant donné leur superficie parfois très faible. Bref, comme en témoignent les douze exemples montréalais retenus et compte tenu de la façon dont les villes se construisent (la construction des villes engendrent régulièrement des espaces résiduels sans fonction réelle), nous pouvons affirmer qu'il existe des espaces propices pour devenir équivoques dans la majorité des villes et dans différents quartiers à l'intérieur d'elles. Deuxièmement, les espaces équivoques sont associés à des enjeux

considérables. En effet, compte tenu que ces espaces peuvent avoir un statut juridique privé ou public, être surveillés activement ou non, ils soulèvent de nombreux enjeux quant à la responsabilité civile des propriétaires et aux droits de propriété de ceux-ci. Troisièmement, et c'est sur cet aspect que nous insisterons, ils sont souvent négligés par l'urbanisme et dans une moindre mesure dans les études urbaines.

1.3.1 Privatisation, festivalisation, sécurisation

Nous pouvons remarquer que dans les dernières décennies de nombreux auteurs (Davis, 1990 ; Sorkin, 1992 ; Mitchell, 1995 ; Flusty, 2001 ; Ward Thompson, 2002 ; Loukaitou-Sideris et al., 2005) se sont concentrés sur les tendances du contrôle exercé dans les espaces publics tels que définis en urbanisme (p.ex. les rues, trottoirs, parcs, places, etc.). Ces auteurs ont cherché notamment à montrer que l'espace urbain contemporain était de plus en plus le théâtre de mesures de contrôle qui visent à baliser les formes que prennent les activités sociales afin d'assurer le bon fonctionnement sociétal ou ce qui est jugé comme tel. Ce contrôle, comme le souligne Lofland (1998), peut s'exercer de deux façons : de façon indirecte par les aménagements, et de façon directe par la police et la réglementation. Bien que Lofland (1998) distingue les deux procédés, ils agissent en réalité souvent de façon conjoints et superposés.

Privatisation

Certains auteurs se sont particulièrement intéressés aux formes de privatisation des espaces publics, dont les trottoirs et les parcs. En effet, ces espaces publics, historiquement perçus comme des lieux où les individus peuvent exercer leurs droits et privilèges de citoyens, ont été le théâtre de plusieurs mesures de contrôle direct. À tour de rôle, les villes, les propriétaires privés et les cours de justice ont voulu contrôler et réguler les usages permis sur les trottoirs (Loukaitou-Sideris et al., 2005). Depuis au moins la fin du 19^e siècle, aux Etats-Unis, le caractère public des trottoirs a été négocié selon deux positions opposées ; le trottoir comme espace qui devrait être calme et contrôlé et le trottoir comme espace qui favorise les contacts civiques et l'action politique (Ibid.). Ce dilemme entre favoriser un espace inclusif et délibératif et contrôler les comportements des usagers a également été présent - et continue de l'être - dans l'aménagement et la gestion des parcs urbains. En

effet, comme le mentionne Ward Thompson (2002) : «The tension between determination to restrict “inappropriate” behaviour in a park and the desires of many users for more varied recreational opportunities has remained a constant from the nineteenth century to today» (p.60).

Parmi les exemples de privatisation qui ont suscité le plus d'intérêts, mentionnons le cas des espaces publics présents dans les *gated communities*. Dans ces ensembles, les espaces publics appartiennent aux différents propriétaires membres de la communauté. Ces derniers sont par le fait même responsables de la gestion de ces espaces. Comme le mentionne Flusty (2001) à propos des individus fréquentant les espaces publics dans les communautés fermées, «they are, in fact, often welcomed in. But only so long as they behave appropriately. And what constitutes appropriate behavior [...] is rigidly defined and strenuously enforced by management» (p.659). La gestion dont Flusty parle est généralement assurée par la présence d'une agence de sécurité privée. Cette dernière, en plus d'assurer la sécurité, fait respecter la réglementation des comportements permis dans les espaces publics. Les espaces publics de ces communautés sont donc davantage contrôlés et leur accès beaucoup plus restreint que les espaces véritablement publics. Il semble que les perceptions du risque du potentiel de conflits de la part des propriétaires figurent parmi les raisons les plus évoquées pour justifier les contraintes physiques et les mesures coercitives mises en place (Dupuis et Thorns, 2008).

Plusieurs auteurs se sont également intéressés aux centres commerciaux, qui surtout depuis la Seconde Guerre mondiale, constituent une autre forme de privatisation des espaces publics. La dégradation de certaines rues commerciales centrales combinée à l'émergence des centres commerciaux - qui par l'aménagement d'allées centrales, de bancs, etc. cherchent en quelque sorte à reproduire la rue traditionnelle - ont eu pour effet d'accroître la fréquentation des espaces en apparence publics, mais juridiquement privés, au détriment des espaces publics véritables. La gestion des espaces semi-publics des centres commerciaux est toutefois différente de celle des espaces publics. Par exemple, la sécurité présente dans le Forum des Halles (centre commercial parisien relié au Réseau Express Régional) a pour mots d'ordre : de transférer, de fluidifier et d'imperméabiliser. Transférer consiste ici à raccompagner vers l'extérieur les sans-abris ; fluidifier à faire bouger toute forme d'attroupement ; et imperméabiliser à empêcher l'accès des «indésirables» et limiter

l'accès à certaines zones lorsque les commerces sont fermés (Thomas, 2005). Ainsi, nous pouvons suspecter que l'objectif sous-jacent à ces méthodes est d'empêcher les activités qui compromettent la consommation, ou du moins qui ne la favorisent pas. À ce niveau, les spectacles musicaux, d'abord autorisés dans l'atrium, ont par la suite été interdits, les bancs ont été enlevés et les marches ont été arrosées pour empêcher de s'y asseoir (Ibid.).

Depuis leur apparition, les *bonus piazzas* ou *privately owned public space* ont également été inclus parmi les exemples de privatisation. Il s'agit d'espaces extérieurs ou intérieurs, de trottoirs élargis ou de passages ouverts au public se trouvant sur le même lot qu'un édifice privé. Ces espaces constituent en quelque sorte un compromis issu de la négociation entre le développeur et les autorités municipales. En incluant des portions de terrains ouvertes au public dans la planification et la construction d'un nouvel édifice, le développeur peut se voir octroyer par les autorités le droit de construire des étages supplémentaires. En somme, l'aménagement de ces espaces ouverts au public permet aux propriétaires d'accroître la hauteur de leurs bâtiments et, par conséquent, d'obtenir des bénéfices économiques supplémentaires. Il s'agit à première vue d'un échange gagnant pour tout le monde. La collectivité a davantage d'espaces publics et le propriétaire obtient des bénéfices économiques (densité accrue). New York a été la première ville, en 1961, à utiliser cette forme de réglementation incitative. Depuis, plusieurs villes américaines et mondiales se sont inspirées de type de zonage (Kayden, 2000). Il s'agit en fait plutôt d'une augmentation illusoire du nombre et de la superficie des espaces publics. Comme dans les autres cas des faux espaces publics (*malls*, espaces publics des *gated communities*), la gestion et les aménagements de ces espaces sont différents des espaces réellement publics. Le sociologue William Whyte s'est beaucoup intéressé à la qualité de ces espaces. À partir d'observations, le chercheur a remarqué que : «a lot of the spaces were awful : sterile empty spaces not used for much of anything except walking across» (1988, p.234). Il semble que certains développeurs souhaitent que les piazzas demeurent vides. Comme le souligne Smithson (2008), en relatant les propos d'un président d'une firme de développement immobilier : «One of the biggest problems of buildings security is loitering on the premises. Builders therefore do not seek to make their plazas more comfortable to encourage passers-by to spend time resting there» (p.338). Ainsi, on remarque que plusieurs propriétaires investissaient peu : «developers want the minimum done» (Whyte, 1988, p.114) et cherchaient volontairement à exclure des usages et des usagers.

Festivalisation

Depuis quelques années, plusieurs auteurs ont mis en évidence, d'une part, que la gestion des espaces publics était de plus en plus axée sur l'événementiel et, d'autre part, qu'il y avait de plus en plus d'espaces publics urbains thématiques. Bien que ce phénomène, que nous pouvons appeler festivalisation, ne soit pas aussi récent que certains le prétendent, il s'est considérablement accentué et généralisé depuis les années 1980. Il y a en effet dans les villes occidentales, de plus en plus d'événements tenus dans les espaces publics (festivals, concerts, parades, projections de film, etc.). Par exemple, entre 1986-1997, le nombre d'événements tenus dans les espaces publics a augmenté de 8 fois aux Pays-Bas (Van Melik, Van Aalst et Van Weesep, 2007.) Plusieurs observateurs estiment que ces tendances de gestion et d'aménagement s'inscrivent dans la logique actuelle du (re)positionnement des villes sur l'échiquier mondial. En effet, celles-ci chercheraient à travers différents (ré)aménagements à attirer les capitaux : «the recapitalisation of space [...] is targeted selectively, meeting the needs of particular groups, urban tourists, place-mobile capitalists and professionals within overarching ambition of ensuring the city's economic competitiveness» (Harvey, 1989 cité par Padisson et Sharp 2007, p.88).) Afin de satisfaire les «urban lifestyles» (Sukin, 1998) des groupes dont Harvey parle, plusieurs villes ont alors opté pour favoriser le redévelopper des secteurs en y implantant des musées, des casinos, des complexes hôteliers, etc. Bien que ces aménagements puissent être bénéfiques pour une communauté, la pression afin de satisfaire des groupes d'individus peut parfois entraîner l'exclusion de d'autres. Par exemple, lors d'événements tenus dans des espaces publics (p.ex. le Festival International de Jazz de Montréal), les usages et les usagers sont davantage contrôlés (p.ex. les sacs des individus sont vérifiés afin d'éviter que certains entrent sur le site avec des bouteilles de verre).

Sécurisation

Finalement, de nombreux observateurs ont traité de la recrudescence de mesures sécuritaires dans les espaces publics au cours des dernières années dans les villes occidentales et des tensions croissantes que cela crée sur les droits et libertés des citoyens. Cette intensification est due entre autres aux effets d'une succession d'attentats terroristes perpétrés en milieu urbain (p.ex. le 11 septembre 2001 à New York et le 7 juillet 2005 à Londres), d'émeutes (p.ex. les émeutes incendiaires des banlieues parisiennes) et de

manifestations (p.ex. les manifestations altermondialistes ayant eu lieu en 1999 à Seattle lors d'une conférence de l'OMC). Selon des impératifs de sécurité, les autorités utilisent diverses méthodes directes et indirectes afin de réguler les usages et les usagers dans les espaces publics urbains. Comme le souligne Sennett, les villes sont des :

«places in which diverse populations both experience, and by their very presence constitute, unforeseen encounters and expanded opportunities. But conversely, excitement and unforeseeability necessarily entail risk and even menace – implicit to the notion of unpredictability is the possibility that encounters in the streets will not transpire as you might wish» (Sennett, 1990 cité par Flusty 2001, p.659).

Or, les mesures sécuritaires visent justement à réduire les risques et les menaces potentiels inhérents aux villes. C'est dans cet esprit que de nombreuses législations ont réglementé la présence des sans-abris dans les espaces publics¹⁵. Plusieurs villes occidentales ont également opté pour l'installation de caméras de surveillance. Par exemple, plusieurs villes anglaises sont dotées de caméras et de programmes informatiques qui : «can scan faces or car numbers to match against data banks of 'problem' people or vehicles, or pick up behavioral patterns that are 'problematic' and may require further investigation (Gibb, 2005 cité par Bottomley et Moore, 2007, p.194). Les londoniens seraient d'ailleurs capturés environ 300 fois par jour par des caméras de surveillance dissimulées dans la ville¹⁶.

Effets pervers

À partir de ces tendances, de nombreux observateurs sont arrivés à la conclusion que les villes sont devenues «a variable labyrinth of interdictory spaces : barricaded streets, privately administered plazas, police helicopter over-flights, and traffic lights festooned with panning, tilting and zooming video cameras» (Flusty, 2001, p.658). La situation est telle que d'autres se sont même interrogés sur «la mort de l'espace public» (Mitchell, 1995) et «le déclin du citoyen» (Sennett, 1992). D'autres voix se sont toutefois levées pour remettre en question ces conclusions. Par exemple, Paddisson et Sharp (2007) soulignent que se concentrer uniquement sur ce que Brenner et Theodore (2002) définissent comme

¹⁵ À titre d'exemple, l'arrondissement montréalais de Ville-Marie a adopté en 2007 un règlement interdisant les chiens dans le parc Emilie-Gamelin et le square Viger. Il s'agit de deux endroits très fréquentés par les sans-abris, dont plusieurs possèdent des chiens. La Ville a justifié son geste en prétextant que ce règlement visait à réduire les «incivilités» et les «désordres publics». Ce geste a néanmoins pour effet de réduire (en théorie) la présence d'un groupe d'individus dans certains lieux.

¹⁶ Pour davantage d'informations, consulter le site internet suivant : <http://news.bbc.co.uk/1/hi/sci/tech/1789157.stm>

des «projected spaces»¹⁷ a pour effet d'avoir une vision de la ville qui tend à «over-emphasize particular types of public space and their exclusionary implications at the expense of the reality that cities are defined by a diversity of public spaces» (p.89). Nous sommes également d'avis que cette suremphase des tendances en terme de gestion et d'aménagement dans les espaces publics a eu pour effet pervers de créer une distorsion de la réalité. En effet, à lire seulement les études portant sur ces tendances, nous pourrions croire que les villes occidentales sont dorénavant surpolicées et ne proposent plus d'espaces favorables aux formes de sociabilité improvisées. Or, nous doutons que cela soit le cas. Paddison et Sharp (2007) suggèrent plutôt de regarder la ville «beyond its 'projected' and the recapitalized spaces access whether and how public space is being eroded, or indeed, being enhanced» (p.90). Les deux auteurs optent plutôt pour s'intéresser aux «local banal spaces». Bien que la définition des «local banal spaces» de Paddison et Sharp (2007) ne corresponde pas à celle des espaces équivoques, c'est selon cette même logique que nous justifions entre autres le sujet de ce mémoire. Il nous apparaît important, tout comme pour les deux auteurs, de regarder les questions de gestion et d'aménagement au-delà des espaces publics (p.ex. parcs, rues, places, etc.). En fait, nous croyons essentiel de regarder les espaces (sans considération de leur statut et de leur fonction) qui sont le théâtre de nouveaux modes d'appropriation pour les différents enjeux qu'ils soulèvent et pour les effets bénéfiques qu'ils peuvent avoir sur la façon de vivre la ville.

¹⁷ Les deux auteurs reprennent les propos de Lipietz (1994) qui souligne que : «the production of new spaces occurs through the conflictual interaction of conservative/preservationist and modernizing or restructuring-oriented political forces at diverse scales, generally leading to a new territorial formation that eclectically combines elements of the old geographical order with aspects of the "projected spaces" sought by the advocates of (neoliberal and/or progressive) modernization» (p.35) Autrement dit, les «projected spaces» de Brenner et Theodore (2002) seraient en quelque sorte les espaces urbains (réels ou fictifs) résultant de l'économie néo-libérale et des nouveaux modes de gouvernance des villes occidentales.

Chapitre 2 : Cadre conceptuel

Plusieurs auteurs ont proposé des concepts et des typologies afin de traiter des espaces qui, selon notre point de vue, s'apparentent à la notion d'espaces équivoques. Certains auteurs ont principalement abordé ces espaces selon leur fonction et leur statut. Autrement dit, ils ont regardé de quelle façon la fonction et le statut de certains espaces présentaient une certaine ambiguïté quant à leur caractère privé-public. D'autres auteurs ont plutôt opté pour aborder certains espaces selon les modes d'appropriation qu'on pouvait y retrouver et sur l'impact de ces derniers sur la fonction du site. Finalement, d'autres auteurs ont proposé une analyse – qui s'apparente à la nôtre – qui aborde à la fois le caractère ambigu de la fonction et du statut d'un site, notamment en raison de nouveaux modes d'appropriation, et des impacts de ces modes d'appropriation sur la redéfinition de la fonction du site.

2.1 Types d'espaces

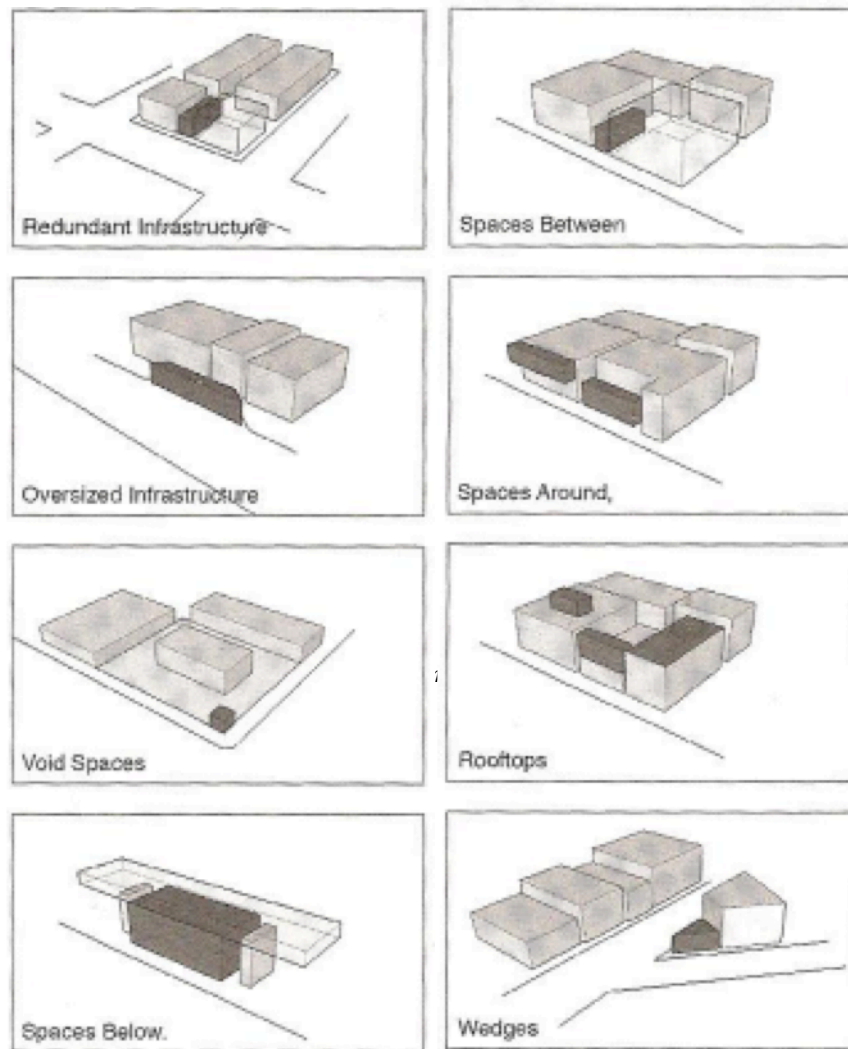
2.1.1 Espaces interstitiels

Afin de rendre l'aménagement des villes plus inclusif et ultimement plus vivable, Villagomez (2010) a d'abord proposé d'identifier les espaces résiduels¹⁸ présents dans les villes, puis de voir de quelle façon ils sont produits. Pour lui, les espaces résiduels urbains propices aux appropriations peuvent être regroupés en huit catégories (*voir la figure 34*). Parmi ces huit catégories, l'une d'elle est nommée espaces interstitiels¹⁹. Pour l'auteur, ces espaces sont des espaces laissés libres entre deux entités principalement dus à des démolitions, à la réglementation municipale (p.ex. les marges des lots résidentiels) et à l'élimination de certaines fonctions rendues désuètes (p.ex. portes secondaires condamnées, remises inutilisées). Villagomez (2010) souligne qu'il peut se produire dans ces espaces une multitude d'activités. Parmi celles-ci, certaines sont commerciales. Les commerçants utilisent d'ailleurs parfois les murs pour y accrocher leurs produits.

¹⁸ Il s'agit d'une traduction libre du terme *residual spaces* utilisé par Villagomez (2010).

¹⁹ Il s'agit d'une traduction libre du terme *spaces between* utilisé par Villagomez (2010).

Figure 35 : Typologie d'espaces résiduels



Source : Villagomez, 2010

Parmi les types d'espaces interstitiels, il y a ce que Ford (2000) appelle les espaces libres entre les bâtiments²⁰. Ce dernier inclut dans cette notion : «both the semiprivate areas that surround and even cloak buildings, such as doorways, stairways, and porches, and the spaces that are more literally between buildings, such as sidewalks and parking lots» (p.5). Ford (2000) précise qu'il s'intéresse tout particulièrement aux espaces tels que les : «porches, steps, walkways, gates, gardens, driveways, sidewalks, lawns, street trees, alleys, patios, decks, cellar doors, fences, court-yards, parking lots, loading docks, sidewalk cafes, and storage areas» (p.4). L'auteur s'intéresse, tout comme Villagomez (2010), à l'histoire de ces espaces, à leurs caractéristiques physiques et à la façon dont ils sont utilisés. Par

²⁰ Il s'agit d'une traduction libre du terme *spaces between buildings* utilisé par Ford (2000).

exemple, Ford remarque – et critique le fait - que ces espaces sont rarement aménagés dans l’optique d’être agréable et favorable aux appropriations. Malgré tout, il répertorie une série de gestes novateurs à cet effet dans différentes villes américaines et conclut son ouvrage en invitant l’observateur à : «Look around. The ordinary, everyday spaces between buildings may be more important than you think. These spaces are or should be, the public city» (p. 211).

2.1.2 Les marges de recul avant

La notion de marges de recul avant²¹ élaborée par Garde (1999) s’apparente à plusieurs égards à celle d’espaces autour des bâtiments de Villagomez (2010). Pour Garde (1999), les marges de recul avant sont les «open areas between buildings and the street are defined as marginal spaces, mainly because they are generated as by-products of urban spatial development and are situated in the margins between edges of buildings and the street» (p.200). Autrement dit, les marges de recul avant seraient les espaces ouverts entre les bâtiments et les rues qui seraient principalement le résultat de la réglementation locale (p.ex. coefficient d’occupation du sol, etc.) et le produit de «various processes of urban spatial development» (p.201). Par exemple, l’auteur précise qu’à Los Angeles, notamment, ces espaces sont d’envergure différentes selon que le zonage est résidentiel, commercial ou industriel. À l’inverse des espaces publics (parcs, places, etc.), qui répondent à des objectifs d’aménagement clairs (p.ex. encourager la détente, les activités sociales, etc.), les marges de recul avant sont «generated as inevitable by-products of the processes of urban spatial development and remain as secondary areas» (p.200). Malgré cela, Garde (1999) croit que ces espaces pourraient être davantage utilisés en y faisant la promotion de différentes activités²².

2.1.3 Paysages par défaut et espaces excédentaires

Afin de traiter d’un autre type d’espace présentant une certaine ambiguïté quant au caractère privé ou public de sa fonction et par rapport à sa fonction perçue, Nielsen (2002)

²¹ Il s’agit d’une traduction libre du terme de *marginal spaces* utilisé par Garde (1999).

²² À ce titre, Garde (1999) fait référence aux travaux de Bassett (1981) qui a fait l’historique des jardins communautaires aux Etats-Unis et montré que plusieurs d’entre eux se sont développés dans les marges de recul avant.

propose la notion de paysages par défaut²³. Il s'agit pour l'auteur des «areas that are not usable, not yet used, or already used and later abandoned» (2002, p.54). Pour lui, les paysages par défaut sont situés entre les éléments territoriaux bien définis (p.ex. quartiers, parcs industriels, centre commerciaux, parcs locaux et régionaux, etc.) et les villes en général. Il peut s'agir de «large areas of grass, asphalt, anonymous 'green' spread out between buildings, [...] parking lots, roads, high-voltage pylons and waste disposal areas» (Ibid.). À chaque fois qu'une nouvelle partie de la ville est construite, il y a en règle générale un accroissement de la superficie et du nombre d'espaces non-utilisés (les nouvelles infrastructures les isolent et limitent leur accès), intégrés partiellement dans l'environnement urbain.

La notion de paysages par défaut s'apparente beaucoup à la notion d'espaces excédentaires²⁴ élaborée par Lerup (1995), puis reprise par Berger (2006). Pour Lerup, le territoire urbanisé est composé de deux choses : les espaces excédentaires et utilitaires²⁵. Pour Berger (2006) :

«Stim characterizes the places, buildings, programs, and events that most people would identify as being developed or built for human use (dwelling, occupation, industry, recreation, etc.). Dross characterizes the landscape leftovers, or waste landscapes, typically found in-between the stims and undervalued for many reasons (pollution, vacancy, natural conditions unsuitable for building, unprofitability, etc.)» (p.37).

Bien que les espaces excédentaires soient une réalité matérielle parfaitement naturelle dans la construction des villes depuis longtemps, Berger s'est donné pour mandat dans son ouvrage, de montrer, à l'aide de photographies aériennes saisissantes, à quel point l'urbanisation actuelle est de plus en plus saturée de ce type d'espace. Pour ce faire, il a d'abord présenté dix agglomérations américaines, puis il a proposé une typologie d'espaces excédentaires²⁶. Les preuves sont éloquentes, les villes pullulent d'espaces excédentaires (avec des fonctions plus ou moins claires) sans égard à l'échelle humaine et qui constituent souvent des résidus des espaces utilitaires.

²³ Il s'agit d'une traduction libre du terme *superfluous landscapes* utilisé par Nielsen (2002).

²⁴ Il s'agit d'une traduction libre du terme *dross* utilisé par Lerup (1995).

²⁵ Il s'agit d'une traduction libre du terme *stim* utilisé par Lerup (1995).

²⁶ Cette typologie comprend ce que Berger (2006) appelle les *waste landscapes of dwellings, of transition, of infrastructure, of obsolescence, of exchange, et of contamination*.

2.1.4 Espaces à usages temporaires

Les espaces à usages temporaires²⁷ sont, selon Temel (2006), des espaces : «opened up by temporary projects, whether they are produced by economic or aesthetic, urban planning, cultural reasons or simply by a desire to use something» (p.59). L'auteur précise que ce qui est temporaire – soit le statut des usages considérés – se situe entre ce qui est éphémère – qui se trouve à être quelque chose qui a une courte vie et dont l'existence ne peut être prolongé – et ce qui est provisoire – qui est généralement de courte durée, mais qui peut souvent se prolonger sur de plus longues périodes. Ainsi, ce qui est temporaire : «stands between these two positions [éphémère et provisoire]. It is on the one hand, short-lived like the ephemeral, but unlike the latter it can certainly exist for a longer period than was initially intended» (p.55). L'auteur précise que la dimension temporaire des usages présents dans un espace est intéressante puisqu'elle s'oppose à la longue durée, soit la temporalité qui caractérise les villes. Pour Temel (2006), les espaces à usages temporaires sont situés «in specific places that are in turn part of material space as the physical substratum of social relationships» (p.59). En effet, pour lui ces espaces entraînent des «level[s] of structures of action and interaction, of the production, use and appropriation of material space and, at least as importantly, on the level of systems of spatial representation» (Ibid.). L'auteur reste toutefois évasif quant aux caractéristiques physiques et aux types d'espaces favorables aux constructions sociospatiales.

2.1.5 Espaces du quotidien

Les visions universalisantes et pessimistes de l'aménagement et de la gestion des espaces publics et privés, véhiculées notamment par Sorkin (1992) et Davis (1990), ont incité Crawford et al. (1999) à élaborer une nouvelle façon d'interpréter la ville de Los Angeles et à conceptualiser l'espace public. À l'instar de Fraser (1993) qui «looked beyond the officially designated public to discover the previously hidden counterpublics of women and workers», Crawford a décidé de regarder «beyond the culturally defined physical realms of home, workplace, and institution» (1999, p.25). L'auteure a proposé la notion d'espaces du quotidien²⁸. Il s'agit du «connective tissue that binds daily lives together, amorphous and so

²⁷ Il s'agit d'une traduction libre du terme *temporary spaces* utilisé par Temel (2006).

²⁸ Il s'agit d'une traduction libre du terme d'*everyday space* utilisé par Crawford (1999).

persuasive that it is difficult to perceive» (1999, p.25-26). Les espaces du quotidien sont le théâtre de multiples transactions sociales et économiques ainsi que de diverses expériences. En termes spatiaux, il s'agit pour l'auteure d'espaces tels que les «vacant lots, sidewalks, front yards, parks, and parking lots» (Crawford, 1999, p.28). Elle précise également que «in the absence of a distinct identity of their own, these spaces can be shaped and redefined by the transitory activities they accommodate» (Ibid.).

Crawford a ensuite ciblé deux types d'usages et d'usagers qui ont pour effet de transformer les espaces du quotidien : les ventes de garage et les vendeurs de rues. Durant la récession économique des années 1980, la ville de Los Angeles a vu le nombre de vente de garages se multiplier dans les cours avant des résidences privées. La représentation de ces espaces, qui servent principalement des zones tampon entre la rue et la maison, est alors modifiée : «the garage sale turns the house inside out, displaying the interior on the exterior» (Crawford, 1999, p.29). Dans le cas des vendeurs de rues, ces derniers «appropriate marginal and overlooked sites chosen for their accessibility to passing motorists and pedestrians : street corners, sidewalks, and parking lots and vacant lots that are often surrounded by chain-link fences» (Crawford, 1999, p.30). Ces activités plus ou moins légales ont pour effet de transformer ces *no-man's-land* en lieux animés et colorés.

2.1.6 Lieux émergents

Vyzoviti (2005) a élaboré la notion de lieux émergents²⁹, notion très enrichissante pour nos propos. Il s'agit des «locations spontaneously appropriated by urban groups without a place in order to fulfill essential social, cultural or economic needs that have not been accounted for in spatial terms» (Vyzoviti, 2005, p.110). L'auteure cible quatre types de groupes qui n'ont pas de lieux adéquatement aménagés en fonction de leurs besoins et usages³⁰ : les groupes socialement exclus, les groupes d'usagers non considérés dans la planification des espaces urbains et par la pratique urbanistique courante, les sous-cultures et, finalement, les groupes émergents. Les groupes socialement exclus sont des groupes dans la marge de la société selon des critères socio-économiques et ethniques (p.ex. les minorités ethniques, les itinérants, etc.). Les groupes d'usagers non considérés dans la planification urbaine et dans

²⁹ Il s'agit d'une traduction libre du terme d'*emergent places* utilisé par Vyzoviti (2005).

³⁰ Il s'agit d'une traduction libre du terme *groups without a place* utilisé par Vyzoviti (2005).

la pratique urbanistique sont des groupes dont les besoins n'influencent pas ou très peu le design et la planification de l'environnement urbain (p.ex. les personnes âgées, les enfants, les adolescents, les handicapés physiques, etc.). Les sous-cultures sont constituées d'individus qui se regroupent indépendamment de l'âge, de l'ethnicité, de la classe sociale, mais qui partagent des intérêts et des comportements particuliers qui forment un système de croyances, de normes et de valeurs (p.ex. les punks, les graffiteurs, etc.). Finalement, les groupes émergents sont les nouveaux groupes socioculturels – peu importe leur composition – qui s'ajoutent aux autres déjà existants. Ils émergent souvent en réaction à l'évolution des autres groupes socioculturels, particulièrement à ceux qui sont dorénavant inclus dans la pratique urbanistique.

L'auteure souligne que les groupes qui n'ont pas de lieux adéquatement aménagés en fonction de leurs besoins et usages s'approprient régulièrement des espaces urbains dans le but d'accommoder leurs activités et de satisfaire leurs besoins. Ils s'engagent de façon créative avec les lieux appropriés, en attribuant des usages non conventionnels aux lieux urbains et aux objets. Ces nouveaux usages prennent parfois de l'importance au point où, comme le précise Vyzoviti, les groupes peuvent avec le temps être de plus en plus considérés dans l'aménagement de l'espace urbain et voir leurs usages entérinés. Bien que la notion de lieux émergents de Vyzoviti (2005) se définisse principalement selon les usages et les usagers, l'auteure précise également dans quels types d'espace physiques les groupes qui n'ont pas de lieux adéquatement aménagés en fonction de leurs besoins et usages tendent à s'enraciner. À cet effet, l'auteure mentionnent que les lieux émergents peuvent autant faire partie du réseau viaire, des places et des parcs, qu'une panoplie d'autres lieux tels que «semi-public interiors, «pilotis» and «void decks», accessible rooftops, empty plots, wastelands, interstitial spaces, «terrains vagues», functional transit spaces, parking lots, and so on» (p.4).

L'auteure a surtout le mérite d'avoir observé *in situ* différentes formes d'appropriation de ces groupes selon trois critères : *morphology*, *operation* et *performance*. Le premier critère correspond aux: «physical characteristics of the urban location, spaces and objects that the group appropriates» (Vyzoviti, 2005, p.114). Le second critère correspond aux «informal interactions within the group that occurs in appropriated spaces and objects as well as to the system of activities occurring in the appropriated spaces and objects that are associated

with and supporting interaction within the group» (Ibid.). Finalement, le dernier critère correspond «to social quality, considered as the impact of the interaction occurring in the appropriated location to the satisfaction of group's needs, goals, and objectives that we call 'norms'» (Ibid.). À l'aide de ces trois critères, l'auteure a observé des formes d'appropriation dans un quartier immigrant à Athènes en Grèce et des activités de jeunes amateurs de planche à roulettes à Tilburg aux Pays-Bas. À partir des observations des deux cas de figure, Vyzoviti a ciblé une série d'attributs physiques et socioculturels favorables aux appropriations. Nous en mentionnerons quatre : les potentiels d'interaction au sein d'un groupe, la diversité, l'accessibilité et le caractère interstitiel. Tout d'abord, l'auteure précise que les «emergent places have the potential to facilitate intra-group interaction. The general 'intra-group interaction' of emergent places consists of 'exchange of information', 'meeting friends' and 'getting together with people of the same group'» (2005, p. 250). Concernant la diversité, l'auteure précise que les lieux émergents sont souvent des «urban spaces that are morphologically diverse. These spaces fit in the category of urban voids and present a multitude of shapes and dimensions» (2005, p. 251). Vyzoviti mentionne ensuite que les lieux émergents sont souvent des «urban spaces that are available for appropriation with certain continuity in time. Availability of emergent places can be physical (adequate floor area) but also legal (lack of prohibitive legislation)» (Ibid.). Finalement, concernant la caractère interstitiel de ces espaces, Vyzoviti précise que les lieux émergents sont des «urban locations that present considerable between-ness in urban spatial networks. They are situated between two or more pairs of activity locations» (Ibid.).

2.1.6 Lieux à usages improvisés

Rivlin (2007) a fait le constat que, ce qu'il définit comme étant les lieux à usages improvisés³¹ sont négligés dans les études portant sur les espaces publics. Pourtant, ils constituent selon lui une grande partie des espaces urbains utilisés par les individus pour y tenir diverses activités individuelles et collectives. À partir des observations qu'il a menées à New York, l'auteur a élaboré une série de caractéristiques afin d'identifier les lieux à usages improvisés. Premièrement, ce sont des : «places intended for other uses that people have occupied to meet public life needs» (Rivlin, 2007, p. 38). Ces espaces sont donc :

³¹ Il s'agit d'une traduction libre du terme *found spaces* utilisé par Rivlin (2007).

«found in the sense that users locate and appropriate them for uses that they serve effectively, but which they were not originally designed to serve» (Ibid.). Deuxièmement, ce sont des espaces où les individus ont une plus grande liberté de choisir ce qu'ils désirent faire. Cela leur permet donc de faire des activités qui répondent davantage à leurs intérêts. Troisièmement, à partir d'observations, Rivlin a ciblé une série de caractéristiques physiques permettant d'identifier ce type de lieux :

«Some were segments or strips of sidewalks; some were isolated from other areas and uses; and others were 'spillovers' from places receiving steady or heavy use such as restaurants, shops or clubs, where people were lingering outside. Others were steps in front of public buildings and stoops or stairs in front of residences which formed natural amphitheaters for observing the urban or neighborhood scene» (Rivlin, 2007, p.41).

L'auteur a également observé que les clôtures et les murets constituaient des éléments physiques qui offraient de nombreuses possibilités d'appropriation. Il a par exemple observé que les murets pouvaient servir de bancs pour manger. Rivlin a aussi ciblé une série de qualités que l'on peut attribuer aux lieux improvisés. Tout d'abord, il a souligné que ces espaces permettaient de satisfaire une variété de besoins. À cet effet, il a donné l'exemple des espaces qui pouvaient servir de lieux de repos lorsqu'un individu est en avance à un rendez-vous. Ensuite, l'auteur a souligné qu'accéder à ce genre d'espaces nécessite généralement peu de temps et d'efforts puisqu'ils sont nombreux et distribués relativement partout dans les villes. Finalement, Rivlin a mentionné que ces espaces avaient la qualité de favoriser la créativité. Par exemple : «People bring things to found spaces – food, reading and writing materials, radios, items to make their stays there pleasant and interesting, also expanding what can be done on the site» (2007, p.45).

2.1.7 Espaces à usages ouverts

En des termes proches de ceux de Rivlin (2007), Franck et Stevens (2007) ont développé le concept d'espaces à usages ouverts³² qui s'opposent aux espaces à usages prédéterminés³³. Le concept d'espaces à usages ouverts systématise le mieux parmi ceux présentés le lien entre la dimension spatiale d'un lieu et ses modes d'appropriation. Les deux auteurs observent que dans différents espaces urbains, il se produit parfois des activités qui ne sont

³² Il s'agit d'une traduction libre du terme *loose space* utilisé par Franck et Stevens (2007).

³³ Il s'agit d'une traduction libre du terme *tight spaces* utilisé initialement par Sommer (1974).

pas directement liées à la fonction principale du lieu. Lorsque ces activités se produisent et se répètent, les usages d'un espace tendent à s'ouvrir (*become loose*). Dès lors, cet espace devient «*apart from the aesthetically and behaviorally controlled and homogeneous «themed» environments of leisure and consumption where nothing unpredictable must occur*» (Frank et Stevens, 2007, p. 3). Autrement dit, les modes d'appropriation d'un lieu – particulièrement lorsque leur finalité diverge de la fonction principale - participent à redéfinir l'usage et la fonction de ce dernier. Les auteurs soulignent qu'il existe des types d'espaces et des caractéristiques physiques qui suggèrent davantage de potentiels d'appropriation. Ils en ciblent deux types : les espaces laissés pour compte³⁴ et les espaces abandonnés³⁵.

Les espaces laissés pour compte, qui sont pour la plupart des espaces ayant un statut juridique public, n'ont pas de fonctions véritables. Les auteurs précisent toutefois qu'ils sont souvent situés à proximité d'espaces ayant des fonctions précises. Ils donnent l'exemple des espaces disponibles sous les ponts et ceux à proximité des autoroutes et des voies ferrées³⁶.

Les espaces abandonnés sont des espaces qui ne proposent désormais plus de fonctions (p.ex. friches industrielles, terrains vagues, etc.). Ce sont des espaces en attente de nouvelles fonctions et de nouveaux usages. Bien que l'ambiguïté quant à la fonction contribue à l'attrait de certains espaces, les espaces qui sont le théâtre d'appropriations proposent généralement plusieurs autres qualités physiques. À cet effet, Franck et Stevens (2007) mentionnent notamment que les «*walls, fences and ledges, which are often supposed to delimit space and behavior, can be sat upon, climbed onto and used to display banners or items for sale*» (p.8). Ils ajoutent également que les relations d'un espace avec son environnement immédiat sont également importantes : «*When the edge is porous, one can see and move easily between spaces or easily straddle the barrier between them as people sit on a wall around a plaza, watching the scene*» (Ibid., p.9).

³⁴ Il s'agit d'une traduction libre du terme *leftover spaces* utilisé par Franck et Stevens (2007).

³⁵ Il s'agit d'une traduction libre du terme *abandoned spaces* utilisé par Franck et Stevens (2007).

³⁶ À propos des espaces sous les ponts, Bishop (1988) souligne qu'ils sont intéressants notamment parce que «*they are outside the rush and flow taking place above, over the bridge*» (p.96, cité par Franck et Stevens, 2007, p.8).

Les auteurs se sont d'abord interrogés sur le processus par lequel de nouveaux usages émergent dans certains espaces. Ces derniers s'accordent d'abord pour dire que certains types d'espaces et d'éléments physiques *favorisent* l'émergence de nouveaux usages, mais qu'ils ne les *assurent* pas. C'est là le point fort de la notion d'espaces à usages ouverts. En effet, pour qu'un espace devienne ambigu quant à son usage, il faut que des individus en explorent certaines possibilités. Pour que ces possibilités soient explorées, il faut d'abord que des individus reconnaissent certains potentiels inhérents à un site, puis, qu'ils aient la créativité et la motivation nécessaires afin d'utiliser et de modifier les éléments en place. En somme, c'est par les activités et par le mouvement que l'usage principal d'un espace devient ambigu. Les auteurs soulignent à cet effet, en reprenant les termes de Gehl (1987), que certaines des activités sont nécessaires et d'autres optionnelles. Les activités dites nécessaires sont celles qui sont essentielles pour assurer les besoins immédiats de certains individus. Il s'agit par exemple des activités économiques des vendeurs de rue (artisanat, nourriture, souvenirs, etc.) et des performeurs de rue (musique, mime, portrait, etc.). Les activités dites optionnelles comprennent notamment les activités ludiques (jeux de cartes, échecs, etc.), artistiques (installations, spectacles, etc.), politiques (discours, manifestations, etc.), commémoratives (rituels religieux, etc.) et festives (célébrations nouvel an, victoires sportives, etc.) Lorsque Franck et Stevens mentionnent que l'usage d'un espace devient ambigu par le mouvement, ils entendent par là que : «Just as people may break free of intended uses and established meanings, they may also break free of restricted forms of comportment and movement» (2007, p.14). Ils proposent notamment la figure du *skateboarder* pour illustrer comment le caractère ambigu de l'usage d'un espace est à la fois produit et expérimenté par son action et son mouvement : «skateboarders adopt, take over, colonize, emulate, repeat, work within, work against, re-imagine, re-temporalize, reject, edit and recompose the spaces of the city» (Franck et Stevens, 2007, p.14-15, citant Borden, 2001a). Les auteurs se sont ensuite intéressés à la dimension temporelle des espaces à usages ouverts. Ils ont d'abord remarqué que le caractère ambigu de la fonction et de l'usage d'un espace varie dans le temps : «many spaces are only called upon to serve their primary functions at particular time of the day, week and year» (Ibid., p.15). Ils soulignent à cet effet que la nuit est depuis longtemps la période du jour associée à une forme d'évasion et de déviance sauf lorsque des mesures, telles que des couvre-feux, sont imposées. Les auteurs font également la remarque que les groupes sociaux ont des perceptions différentes de la disponibilité de certains espaces pour la tenue de leurs

activités. Ainsi, l'espace urbain est partagé dans le temps par différents «publics». Ce partage, plus ou moins formalisé, vise souvent à réduire les conflits d'usages possibles entre les différents groupes et activités.

Les deux auteurs se sont ensuite penchés sur les différents bénéfices et risques des espaces à usages ouverts. Tout d'abord, les vertus de ce type d'espaces seraient principalement dues à trois caractéristiques : possibilité, diversité, désordre³⁷. En effet, pour eux : «the indeterminacy of loose space, along with free access, opens the space to other possibilities : to activities not anticipated, to activities that have not other place, to activities that benefit from a relative lack of control and economic constraints» (Ibid., p.17). À cet effet, les auteurs soulignent que ce type d'espaces offre une tribune pour plusieurs groupes politiques qui peuvent y tenir des discours et transmettre des messages à un large public. Ces espaces offrent également des possibilités commerciales intéressantes. Certains individus peuvent venir y vendre des objets, et ce, avec un minimum de ressources. Les différentes possibilités offertes dans certains espaces attirent une variété d'individus qui y tiennent une diversité d'activités. Ces diverses activités provoquent des rencontres fortuites qui participent à l'apprentissage de la tolérance et de la vie cosmopolite. Les auteurs mentionnent ensuite que : «the mixture of diverse activities and people, the occurrence of unexpected events and actions, apparent disarray and physical deterioration all create a certain amount of disorder in loose space» (Ibid., p.21). Cette désorganisation a selon eux des bénéfices. Elle invite notamment les individus à imaginer et à créer leurs propres aménagements et à identifier de nouveaux usages pour un site. Les auteurs soulignent toutefois que ces trois caractéristiques (possibilité, diversité, désordre) engendrent des risques, plus ou moins importants selon les autorités. Par exemple, concernant les possibilités de certains lieux, les auteurs précisent que : «despite all good intentions, political demonstrations and other large gatherings of people in public spaces can lead to more disruptive behavior and/or arrest and possibility brutal interventions by police» (Ibid., p. 18-19). Ils soulignent toutefois que les dangers physiques sont régulièrement surestimés et que le design et la gestion tendent trop souvent à réduire les possibilités de contrôle individuel, de liberté et d'aventure. À propos de la désorganisation, les auteurs précisent

³⁷ Il s'agit d'une traduction libre des termes *possibility*, *diversity* et *disorder* utilisés par Franck et Stevens (2007).

que cela peut parfois renvoyer à une forme d'inefficacité et de conflits d'usages : «the density of activities and the overlap of intended activities with unintended ones can cause congestion and slow passage of pedestrians and vehicles» (Ibid., p.22).

Les auteurs ont ensuite fait remarquer que lorsque les risques devenaient trop importants par rapport aux bénéfiques, les décideurs avaient tendance à prédéterminer davantage les usages d'un lieu. À cet effet, Franck et Stevens estiment nécessaire d'appréhender le caractère ambigu des usages d'un lieu «within a dialectic where loosening and tightening are in a dynamic relation, where continually develops in relation to the other» (Ibid., p.26). Ils ajoutent : «viewing looseness as a dialectical process reveals its development through tensions : between intended and established activities, rules and meanings and those that are unanticipated and may create conflict» (Ibid.). En somme, : «spatial, representational and behavioral limits and opportunities are the product of continual negotiation and contestation as people pursue the activities they choose and as authorities allow or curtail those activities» (Ibid., p.27)

2.2 Approches de l'espace urbain

L'espace urbain peut être analysé d'une multitude de façons. Nous proposons ici de présenter certains travaux et concepts éclairants quant à la façon d'analyser les activités individuelles et collectives dans la ville et l'impact de celles-ci dans la façon de concevoir l'espace urbain.

2.2.1 La corporalité et l'espace

«In each interaction I experience the world and being-in-the-world - the unity of experience and the presentences of experience, through the spatiality of my body. [...] In the lived world we exist as spatial entities in the world and we experience the world through the modes of our body's spatiality» (Peled, 1979, p. 705-706). Cette citation, qui semble aller de soi, a pourtant le mérite d'exprimer simplement un fait souvent négligé dans de nombreuses approches à dimensions spatiales. En effet, plusieurs approches, particulièrement géographiques, ont longtemps négligé la dimension corporelle (Lévy et Lussault, 2003). Cela peut s'expliquer en partie par l'incapacité à s'émanciper du dualisme

subjectivité/objectivité du corps et à différencier les formes de présentations matérielles et symboliques du corps. À ce niveau, Turner (1984) rappelle que les êtres humains n'ont pas seulement des corps («have bodies»), mais ils *sont* également des corps («are bodies»). Autrement dit, chaque individu interagit selon des modalités qui font intervenir les signes - plus ou moins lisibles - que suggèrent son corps aux autres (âge, couleur, sexe, émotions, etc.) et selon la dimension physico-spatiale du corps (taille, présence, plein, etc.). L'auteur dit toutefois se méfier d'un réductionnisme biologique qui tend à diminuer l'importance des facteurs sociaux et culturels dans la construction du corps. D'ailleurs à ce niveau, nous pouvons citer les travaux – devenues classiques – sur la proxémie de Hall (1971). Ces travaux ont démontré, notamment en comparant l'espace social et personnel et sa perception des Allemands, Anglais, Français, des Japonais et des Arabes, que «les individus appartenant à des cultures différentes [...] habitent des mondes sensoriels différents» (1971, p. 15). Pour se sortir de l'impasse théorique de l'interprétation du corps, de l'espace et de la culture, Low (2003) propose le concept d'espace corporel³⁸. Il s'agit de : «the location where human experience and consciousness take on material and spatial form» (Low, 2003, p.10). L'auteure estime que ce concept permet d'intégrer à la fois le corps comme espace représentationnel et matériel et de mettre en évidence «[...] the importance of the body as a physical and biological entity, lived experience, and a center of agency, a location for speaking and acting on the world» (Ibid.). L'auteure accorde une importance particulière à la gestualité et aux mouvements corporels. Selon cette anthropologue, les expressions gestuelles et corporelles «originate in the person's own body as the center of all spatial orientation» (Ibid.). À ce sujet, il est également intéressant de noter la position de Rockefeller (2001) quant à l'analyse des espaces publics. Pour l'auteur, «places are not in the landscape but simultaneously in the land, people's minds, customs, and bodily practices» (cité par Low, 2003, p.10). Pour cette raison, Rockefeller (2001) propose d'appréhender les individus présents dans les espaces publics non pas uniquement comme des acteurs et des spectateurs, pour reprendre les termes de Goffman (1974), mais également comme partie prenante de la scène. Ainsi, les individus, notamment par leur présence corporelle, participent à la production de l'espace urbain.

³⁸ Il s'agit d'une traduction libre du terme d'*embodied spaces* utilisé par Low (2003).

2.2.4 Le quotidien et la figure du marcheur

Le thème du quotidien a occupé une place importante dans la philosophie contemporaine, particulièrement depuis la fin du 19^e siècle. Il s'agit d'un objet «susceptible d'approches contrastées, entre lesquelles il est difficile de déterminer un point de convergence» (Macherey, 2005, p. 10). Parmi les nombreuses approches (Lefebvre, 1947, 1961, 1981 ; Goffman, 1969 ; Maffesoli, 1979 ; Bourdieu, 1972), celle de De Certeau (1990) nous apparaît la plus intéressante et pertinente par rapport à nos propos. À l'aide d'une approche hybride entre la philosophie et l'anthropologie, ce dernier a élaboré une analyse du quotidien ayant eu beaucoup de répercussions et ayant suscité de nombreuses discussions dans les analyses spatiales. De Certeau distingue d'abord les stratégies des tactiques ayant cours dans l'environnement. L'auteur nomme la stratégie :

«le calcul des rapports de forces qui devient possible à partir du moment où un sujet de vouloir et de pouvoir est isolable d'un «environnement». Elle [la stratégie] postule un lieu susceptible d'être circonscrit comme un propre et donc servir de base à une gestion de ses relations avec une extériorité distincte» (1990, p.XLVI).

L'urbanisme et la planification peuvent, à plusieurs égards, être considérés comme une forme de stratégie. À l'inverse, une tactique est selon l'auteur :

«un calcul qui ne peut pas compter sur un propre, ni donc sur une frontière distingue l'autre comme une totalité visible. [...] Le «propre» est une victoire du lieu et sur le temps. Au contraire, du fait de son non-lieu, la tactique dépend du temps, vigilante à y «saisir au vol» des possibilités de profit» (Ibid.).

L'auteur précise ensuite que plusieurs pratiques quotidiennes sont de type tactiques. L'auteur a recours à la rhétorique afin de différencier les types de tactiques : «La rhétorique et les pratiques quotidiennes sont [...] définissables comme des manipulations internes à un système – celui de la langue ou celui d'un ordre établi» (p.43). Les modes d'appropriation que l'on peut observer dans l'espace urbain, s'apparentent à ce que De Certeau définit comme des tactiques, puisqu'ils détournent souvent la finalité d'un lieu. L'anthropologue estime que «la ville-panorama [tel que dépeinte souvent dans les représentations] est un simulacre «théorique» (c'est-à-dire visuel), en somme un tableau, qui a pour condition de possibilité un oubli et une méconnaissance des pratiques [quotidiennes]» (p.141). Parmi ces pratiques, l'auteur s'intéresse particulièrement à l'acte de marcher, qu'il compare d'ailleurs admirablement à l'acte de parler : «l'acte de marcher est au système urbain ce que

l'énonciation (le *speech act*) est à la langue ou aux énoncés proférés» (Ibid. p.148).

Lorsqu'il se déplace dans l'environnement urbain :

«le marcheur transforme en autre chose chaque signifiant spatial. [...] Si, d'un côté, il ne rend effectives que quelques-unes des possibilités fixées par l'ordre bâti (il va seulement ici, mais pas là), de l'autre il accroît le nombre des possibles (par exemple, en créant des raccourcis et des détours) et celui des interdits (par exemple, il s'interdit des chemins tenus pour licites ou obligatoires). Il sélectionne donc» (Ibid.).

En somme, par les pratiques quotidiennes (notamment par la marche), des lieux en apparence sans signification prennent sens.

2.2.3 Le strié et le lisse

La dichotomie d'espace strié et lisse élaborée par Deleuze et Guattari (1980) est intéressante et pertinente pour nos propos. Il nous apparaît que l'espace strié est analogue à l'environnement urbain en général, alors que l'espace lisse nous apparaît analogue à des lieux tels que les friches urbaines. Pour Deleuze et Guattari (1980), il y a «dans l'espace strié, comme dans l'espace lisse, [...] des points, des lignes et des surfaces [...]. Or, dans l'espace strié, les lignes, les trajets, ont tendance à être subordonnés aux points : on va d'un point à un autre» (p. 597). Par exemple, dans l'environnement urbain (en tant qu'espace strié), les individus se déplacent selon les lignes et les trajets (parcours, chemins) subordonnés aux points que sont la résidence, l'épicerie, le bureau, etc. Les auteurs précisent que «dans le lisse, c'est l'inverse : les points sont subordonnés au trajet» (Ibid.). Par exemple, les individus fréquentant les friches urbaines (en tant qu'espace lisse), tracent de nouveaux parcours selon des rythmes différents, notamment par la flânerie et l'errance. Les auteurs précisent ensuite comment les deux types d'espaces se déclinent :

«dans l'espace strié on ferme une surface, et on la «répartit» suivant des intervalles déterminés, d'après des coupures assignées ; dans le lisse on se «distribue» sur un espace ouvert, d'après des fréquences et le long de parcours» (Deleuze et Guattari, 1980, p.600).

Ces auteurs soutiennent que certains attributs physiques jouent un rôle dans l'élaboration des trajets : «alors que dans le strié les formes organisent une matière, dans le lisse des matériaux signalent des forces ou leur servent de symptômes» (Deleuze et Guattari, 1980, p.598). Nous pourrions interpréter cela de la façon suivante : compte tenu que l'espace lisse a une forme d'implantation moins rigide que celle de l'espace strié, il permet davantage à

ses composantes (matériaux, formes, etc.) de révéler de nouvelles possibilités d'usages. D'ailleurs à cet effet, dans les friches urbaines, les types de matériaux et leur agencement sont souvent très importants pour la tenue ou non d'activités (refuge, vandalisme, installation artistique, etc.). Bien que les auteurs départagent l'espace strié du lisse, ils suggèrent un rapport dynamique entre les deux types : «A l'inverse de la mer, elle [la cité] est l'espace strié par excellence ; mais, de même que la mer est l'espace lisse qui se laisse fondamentalement strier [...], la cité serait la force de striage, qui redonnerait, repratiquerait partout de l'espace lises, sur la terre et dans les autres éléments – hors d'elle-même – mais aussi en elle-même» (Ibid.). Autrement dit, la ville – en tant qu'espace strié et force de striage – rend l'espace lisse, strié, mais peut elle-même devenir un espace lisse de l'intérieur par d'autres forces. Selon nous, l'abandon d'une fonction (p.ex. une usine est fermée, puis laissée en friche) constitue une force par laquelle un espace initialement strié (p.ex. une usine, inscrite par les flux d'employés et de capitaux à la dynamique urbaine) devient lisse. À partir de ce moment, cet espace s'ouvre à une multitude de trajets, qui se traduisent en modes d'appropriation divers.

2.2.5 L'appropriation de l'espace et les rapports individu/environnement

Sans surprise, la notion d'appropriation de l'espace est incontournable dans l'analyse de l'environnement urbain. Chombart De Lauwe a été un des premiers dans la littérature francophone à s'intéresser à cette notion. Pour l'auteur, l'appropriation de l'espace interpelle les «rapports de dominance liés à la conquête et à la défense de la propriété de l'espace urbain» (Cité par Serfaty-Garzon, 2002, p.28) L'auteur estime que la répétition de gestes et d'actions contribue à accroître le sentiment de familiarité envers un lieu. En fait, l'appropriation de l'espace est pour De Lauwe une constante (ré)appropriation d'un espace. Cette (ré)appropriation est nécessaire puisque les différents lieux urbains sont régulièrement contestés par différents groupes (autorités publiques, citoyens, agents économiques, etc.) ayant des intérêts divergents (récréatifs, spéculatifs, etc.). Les pratiques spatiales répétitives, qui assurent une constante (ré)appropriation, permettent, selon d'autres auteurs, l'émergence d'une forme de territorialité : «territorial appropriation produces territories through a repetitive and consistent use of an area by a certain person or group who, at lest to some extent, seem to perceive this area as their own» (Kärrholm, 2007, p.437). En plus de la répétition de pratiques et d'activités, pour qu'un individu ou un

groupe s'approprié un espace de façon continue, il doit chercher à en maintenir un certain contrôle (Laufer et Wolfe, 1976). L'idée de contrôle est donc ici centrale. Plus un individu est en contrôle de certaines variables d'un environnement, plus il tend à se l'approprier. Il est donc intéressant d'observer des individus et des groupes qui, par la répétition de certaines pratiques et par la mise en place d'un contrôle relatif (p.ex. par l'entretien), s'approprient un lieu.

Plutôt que s'intéresser à la dynamique par laquelle des individus s'approprient un espace, certains travaux se sont plutôt penchés sur les effets de l'environnement physique sur les comportements individuels et collectifs. À cet effet, Rapoport (1976) et les différents tenants des *Man-Environment Studies* ont ciblé trois positions théoriques pour expliquer ces rapports : le déterminisme environnemental, le possibilisme et le probabilisme. Selon la première position, l'environnement physique détermine les comportements humains. Cette vision a longtemps circulé dans les disciplines de l'urbanisme et de l'architecture. Les urbanistes et les architectes croyaient alors que des changements dans l'environnement bâti apporteraient automatiquement des changements majeurs et bénéfiques dans les comportements. Selon cette logique, un environnement mal conçu, mal planifié aliénait alors qu'un environnement dit adéquat et intéressant émancipait. Selon la seconde position, l'environnement physique offre des possibilités et impose des contraintes en fonction desquelles les individus font des choix. Ces choix sont basés sur des critères sociaux, culturels et économiques. En réaction à l'approche déterministe, plusieurs géographes ont milité en faveur de cette position en accordant davantage d'importance à l'environnement social, culturel et économique, au détriment de l'environnement physique. Finalement, selon la troisième position, position qu'adopte Rapoport, l'environnement physique offre des possibilités, pouvant être choisies, mais certaines d'entre elles sont plus probables que d'autres. L'environnement physique est ici conçu comme un support à l'activité humaine qui favorise ou contraint les comportements de façon différentielle et plus ou moins prévisibles. Cette position est intéressante puisqu'elle invite à spéculer sur les différents types d'activité pouvant avoir lieu en fonction des caractéristiques physiques d'un espace. Cette position est également intéressante puisqu'elle encourage à confirmer ou à infirmer les pratiques et comportements qu'il est plus probable de retrouver dans un lieu en fonction de ses dimensions physiques.

2.3 Conclusion partielle

À la lumière des différents concepts théoriques présentés plus haut et des précisions apportées concernant la notion d'espaces équivoques, il nous est possible de mieux définir une façon d'appréhender l'espace urbain. Ces concepts suggèrent, d'une part, d'appréhender l'espace urbain en s'attardant aux différentes possibilités d'appropriation explorées par une diversité de groupes et d'individus. En se déplaçant dans la ville, les individus créent des trajectoires, sélectionnent et explorent certaines possibilités permises à la fois par des caractéristiques physiques (p.ex. matériaux, accessibilité, etc.) et sociales (p.ex. créativité, représentation, etc.). Cette façon de voir les choses invite conséquemment à regarder les modes d'appropriation individuels et collectifs en cherchant à établir, d'une part, les relations intimes qui s'établissent entre les protagonistes de ces appropriations et l'environnement dans lequel prennent place celles-ci et, d'autre part, les impacts de ces activités sur la fonction et le statut du lieu où se déroulent ces nouveaux comportements.

Ces concepts théoriques suggèrent, d'autre part, de regarder les nouveaux modes d'appropriation à l'échelle humaine et selon différentes temporalités. Compte tenu que l'espace est vécu par la corporalité des individus, il est important de comprendre de quelle façon l'expérience corporelle contribue à accroître le sentiment d'appropriation et de contrôle d'un lieu. Étant donné que les individus mènent des activités selon des temporalités diverses, il importe de cerner de quelle façon celles-ci s'inscrivent à la fois dans le quotidien et dans l'événementiel.

Finalement, les différents concepts présentés suggèrent de regarder la ville au-delà des espaces publics véritables et monumentaux. Ils suggèrent plutôt de regarder une variété d'espaces ordinaires, sans distinction du statut, de la fonction et des usages, où émergent des modes d'appropriation qui s'opposent de façon plus ou moins grande aux aménagements et à la gestion présents.

Chapitre 3 : Études de cas

Nous présenterons dans ce chapitre, dans un premier temps, les trois dimensions avec lesquelles nous analyserons les deux cas de figure : a) les contraintes physiques, b) les mesures coercitives, c) les perceptions du risque et du potentiel de conflits. Puis, dans un deuxième temps, nous analyserons le premier cas de figure, le Parc sans Nom.

3.1 Dimensions d'analyse

3.1.1 Les contraintes physiques

On peut objectivement définir les contraintes physiques par les conséquences qu'elles ont sur les possibilités d'usage d'un espace. Ainsi un espace est physiquement contraignant lorsqu'il réduit considérablement les possibilités d'y tenir des activités diverses. Ces contraintes peuvent être de deux ordres. On trouve d'abord celles qui sont inhérentes à un lieu et qui ont un impact non voulu sur les usages et les usagers. Il s'agit pour la plupart d'aménagements anciens qui limitent la tenue d'activités actuelles et futures. Puis, il existe des contraintes physiques qui sont consciemment ajoutées afin d'exclure certains usages, de réduire la présence d'usagers ou de mieux encadrer ceux-ci. Sous cette forme, il s'agit pour Lofland (1998) d'une forme de contrôle social *indirect*. Il est important de mentionner que la façon dont certains aménagements imposent des contraintes sur les activités des usagers dépend de plusieurs facteurs individuels liés à ceux-ci (volonté, témérité, créativité, etc.). On peut donc objectivement définir certaines contraintes physiques, mais ces dernières agissent différemment selon les usagers. Ainsi, le caractère contraignant d'un espace est une donnée en partie subjective.

Les contraintes physiques, qu'elles soient inhérentes à un lieu ou délibérément ajoutées à celui-ci, peuvent prendre différentes formes et entraîner des effets plus ou moins directs sur les usages. Elles peuvent parfois prendre l'aspect de barrières physiques, comme les clôtures et les murs. Selon leur porosité et leur opacité, ces barrières empêchent plus ou moins les individus de passer ou de voir d'un espace à l'autre. Bien que ces caractéristiques physiques (porosité, visibilité, textures, etc.) aient des impacts réels sur les usages d'un lieu, elles ne visent pas spécifiquement certains usages et usagers et la plupart de leurs impacts

sont involontaires. D'autres aménagements sont cependant beaucoup plus explicites quant à leurs intentions. C'est le cas notamment des bancs publics *anti-itinérants* que l'on peut observer dans certains espaces publics un peu partout dans les villes occidentales. Cet sorte de bancs, par différentes méthodes (p.ex. par la présence d'appuie-bras qui divisent le banc en places individuelles), empêche les individus de s'y coucher³⁹. Bien que certains aménagements aient des impacts directs sur les usages, la plupart ont une influence essentiellement indirecte sur les possibilités d'usage. Autrement dit, la corrélation entre les contraintes physiques, la réduction des possibilités d'usage ou la prohibition de certains d'entre eux est plutôt ténue. Nous élaborerons davantage plus loin dans le troisième chapitre sur les effets pervers et surnois de certains types d'aménagement sur les possibilités d'usage et sur la présence de certains usagers.

3.1.2 Les mesures coercitives

Les mesures coercitives – qui peuvent également prendre différentes formes – ont des impacts plus immédiats sur les possibilités d'usage que les contraintes physiques. C'est d'ailleurs pour cette raison que Lofland (1998) associe les mesures coercitives à une forme de contrôle social *direct*. En effet, ces mesures ont une finalité qui est souvent objectivement plus facile à identifier. Toutefois, leur efficacité (p.ex. interdire un usage) dépend grandement de leur application. Autrement dit, il y a - au même titre que la définition objective des contraintes physiques et de la perception de ces dernières par les individus - un décalage entre l'instauration de mesures coercitives, leur mise en application par les gestionnaires et leur respect par les usagers. Certaines mesures s'avèrent beaucoup plus efficaces que d'autres. Les mesures coercitives peuvent prendre la forme de réglementation. Ainsi, une autorité, publique ou privée, peut formellement interdire de s'asseoir dans un endroit⁴⁰. Elles peuvent également prendre la forme de codes de conduite, comme celui de la sécurité routière du Québec. Elles peuvent également prendre la forme

³⁹ Voici quelques exemples répertoriés dans le parc Ueno Onshi à Tokyo au Japon : http://english.ohmynews.com/articleview/article_view.asp?no=321234&rel_no=1.

⁴⁰ Par exemple, en 1993, la Ville de Seattle a voté pour interdire de s'asseoir sur les trottoirs. Ce règlement, qui s'applique seulement dans le centre-ville entre 7h à 21h, ne vise toutefois pas les citoyens qui attendent l'autobus, qui regardent un défilé ou qui participent à une manifestation. Lorsqu'un individu contrevient au règlement, il peut recevoir une amende allant jusqu'à 50 \$. En 2010, la Ville de San Francisco tentait d'adopter un règlement similaire. Pour plus d'informations, consulter le site suivant : http://www.seattlepi.com/local/417578_sit30.html.

de mesures beaucoup plus directes et efficaces. Parmi les exemples, mentionnons la mise en place d'un service privé de surveillance. Cette mesure peut faire en sorte que certains usages auparavant tolérés dans un lieu ne le sont plus. Les agents de sécurité peuvent faire une pression importante sur les usagers, pression plus forte qu'un simple règlement.

3.1.3 Perceptions du risque et du potentiel de conflits

Pour ce qui est la troisième dimension considérée dans l'analyse des espaces équivoques, il faut la diviser en deux : d'un côté les perceptions du risque et de l'autre les perceptions du potentiel de conflits. Ces perceptions proviennent autant des gestionnaires que des usagers d'un lieu. La perception du risque, telle que nous la définissons dans ce travail, est le fait que des individus (gestionnaires ou usagers) évaluent par différents procédés qu'il y a risque ou non à permettre ou à tenir une activité dans un lieu. Le risque est ici défini comme l'éventualité qu'un événement pouvant causer des dommages puisse se produire. Il est important de préciser que le risque perçu diffère du risque réel. Ce dernier est souvent déterminé par des spécialistes chargés d'évaluer les dangers en s'appuyant sur diverses méthodes dites scientifiques, rationnelles. Le risque perçu constitue une appréciation subjective du risque réel. Ce dernier constitue malgré tout un facteur important du risque perçu. Comme le fait remarquer Slovic (1987), le risque perçu est également influencé par un ensemble de facteurs socioculturels (p.ex. influences familiales, médiatiques, etc.) et psychologiques (p.ex. évaluation des probabilités et des bénéfices, processus de prise de décision, etc.). Dans le cadre de notre recherche, nous nous concentrerons sur le risque perçu. En fonction de ces différents facteurs et de certaines contraintes liées à leur cadre de travail, les gestionnaires perçoivent deux types de risques. L'un d'eux est le risque que certains lieux peuvent causer à l'employeur et à l'organisation qu'ils représentent. L'autre est le risque perçu par les gestionnaires pour les usagers qui fréquentent ces lieux. Bien souvent, les deux vont de pair. Par exemple, lorsque que des gestionnaires perçoivent un risque pour les usagers de tenir certaines activités dans un lieu (p.ex. risque de blessures), ils considèrent souvent qu'il y a également un risque pour leur organisation (p.ex. le risque d'être actionné pour imputabilité). L'inverse n'est pas nécessairement vrai. Autrement dit, il arrive souvent que la perception du risque des usagers soit plus faible que celle des gestionnaires. Cela crée un conflit de perceptions du risque réel.

Maintenant, pour ce qui est des perceptions quant au potentiel de conflits, il s'agit - au même titre que la perception du risque - d'une évaluation en partie subjective de la possibilité que puissent survenir des événements et des usages qui entraînent des conflits réels entre des individus. En effet, des gestionnaires peuvent être réticents à revoir la réglementation ou à réaménager certains équipements d'un lieu dans la mesure où cela pourrait avoir pour conséquence des conflits d'usage. Par exemple, l'aménagement d'un *skatepark* – qui dessert une clientèle essentiellement adolescente – pourrait être vu comme un geste pouvant entraîner des conflits d'usage si, par exemple, à proximité se trouve une aire de pétanque, que fréquente essentiellement une clientèle âgée. Les gestionnaires peuvent souvent adopter une attitude frileuse dans certaines situations compte tenu que ce sont eux qui, bien souvent, peuvent se voir attribuer la responsabilité de l'origine d'un conflit (par leur choix de gestion et d'aménagement) et de sa résolution.

3.1.4 Évaluation des dimensions

Les contraintes physiques, les mesures coercitives et les perceptions du risque et du potentiel de conflits peuvent être, selon l'espace considéré, plus ou moins fortes (+) ou faibles (-). Nous avons choisi de présenter huit combinaisons (*voir le Tableau 1*). Nous avons également proposé à titre indicatif quelques exemples d'espaces qui illustrent la combinaison des trois dimensions d'analyse. Dans le Tableau 1, les perceptions du risque et du potentiel de conflits sont divisées en deux selon s'il s'agit des perceptions des gestionnaires (les cases de gauche) ou des usagers (les cases de droite).

Tableau 1 : Types et exemples d'espaces classés selon la valeur des trois dimensions d'analyse

Éléments	1		2		3		4		5		6		7		8	
Contraintes physiques	+		+		-		-		+		+		-		-	
Mesures coercitives	+		+		+		+		-		-		-		-	
Perception du risque et des potentiels de conflits	+	+	+/-	+/-	+/-	-	+	+/-	-	+/-	+	+/-	+	+/-	-	-
Exemples d'espaces	Prisons, Asiles		Parc d'amusement		Centres commerciaux, Cimetières		Rues, Écoles		Emprises autoroutières		Friches		Métro, Parcs portuaires		Terrains vagues, Stationnements	
Légende : Gestionnaires (gauche) / Usagers (droite)																

3.1.4.1 Espaces contraignants

Nous avons inclus sous la nomenclature d'«espaces contraignants» les quatre types d'espaces situés à gauche dans le Tableau 1. Nous disons de ces espaces qu'ils sont contraignants parce qu'ils influencent de façon importante les types d'usages et d'usagers. Plus nous nous dirigeons vers la gauche du Tableau 1, plus le degré de contraintes est élevé.

Les espaces de type 1 ont des aménagements très contraignants et sont assujettis à des mesures coercitives importantes. De plus, ils sont perçus - autant par les gestionnaires que par les usagers - comme étant des lieux où le risque et le potentiel de conflits sont élevés. Ce type d'espace s'apparente à ce que Robert Sommer (1974) appelle les *Tight Spaces*. Les prisons – que Sommer a beaucoup étudiées dans les années 1970 - sont sans doute l'exemple le plus éloquent des espaces de ce type. Leurs aménagements physiques (cellules, corridors, aires collectives, etc.) sont contraignants et peu confortables et leur gestion, assurée par les gardiens, la direction, etc., est très serrée. De plus, compte tenu que les individus se trouvant dans les prisons sont des criminels, il s'agit d'espaces perçus comme fortement à risque. En effet, les détenus peuvent s'en prendre à leurs congénères et

aux gardiens, et ces derniers sont eux-mêmes très méfiants envers les détenus. Il y a également dans ces lieux une perception du potentiel de conflits assez élevée, notamment à cause de la possibilité que les détenus tiennent des activités qui compromettent le bon fonctionnement de la prison. La combinaison des valeurs de ces trois éléments fait en sorte qu'il y a de fortes pressions sur les usagers (qu'ils soient détenus ou gardiens) pour qu'ils fassent un usage du lieu conforme à ce qui est désiré par les autorités (p.ex. les prisonniers doivent respecter les codes et les horaires imposés). Ainsi, dans ce type d'espace, les usages faits par les individus s'opposent très rarement aux usages prescrits (à l'exception des mutineries, évasions, etc.). Nous pourrions également ajouter à ce type d'espace les hôpitaux psychiatriques.

Les espaces de type 2 ont aussi des aménagements assez contraignants et sont assujettis à des mesures coercitives relativement importantes. Toutefois, ils sont perçus - autant par les gestionnaires que par les usagers - comme étant des lieux où le risque et le potentiel de conflits sont relativement faibles. Les parcs d'amusement peuvent, dans une certaine mesure, être inclus dans cette catégorie. L'accès de ces espaces est bien contrôlé autant par des aménagements (le site est encerclé par des clôtures) que par la gestion (présence de préposés aux entrées). Les perceptions du risque et du potentiel de conflits sont relativement élevées près des manèges pour des raisons de sécurité. C'est pourquoi d'ailleurs les contraintes physiques (les files d'attente sont bien délimitées par des barrières) et les mesures coercitives (des responsables peuvent parfois refuser certains individus à cause de leur taille, d'une trop grande agitation, etc.) sont plus importantes à proximité des manèges. Toutefois, plus nous nous éloignons des manèges à l'intérieur du parc, plus les perceptions du risque et du potentiel diminuent. Cela fait en sorte que les contraintes physiques et les mesures coercitives demeurent importantes. C'est d'ailleurs là qu'on retrouve des aires de repos, de divertissements qui permettent une variété d'activités plus ou moins organisées (manger, discuter, etc.).

Les espaces de type 3 ont des aménagements relativement peu contraignants, mais présentent tout de même des mesures coercitives importantes. Dans les espaces de ce type, les usagers ont une perception faible du risque et du potentiel de conflits alors que les gestionnaires ont une perception différente concernant les deux objets. La majorité des espaces commerciaux à vocation publique peuvent être inclus dans cette catégorie

d'espaces. Prenons le cas des centres commerciaux traditionnels. Il s'agit d'espaces peu contraignants. En effet, ils sont faciles d'accès, ils ont souvent des aires de repos, etc. On y rencontre toutefois régulièrement des agents de sécurité, des systèmes de surveillance et parfois même des règles de conduite. Les aménagements peu contraignants et les mesures coercitives relativement importantes, qui contribuent à rendre ces espaces prévisibles et sécuritaires, font en sorte que les usagers ont une perception du risque et du potentiel de conflits assez faible. Les gestionnaires perçoivent, tout comme les usagers, peu de risques mais, à la différence des usagers, ils perçoivent davantage des potentiels de conflits. Pour cette raison, ils cherchent à réduire les usages possibles et à éliminer ceux (p.ex. la mendicité) qui compromettent l'activité économique. Nous pourrions également ajouter les cimetières dans cette catégorie. Cependant, dans ce cas-ci, les gestionnaires perçoivent de façon relativement importante autant le risque que le potentiel de conflits d'usages. En effet, ils craignent notamment que les usagers y commettent des gestes illégaux (p.ex. profanation de tombes) et que les activités de certains usagers compromettent d'autres (p.ex. certaines activités de détente peuvent compromettre des activités commémoratives).

Les espaces de type 4 se caractérisent par des aménagements peu contraignants, mais sont soumis à des mesures coercitives assez importantes. Pour ce qui est des perceptions du risque et du potentiel de conflits, elles sont tout deux élevées autant pour les gestionnaires que pour les usagers. Les rues constituent un bel exemple de ce type d'espace. Grâce à leur aménagement – espaces plats, longilignes, relativement larges, etc. - et en dépit de leur gestion – par les policiers, les fonctionnaires municipaux, etc. – il s'agit d'espaces flexibles qui permettent une gamme importante d'activités. En effet, les rues – qui ont pour fonction principale de permettre la circulation des automobiles, vélos, autobus, etc. – peuvent également servir pour des manifestations, des jeux, des projets artistiques, etc. Cette flexibilité fait en sorte que la fonction principale est régulièrement reléguée au second plan pour faire place à d'autres usages qui entrent en conflit avec elle. Par exemple, des manifestants qui investissent une rue sans les autorisations nécessaires compromettent la circulation normale. Lorsque des jeunes utilisent ces espaces comme aire de jeux (p.ex. pour y jouer au hockey), ils compromettent également la circulation, bien que de façon moins importante. Les autorités responsables sont donc confrontées à des usages variés qui sont parfois en concordance – parfois non - avec la fonction et la finalité des espaces dans lequel ces activités se déroulent. Au delà des rues, nous pourrions également mentionner les

parcs, les places, les trottoirs. En fait, la plupart des espaces publics traditionnels pourraient être inclus dans cette catégorie.

3.1.4.2 Espaces ouverts

Nous avons inclus sous la nomenclature d'«espaces ouverts» les quatre types d'espaces situés à droite du Tableau 1. Nous disons de ces espaces qu'ils sont ouverts parce qu'ils présentent des formes et une gestion qui laissent davantage de place à différents types d'usages et d'usagers que les espaces contraignants. Plus nous nous dirigeons vers la droite du Tableau 1, plus le degré de contraintes est faible.

Les espaces de type 5 ont des contraintes physiques importantes, mais il s'agit d'espaces où les mesures coercitives sont faibles. Dans ces lieux, les perceptions du risque et du potentiel de conflits sont assez faibles pour les gestionnaires, mais variables pour les usagers. Parmi les exemples que nous pourrions associer à ce type d'espace, mentionnons certaines emprises autoroutières. Ces espaces sont souvent contraignants, certains l'étant plus que d'autres. Par exemple, les autoroutes sur remblais (p.ex. la portion de l'autoroute 40 qui traverse la Ville de Trois-Rivières) sont très contraignantes puisqu'elles constituent des barrières physiques importantes et offrent peu d'espaces disponibles alors que les autoroutes surélevées (p.ex. l'échangeur Turcot à Montréal) permettent davantage d'espaces pouvant faire l'objet d'appropriations (p.ex. les espaces sous les infrastructures). Dans les deux cas, les gestionnaires de ces espaces assurent une gestion minimale. Leurs perceptions du risque sont également assez faibles compte tenu que les emprises autoroutières sont en règle générale peu fréquentées. Cela peut s'expliquer par le fait que plusieurs perçoivent ces espaces comme à risque (p.ex. risques associés à la pollution, aux accidents, etc.). À l'inverse, d'autres y perçoivent peu de risques et en profitent pour y pratiquer par exemple certaines activités artistiques. Pour ce qui est des perceptions du potentiel de conflits de la part des gestionnaires et des usagers, elles sont dans les deux cas assez faibles étant donné la faible quantité d'usages que l'on peut répertorier dans ces lieux.

Les espaces de type 6 se caractérisent par des aménagements contraignants et peu de mesures coercitives. Dans ce type d'espace, la perception du risque est élevée pour les gestionnaires, mais variables pour les usagers. Les friches industrielles en constituent un

exemple. En effet, on retrouve dans ces lieux de nombreuses contraintes physiques qui nuisent à l'exercice de certains usages. Par exemple, il s'agit souvent de sites où, en fonction de la durée de leur abandon et de leur vocation passée, l'on retrouve des bâtiments dans un état de décrépitude plus ou moins avancé et de nombreux débris parfois dangereux. Cela fait en sorte que ces espaces sont perçus par les autorités - publiques ou privées - et par l'ensemble de la population comme étant à risque (c'est parfois dû aux taux de contamination des sites). À l'inverse, compte tenu que les usages y sont peu définis, les perceptions de potentiel de conflits sont faibles. Malgré les contraintes physiques et les perceptions du risque élevées, les mesures coercitives qu'on y applique sont souvent légères (absence de gardiens de sécurité, entrées faciles d'accès, etc.). Certains propriétaires sont d'ailleurs parfois accusés de négligence pour ces raisons. Des individus profitent donc de ce laxisme et passent outre les contraintes physiques et la perception sociale négative de ces espaces pour y pratiquer des activités qui sont ailleurs interdites (p.ex. squatter). D'autres individus (p.ex. des explorateurs urbains), peut-être par crainte d'être pris sur le fait en réel conflit d'usage, demandent plutôt l'autorisation préalable de fréquenter un site pour exercer des activités particulières (p.ex. prendre des photos).

Les espaces de type 7 sont très intéressants puisqu'ils ont des aménagements peu contraignants et font l'objet de peu de mesures coercitives, mais où les gestionnaires autant que les usagers ont des perceptions relativement élevées du risque et du potentiel de conflits d'usage. Le réseau de métro (p.ex. celui de Montréal) constitue un exemple d'espaces que nous pourrions inclure dans cette catégorie. En effet, bien que les aménagements du métro de Montréal offrent relativement peu de possibilités (en règle générale il s'agit de corridors, d'escaliers, de quais d'embarquement, etc.), ils sont malgré tout peu contraignants. Certaines stations offrent des aires de repos, des coins un peu plus intimes, etc. De plus, bien que les gestionnaires du métro déploient dans ces espaces des mesures coercitives sur les usages et les usagers, elles demeurent relativement discrètes pour les usagers (p.ex. nous remarquons peu les policiers présents dans le métro, les caméras de surveillance sont discrètes, etc.). Les aménagements peu contraignants des lieux et la discrétion des mesures coercitives n'empêchent cependant pas les gestionnaires d'avoir des perceptions assez élevées quant au risque, notamment pour les questions de sécurité (c'est particulièrement le cas pour les rails, les wagons, etc.). Au cours des dernières années, les craintes se sont accrues à la suite d'attentats terroristes perpétrés dans différents réseaux de transport dans

le monde. Les gestionnaires perçoivent également de façon élevée le potentiel de conflits d'usage. En effet, bien qu'ils affichent une certaine tolérance face à certains usages et usagers, ils s'opposent aux activités qui compromettent le bon fonctionnement du réseau de transport. C'est entre autres pour cette raison que les musiciens – qui ont le droit de jouer dans les stations de métro – doivent le faire seulement aux endroits assignés. C'est également le cas pour les itinérants qui sont tolérés dans la mesure où ils n'indisposent pas les autres usagers. Pour ce qui est des usagers, ces derniers perçoivent - selon leur sensibilité - de façon plus ou moins élevée le risque (p.ex. à cause des dangers de tomber sur les rails, de se faire agresser, voler, etc.). Toutefois, ils perçoivent de façon générale assez faiblement le potentiel de conflits dans ces espaces. En effet, malgré la flexibilité offerte par les aménagements et la gestion de ces lieux, la gamme d'activités que l'on retrouve est relativement faible. Les usages sont donc assez prévisibles, ce qui réduit le potentiel de conflits entre les usages normaux (se déplacer, attendre, lire, etc.) et d'autres usages inattendus. Nous aurions pu également inclure dans cette catégorie, les parcs portuaires (tel que celui du Vieux-Port de Montréal). Ces espaces – qui sont facilement accessibles et agréables et où il y a des mesures coercitives relativement faibles – peuvent pourtant être perçus comme à risque particulièrement à cause de la présence de l'eau et des dangers qu'elle implique.

Les espaces de type 8 constituent l'autre extrémité du continuum proposé. Ils ont des aménagements peu contraignants, ils sont assujettis à peu de mesures coercitives et il s'agit d'espaces où les perceptions du risque et du potentiel de conflits sont faibles pour les gestionnaires, mais variables pour les usagers. Les terrains vagues sont parmi les meilleurs exemples. Dans ces espaces, les aménagements sont à peu près inexistantes (il y a parfois des blocs de béton). Cette absence - souvent temporaire - d'aménagements justifie difficilement l'implantation de mesures coercitives importantes. Les perceptions du risque et du potentiel de conflits d'usage sont faibles puisqu'en général, ces espaces passent inaperçus et sont peu fréquentés. Il y a également peu de contraintes physiques qui mettent en danger les individus. Toutefois, l'absence de mesures coercitives fait en sorte que des usagers indésirables s'y installent de façon plus ou moins permanente (p.ex. les itinérants qui campent dans les terrains vacants des centres-villes). Cela peut décourager d'autres individus de fréquenter ces espaces et peut accroître le potentiel de conflits perçu par les usagers et les gestionnaires. Malgré cela, il s'agit d'espaces très ouverts puisque ce sont les

usagers - de par leurs activités – qui définissent eux-mêmes une nouvelle vocation au site. Autrement dit, le champ est libre : peu d'aménagements, peu de mesures coercitives, perceptions de risque et de conflits d'usage assez faibles. La diversité des pratiques est, en théorie, très grande. Toutefois, dans les faits, ce n'est pas toujours le cas. Nous pourrions également mentionner le cas des stationnements (p.ex. les stationnements de centres commerciaux). Ces espaces – tout comme les terrains vagues – ont très peu de contraintes physiques et de mesures coercitives particulièrement le soir et la nuit quand ils sont déserts. Les perceptions à leur égard sont aussi faibles, particulièrement lorsque les voitures ne sont plus là. En effet, ces dernières occasionnent des risques et des conflits d'usage avec d'autres activités (p.ex. un jeune peut utiliser un terrain de stationnement pour apprendre à faire de la bicyclette). Bref, ces espaces offrent selon la période du jour des opportunités intéressantes pour diverses activités⁴¹.

3.1.5 Nuances et variabilité

Nous remarquons que les types d'espaces inclus dans le Tableau 1 permettent d'établir un certain continuum en ce qui a trait aux possibilités d'usage offertes aux individus, ainsi qu'au contrôle de ces usages par les autorités. Par rapport aux exemples d'espaces proposés dans les différentes catégories, il est important de préciser que leur classement n'est pas immuable. En effet, la valeur de chaque élément d'analyse tend à fluctuer dans le temps et dans l'espace selon les usages et les usagers et selon la force des autres éléments. Ainsi, si les gestionnaires d'un espace perçoivent un potentiel de conflits important à la suite de l'augmentation d'un usage, ils peuvent accentuer les contraintes physiques et les mesures coercitives. Par exemple, s'il y a plus de plus cyclistes se déplaçant dans la rue, les autorités peuvent aménager une piste cyclable réservée. Dans ce cas, cet espace se déplacera vers la gauche du continuum. À l'inverse, la diminution de certaines contraintes physiques peut avoir pour effet d'accroître les perceptions de risque et du potentiel de conflits. Par exemple, lorsqu'une autorité réaménage les trottoirs pour les mettre au même niveau que la rue, cela a pour effet de réduire les contraintes physiques (absence de dénivellation) tout en augmentant les perceptions du risque des usagers (se faire happer par

⁴¹ Il faut toutefois préciser que les gestionnaires-propriétaires craignent souvent, advenant un accident, d'être poursuivis (p.ex. pour négligence criminelle). Cette crainte entraîne en règle générale une gestion restrictive des lieux.

une voiture ou happer un piéton) et du potentiel de conflits. Dans ce cas-ci, on peut dire que cet espace se déplacera vers la droite du continuum. Plus l'intensité des trois variables augmentent conjointement, plus un espace voit ses possibilités d'usage réduites. À l'inverse, si un espace voit ses contraintes physiques, ses mesures coercitives ainsi que les perceptions à l'égard du risque et des potentiels de conflits diminuer, celui-ci se déplacera vers la droite du continuum. Plus l'intensité des trois variables diminuera de façon concurrente, plus un espace verra ses possibilités d'usage s'accroître.

Sommer (2003) a fait l'exercice de regarder l'évolution des aménagements des espaces qu'il avait longuement étudiés dans les années 1960-1970 (p.ex. asiles, prisons, aéroports, etc.). Par exemple, il comptait les aéroports «*parmi les bâtiments les plus coercitifs du pays, témoignages en béton prémoulé issus de l'école d'architecture monumentale*» (p.77). Il trouvait aussi que ces espaces étaient «*aseptisés*» et avaient une configuration «*sociofuge*», c'est-à-dire qui décourageait les contacts sociaux. Puis, dans ses recherches plus récentes, Sommer remarque qu'il y a eu depuis de nombreux changements positifs dans les aménagements des aéroports. Par exemple, il note que «*les chaises ne sont plus toutes fixées les unes aux autres et orientées dans la même direction et [que] leur disposition est parfois propice à la conversation*» (Sommer, 2003, p.93). Cependant, il observe que ces progrès ont été compromis par les nouvelles exigences en matière de sécurité :

«*Les files d'attente sont plus longues, certains passages sont fermés ou rendus plus tortueux afin d'éloigner les passagers des zones sensibles [...]. Certains des nouveaux restaurants sont inatteignables par ceux qui se trouvent du mauvais côté du poste de sécurité*» (Sommer, 2003, p.94).

Nous remarquons donc qu'avec le temps et selon les enjeux, les aéroports peuvent glisser dans le continuum en fonction des changements dans les aménagements. Nous pourrions aussi mentionner des espaces où l'on a pu remarquer une évolution au niveau des mesures coercitives. Prenons le cas du métro de Montréal et de la permission d'y entrer avec un vélo. Durant les années 1970, alors que la société de transport maintient une interdiction formelle d'entrer dans les stations et les wagons avec un vélo, plusieurs activistes commencent à remettre en question ce règlement. Ces derniers ont, par différents moyens (p.ex. en entrant dans le métro avec une échelle et un toboggan), démontré qu'il y avait là une forme de discrimination puisque ces deux objets – qui avaient été acceptés – étaient de taille et de poids égaux aux vélos. Dès lors, l'argument selon lequel la présence des vélos

dans le métro compromettait le bon déroulement de la circulation et du transport des autres usagers perdait toute sa valeur puisque les objets avaient objectivement les mêmes effets sur les autres usagers. Avec le temps, les gestionnaires du métro ont compris que ces perceptions du potentiel de conflits entre les usagers ayant des vélos et les autres étaient peut-être mal fondées. Ils sont donc revenus sur leur décision et ont revu la réglementation pour ainsi permettre une plus grande gamme de type d'usages et d'usagers. Nous pourrions donc dire que cet espace s'est déplacé vers la droite du continuum par rapport à cette question⁴².

⁴² Nous pourrions également mentionner le cas des centres de ski. Les gestionnaires de ces lieux étaient initialement assez réfractaires à la multiplication des nouveaux sports de glisse (planche à neige, télémark, *snowblade*, etc.). Ces derniers étaient au départ confinés à certaines pistes prévues à cet effet. De nos jours, tous les formes de glisse cohabitent.

3.2 Le Parc sans Nom

3.2.1 Caractéristiques sociogéographiques

Le Parc sans Nom est l'appellation informelle, attribuée par le Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal Dare-Dare à son arrivée en 2006, du terrain vague situé sous le viaduc Van Horne à la jonction des arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La-Petite-Patrie. Ce terrain vague, zoné commercial et industriel, appartenant à la Ville de Montréal, sert depuis 2008 de dépôt municipal. Il a la forme d'un triangle délimité par les rues Arcade, Clark et Van Horne et sa superficie approximative est de 1 500 m².

Figure 36 : Situation géographique du Parc sans Nom



Pour plusieurs, cet espace et son environnement immédiat comportent plusieurs «possibilités, mais aussi beaucoup de problèmes» (Citoyen 1). Un premier «problème» est que le Parc sans Nom est cerné par trois rues. Ces rues – bien qu'Arcade et Clark ne soient pas des artères importantes – sont assez achalandées, particulièrement à l'heure de pointe. En effet, les deux rues secondaires sont fréquemment utilisées par les automobilistes qui veulent emprunter le boulevard Saint-Laurent direction nord et qui arrivaient de l'ouest par

la rue Van Horne. La rue Van Horne, sous le viaduc, sert quant à elle pour les automobilistes empruntant le boulevard Saint-Laurent et voulant se diriger vers l'ouest. Dans ce tronçon, à cause de la courbure de la rue, les voitures atteignent des vitesses importantes. Ainsi, ces rues et les clôtures entourant le terrain vague contribuent à rendre ce secteur inhospitalier pour les piétons et les cyclistes. Un autre «problème» est en fait inhérent à la nature même du lieu. Il s'agit d'un espace urbain résiduel qui résulte probablement de la construction du viaduc Van Horne. On peut d'ailleurs faire l'hypothèse que cet espace demeure non développé à cause de sa trop grande proximité avec le viaduc. Cette infrastructure, en plus de faire ombrager le site, provoque une pollution sonore et visuelle non négligeable (*voir les figures 37 et 38*).

Figure 37 : Implantation du viaduc Van Horne dans le Parc sans Nom



Source : Liskatruie, Flickr, 2009

Figure 38 : Implantation du viaduc Van Horne dans le Parc sans Nom



Source : Liskatruie, Flickr, 2008

Ces différents éléments (circulation, proximité avec le viaduc et présence de clôtures) constituent donc des contraintes quant à l'accessibilité (barrières physiques) et à l'esthétisme du site (présence du viaduc) qui peuvent décourager des formes d'appropriation par certains groupes : «C'était un espace très contraignant. Contrairement au Square Viger situé dans l'arrondissement Ville-Marie [lieu précédent où était installé Dare-Dare], où il y avait déjà différentes populations pas toutes faciles (punks, homosexuels, sans-abri), mais où il y avait déjà une certaine vie, au Parc sans Nom il n'y avait rien» (Citoyenne 3). D'autres nuancent davantage leur propos et affirment plutôt que le lieu était contraignant non pas tant par sa forme, mais plutôt par le contrôle exercé par l'arrondissement : «Le lieu était contraignant davantage dû aux règlements de la Ville» (Citoyenne 4). Depuis 2008, la vocation du site - dépôt municipal - a réduit

considérablement les possibilités d'appropriation : « Il n'y a plus rien à faire là. Ce n'est plus beau, il y a plein de cochonneries » (Citoyen 2).

Malgré cela, plusieurs considèrent que le Parc sans Nom possède plusieurs qualités et qu'il suggère plusieurs «possibilités» : «Je le trouvais génial ce lieu-là.» (Citoyenne 4) Tout d'abord, la superficie du site, relativement importante, permet une diversité d'activités. Ensuite, avant 2008, comme c'était un espace peu entretenu (des plantes et des arbustes y poussaient librement au point d'envahir même certaines sections asphaltées du site), cela le rendait : «caché naturellement par la végétation» (Citoyen 1) et permettait donc à ceux qui le fréquentaient de ressentir une certaine intimité (*voir les figures 39 et 40*).

Figure 39 : Végétation et sentiment d'intimité présent dans le Parc sans Nom



Source : Liskatrue, Flickr, 2009

Figure 40 : Végétation et clôtures présentes dans le Parc sans Nom, vue de la rue Clark



Source : Liskatrue, Flickr, 2009

À l'inverse, il était possible de donner au lieu un caractère semi-privé en ouvrant les deux portes de la clôture, une donnant sur la rue Clark et l'autre sur la rue Van Horne. Tout cela fait en sorte qu'il s'agit pour certains d'un espace «différent», «intéressant» et «beau».

3.2.2 Activités présentes et passées

Malgré les «problèmes» et les contraintes du site et grâce à ses «possibilités», on remarque qu'à travers les années le Parc sans Nom a été le théâtre d'une étonnante diversité d'activités. Le lieu est depuis 2008 utilisé officiellement comme dépôt municipal (*voir les figures 41, 42 et 43*). Toutefois, dès 2006, il servait déjà de dépôt plus ou moins informel pour les employés municipaux du Plateau-Mont-Royal : «Il servait déjà de lieu de dépôt

pour les employés de la voirie du Plateau. Il y avait un employé de la Ville dans une roulotte» (Citoyen 1).

*Figure 41 : Exemple
d'objets laissés par
l'arrondissement dans le
dépôt municipal situé dans
le Parc sans Nom*



Source : Liskatrue, Flickr, 2009

*Figure 42 : Exemple
d'objets laissés par
l'arrondissement dans le
dépôt municipal situé dans
le Parc sans Nom*



Source : Liskatrue, Flickr, 2009

*Figure 43 : Exemple
d'objets laissés par
l'arrondissement dans le
dépôt municipal situé dans
le Parc sans Nom*



Source : Liskatrue, Flickr, 2009

Malgré l'environnement en apparence inhospitalier pour les piétons et les cyclistes, cet espace servait aussi avant 2006 de lieu de passage, comme en témoignent les trous dans les clôtures. Ces trous permettaient aux passants provenant du boulevard Saint-Laurent d'accéder plus rapidement à la partie plus résidentielle et l'inverse. À cette époque, on notait également la présence de quelques activités citoyennes. Par exemple, des citoyens avaient planté des légumes et un artiste y avait installé une sculpture. De plus, le Parc sans Nom était fréquemment utilisé par les propriétaires de chiens, notamment parce qu'il était clôturé. Dans tous les cas, le terrain ne donnait pas l'apparence d'un espace ayant une vocation clairement définie.

Arrivée de Dare-Dare

Puis, à partir de juillet 2006, et ce, jusqu'en juin 2008, le Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal Dare-Dare y a organisé des expositions et y a présenté des projets d'art public. Après avoir contacté l'administration de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au printemps 2006 et négocié avec elle, le centre d'artistes s'est installé à l'été 2006 dans le Parc sans Nom. Dare-Dare a pour habitude de changer périodiquement de lieu de diffusion. Par exemple, le centre d'artistes était en permanence au Square Viger entre 2004 et 2006 et au Square Cabot entre 2008 et 2009. Il semble toutefois que lors des recherches effectuées par Dare-Dare pour trouver un nouveau lieu de diffusion, le Parc sans

Nom ne figurait pas parmi ses premiers choix. En effet, Dare-Dare avait fait notamment des recherches dans Saint-Henri et dans l'est de l'arrondissement Ville-Marie. Dans le Plateau-Mont-Royal, le centre d'artistes avait initialement ciblé un terrain situé à l'est du boulevard Saint-Laurent au nord de la rue Cloutier. Il s'agit d'un espace pavé, mais non clôturé. Toutefois, il semble que l'accès à l'électricité, nécessaire pour la roulotte de Dare-Dare, était difficile à obtenir à cet endroit. Après avoir fait certaines vérifications, notamment s'il était possible d'y installer une roulotte, l'arrondissement a alors proposé un terrain non aménagé de l'autre côté du boulevard Saint-Laurent, soit le Parc sans Nom. La Ville s'est alors engagée à fournir gratuitement l'électricité à Dare-Dare. Le centre d'artistes a alors accepté. Par la suite, l'arrondissement a élaboré un protocole d'entente, signé par Dare-Dare, qui stipulait que le centre d'artistes pouvait s'installer à cet endroit pour un an, l'entente étant renouvelable. L'arrondissement a également fait un «sommaire décisionnel» approuvé par le conseil d'arrondissement (tout événement tenu sur le domaine public doit d'abord être approuvé par cette instance), qui accordait une permission à Dare-Dare de s'installer sur le site. Dans ce document, la Ville permettait à Dare-Dare d'y tenir des événements, mais exigeait que ce dernier ait une police d'assurance, qu'il tienne les lieux propres, qu'il installe une affiche à son nom sur la clôture et qu'il mette en évidence le soutien de la Ville. La Ville permettait aussi à Dare-Dare d'ouvrir les deux portes. L'arrondissement s'engageait, quant à lui, à fournir en permanence une table à pique-nique, des poubelles et un support à vélo, à installer une signalisation piétonne sur la rue Clark et à réparer la clôture. La Ville se réservait aussi le droit d'entreposer du matériel dans la partie sud du terrain.

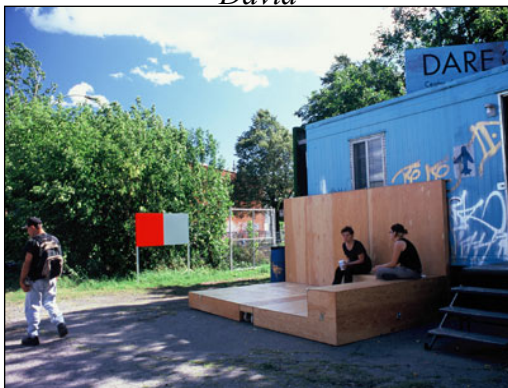
C'est ainsi que Dare-Dare s'est installé au mois de juillet 2006 dans cet espace alors clôturé, cadenassé et peu utilisé. Le centre d'artistes s'est donné la responsabilité de le rendre accessible au public, notamment en ouvrant les deux portes : «Quand tu arrives dans un espace qui est fermé au public, tu as la responsabilité de l'ouvrir au public. [...] Pour Dare-Dare, oui, c'est un défi, mais c'est très intéressant» (Citoyen 1). Lorsque Dare-Dare décidait plutôt de fermer les portes, il assurait une certaine intimité et la sécurité qui permettent notamment d'y organiser des activités familiales (p.ex. fêtes d'enfants). Par l'ouverture, le centre d'artiste venait également confirmer le rôle de lieu de passage de cet espace. Finalement, lorsqu'il ouvrait les portes, Dare-Dare pouvait définir des habitudes dans cet espace par une programmation d'art visuel et public. Durant ses deux années dans

le Parc sans Nom, Dare-Dare a présenté une série d'événements et d'installations. Voici trois d'entre elles.

Faire des places

En 2007, le Parc sans Nom a été le lieu d'une expérience d'art public et d'usages informels. Il s'agissait de trois installations mobiles conçues par l'artiste Alexandre David et déposées au Parc sans Nom au début du mois d'août. L'artiste avait conçu les installations afin qu'une seule personne puisse les déplacer et les installer facilement. Elles pouvaient se déplier – comme des chaises de plage, des tables pliantes, etc. - et rapidement se transformer en petites places (voir les figures 44 et 45).

Figure 44 : Exemple d'installations mobiles créées par l'artiste Alexandre David



Source : Kollektiv, 2007

Figure 45 : Exemple d'installations mobiles créées par l'artiste Alexandre David



Source : Paysages éphémères, 2007

La configuration de ces espaces nouvellement créés devait favoriser les usages informels. Par exemple, ces installations sont devenues le temps de quelques soirs des estrades où les gens s'assoient afin de regarder des projections présentées sur une bâche blanche suspendue sur la roulotte. Toutefois, certains problèmes techniques ont nui à la réussite du projet : «Le projet était intéressant, mais malheureusement les installations étaient dures à transporter. C'était fait pour être sur une surface plate, dès que c'était incliné la structure forçait» (Citoyenne 3). Au-delà de la question de la structure, il semble que l'artiste était réfractaire à l'idée que les œuvres soient déplacées à l'extérieur du site. Pourtant, les installations offraient cette possibilité de créer des places publiques improvisées dans différents endroits du quartier. L'artiste ne semblait pas à l'aise de laisser les œuvres se

promener selon les désirs des citoyens. Les installations sont néanmoins restées quelques mois dans le Parc sans Nom.

The Nest

À l'automne 2007, le site a accueilli l'installation temporaire de Chih-Chien Wang intitulé *The Nest*. Wang a assemblé des boîtes de carton de différents formats pour reproduire un cube (voir les figures 46 et 47).

Figure 46 : Installation The Nest sous le viaduc Van Horne



Source : Grand Québec, 2007

Figure 47 : Installation The Nest sous le viaduc Van Horne



Source : DeWolf, 2007

Au départ, l'installation devait être ancrée au viaduc. C'était toutefois à l'époque où les administrations publiques inspectaient les ouvrages suite à la chute du viaduc de la Concorde en septembre 2006. Cela a entraîné une interdiction formelle de faire des installations sous le viaduc Van Horne et d'y accrocher quoi que ce soit. L'artiste a fini par faire un cube de boîtes de carton empilées sans attache ni ancrage. À l'intérieur du cube, au milieu de plusieurs néons, les visiteurs pouvaient entendre les bruits et sentir les vibrations provenant du viaduc, tout juste au-dessus de leurs têtes. L'œuvre *The Nest* cherchait «à générer deux types d'espace : un cœur métaphorique pour le pont et un espace physique propice à la solitude» (Dare-Dare, 2007). Cette installation se voulait «un canal où les gens et la ville entrent en contact par le biais d'une expérience d'ordre organique; un espace où les gens et la ville se retrouvent» (Dare-Dare, 2007). D'ailleurs, à ce niveau, il semble que l'installation ait permis une gamme d'activités improvisées. Par exemple, une membre de Dare-Dare a fait une fête pour enfants autour de l'installation. Il y a eu également un vernissage lorsque l'œuvre était encore présente sur le site. L'artiste disait également savoir que des jeunes venaient parfois le soir pour y fumer et boire (DeWolf, 2007b). De toute

évidence, ces derniers ne sont pas venus uniquement pour y fumer et boire, puisque l'installation a été détruite au moins à deux reprises. L'artiste revenait malgré tout le lendemain, reconstruisait son installation, et continuait à s'investir autant dans son projet. Par la suite, il a modifié son installation en intégrant notamment les haut-parleurs qui diffusaient les bruits de la ville (au départ à l'extérieur du cube) dans la structure, pour éviter qu'ils soient volés.

Contrairement à Alexandre David et son projet de *Faire des places*, qui ne semblait pas accepter les risques associés à l'art public, Chih-Chien Wang assumait pleinement ces risques : «Il s'agit d'une réussite, l'artiste s'est adapté aux changements, à l'espace. L'artiste a su travailler avec les contraintes» (Citoyenne 3). Avant de retirer l'installation, l'artiste avait fermé complètement l'ouverture du cube. Il va sans dire que la nature même de l'installation et ses transformations ont diminué les possibilités d'activité pouvant se déroulant dans et autour d'elle.

Camping aux bons plaisirs fugaces

Parmi les autres exemples d'événement s'étant tenu dans le Parc sans Nom, notons le *Camping aux bons plaisirs fugaces*. Cet événement - l'avant-dernier à s'y tenir – a eu lieu entre le 5 juin et le 8 juin 2008. En offrant la possibilité de faire du camping en pleine ville, il avait pour objectifs, d'une part, de déroger aux règles habituelles d'occupation des parcs et des autres espaces publics urbains, et, d'autre part, de déconstruire l'idée que le camping est une activité de plein air, souvent associée à une fuite de la vie urbaine au profit de la nature. Il était au départ prévu que le *Camping aux bons plaisirs fugaces* allait être pendant un mois un camping ouvert à tout le monde tout en étant une résidence d'artistes. Les gens pourraient alors venir voir la progression des œuvres. Le centre d'artistes a joué cartes sur table dès le départ lors des négociations. La Ville s'est opposée à plusieurs des activités prévues transformant considérablement le projet. Premièrement, l'arrondissement a refusé que des gens puissent dormir sur les lieux. Une employée de Dare-Dare a alors eu l'idée de demander à ce qu'il y ait des gardiens de sécurité afin de surveiller les œuvres sans toutefois spécifier le nombre de gardiens. Résultat : il y a eu environ deux fois plus de gardiens que d'œuvres. Les organisateurs ont donc contourné habilement les mesures imposées par la Ville afin que l'événement propose un minimum d'activités initialement

prévues. Il y a eu également plusieurs négociations entre le centre d'artistes et l'arrondissement pour tout ce qui avait rapport au feu et à la nourriture. En effet, il était prévu, d'une part, qu'il y aurait sur le site des barbecues et des braseros lors des repas communautaires et, d'autre part, qu'une artiste allait terminer son intervention en faisant de la saucisse qui allait par la suite être mangée. La Ville a toutefois refusé ces deux demandes. Finalement, l'événement est passé d'un mois à quatre jours et plusieurs activités ont été abandonnées. Certains attribuent cela au fait qu'il s'agissait d'un des derniers événements : «Pour le camping, visiblement ils [les fonctionnaires municipaux] étaient irrités. Je pense qu'ils [les organisateurs de l'événement] sont juste mal tombés, c'était le dernier projet de la longue lignée» (Citoyenne 4). Lors du *Camping aux bons plaisirs fugaces*, les artistes ont utilisé les éléments physiques du Parc Sans Nom et le quartier environnant comme éléments constitutifs du projet artistique. Par exemple, durant ces quatre jours, il y a eu un documentaire sur la survie en ville, une expérience de camping souterrain, un enregistrement sonore du trajet à pied entre la station de métro Rosemont et le site, une reproduction d'un ciel étoilé et la distribution de repas préparés uniquement à partir des restants de table du Mile End, etc. Il est clair que l'événement a apporté une certaine animation, et ce, même si Dare-Dare n'a pas pu faire tout ce qui était prévu initialement.

Figure 48: Installations présentes dans le Parc sans Nom durant l'événement Camping aux bons plaisirs fugaces



Source : Joëlle Couturier, 2008

Figure 49: Installations présentes dans le Parc sans Nom durant l'événement Camping aux bons plaisirs fugaces



Source : Joëlle Couturier, 2008

Le four à pain

À l'automne 2006, sans demander la permission formelle à l'arrondissement, huit citoyens ont construit un four à pain dans le Parc sans Nom. Parmi eux, plusieurs habitaient le Mile End tandis que d'autres habitaient ailleurs dans la ville mais fréquentaient régulièrement le quartier. Les membres – regroupés sous la désignation du Collectif du four à pain du Mile End - avaient fait plusieurs recherches de sites au cours de l'été 2006. Ils ont finalement opté pour le Parc sans Nom : «On [les membres du collectif] a trouvé que c'était un espace qui appartenait comme à personne, qui était à la Ville, mais en même temps un terrain vague. Il n'y avait rien qui se faisait dedans. C'était un endroit idéal, caché un peu par la végétation, pas complètement visible de la rue et assez loin des maisons voisines» (Citoyen 2).

Les membres du collectif ont d'abord construit la base du four à la fin de l'été 2006. C'est dans cet état, inachevé, que le four a passé l'hiver 2006-2007 sans que les membres ne connaissent les développements futurs. Jusqu'à ce moment, les seuls contacts qu'avaient eus les membres du collectif avaient été avec les membres de Dare-Dare, qui ne s'étaient pas opposés à leur projet. Les membres du collectif n'avaient aucune idée des charges criminelles que pouvait entraîner la construction d'une infrastructure de ce genre sur le domaine public. Il semble que, dès le début du printemps 2007, la Ville avait été mise au courant de cette construction. L'arrondissement avait d'abord reçu une plainte pour cause de bruit venant du Parc sans Nom. L'arrondissement avait été informé que des jeunes y faisaient des feux. En faisant les vérifications d'usage, des employés municipaux ont vu le four inachevé. À partir de ce moment-là, Dare-Dare – qui était en quelque sorte responsable du site – a été averti qu'il ne devait pas accepter ce genre de choses et qu'il devait tenir l'arrondissement constamment au courant pour ce genre d'activités :

«Je suis allé voir le coordonnateur de Dare-Dare, il a dit que c'était les jeunes qui se rassemblent le soir. Je lui a dit c'est pas ça l'entente. L'entente, c'est que vous faites de la diffusion artistique. Il a dit oui, mais nous on s'implique avec la communauté. Oui mais nous [l'arrondissement] on vous prête le terrain. Vous ne pouvez pas le sous-louer à d'autres organismes» (Professionnelle 1).

Malgré cet avertissement, la construction du four s'est poursuivie au printemps 2007. Un dôme de briques a d'abord été monté, une porte a été installée et une cheminée rudimentaire a été ajoutée. En un mois, à raison de quelques heures de travail par semaine,

le four était fonctionnel. Par la suite, les membres se sont dotés d'outils et ont bénéficié du don d'une corde de bois. Dès ce moment, le collectif du four à pain a commencé à organiser des activités. La première fois, c'était un événement communautaire qui a regroupé quelques personnes. La deuxième fois, c'était lors de la célébration de la St-Jean-Baptiste, le 24 juin 2007. Peut-être à cause de la présence d'un événement informel à proximité - en dessous du viaduc Van Horne du côté de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie, des DJs avaient organisé un spectacle électro improvisé - il y a eu beaucoup de monde dans le Parc sans Nom. Les membres avaient alors préparé une grande quantité de pâte à pizza qui a toute été consommée : «C'était vraiment le type d'événement voulu par le groupe» (Citoyen 2). Le troisième événement, qui s'avéra être le dernier, a été organisé pour un tournage de la chaîne télévisée CTV.

Figure 50 : Le four à pain du Parc sans Nom



Source : Sulago, 2007

Figure 51 : Souper de groupe utilisant le four à pain du Parc sans Nom



Source : Montreal Mirror, 2007

Peu de temps après, avant même que le four soit complètement terminé, des employés de la Ville ont été mis au courant des activités du four à pain. L'arrondissement avait reçu à nouveau des plaintes qu'il y avait eu du bruit lors d'un événement. Des employés municipaux se sont rendus à nouveau dans le Parc sans Nom. C'est à ce moment, qu'ils ont remarqué à leur étonnement que le four à pain avait été complété et qu'il était maintenant fonctionnel. Dare-Dare n'avait jamais communiqué avec l'arrondissement concernant les modifications apportées à la structure et les activités qui gravitaient autour du four. D'ailleurs, les membres de Dare-Dare se sont rapidement dissociés du collectif en disant qu'ils n'avaient pas permis l'installation, que c'était un groupe indépendant qui avait fait cela à leur insu. Rapidement après, les employés municipaux ont été mis en contact avec les membres du Collectif du Four à Pain Mile End. Les employés de la Ville ont tôt fait

comprendre aux membres du collectif que l'idée était intéressante, mais que c'était interdit de faire des feux et d'utiliser un équipement (sauf un barbecue au propane) diffusant une chaleur sur le domaine public sans obtenir les autorisations nécessaires. La Ville tenait également à clarifier à nouveau que ce n'était pas le rôle de Dare-Dare de sous-louer en quelque sorte le terrain, mais celui de la Ville : «Si des gens veulent faire un four à pain comme à Toronto, c'est une autre affaire. Ce n'est pas à vous [les membres de Dare-Dare] de vous occuper de ça. On a des agents de développement communautaire. On a du monde pour ça. Là, vous vous substituez à nous [les employés municipaux] et vous sous-traitez notre terrain» (Professionnelle 1).

Il semble d'abord que la Ville ait refusé de négocier avec un regroupement de citoyens. Au départ, la Ville procédait par l'entremise de Dare-Dare. Puis, la Ville a exigé, pour respecter sa façon de procéder et pour éviter d'avoir à négocier par l'entremise de Dare-Dare, que le collectif s'organise en organisme sans but lucratif. Les membres du collectif ont alors commencé ces démarches. À partir de ce moment-là, ils ont, pour agir de bonne foi, arrêté toute construction et ont décidé de ne plus faire de feu jusqu'à nouvel ordre. Ils s'étaient d'ailleurs fait dire qu'ils risquaient des amendes importantes s'ils continuaient à le faire. Ainsi, les membres renonçaient, pour un temps, à terminer le four en y ajoutant une cheminée plus haute, en augmentant l'épaisseur du dôme et en recouvrant le tout d'un toit.

Dès le début des négociations, les membres du collectif ont évoqué plusieurs arguments en faveur du four à pain et ont cherché des appuis locaux et nationaux. D'abord, les membres ont plaidé leur cause en disant vouloir organiser des pizzas communautaires. Ils affirmaient aussi vouloir préserver la longue tradition québécoise de construction et d'utilisation des fours à bois. Les membres du collectif disaient également vouloir transformer «un terrain sous-utilisé et envahi de mauvaises herbes en un lieu familial et propice au développement de la communauté». De plus, ils s'engageaient à fournir du pain à des organismes d'aide aux démunis. Les membres du collectif arguaient aussi que, depuis le début des activités, le four à pain avait été l'objet d'un extraordinaire engouement. Ils ont enfin déposé une pétition au café Cagibi, café situé dans le Mile End. Cette pétition visait, d'une part, à démontrer que plusieurs citoyens du Mile End soutenaient la création et l'utilisation du four à pain et, d'autre part, à amener la Ville à reconnaître son importance pour la communauté.

Les membres du collectif ont aussi évoqué le cas du parc *Dufferin Grove* de Toronto⁴³. Ils ont d'ailleurs invité certaines personnes impliquées dans le projet torontois à venir à Montréal discuter de leur projet et visiter le Parc sans Nom. Ces derniers avaient beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi le projet du four à pain posait problème à Montréal.

Peu de temps après les premiers contacts, il y eut des rencontres formelles entre des employés de la Ville et des membres du collectif. La Ville a réitéré son intérêt et sa volonté de rendre le projet légal et conforme à la réglementation. Le principal point litigieux concernait le respect de la réglementation de la Ville en matière d'assainissement de l'air : la combustion du four à pain était jugée non conforme. Les membres du collectif du four à pain ont alors été mis en relation avec des employés de la *Direction de l'environnement* afin de trouver des solutions pour rendre le four conforme. Les employés de cette direction étaient tout autant emballés par l'idée du four à pain que les gens de la *Division de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* impliqués dans le dossier. Ils souhaitaient également arriver à un compromis. Toutefois, l'opération s'est avérée complexe.

Les membres du collectif ont d'abord pris connaissance de la réglementation en vigueur. Dans celle-ci, il était exigé notamment que la cheminée soit à la même hauteur ou plus haute que les bâtiments voisins. Sans même savoir si cette mesure était nécessaire compte tenu qu'il n'y avait pas de bâtiments très proches du four, les membres étaient prêts à installer un tuyau de métal suffisamment haut pour que le four possède une cheminée d'environ 20-30 pieds. Ce qui était beaucoup plus problématique, c'était la fumée elle-même. À ce sujet, les membres du collectif ont longuement discuté avec un ingénieur de la Ville. Pour que le four soit conforme aux règlements, il fallait qu'il possède soit une double chambre de combustion, qui permettrait à la fumée de brûler une seconde fois, soit un catalyseur, qui permettrait à haute température de provoquer une réaction chimique qui permettrait de brûler plus facilement les particules fines. Les membres se sont résignés à dire que la première solution était complètement impossible à adopter pour ce genre de

⁴³ Dans ce parc, situé dans la partie assez centrale de Toronto, un four à pain est en opération depuis 1995. Le projet, initié par un groupe de résidents actifs afin de redonner vie à ce parc urbain, comprend maintenant plusieurs fours utilisés pour des événements communautaires, scolaires, des festivals, ateliers, etc. Les projets sont approuvés et surveillés par la Ville de Toronto. Pour plus d'informations, consulter le site web <http://dufferinpark.ca>

four. Quant à l'installation d'un catalyseur, un des membres du collectif s'en est procuré un aux dimensions requises, a ensuite fait les dessins techniques nécessaires et est retourné voir l'ingénieur de la Ville. Ce dernier a reconnu que le catalyseur rendait le four conforme... seulement lorsque le four brûlait intensément. Lors de la période de préchauffage, le four ne produisait pas suffisamment de chaleur pour que le catalyseur puisse faire son effet. Dès lors, le four n'était pas conforme et l'ingénieur se devait de refuser l'installation. En plus de discuter avec les membres du collectif à propos de questions techniques, la Ville a mis en relation ces derniers avec une agente de développement. Celle-ci relève de la *Direction de la culture, des sports, des loisirs sport loisir et du développement social* et a pour fonction d'établir des liens entre la Ville et les organismes communautaires, de loisirs et de sports. Mise en relation avec les membres du collectif du four à pain du Mile End, elle a été mise à contribution afin d'évaluer la possibilité de réinstaller le four ailleurs. Par exemple, l'agente a approché la direction de l'école Lambert-Closse (école située au coin des rues Saint-Urbain et Bernard) afin d'évaluer la possibilité d'installer un four dans la cour de l'école. De la sorte, le four aurait pu avoir notamment des fonctions éducatives. L'arrondissement a aussi évalué que le four puisse être dans un terrain privé et il a même envisagé de faire une dérogation pour ce four.

Après les dessins techniques, les rencontres, l'incorporation du collectif en organisme sans but lucratif, la recherche du soutien du gens du quartier, on était déjà rendu en automne. Malgré les tentatives d'entente avec la Ville, les membres du collectif commençaient à être découragés par la lenteur des progrès et ont finalement abandonné le projet. Par la suite, il semble que la Ville ait désigné Dare-Dare pour démolir le four à pain. Pourtant, la Ville savait que Dare-Dare n'avait aucune responsabilité quant à l'existence du four et ne commanditait pas non plus son opération. Cela est resté un peu en suspens. Puis, alors que les activités du four à pain étaient depuis longtemps abandonnées, les membres du collectif ont tenu à l'été 2009 une séance d'information sur la construction et l'utilisation des fours à pain extérieurs. Peu de temps après, peut-être par crainte que le four serve à nouveau, l'arrondissement a procédé à sa démolition. Des débris sont toujours présents dans le Parc sans Nom.

Depuis 2008

Malgré les différentes activités organisées par Dare-Dare et l'investissement citoyen que cela a provoqué et malgré le fait que lors des discussions initiales le centre d'artistes avait signifié son désir de rester trois ans, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal n'a pas renouvelé la permission à Dare-Dare d'occuper le Parc sans Nom. Pour certains membres du centre d'artistes, ce non-renouvellement est probablement dû au climat parfois tendu entre le centre d'artistes et l'arrondissement : «La Ville [...] préférerait se garder le droit de décider de renouveler ou non le bail à chaque année. C'était sous condition que ça aille bien, qu'on réponde à leurs exigences» (Citoyenne 4). Selon ces dires, la Ville aurait préféré ne pas renouveler le bail pour éviter d'autres débordements (plaintes, mésententes, etc.) ou simplement parce qu'elle était lasse de devoir gérer ce dossier. Toutefois, selon la Ville, il était clair que l'utilisation du terrain était conditionnelle à ce que l'arrondissement le récupère éventuellement : «Verbalement, oui les membres de Dare-Dare étaient au courant. Dès qu'ils [les gens de Dare-Dare] sont arrivés, on [les employés de la Ville et les élus] leur a dit que ce terrain-là était déjà réservé» (Professionnelle 1). En effet, déjà en 2006 : «Ça faisait des années qu'on [les employés de la Ville et les élus] parlait de réaménager ce secteur-là pour qu'une cour de voirie puisse venir s'y installer là» (Professionnel 2). La requalification du site était avancée au point où : «les plans étaient faits. Le financement était fait» (Professionnelle 1). Pourtant, la version des membres de Dare-Dare diffère. Ils affirment avoir été informés beaucoup plus tard : «En 2007, on [les gens de Dare-Dare] a été informés des projets futurs. On a eu une rencontre avec trois représentants de l'arrondissement au mois de novembre 2007, [...] ils sont venus nous annoncer qu'on devait éventuellement partir» (Citoyen 1).

Malgré cela, Dare-Dare aurait signifié à nouveau à la Ville en février 2008 son souhait de rester sur le site une troisième année. En effet, tout comme au Square Viger, Dare-Dare s'était aperçu qu'après un an et demi, les gens commençaient à connaître le centre d'artistes. Un groupe d'habitues s'est même formé. Finalement, l'arrondissement a informé les membres de Dare-Dare au printemps 2008 qu'il n'allait pas, et ce d'une façon définitive, renouveler le bail. À ce moment, les membres de Dare-Dare ont averti de la situation un comité de citoyens et Articule, un regroupement de centres d'artistes bien implanté dans le quartier. Ils ont par la suite lancé une pétition pour éviter que le Parc sans

Nom soit transformé selon les plans de la Ville. Les citoyens n'étaient pas d'accord avec les intentions de la Ville : «Les citoyens voulaient que cet espace devienne un véritable parc» (Citoyenne 4).

La Ville prévoyait qu'immédiatement après le départ de Dare-Dare elle allait récupérer le terrain pour s'y installer au printemps suivant. Entre-temps, de nombreuses discussions avaient eu lieu à l'arrondissement. Ces discussions visaient à déterminer la vocation future du terrain, puisque tout n'était pas aussi clair que ce qui avait d'abord été avancé. C'est ainsi que l'option d'une pépinière, qui avait d'abord été envisagée, a finalement été écartée. Puis, la cour de voirie principale, qui devait s'implanter dans une série d'espaces contigus au viaduc Van Horne, est devenue secondaire, pour finalement probablement se retrouver ailleurs.

Finalement, Parc sans Nom est (re)devenu un simple dépôt municipal. La Ville a justifié son choix d'attribuer la fonction de dépôt et non de parc à cet espace en disant qu'elle avait récemment accru la superficie d'espaces verts dans l'arrondissement. Pour y arriver, la Ville a favorisé au détriment du Parc sans Nom l'aménagement d'un nouvel espace vert se trouvant dans un autre secteur du quartier. De plus, la Ville a jugé que les espaces disponibles pouvant servir de dépôt municipal étaient rares dans l'arrondissement (DeWolf, 2008a). Les débats entourant la vocation future du Parc sans Nom n'ont pas empêché Dare-Dare de chercher un nouveau site pour s'installer lorsqu'il allait quitter le site à la fin juin 2008. Le centre d'artistes ne voulait surtout pas faire trop de vagues quoique les propos de certaines membres auraient pu laisser sous-entendre le contraire : «Ils nous ont foutu à la porte» (Citoyenne 4). Malgré certains différends, Dare-Dare a tout de même demandé à l'arrondissement s'il y avait d'autres espaces disponibles pour lui dans le Plateau-Mont-Royal. L'arrondissement a répondu négativement. Toutefois, la Ville a aidé Dare-Dare à se relocaliser, notamment en communiquant avec d'autres arrondissements : «On ne les a pas laissés partir comme ça» (Professionnel 2).

Impacts sociaux et traces matérielles

Les différentes activités de Dare-Dare ayant eu lieu au fil des deux années dans le Parc sans Nom, dont *The Nest*, *Faire des places* et le *Camping aux bons plaisirs fugaces*, ont

contribué sans aucun doute à rendre le lieu vivant et créatif : «la présence de Dare-Dare a animé et fait connaître le lieu» (Citoyenne 3). Plusieurs membres n'hésitent d'ailleurs pas à dire que les activités artistiques et citoyennes qui se sont déroulées là (qui ont attiré en deux ans beaucoup de gens, dont plus de 500 personnes lors d'une fête de la Saint-Jean-Baptiste) ont contribué à définir le lieu autant sinon plus que ses caractéristiques spatiales. L'investissement citoyen dans le Parc sans Nom n'est d'ailleurs pas le fruit du hasard. En effet, cela est redevable en partie au centre d'artistes qui, par sa programmation, : «a essayé de faire des points de rencontre, des points de transit de circulation et de mettre en rapport dans une certaine mesure les habitants de Rosemont-La-Petite-Patrie partie sud et du Mile End partie nord» (Citoyen 1). Il semble qu'à l'arrivée du centre d'artiste en 2006, plusieurs résidents étaient hésitants à proposer des activités puis, peu à peu, ils sont venus sur le site pour construire un composteur, planter des vivaces, entretenir le site, faire des performances, des séances improvisées de musique et des pique-niques. Il semble que l'embauche par Dare-Dare d'une nouvelle employée, une citoyenne qui vivait dans le Mile End depuis 10 ans, ne soit pas étrangère à cet investissement citoyen. En effet, elle a aidé à faire les ponts entre Dare-Dare et les citoyens du quartier. Cette personne, qui était déjà très impliquée dans le quartier, a fait part aux gens de Dare-Dare des activités qui se déroulaient déjà dans le quartier et insisté pour que celles du centre d'artistes s'intègrent à celles des citoyens.

On peut affirmer sans se tromper que, durant les deux années où Dare-Dare était installé dans le Parc sans Nom, les relations entre le centre d'artistes et les résidents du Mile End ont été généralement bonnes. En effet, à part quelques plaintes, il n'y a pas eu trop de problèmes. Au contraire, certains citoyens ont même fourni de l'aide à Dare-Dare et participé activement à certains de ses événements. Par exemple, lors de l'événement du *Camping aux bons plaisirs fugaces*, une citoyenne du quartier a permis aux artistes de venir s'approvisionner en eau sur son terrain puisque ces derniers n'avaient pas accès à de l'eau potable au Parc sans Nom. Malgré cela, pour certains, dès que : «Dare-Dare est parti, c'est vraiment tombé à vide» (Citoyenne 3). Matériellement, il reste en effet peu de traces à la fois de la présence de Dare-Dare et des initiatives citoyennes. C'est peu surprenant compte tenu que le centre d'artistes proposait davantage des projets d'art public temporaires. Il reste malgré tout encore au Parc sans Nom une bouche d'égout peinte et les vestiges d'une piscine creusée, tous deux étant le résultat de projets artistiques (*Plaques de goût, Camping*

aux bons plaisirs fugaces). Il se trouve également encore dans le Parc sans Nom un jardin de plantes indigènes conçu par une citoyenne. Sans toutefois laisser des traces matérielles importantes, certains estiment que les activités ont eu un impact davantage sur la participation et l'engagement des gens. D'autres estiment que, malgré que les relations entre les citoyens du Mile End et le centre d'artistes puissent être qualifiées de bonnes, Dare-Dare n'a pas créé un engouement suffisant dans le Parc sans Nom et gagné assez l'opinion publique pour que la décision d'y implanter un dépôt municipal soit politiquement beaucoup trop risquée pour les élus.

3.2.3 Positions citoyennes et municipales

Voyons maintenant de quelle façon des citoyens et des employés municipaux se sont positionnés par rapport à la gestion des activités ayant eu lieu dans le Parc sans Nom et par rapport aux décisions quant à la vocation passée, présente et future du site.

Citoyens

Tout d'abord, certains membres de Dare-Dare interviewés ont critiqué le contrôle exercé par la Ville sur les événements qu'ils proposaient. Ils ont fait remarquer que la Ville semblait craindre qu'il y ait trop d'activités au point où éventuellement elle ne pourrait plus les interdire. Certains membres de Dare-Dare ont fait cette interprétation notamment parce que l'arrondissement cherchait à reprendre rapidement les tables à pique-nique qu'il avait prêtées à Dare-Dare une fois les événements terminés. La Ville se défend toutefois d'avoir voulu empêcher des formes d'appropriation en reprenant rapidement ces tables. Une professionnelle a précisé que la procédure utilisée, par rapport au prêt des tables à pique-nique, a été la même avec Dare-Dare qu'avec tout autre groupe :

«Pour tout événement, il faut à chaque fois, pas seulement pour Dare-Dare mais pour tout le monde qui veut faire un événement sur le domaine public, demander un permis. Pour un événement, disons de 200 personnes, il faut une demande particulière comme tous les citoyens. Si l'agente d'événement accepte, alors les tables demandées sont prêtées puis reprises après. Donc, Dare-Dare était traité de la même façon que les autres» (Professionnelle 1).

Certains membres du centre d'artistes ont aussi reproché à l'arrondissement de leur avoir demandé de fermer les portes en leur absence (pourtant les deux parties s'étaient entendues lors des négociations initiales que Dare-Dare avait la possibilité d'ouvrir les portes comme

il le souhaitait) parce que l'ouverture des portes faisait en sorte qu'il y avait dorénavant trop de gens qui passaient par là. Selon Dare-Dare, la Ville craignait que le lieu soit utilisé sur une base quotidienne. Certains citoyens ont aussi reproché à la Ville ses exigences en matière de sécurité. Par exemple, pour l'événement *Camping aux bons plaisirs fugaces*, les organisateurs avaient fait la demande auprès de l'arrondissement d'utiliser des braseros. La Ville a refusé en prétextant : «Que ça aurait détourné l'attention des conducteurs sur le viaduc. Ça aurait pu causer des accidents» (Citoyenne 3). Raison qu'une organisatrice de l'événement jugeait sans fondement, sans logique. Dans le cas du four à pain, les questions de sécurité n'ont pas vraiment été évoquées. Par contre, éventuellement il y aurait peut-être eu des questions de sécurité qui auraient pu être soulevées, mais «on [les membres du collectif du four à pain] ne s'est jamais rendus à ce point là dans les discussions» (Citoyen 2).

Plusieurs citoyens ont aussi mentionné qu'ils auraient aimé obtenir plus de latitude de la part de la Ville. Par exemple, lors de l'événement *Camping aux bons plaisirs fugaces*, une artiste avait prévu de terminer son intervention en fabriquant de la saucisse qui devait ensuite être consommée. La Ville exigeait que cela soit fait selon des normes sanitaires prédéfinies. Sans trop se soucier des exigences de l'arrondissement, l'artiste a tout de même terminé son intervention comme prévu : «Selon ce que je perçois de la Ville, si elle [la Ville] l'avait su, on [l'artiste et les organisateurs] n'aurait pas pu» (Citoyenne 3). À ce sujet, une autre membre de Dare-Dare ajoutait qu'«il y a toujours une façon de contourner» (Citoyenne 4). Toutefois, cette dernière avoue qu'il faut connaître les règles «autrement on est barré partout» (Citoyenne 4). Elle ajoute qu'idéalement, pour un résident qui veut faire un événement sur le domaine public, il est mieux de ne faire aucune demande d'autorisation formelle à la Ville, particulièrement s'il nécessite des installations et qu'il dure plus qu'une journée. C'est en quelque sorte ce que les membres du four à pain ont fait. Ce n'est toutefois pas nécessairement pour les mêmes raisons. Les membres du collectif du four à pain ont choisi de ne pas avertir l'arrondissement lors de la construction «parce que dans le groupe nous sommes tous des anarchistes» (Citoyen 2). Ce citoyen ajoutait : «On [les membres du collectif] avait plus ou moins les matériaux, les moyens de le faire, ça nous tentait de le faire. Alors on a trouvé un site pour le faire et on l'a fait» (Citoyen 2).

Certains membres de Dare-Dare ont toutefois fait remarquer que l'attitude de la Ville dans la gestion des différents événements a changé au cours des deux années où ils étaient dans le Parc sans Nom. En effet, il semble que l'arrondissement a été plus rigide dans son approche durant la seconde année à cause de l'accumulation de différends avec le centre d'artistes (p. ex. pour la Saint-Jean-Baptiste en 2006, il y a eu une plainte répétée d'un résident pour le bruit excessif et parce que les activités se sont poursuivies jusqu'à 1h alors qu'elles devaient se terminer à 23h). Durant la première année, il semble que la Ville a été moins sévère par manque d'expérience : «Ils [les fonctionnaires municipaux] étaient plus cléments la première année. Ils ne savaient pas à quoi s'attendre. On [les membres de Dare-Dare] proposait des choses, mais ils ne savaient pas comment gérer ça. Plus ça allait, plus ils savaient utiliser les règlements qu'ils pouvaient appliquer» (Citoyenne 4). Par exemple, durant la première année, il semble que Dare-Dare avait eu la permission d'utiliser un brasero pour un événement. Le *Service de sécurité incendie de Montréal* avait été averti, et tout s'était bien passé. Or, pour le *Camping aux bons plaisirs fugaces*, l'arrondissement a décidé d'agir autrement en interdisant d'utiliser les braseros. On peut faire l'hypothèse qu'avec le temps la Ville a clarifié sa position - à travers l'utilisation de certains outils (règlements, surveillance) – quant aux activités proposées par Dare-Dare. Il y a peut-être aussi un lien à faire avec les conséquences de l'attitude de Dare-Dare dans le dossier du four à pain. En effet, après que la Ville se soit rendue compte de l'existence du four à pain : «C'est là que ça commencé à dérapé. On [la Ville] a prêté le terrain à Dare-Dare, on n'a pas passé le terrain aux gens de la communauté» (Professionnelle 1). Puis, : «C'est là qu'ils [les membres de Dare-Dare] sont allés dans les médias pour dire qu'on [les employés municipaux] était des imbéciles, des cons, qu'on ne comprenait rien. À partir de là, on était des méchants fonctionnaires contre les bons artistes» (Professionnelle 1). La Ville refuse toutefois de relier le départ de Dare-Dare à ce différend : «S'il n'y avait pas eu de projet d'aménagement du terrain, on aurait peut-être dit oui. Je ne peux pas dire. Mais c'est sûr qu'à partir du moment où tu te fais insulter dans les médias par un groupe d'artistes que tu essaies d'aider, c'est sûr que tu es moins favorable. C'est sûr que tu es moins aidant, mais on est capable d'être intelligents et objectifs aussi» (Professionnelle 1).

Certains membres de Dare-Dare ont aussi fait remarquer qu'il y avait des différences de gestion quant aux activités se déroulant dans le domaine public entre les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Ville-Marie et de Rosemont-La-Petite-Patrie. Tout d'abord, il

semblerait que l'arrondissement Ville-Marie était conscient que Dare-Dare, par l'animation culturelle qu'il créait, venait renforcer et diversifier l'offre culturelle de Montréal. L'arrondissement Ville-Marie était qualifié d'«ouvert» et offrait même du financement. Quoi qu'en disent certains membres de Dare-Dare, il semble que certains employés du Plateau-Mont-Royal étaient aussi dans une certaine mesure conscients des potentiels offerts par Dare-Dare : «Ma job était de faciliter l'installation de Dare-Dare. Moi j'ai vu ça comme une opportunité. Dans une ville culturelle comme Montréal, qui veut bien se positionner, l'art doit être partout. À l'extérieur, dans les rues, dans le mobilier urbain. L'art de toute nature et de toutes formes» (Professionnelle 1). Ensuite, il semble qu'à l'opposé de ce qui a été fait dans le Plateau-Mont-Royal, dans Ville-Marie, les négociations entre les deux parties portaient sur le contenu de la programmation annuelle que soumettait Dare-Dare. Une fois cette programmation approuvée, tout se déroulait relativement bien. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, quant à lui, négociait plutôt projet par projet. Ainsi, le comité de programmation de Dare-Dare choisissait des projets sans savoir s'ils pouvaient éventuellement avoir lieu comme prévu. Il y a des projets inclus dans la programmation annuelle qui ont été «sabotés», «d'autres réalisés à moitié» (Citoyenne 4). Pour les membres de Dare-Dare, lorsque un centre d'artistes investit le domaine public, l'arrondissement devient en quelque sorte son partenaire. Il doit partager «les bénéfices, mais aussi les risques» (Citoyen 1). Or, les membres de Dare-Dare considèrent qu'ils n'ont jamais vraiment eu l'appui de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Le centre d'artistes déplorait que dès qu'il y avait une plainte, l'arrondissement exigeait souvent de retirer complètement un projet dans des délais très courts. À ce niveau, une employée municipale rétorque en disant :

«Ce n'est pas tant les plaintes. C'est qu'on vit dans une collectivité. Dans un terrain vague, il y a des gens qui s'approprient des terrains vagues, qui n'appartiennent à personne, où ils ne se feront pas déloger. S'il n'y a pas d'habitation autour, ils peuvent faire un feu, s'approprier le lieu. Ils vont pouvoir continuer à le faire. Tandis qu'un terrain vague où il a des maisons de l'autre côté de la rue, c'est sûr que les résidents vont se plaindre.»
(Professionnelle 1)

Certains membres de Dare-Dare croient que cette forme de gestion des plaintes, au détriment d'une plus grande tolérance envers certaines activités organisées par le centre d'artistes, est due au fait que le Plateau-Mont-Royal s'était donné pour mandat de faire de cet arrondissement un lieu moins bruyant, avec moins d'itinérance, etc. Une employée

municipale défend en partie la position de la Ville en disant que celle-ci cherche un certain équilibre : «Dans les parcs Lafontaine et Jeanne-Mance, il y a un moratoire sur de nouveaux évènements. Sinon, il y aurait un événement par jour. Des parcs, c'est des parcs. Il faut chercher un équilibre entre le besoin de regroupement des gens et le besoin des gens d'aller dans le parc en paix» (Professionnelle 1). On pourrait sans doute dire la même chose des activités qui se déroulent dans les rues, sur les trottoirs, etc. Toutefois, cette employée municipale reconnaît que cet équilibre n'est pas facile à obtenir, particulièrement dans le Plateau-Mont-Royal : «Ce n'est pas si facile que ça parce que la demande [pour obtenir des autorisations de faire des évènements sur le domaine public] est plus grande que l'offre. C'est ça le problème. Il faudrait quatre parcs Lafontaine dans le quartier» (Professionnelle 1). Malgré cela, on peut quand même remettre en question la gestion de plaintes. Par exemple, pour le projet *Plaques de goût* de l'artiste Frank Bragigand⁴⁴ organisé par Dare-Dare, les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La-Petite-Patrie avaient été approchés. Les deux ont refusé au départ d'embarquer dans le projet. Le Plateau-Mont-Royal est revenu sur sa décision et a opté pour l'essayer comme projet pilote. Une fois le projet terminé, il y a eu une plainte adressée à l'arrondissement par un citoyen qui aurait glissé sur une bouche d'égout peinte. L'arrondissement a alors exigé que Dare-Dare ôte la peinture sur les bouches d'égout dans les 24 heures suivantes. Ce que le centre d'artistes a dû faire contre son gré. Dare-Dare trouvait que dans ce cas-ci, l'arrondissement n'avait pas assumé les risques en se rétractant aussi rapidement. Dans le cas de Rosemont-La-Petite-Patrie, la réaction a été différente. Tout d'abord, les démarches de Dare-Dare sont demeurées vaines pour la réalisation du projet *Plaques de goût*. Selon les dires des membres de Dare-Dare, cet arrondissement disait craindre que ce projet incite les citoyens à peindre eux-mêmes sur la voie publique et que cela devienne «chaotique». On remarque donc que les arrondissements montréalais adoptent parfois des attitudes différentes quant à la gestion des activités se déroulant dans le domaine public. Les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La-Petite-Partie sont perçus assez défavorablement par les membres de Dare-Dare.

⁴⁴ Le projet *Plaques de goût* visait à peindre des bouches d'égouts de différentes façons. Pour des exemples, visiter le site internet suivant : <http://archives.dare-dare.org/2007/bragigand.html>

Cette mauvaise perception envers l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est notamment justifiée par l'attitude de ce dernier envers Dare-Dare dans les moments précédant son départ. Plusieurs ont critiqué la fausse urgence créée par l'arrondissement pour justifier leur départ du Parc sans Nom. Par exemple, la Ville semblait certaine de son coup à propos de l'option de la pépinière au point où : «ils [les employés municipaux] nous [les membres de Dare-Dare] ont pressés à notre départ en disant que les arbres devaient rentrer» (Citoyenne 4). L'un des membres disait mal comprendre la décision de la Ville de se débarrasser de l'atout qu'était Dare-Dare en vue d'un projet aussi mal défini. Ce dernier précisait qu'il aurait mieux digéré le départ de Dare-Dare dans la mesure où l'arrondissement aurait construit quelque chose de concret rapidement. Il suspectait plutôt que l'arrondissement n'avait pas de projet clair, mais qu'il cherchait à tout prix à se débarrasser de Dare-Dare, qui lui compliquait la vie. Bref, les membres de Dare-Dare ont trouvé que la façon de gérer l'espace public dans le Plateau-Mont-Royal n'était pas la bonne. Quoique la perception du centre d'artistes à l'égard de la gestion de l'arrondissement Ville-Marie soit beaucoup plus positive, ce dernier est davantage écorché par rapport à l'attitude qu'il a adoptée envers les itinérants durant la période où Dare-Dare y était situé.

Les citoyens interviewés ayant été impliqués dans certaines activités au Parc sans Nom ne tiennent toutefois pas tous un discours entièrement négatif à l'égard des employés municipaux du Plateau-Mont-Royal (professionnels, élus, cols bleus et policiers). Par exemple, pour le projet *Kif-Kif Bourricot* de Sophie Fougy et Simon Girault-Têtevide⁴⁵, des artistes ont demandé à deux employés municipaux, qui conduisaient une pelle rétrocaveuse, s'ils pouvaient prendre en photo la bête dans la pelle mécanique. Les deux cols bleus ont accepté et sont rentrés dans le Parc sans Nom pour la prise de photos. Malheureusement pour eux, il semblerait que quelqu'un les a vus puis dénoncés. Les deux employés ont par la suite été suspendus deux jours. Il leur était reproché d'avoir posé un geste illégal, non sécuritaire et d'avoir outrepassé leur tâche. Finalement, Dare-Dare a écrit une lettre afin de préciser que c'était le centre d'artistes qui avait fait cette demande aux cols bleus. Les deux employés s'en sont finalement bien tirés.

⁴⁵ Le projet *Kif-Kif Bourricot* mettait en scène une mascotte qui s'est déplacée dans plusieurs paysages urbains et espaces publics et privés de Montréal pour la réalisation de séries photographiques et vidéographiques. Pour plus d'information, consulter l'adresse suivante ; http://archives.dare-dare.org/2006/fougy_girault.html

Un autre exemple vient également démontrer certaines perceptions favorables à l'égard des cols bleus de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il semble que la Ville ne s'engageait pas à déneiger le Parc sans Nom en hiver. Or, un conducteur d'une déneigeuse a une fois accepté de déneiger le site, en précisant de ne pas en parler puisque cela ne figurait pas dans sa liste de tâches et qu'il pourrait y avoir des sanctions si cela s'ébruitait. Dans une autre circonstance, alors que l'arrondissement ne s'était pas engagé à ramasser les ordures, certains cols bleus de l'arrondissement s'arrêtaient devant le terrain vague et demandaient aux membres de Dare-Dare s'ils avaient des ordures. À partir des discussions que les membres du centre d'artistes ont eu avec les cols bleus, ces derniers disaient être coincés par la réglementation administrative. Comme le soulignait une des membres de Dare-Dare à propos des gestes de certains cols bleus : «Ça révèle qu'on a souvent des préjugés défavorables envers les cols bleus, mais en fait, c'est avec eux qu'on s'est entendus le mieux dans cet arrondissement-là» (Citoyenne 4).

Certains citoyens ont également une perception assez positive des policiers travaillant dans le Plateau-Mont-Royal. Par exemple, une des membres de Dare-Dare soulignait que malgré les menaces de certains fonctionnaires municipaux – menaces à l'effet que, si Dare-Dare faisait des activités ou tenait des événements sans avoir les permis nécessaires, les policiers émettraient des constats d'infraction - les policiers n'ont jamais vraiment appliqué cela. Selon un membre de Dare-Dare, les policiers, c'est-à-dire des personnes qui travaillent souvent sur le terrain, sont moins rigides et usent davantage de leur jugement que certains employés de bureau. Pour d'autres, les policiers «sont des gens normaux» avec qui ils n'ont eu «aucun problème» (Citoyen 2). Pour les membres du collectif du four à pain, cette ouverture serait due au fait, d'une part, que l'espace était le théâtre fréquent d'activités diverses et, d'autre part, que les activités du collectif n'étaient liées à rien de criminel (p.ex. : présence d'itinérants, vandalisme, etc.). Ainsi, pendant que les membres du collectif construisaient le four, des policiers sont venus dans le Parc sans Nom et ont posé des questions. Les membres du collectif les ont alors informés qu'ils étaient là pour construire un four à pain. Il semble que cela a été suffisant. Puis, lors d'un vernissage réunissant une dizaine de DJs se déroulant le 24 juin 2008, des policiers se sont présentés sur les lieux vers 20h en demandant de baisser le volume. Il semble qu'un citoyen avait formulé une plainte. Les membres de Dare-Dare ont dû faire valoir que c'était le jour de la Saint-Jean-Baptiste,

qu'il était seulement 20h et non 23h et qu'ils avaient les permissions nécessaires pour tenir cet événement. Finalement, les policiers ont permis la poursuite de l'événement. Cependant, dans une autre circonstance, il semble que des policiers aient agi différemment. En effet, un soir deux policiers sont venus dans le Parc sans Nom avec en tête de «ruiner la soirée» organisée par Dare-Dare (Citoyenne 4). Les deux policiers étaient persuadés que le centre d'artistes ne possédait pas de permis d'alcool conforme. Après que les membres de Dare-Dare aient montré leur permis, les policiers ont persisté à dire que le permis était faux alors qu'il était en règle. Les membres Dare-Dare ont alors suspecté un mot d'ordre de l'arrondissement, mot d'ordre qui aurait été lié au fait qu'à cette époque les policiers avaient trouvé plusieurs bars clandestins dans l'arrondissement.

À l'inverse des cols bleus et des policiers, les professionnels municipaux sont souvent dépeints par les citoyens interrogés comme rigides et peu ouverts. Par exemple, Dare-Dare a eu des problèmes avec une contremaitresse du *Service des parcs* qui travaillait les fins de semaine. Alors que Dare-Dare avait spécifié à l'arrondissement son désir de ne pas voir tondre le gazon sur le site, celle-ci aurait ordonné à des employés de venir tondre le gazon un samedi matin : «C'est pas juste sans préavis c'est [faire] fi de nos intentions communiquées à l'arrondissement de garder une végétation plus sauvage» (Citoyen 1).

Malgré cette perception négative à l'égard des professionnels municipaux, plusieurs autres raisons sont évoquées afin d'expliquer les attitudes générales de l'arrondissement. Tout d'abord, certains reconnaissent que l'encadrement des projets de Dare-Dare augmente la charge de travail des employés municipaux : «Avec les fusions et les défusions, la centralisation et la décentralisation des compétences, on se retrouve avec possiblement avec une fonction publique surchargée» (Citoyen 1). De plus, il n'y a pas de généralisation possible quant aux employés municipaux : «C'est encore la question de l'individu derrière le poste» (Citoyen 1). Autrement dit, les employés sont parfois bien intentionnés, mais les directives sont parfois hors de leur contrôle. Finalement, d'autres attribuent ces rapports à la distance pouvant exister entre les employés municipaux et ceux qui investissent le domaine public : «Les fonctionnaires de l'arrondissement ne connaissent pas nécessairement les organisateurs et les artistes de sorte qu'il est un peu normal qu'ils soient réticents par rapport à certains projets» (Citoyenne 3).

Dans un autre ordre d'idées, concernant l'avenir et l'importance des terrains vagues, une membre de Dare-Dare rappelait la rareté croissante de ce genre d'espace à Montréal. Cela complique d'ailleurs la tâche du centre d'artistes de trouver toujours de nouveaux espaces de diffusion. Tous les citoyens interviewés s'accordaient pour dire que ces espaces sont à la fois intéressants et importants. Cela est redevable notamment à leur informalité et à leur aspect non aménagé : «Il faut des terrains sans fonction apparente afin de permettre aux citoyens d'en définir une eux-mêmes» (Citoyenne 3). Un autre membre du centre d'artiste abondait dans le même sens : «Ce qui était le fun, c'était de donner une direction à l'informalité en proposant des projets» (Citoyen 1). Un autre citoyen soulignait, quant à lui, l'importance de ces espaces comme lieux de socialisation entre voisins tout particulièrement dans les quartiers où il y a peu des parcs et de places. D'autres ont aussi fait remarquer que les espaces comme le Parc sans Nom étaient importants parce qu'ils s'opposent – en terme d'aménagements et de fonctionnement – aux espaces rigides quant à leur fonction et leurs formes. Par exemple, comme le soulignait un membre de Dare-Dare, un parc pour enfants est aménagé dans le but d'être un espace protégé et sécuritaire qui s'adresse à une clientèle essentiellement constituée d'enfants, des parents ou des éducateurs. La présence d'adolescents peut parfois être considérée comme suspecte par des policiers ou simplement par d'autres citoyens. Ce qui fait la beauté des espaces plus libres, c'est que les individus peuvent se «l'approprier, faire ce qu'ils veulent, tout en laissant la place à d'autres, et ce, sans avoir de ligne directrice privilégiée par l'arrondissement» (Citoyen 1).

Compte tenu de l'intérêt et de l'importance qu'ils attribuent à ces espaces, les individus interviewés y sont allés de suggestions quant à l'aménagement et à la gestion de ces espaces par la Ville. L'un d'entre eux suggère que - un peu à la manière des parcs nationaux - la Ville les conserve tels quels. Il ajoutait que de la même façon que pour les espaces verts, les arrondissements devraient se donner comme objectif d'en avoir, par exemple, au moins un et de chercher à le garder intact. Une membre de Dare-Dare souhaitait, quant à elle, réduire l'intervention dans ces espaces : «La Ville devrait laisser plus libre cours aux interventions citoyennes et les encourager plutôt que mettre des bâtons dans les roues» (Citoyenne 3). Cela aurait pour effet, notamment, d'accroître le sentiment d'appartenance des citoyens à leur ville. Plusieurs citoyens interviewés ont toutefois critiqué la position de

la Ville qui, selon eux, ne suit pas cette tendance. Celle-ci chercherait davantage à «maximiser les terrains sur son territoire, à tout aménager, à tout contrôler» (Citoyenne 4).

Ville

Malgré ce que prétendent certains citoyens interviewés, les professionnels de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal se défendent d'être trop exigeants et rigides par rapport aux activités proposées par Dare-Dare et par des citoyens. Selon eux, il y a des considérations qui sont inévitables :

«C'est sûr que notre mandat comme Ville, c'est de s'assurer qu'il n'y a pas quelque chose de haineux et de s'assurer que c'est sécuritaire. Si la Ville donne la permission à quelqu'un de faire un événement et qu'un accident arrive durant l'événement, l'organisateur et la Ville seront poursuivis. Un accident, ça peut arriver, mais on ne va pas accepter un événement qui est potentiellement dangereux pour les gens qui vont assister à l'événement. Ça fait partie des critères parmi d'autres» (Professionnelle 1).

Parmi ces autres critères, il y a aussi la nécessité pour les ambulances, les camions de pompiers, les voitures de police d'accéder rapidement au site où se déroule l'événement. Il semble que les professionnels considèrent que la réglementation et la gestion municipale en général constituent une réaction aux comportements de certains groupes d'individus : «Quand tu laisses les gens aller, ça va toujours bien jusqu'à ce que les gens abusent» (Professionnelle 1).

La Ville reconnaît toutefois qu'il existe dans les espaces publics une certaine autogestion et une auto-surveillance, mais reconnaît aussi à regret qu'il y a toujours des gens qui repoussent les limites : «On fait des règlements parce que quelqu'un a abusé. Tout le monde doit en subir les conséquences» (Professionnelle 1). À l'inverse, les employés se disent assez ouverts et sensibles quant à de nouvelles utilisations du domaine public, mais reconnaissent : «Qu'il faut avoir les moyens de ses ambitions» (Professionnelle 1). Un employé précise également que : «Pour travailler dans le Plateau-Mont-Royal, il faut être au courant de ce qui se fait ailleurs, il faut être ouvert aux initiatives artistiques et citoyennes. On n'a pas le choix» (Professionnel 2). Par exemple, dans le cas du dossier du four à pain, la *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* a, tout comme les membres du collectif four à pain, communiqué avec des gens impliqués dans la gestion des fours à pain présents du parc *Dufferin Grove* à Toronto. Les

professionnels de l'arrondissement disent avoir fait des efforts afin de trouver une alternative à la situation. Ils disent s'être posé les questions suivantes : Où le reconstruire ? Peut-il respecter les normes ? S'il faut le démanteler pour certaines raisons, à quel endroit le four pourrait-il exister et être viable ? De toute évidence, il y avait une volonté de la part de la Ville pour que le four puisse être installé ailleurs de façon permanente. Cette position d'ouverture de la Ville a d'ailleurs été remarquée par un membre du collectif du four à pain.

Malgré cette ouverture notable, l'arrondissement est resté intransigeant sur d'autres questions. Cette rigidité a été observée notamment dans les discussions entourant le respect de la réglementation en matière de pollution : «Oui, c'est réglementé, oui, c'est normé, oui, c'est une politique sévère, mais en même temps il y a de plus en plus d'épisodes de smog à Montréal» (Professionnel 2). La Ville exigeait également que ce soient les membres du collectif (ou une firme mandatée par eux) et non elle qui doivent prendre les relevés de taux de particules afin de savoir si le four était devenu conforme ou non. Autrement dit, ce sont les citoyens qui avaient tout le fardeau de la preuve. La Ville a également toujours refusé d'accorder une permission spéciale dans le cas du four à pain pour des raisons de cohérence : «On refusait l'utilisation du bois de chauffage dans d'autres événements, il a été refusé aux Portugais d'utiliser les braseros, on ne pouvait pas le permettre dans le cas du four à pain» (Professionnel 2). Ces questions de cohérence et d'équité semblent d'ailleurs être des arguments majeurs pour justifier la position de la Ville. Par exemple, la Ville semble réticente à ce qu'un groupe d'individus s'approprie de façon privée un lieu public : «Tu n'as pas le droit de t'approprier un espace public pour tes propres fins, peu importe où dans la ville. Nous, comme ville, notre responsabilité, c'est la qualité de vie de l'ensemble des citoyens» (Professionnel 2). Cette professionnelle considérait que des appropriations par certains individus ou groupes mettaient la Ville dans une position délicate, puisque celle-ci doit par la suite répondre aux citoyens qui seraient tentés de dire : «Pourquoi lui et pas nous ?» (Professionnel 2). Cela peut aussi mener à ce que rapidement de plus en plus d'individus et de groupes s'approprient un lieu ou demandent la permission de se l'approprier. À partir de ce moment-là, la Ville pourrait se retrouver coincée puisque : «Tu n'a pas de place pour tout le monde. C'est la même chose pour les prêts de locaux, etc. C'est une affaire d'équité» (Professionnel 2).

En fait, toutes les formes d'appropriation ne sont pas jugées problématiques. Elles commencent à l'être au moment où elles compromettent le bon déroulement d'autres activités. Pour illustrer ce fait, une professionnelle donnera l'exemple d'un:

«gars qui fait des virevents dans un terrain vague. On pourrait lui demander de les ôter. On m'a demandé mon avis sur ça, moi j'ai dit : qui ça dérange ? Est-ce que quelqu'un s'est plaint ? Personne. Il ne dérange pas et en plus ça enjolive la vie des gens. Officiellement, légalement, on devrait lui demander de les démolir, mais il n'a pas de danger. Donc, on les laisse là.»
(Professionnelle 1)

Ainsi, on peut remarquer les limites de tolérance de l'arrondissement envers l'appropriation citoyenne des espaces publics.

Concernant l'utilisation des terrains vagues, l'arrondissement se dit en faveur des initiatives citoyennes telles que les attentats floraux⁴⁶. Ces initiatives peuvent être aussi plus complexes. Par exemple, un sculpteur avait récupéré des objets dans le Parc sans Nom pour y créer une œuvre. Ce dernier avait coupé la clôture pour accéder au site et utilisé les matériaux qu'il avait trouvés sur le site. Sans être contre, l'arrondissement aurait préféré que l'artiste vienne d'abord lui présenter son idée. Pour l'arrondissement, il est clair que le projet était intéressant et possible, mais il devait être légal. Étant propriétaire des lieux, la Ville se devait d'en assurer la sécurité : «Ça avait l'air gros son affaire, ça aurait pu tomber. On va faire un périmètre de sécurité autour, ça va être normé. Il y a tout de même des gens qui passent par là, des gens qui dorment là» (Professionnel 2).

Il est intéressant de noter que les deux exemples mentionnés, attentats floraux et sculpture, entraînent peu d'appropriation des lieux. Peut-on imaginer que, lorsqu'il s'agit d'activités qui entraînent une appropriation citoyenne plus importante dans un espace qui est voué à changer avec le temps, les élus et les fonctionnaires seraient moins enclins à formaliser les pratiques ? : «Oui, ça peut sûrement arriver. C'est plus problématique, quand il y a une vocation future prévue. Les gens l'investissent tellement que le jour où le site doit être récupéré, ça devient plus difficile» (Professionnel 2).

⁴⁶ Les attentats floraux associés au mouvement *Guerilla Gardening* consistent à lancer des «bombes» de semences de plantes indigènes dans des terrains vagues ou sous-utilisés.

Il y a en effet un risque senti à l'arrondissement qu'avec le temps un espace devienne un espace appartenant à un groupe d'individus :

«Il y a toujours la théorie et la pratique. Dans la théorie, on [la Ville] dit à un groupe que dans trois ans on reprend le terrain. Entre-temps, le projet du groupe peut changer, le nôtre aussi. Par exemple, il [le groupe] peut avoir le goût après un an de partir et nous [la Ville] on aurait beaucoup investi pour qu'il s'installe là. À l'inverse, la Ville peut ne pas s'investir alors que le groupe s'investit beaucoup. Dans la théorie, on dit à Dare-Dare qu'au maximum dans trois ans il devait partir, mais en pratique au bout de deux ans ils [les membres de Dare-Dare] adorent l'endroit, ils ont un réseau, ils ont investi de l'énergie, etc. Ils ne veulent plus partir. L'administration peut avoir peur de ne plus pouvoir s'en défaire. Ton autre projet, tout aussi prioritaire pour d'autres raisons, tu te retrouves à ne plus pouvoir le faire parce que si tu le fais, les médias vont s'en mêler, etc. Est-ce que ça te tente de gérer ça ? Personne» (Professionnelle 1).

Il semble d'ailleurs que le Plateau-Mont-Royal ait tiré certaines leçons quant à sa façon de gérer l'occupation du domaine public à l'avenir : «Peut-être qu'on sera plus ferme si on décide de prêter à un organisme un espace public de manière temporaire. On serait très très clairs. Par exemple, c'est un an maximum. Point à la ligne. Pas de renouvellement» (Professionnelle 1). Malgré cette position assez ferme, l'employée municipale interrogée a toutefois nuancé : «Encore là, il y a du cas par cas. Je ne crois pas que ça va être un non systématique à chaque demande pour éviter que des gens s'installent pour ne plus partir. Mais rendre frileux pour des demandes, ça se peut» (Professionnelle 1).

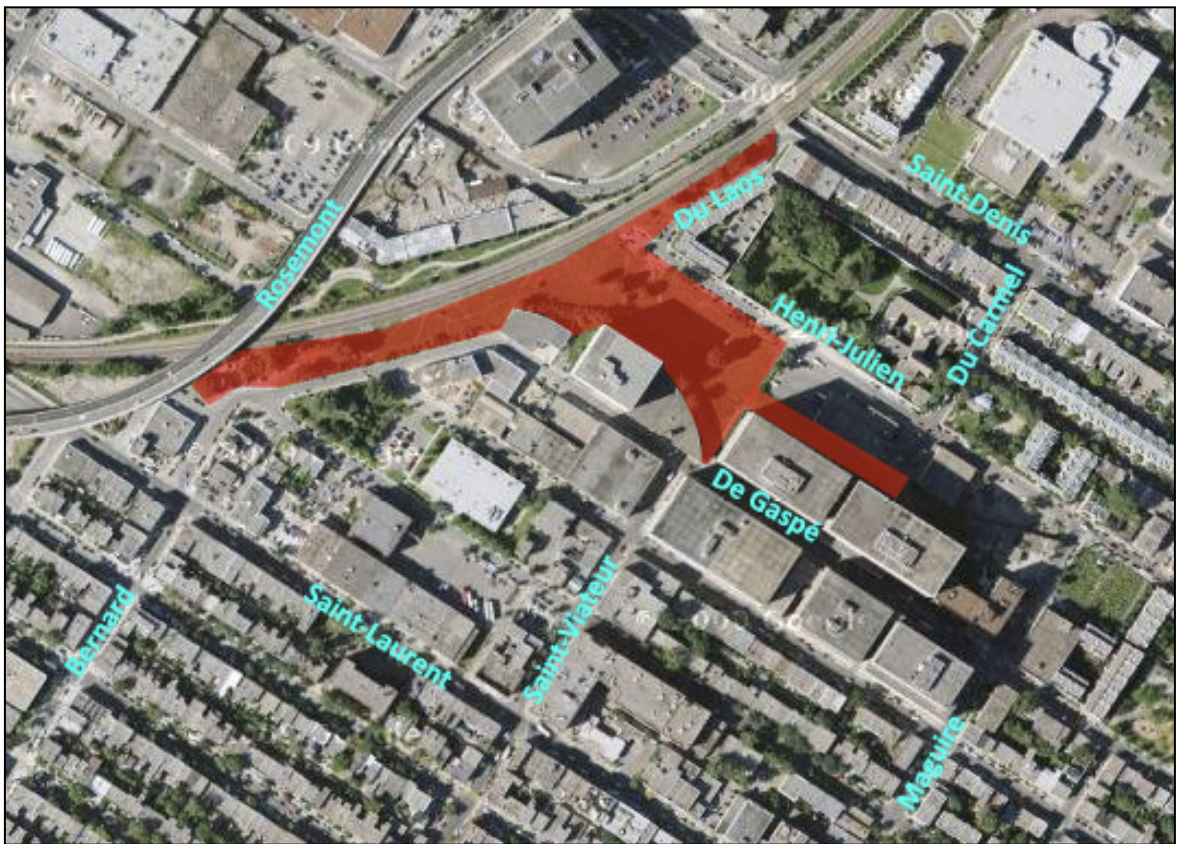
Finalement, il semble que les professionnels de l'arrondissement accordent de l'importance à une bonne communication entre les différents acteurs impliqués : «Du moment où on communique, on peut partager, [...] parfois ça ne marche pas. Par contre, on peut quand même s'entendre. Envisager des compromis» (Professionnel 2). Dans le cas du four à pain, il semble que la communication était bonne, malgré le fait que le collectif n'ait pas approché au préalable l'arrondissement pour le projet. Par rapport à ce choix, il est évident pour les professionnels interrogés que le processus est plus efficace lorsqu'un groupe fait part de ses intentions en amont. De cette façon : «On [les employés municipaux] peut éviter biens des écueils et des pertes de temps» (Professionnelle 1). Il semble d'ailleurs que la majorité des citoyens communiquent rapidement avec l'arrondissement : «Ils [les citoyens] le savent maintenant. Ils savent que dès que tu veux faire quelque chose sur le domaine public, tu dois avoir l'autorisation de la Ville, sinon la Ville va l'ôter» (Professionnelle 1).

Malgré cela, les employés de l'arrondissement n'étaient pas pour autant offusqués par la façon de faire du collectif du four à pain : «Ils ne savaient pas. Ça s'était fait ailleurs, pourquoi pas ici ?» (Professionnelle 1). Il est clair que des discussions en amont «auraient entraîné un peu plus de temps pour construire le four, mais il aurait été durable» (Professionnelle 1). Il semble toutefois que les rapports avec Dare-Dare n'aient pas été aussi bons. Cela a été particulièrement le cas après que le centre d'artistes ait fait des sorties dans les médias plus *underground* où il critiquait les attitudes de l'arrondissement. L'arrondissement considère que, pour travailler en collaboration, il faut une relation de confiance entre les deux parties. Il est clair que les dénonciations sur la place publique faites par Dare-Dare – qui selon les dires d'un professionnel avait agi ainsi peut-être pour mousser certains de ses événements - ont créé un climat de méfiance à l'arrondissement : «Ne venez pas dire qu'on est des gens qui font rien dans leur bureau. Ça vient nous irriter un peu. À ce moment-là, oui ça nous a fait braquer» (Professionnelle 1). Pour l'arrondissement, ce que Dare-Dare faisait compromettait leur travail en collaboration. Il est toutefois paradoxal de voir que l'arrondissement attribue autant d'importance à une saine communication alors que ce dernier a attribué une fois, comme raison première à une erreur, un problème de communication. En effet, lorsque la Ville est venue couper la végétation dans le Parc sans Nom, la Ville a dit que la directive ne s'était pas rendue jusqu'à l'employé ayant fait la tonte. Les membres de Dare-Dare n'ont guère aimé cette raison : «La Ville joue toujours là-dessus. Tu n'as pas de prises après ça, c'est déjà fait» (Citoyenne 4). Ils suspectaient plutôt une raison cachée : «Comme par hasard ça s'est fait pendant qu'on n'était pas là. Autant je peux comprendre que la coordination entre les employés peut être compliquée, autant ils sont forts pour se servir de cet argument» (Citoyenne 4).

Chapitre 4 : Champ des Possibles

Le Champ des Possibles est le nom informel attribué par des citoyens à une friche industrielle située dans le secteur est du Mile End. Qu'il soit appelé le Maguire Meadow, le lot #2334609 ou simplement le terrain vague, il s'agit du même endroit : l'espace situé entre les rues Henri-Julien à l'est, de Gaspé à l'ouest, Maguire au sud, et le chemin de fer du CP au nord.

Figure 52 : Localisation du Champ des Possibles



4.1 Caractéristiques sociogéographiques

Le Champ des Possibles possède une superficie estimée à 20 000 m² et est situé au cœur du secteur Saint-Viateur Est. L'effet combiné de cette friche urbaine et de la voie ferrée crée une importante discontinuité dans la trame urbaine traditionnelle. En effet, la rue Saint-Viateur s'arrête abruptement à la rue de Gaspé. De plus, cette dernière, tout comme la rue Henri-Julien, est coupée - dans le sens nord-sud - par la voie ferrée du CP. Cette discontinuité réduit ainsi l'accessibilité au secteur, particulièrement pour les piétons. En plus des inconvénients attribués à l'enclavement du secteur, pour plusieurs citoyens, il

s'agit d'un lieu non sécuritaire. Par exemple, il semble que beaucoup de parents hésitent à y amener leurs enfants à cause de la présence de seringues, de morceaux de verre, de déchets, etc. : «Ce n'est pas un champ bucolique rural. Tu ne peux pas vraiment y marcher en sandales» (Citoyenne 6). D'autres individus disent ne pas aimer fréquenter le lieu, particulièrement le soir à cause de l'éclairage insuffisant. D'autres citoyens répondent à cela que malgré que, «certains disent que c'est un endroit dangereux, qu'on y est menacé, d'autres y trouvent refuge. Le même buisson peut cacher le loup [par exemple des gens qui ont des comportements illicites], ou l'agneau [par exemple quelqu'un qui apprécie la tranquillité du lieu]» (Citoyen 7). L'accessibilité déficiente du secteur et la perception d'insécurité que certains peuvent ressentir ont sans doute un impact sur la fréquentation de cet espace : «C'est encore pas mal méconnu» (Citoyenne 6). Plusieurs s'accordent toutefois pour dire que cet espace est de plus en plus connu et fréquenté, particulièrement par les résidents du quartier.

Au-delà des problèmes de mobilité et de sécurité, le secteur Saint-Viateur Est et le Champ des Possibles présentent plusieurs qualités. En effet, le secteur révèle une riche histoire et présente un fort «contraste» (Professionnelle 3). L'un des éléments qui contribue à l'histoire et au «contraste» du lieu est le Carmel situé tout juste à l'est du Champ des Possibles. Ce monastère a été construit au début du 20^e siècle, lorsque les religieuses se sont installées dans le quadrilatère actuel formé par les rues Henri-Julien, du Laos, Saint-Denis et par l'avenue du Carmel. Au moment de l'arrivée des Carmélites, la Ville de Saint-Louis-de-Mile-End était alors en pleine croissance. La construction de la voie ferrée en 1876 - celle qui délimite la partie nord du Champ des Possibles - et son branchement au chemin de fer transcanadien en 1880 ont favorisé l'implantation d'industries et ont fait de la gare du Mile End (anciennement située dans la partie nord du Champ des Possibles) un important poste de transfert de marchandises. Tôt au 20^e siècle, le site a été transformé au profit de la cour de triage Saint-Louis, qui a été démantelée graduellement dans les années 1960 (Ville de Montréal, 2009). La présence de la cour de triage est d'ailleurs rappelée par la forme d'un bâtiment, se trouvant à l'ouest du Champ, adapté à la présence des rails. En effet, ce dernier présente une forme courbe peu commune puisqu'il était ceinturé d'un côté par des rails. Durant cette période, soit dans les années 1950-1960, le quartier du Mile End (dorénavant intégré à la Ville de Montréal) est devenu un lieu d'implantation d'imposantes industries de textile. Ces dernières – qui contribuent grandement au fort «contraste» du site

- se sont installées dans la partie ouest du secteur Saint-Viateur Est. Pendant plusieurs années, ces industries très prospères ont fait travailler beaucoup de résidents du quartier. Toutefois, à partir des années 1980, notamment à cause de la mondialisation de l'économie et de l'ouverture des marchés nationaux, l'industrie du textile montréalaise a graduellement décliné sans toutefois disparaître complètement. Le déclin a cependant créé des opportunités pour plusieurs artistes qui en ont profité pour s'installer dans de nombreux locaux disponibles. Ce mouvement est important, comme en témoigne le nombre d'artistes (musiciens, designers, peintres, etc.) qui est passé de presque zéro à près de 200 en seulement six ou sept ans (DeWolf, 2008b).

Figure 53 : Le Champ des Possibles près de la rue de Gaspé



Source : Champ des possibles, 2009

Figure 54 : Le Champ des Possibles vu du nord



Source : Ville de Montréal, 2008

4.2 Activités présentes et passées

Nous remarquons que les facteurs locaux (manque d'investissements, désintérêt, etc.) et globaux (mondialisation, tertiarisation de l'économie) ont eu des impacts sur les usagers et les usages à travers le temps. Dans le passé, le lieu était fréquenté essentiellement en fonction de l'horaire fixe des milliers de travailleurs de l'industrie du textile (passages matin et soir, dîner, pauses). Dorénavant, il y a moins de travailleurs dans le secteur, et ces derniers ont des horaires plus flexibles, ce qui engendre des différences d'occupation dans le temps et des modes d'appropriation du site. Le site est devenu avec le temps, le lieu d'une diversité d'activités citoyennes et artistiques. Il est difficile de dire si ces activités sont le résultat ou les catalyseurs de nouvelles représentations de ce genre d'espace. Dans tous les cas, le fait est que ce lieu est devenu un espace de plus en plus valorisé

symboliquement et concrètement pas les citoyens. Voyons maintenant certaines des activités présentes et passées qui contribuent à définir le lieu.

Festival artistique

Tout d'abord, entre le 25 et 27 octobre 2007, le site a été le lieu de l'évènement *un.occupied spaces*. Cet événement, organisé par le Collectif *Artivistic*, avait pour but premier de stimuler une réflexion sur les «effets de la multiplication des réseaux dans la société globale et néo-libérale contemporaine» (Artivistic, 2009). La programmation de cet événement avait été élaborée afin de s'interroger sur «le discours environnemental, les conflits entre locaux et migrants d'un quartier et les pratiques urbaines dans une perspective de l'occupation du territoire» (Artivistic, 2009). Il y avait également une volonté de la part des organisateurs de créer une rencontre fertile entre artistes, activistes et universitaires. Ainsi, durant ces trois jours, des intervenants de plusieurs milieux ont participé à des ateliers, tables rondes, projections et installations sur le site. Lors des discussions, les intervenants ont tenu des propos qui s'opposent à la pensée majoritairement véhiculée au sujet des représentations et des pratiques quotidiennes. Ces derniers ont plutôt proposé d'autres voies quant à l'occupation du territoire et à son appropriation. Il va sans dire que le choix de lieu de l'évènement était très approprié par rapport aux propos tenus.

Le jardin Roerich et le groupe Pouvoir aux Pousses

L'artiste Emily Rose Michaud s'est beaucoup investie dans le Champ des Possibles depuis 2007, soit depuis que la Ville a rendu publics deux projets résidentiels à l'étude qui devaient se concrétiser tout juste au sud-est du Champ. À partir de ce moment, elle a décidé de s'impliquer pour la sauvegarde de cet espace et de faire de son projet personnel - son engagement sur le site avait pour origine la réalisation d'un travail universitaire - un projet de quartier. L'artiste a donc décidé de faire une œuvre en s'inspirant du *land art* afin d'explorer les liens entre les citoyens, l'art, l'écologie, la communauté et la participation civile. Cette dernière s'était donnée comme objectif de créer une œuvre dont la portée serait plus grande que son seul intérêt esthétique. En novembre 2007, elle a acheté, pour quelques centaines de dollars de compost (Gilbert, 2009). Emily Rose Michaud et une douzaine de bénévoles ont alors étendu le compost, des feuilles et des boîtes de carton de façon à créer le symbole Roerich (*voir les figures 55 et 56*).

Figure 55 : Les débuts du jardin Roerich
en novembre 2007



Source : Pouvoir aux pousses

Figure 56 : Les débuts du jardin
Roerich en novembre 2007



Source : Artefatica, Flickr

Ce symbole, visible du haut des airs, est composé de trois cercles contenus dans un plus grand. Comme le précisait l'artiste cité par Paré (2009) : «*Ce signe était utilisé pendant la [première] guerre [mondiale] pour protéger des bombardements les églises, les hôpitaux et les lieux culturels*». Symboliquement, cela signifiait que ce lieu avait une valeur humaine importante.

Au printemps 2008, l'artiste et quelques citoyens, qui se regroupent sous l'appellation *Pouvoir aux Pousses*, installent une affiche sur le site et Emily Rose Michaud lance au même moment un blogue⁴⁷. Tôt au printemps, le groupe a organisé sur le site un échange de semences, puis, peu de temps après, une corvée printanière où les citoyens ont ramassé les déchets, préparé le site, planté. Par la suite, le groupe mené par l'artiste, a organisé le dimanche des rencontres sur le site. Lors de celles-ci, des citoyens désignés venaient discuter des arbres présents sur les lieux, des plantes médicinales et de la flore urbaine. Peu à peu, le projet est devenu un projet rassembleur et vivant : «Le mouvement a eu de l'impact. Dans ce jardin, c'était plus le processus que le résultat qui était important. Nous voulions que le projet prenne vie. C'est ça qui est arrivé» (Citoyenne 6).

Les activités du jardin Roerich se sont poursuivies au printemps 2009. Toutefois, l'été a été assez mouvementé. D'une part, au mois de mai 2009, des citoyens ont été interpellés par la

⁴⁷ Pour plus d'informations, consulter le site internet suivant : <http://pousses.blogspot.com/>

police pour pratiques illégales. Les policiers ont notamment dit que c'était interdit d'y creuser, qu'il y avait des risques de contamination. Par la suite, il y a eu une rencontre à propos de cet incident entre Emily Rose-Michaud et la mairesse de l'époque, Helen Fotopulos. L'ancienne mairesse a alors transmis le numéro de téléphone d'un responsable du Canadien Pacifique. Le responsable n'a pas donné une autorisation officielle au groupe pour des questions de responsabilité civile. Le groupe a alors cessé temporairement ses activités, mais a continué à faire des promenades éducatives. Puis, au mois de juin, la Ville est devenue propriétaire du site. La Ville a alors adopté une position de tolérance au sujet de ces activités. Le groupe de citoyens a recommencé à faire du jardinage, puisque la Ville, sans les autoriser, n'empêchait pas pour autant les activités.

*Figure 57 : Vue aérienne
du jardin Roerich en
juillet 2009*



Source : Pouvoir aux pousses

*Figure 58 : Forme et matériaux du jardin
Roerich en mai 2009*



Source : Pouvoir aux pousses

Un peu plus tard dans l'été, soit en août 2009, l'arrondissement a effectué la tonte du site. Croyant que c'était pour des questions de responsabilité civile et de sécurité (herbe trop haute), les citoyens se sont rapidement opposés à cette intervention puisque cela compromettrait selon eux l'écosystème. À la suite de cela, il y a eu une rencontre en septembre entre quelques citoyens et des professionnels de l'arrondissement. C'est à ce moment que les citoyens ont su que la tonte avait été effectuée pour éradiquer l'herbe à poux. Les citoyens souhaitaient un meilleur compromis : «Vous [la Ville] avez une politique pour l'herbe à poux, mais vous avez aussi une politique pour la biodiversité» (Citoyenne 6). Un compromis a finalement été négocié. Il n'y aurait plus de tonte de gazon, mais les citoyens devraient s'assurer d'arracher eux-mêmes l'herbe à poux. Certains

citoyens y voyaient d'ailleurs un « bon test » (Citoyenne 5). L'entente concernant l'entretien du site a d'ailleurs été reconfirmée depuis les élections municipales de novembre 2009 et respectée à l'été 2010. Les citoyens ont alors eux-mêmes arraché en juillet 2010 la plus grande partie de l'herbe à poux présente sur le site.

L'initiatrice du projet, Emily Rose Michaud, s'en est finalement retirée en novembre 2009 pour se concentrer sur d'autres projets, mais dit toujours siéger au comité des citoyens du Mile End et participer dans un rôle plus effacé aux activités du groupe *Pouvoir aux pousses*. Les activités se sont également poursuivies au printemps 2010. La première corvée s'est déroulée le dimanche 22 mai. Le groupe de jardiniers a alors ramassé les déchets jonchant le site. Ils en ont également profité pour construire des structures permettant la croissance de plants de houblon.

Figure 59 : Installations pour le houblon à l'été 2010



Source : Pouvoir aux Pousses

Figure 60 : Installations pour le houblon à l'été 2010



Source : Pouvoir aux Pousses

Le groupe *Pouvoir aux Pousses* a organisé d'autres activités durant l'été. Par exemple, le 5 juin, une série d'activités visaient à permettre aux enfants de bricoler avec de la matière végétale :

«Cet atelier a pour but de familiariser les enfants avec les couleurs et textures des tapisseries vivantes (des germes qui poussent sur de la toile de jute) C'est une façon d'apprendre des choses sur la pousse et le temporaire : ces "dessins de germes" apprendront aux enfants à faire attention à ce qui est fugace et les encourageront à prendre soin des choses en constant changement» (Rose Michaud, 2010).

D'autres activités, sans nécessairement être associées au groupe *Pouvoir aux Pousses* ont eu lieu par la suite. Par exemple, des visites guidées sur le site à propos de la biodiversité

du site se sont poursuivies à l'été 2010. L'une de ces rencontres s'est déroulée le dimanche 29 août. Lors d'une de ces rencontres, le naturaliste urbain Roger Latour a discuté de la flore présente sur les lieux et l'apicultrice Kathryn Jezer-Morton a fait une brève présentation de la ruche qui a été installée au printemps 2010 dans le Champ des Possibles. L'apicultrice a d'abord approché le comité, puis demandé la permission de le faire. Après s'être interrogé sur les questions de sécurité, le comité a accepté.

Quotidienneté

Au delà des événements ponctuels, le Champ des Possibles joue aussi un rôle important dans le quotidien. En effet, les gens y viennent pour différentes raisons. Plusieurs personnes mentionnent qu'il s'agit d'un lieu de passage entre le Mile End et Rosemont : «Le Champ est pour beaucoup de gens un lieu de passage. Pour plusieurs, ce n'est que ça. C'est un lieu de passage pour les travailleurs, entre le boulot et le métro» (Citoyenne 6). Il semble que ce soit le cas depuis plusieurs décennies : «Des milliers de travailleurs du textile passaient par là quotidiennement, empruntaient les sentiers, et mangeaient leur lunch dans le champ» (Citoyenne 5). D'ailleurs, il semble que les sentiers présents actuellement sur le site sont les mêmes que ceux que l'on peut observer sur les photos d'époque.

Selon une professionnelle de l'arrondissement, ces activités quotidiennes sont faites davantage : «par contraintes que par choix» (Professionnelle 3). Par conséquent, cette dernière minimise l'importance accordée par les citoyens à ces activités. On peut, en effet, croire que certaines de ces activités, par exemple traverser le site en diagonale et enjamber la voir ferrée pour accéder au métro, peuvent être considérées comme un passage obligé. D'ailleurs, beaucoup de gens reçoivent des amendes pour cette infraction. S'il y avait une meilleure option (plus rapide, sécuritaire, intéressante) que de passer sous le viaduc passant sur la rue Saint-Denis, les gens éviteraient de traverser illégalement la voie ferrée : «Probablement que beaucoup apprécieraient d'avoir un passage sécuritaire pour passer par-dessus la voie ferrée. Ça serait plus intéressant que de passer sous le viaduc» (Citoyenne 5). Toutefois, cette citoyenne prétend qu'il serait faux de dire que les gens qui y passent le font uniquement par contrainte. D'abord, parce qu'il serait étonnant que tous les gens qui traversent la voie ferrée ne soient pas conscients du danger et de l'illégalité de l'action (clôtures trouées, indications). Il est clair qu'un bon nombre d'entre eux connaissent les

conséquences de leurs gestes. De plus, il semble que certains citoyens passent par là pour d'autres raisons : « Il y a aussi des gens qui y vont [sur le site], comme moi, en revenant du marché Jean-Talon et qui passe par le champ pour voir ce qu'il se passe, c'est intéressant. Je pense qu'il y a les deux. Il y a des gens qui passent là par choix, d'autres parce que c'est plus court» (Citoyenne 5).

Finalement, d'autres gens fréquentent le lieu pour des activités plus ou moins organisées. Certains viennent y lire, y pratiquer des arts martiaux, faire du compost, jouer de la musique, prendre des photographies, etc. Il s'agit d'un lieu où les gens «peuvent faire des activités qu'on peut pas faire dans un parc public» comme «laisser les chiens courir, faire des pique-niques, installer des œuvres d'art sans permission» (Citoyenne 5). Certains citoyens viennent parfois même en voiture avec leur chien pour les promener ! Des gens viennent à l'occasion aussi y faire des feux, malgré l'interdiction formelle et malgré le fait que la police ait émis des contraventions à quelques reprises.

Figure 61 : Citoyen promenant son chien



Source : Sous comité du Champ des Possibles

Figure 62 : Citoyen lisant un livre au printemps 2010



Source : Flora Urbana

4.3 Projet de requalification

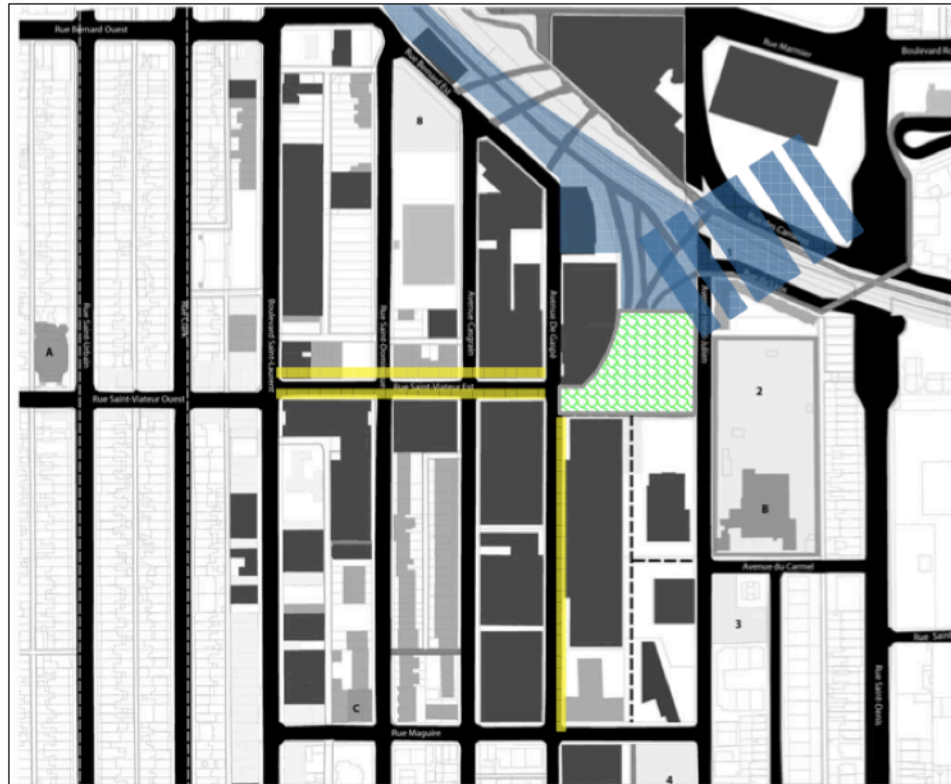
Les artistes, citoyens, passants n'ont pas été les seuls à s'intéresser à cet espace. Depuis un certain temps déjà, au moins à 2001, la Ville de Montréal se penche sur la requalification du secteur Saint-Viateur Est. En 2001, la Ville avait demandé qu'une étude, pilotée par la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Sud/Plateau-Mont-Royal, soit réalisée afin d'évaluer le potentiel socio-économique des terrains situés le long

de la voie ferrée du CP. Ensuite, en 2005, un nouveau document - dont l'élaboration était supervisée par l'atelier BRAQ - est rendu public. Ce document est intitulé *Étude de caractérisation du secteur Maguire*. Puis, en mai 2006, la Ville de Montréal et l'arrondissement du Plateau Mont-Royal rendent public un autre document. Il s'agit d'un document d'orientation sur le secteur Maguire, document intitulé *Secteur Maguire un territoire en pleine mutation*. Les limites de ce secteur sont alors fixées aux rues Maguire, Boucher et à l'avenue du Carmel au sud, au boulevard Saint-Laurent à l'ouest, à la voie ferrée au nord et aux rues Saint-Denis, Drolet et Henri-Julien à l'est. La Ville a par la suite commandé plusieurs études, dont une sur le potentiel économique du secteur (*Secteur Saint-Viateur Est : Évaluation du potentiel économique et immobilier / Élaboration de la stratégie de développement*, juin 2007) et une autre sur l'estimation des comportements de mobilité (*Requalification du secteur Saint-Viateur Est : Estimation des comportements de mobilité*, octobre 2007).

Finalement, en janvier 2008, la mairesse de l'époque, Helen Fotopulos, annonce : «Ce no man's land va se transformer» (Kovessy, 2008). Lors d'une conférence de presse, la Ville présente alors le projet de revitalisation du secteur Saint-Viateur Est (délimité par le boulevard Saint-Laurent à l'ouest, l'avenue Henri-Julien à l'est, la rue Maguire au sud, et la voie ferrée au nord). La Ville centre disait vouloir y investir 7,05 millions \$ et l'arrondissement 1,79 millions \$. Le projet présenté prévoyait «désenclaver l'accès au secteur, favoriser le transport collectif et actif, aménager des espaces verts, redensifier et, autant que possible, maintenir l'activité économique dans les immeubles de grand gabarit» (Kovessy, 2008). La Ville disait vouloir également améliorer la qualité de vie, comme le mentionnait un ancien conseiller politique du Plateau-Mont-Royal : «This area is a very unstructured area. You've got some residential, you've got some big business, big tracks and empty lots. The intention is to have something better integrated, better quality of life, and redeveloped in a major way through residential usage» (Ebbels, 2008). La Ville souhaitait également dans ce projet maintenir ou accroître une mixité des fonctions - industrielle, résidentielle, commerciale - la plus harmonieuse possible : «Les activités industrielles et la cour de voirie se trouveront à proximité des voies ferrées, les activités commerciales, culturelles et d'innovation, de même que des espaces verts serviront de tampon entre les habitations» (Kovessy, 2008). Le projet, divisé en 3 phases, prévoyait débiter dès 2008, pour se prolonger jusqu'en 2011.

Figure 63 : Phasage du projet de revitalisation du secteur Saint-Viateur

Est



Légende : En jaune (2008-09) Réaménagement de rues. En vert (2009-10) Aménagement d'une « zone rencontre » dans le prolongement de Saint-Viateur. En bleu (2010-2011) Aménagement de la cour de voirie et des liens vers le quartier Rosemont

La première phase du projet de revitalisation a débuté en 2009 avec les travaux de réaménagement de la rue Saint-Viateur Est côté nord, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue de Gaspé. L'opération a permis d'élargir les trottoirs côté nord de la rue Saint-Viateur entre St-Laurent et de Gaspé, d'enfouir les installations électriques et d'installer du mobilier urbain. Le réaménagement du côté sud de cette portion a été complété à l'automne 2010. La seconde opération prévue à la première phase, soit l'achat du terrain du CP, a été complétée à l'été 2009, avec un an de retard.

Malgré ces avancements, il semble qu'actuellement (été 2011), le programme et le calendrier de la seconde phase sont passablement retardés ou compromis. D'une part, l'aménagement d'une « zone de rencontre », qui était initialement prévu dans la seconde phase (2009-2010), n'est toujours pas entamé. D'autre part, concernant le prolongement de la rue Saint-Viateur, l'administration précédente avait déjà commencé à revoir l'idée telle

qu'elle était proposée dans les plans préliminaires. La nouvelle administration a finalement tranché : «On ne fera pas de rue. On est plus dans la préservation de la trame qui est là» (Élu 2). Il y aura tout de même un passage sécurisé entre la rue de Gaspé et Henri-Julien. L'administration actuelle souhaite que ce soit un passage le plus convivial possible pour les vélos et les piétons, mais non accessible aux voitures. Afin de prolonger la rue Saint-Viateur vers l'est, la Ville devait exproprier puis démolir le bâtiment situé au 5525 de Gaspé. Compte tenu de l'annulation du prolongement, seul le stationnement de ce bâtiment devra faire l'objet d'une acquisition de gré à gré ou par expropriation. La démolition a également été écartée entre autres parce que des citoyens avaient signifié que ce bâtiment avait une certaine valeur patrimoniale.

La troisième phase est également considérablement retardée ou compromise. Premièrement, la réalisation d'une traverse piétonne vers la station de métro Rosemont a été modifiée et devient plus compliquée que prévu. Dans le projet initial, il était question d'un pont ou d'un tunnel sous la voie ferrée. L'administration actuelle, notamment à la suite de discussions citoyennes, souhaite plutôt implanter un passage à niveau. Toutefois, ce dernier serait réservé aux piétons et aux cyclistes, qui pourront rejoindre la piste cyclable du côté de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie. L'administration précédente disait déjà être en négociation avec le CP. Or, il semble que «ça n'a jamais été le cas. Ils [l'administration précédente] n'ont jamais entré en contact avec le CP. Nous, [l'administration actuelle] nous essayons de rentrer en contact avec eux, mais eux non» (Élu 2). En effet, au mois d'août 2010, la Ville a envoyé une lettre signée par Louis Roquet (directeur général de la Ville de Montréal). La lettre est demeurée sans réponse. Cela n'empêche toutefois pas l'administration en place de faire des démarches pour faire avancer le dossier : «C'est rendu au parlement à Ottawa. On essaie que Transports Canada prenne ses responsabilités» (Élu 2). En effet, l'arrondissement travaille actuellement avec le député fédéral d'Outremont Thomas Mulcair. Ce dernier a d'ailleurs mentionné, lors d'une allocution dans le cadre de travaux portant sur un projet de loi sur l'amélioration du transport ferroviaire, que la Ville centre et l'arrondissement n'avaient toujours pas eu de réponse de la part du CP. La Ville fait des pressions pour que dans l'avenir les compagnies ferroviaires travaillent davantage avec les acteurs locaux. Si l'administration actuelle pousse autant dans ce dossier, c'est qu'elle accorde beaucoup d'importance à cette question : «C'est la pierre angulaire. On veut maintenir le pôle d'emploi. Or, c'est à 7-8

minutes du métro par un simple passage à niveau» (Élu 2). Selon un élu de l'arrondissement, si le CP est réticent à discuter et à satisfaire les demandes de la Ville, c'est pour des raisons économiques : «S'ils [les gens du CP] acceptent, il va y en avoir d'autres [des passages à niveau] ailleurs au pays» (Élu 2). En effet, il est possible que cela crée un précédent. Malgré cela, l'élu questionné réitère qu'il est pour lui inconcevable de maintenir cette «fracture héritée du 19^e siècle entre deux arrondissements densément peuplés comprenant des infrastructures de transport en commun aussi importantes que le métro» (Élu 2).

L'aménagement de la cour de voirie le long de la voie ferrée du CP semble également compromis. Ce projet, qui devait regrouper les trois cours de voirie du Plateau-Mont-Royal (dont la principale est à l'extérieur de l'arrondissement et les deux autres cours secondaires dorénavant en milieu résidentiel), a fait peur à certains citoyens. Toutefois, il semble que c'est plutôt le statut du Carmel (classé monument historique depuis le 18 mai 2006) et son aire de protection (déterminée par décret ministériel le 15 février 2007) qui ont rendu plus difficile que prévu la réalisation de la cour : «Ça s'est avéré trop contraignant d'implanter une cour de voirie sur ce terrain-là, la décision de l'administration municipale de laisser tomber l'implantation de la cour de voirie et plutôt regarder d'autres sites est presque prise» (Professionnelle 3). Il semble notamment que la cour de voirie était trop chère et le terrain pas suffisamment grand et trop contraignant. La décision n'est pas pour autant définitive compte tenu de l'importance de cette future cour puisque l'idée était ici de jumeler celles des arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie.

Le prolongement de la rue Alma, entre Maguire et le prolongement de la rue Saint-Viateur est également abandonné. Il semblerait qu'à la suite des projets de densification dans la partie sud du site (certains sont déjà entamés), la Ville va récupérer certaines portions situées à l'arrière des nouveaux bâtiments. La récupération de ces espaces permettra à la Ville d'aménager un «passage vert public» pour les piétons et les cyclistes. La Ville entend aussi permettre un changement de zonage pour que des commerces puissent s'installer au rez-de-chaussée (cafés, commerces de proximité, etc.). Finalement, bien que la question de la décontamination ait été discutée à l'arrondissement - des spécialistes de la Ville centre sont d'ailleurs venus dire que la partie sud du site est si peu contaminée qu'il est possible

d'y aménager un parc. Les modes de décontamination du site, particulièrement de la partie nord, ne sont toutefois pas encore décidés.

Dans les années à venir, du moins d'ici les prochaines élections, l'arrondissement s'attend à bouger. Il désire changer le zonage d'industriel à parc et après avoir dégagé les fonds nécessaires pour y faire des aménagements. Toutefois, avant de procéder à ces derniers, des discussions préalables devront avoir lieu à l'arrondissement entre la Direction de l'aménagement urbain, des services aux entreprises et le Service des parcs. Les professionnels de l'aménagement de la Ville seront mis à profit et les citoyens membres du comité concepteur du Champ des Possibles seront bien sûr consultés : «On va regarder comment on peut faire ce travail-là tous ensemble» (Élu 2).

4.4 Implication citoyenne et consultations publiques

Il est toutefois important de mentionner que, tout au long du processus menant au projet de revitalisation du secteur, la population a été invitée à participer, et cela dès 2003, lors des discussions portant sur le Chapitre de l'arrondissement du Plan d'urbanisme de la Ville et, en 2004, dans le cadre des consultations publiques de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour l'adoption du Plan d'urbanisme. Les fonctionnaires et les élus ont établi - après le Sommet de citoyens de Montréal - des orientations pour le patrimoine, les parcs et espaces verts, etc. Par la suite, un comité d'une douzaine de personnes a proposé, sous l'initiative de l'arrondissement, des thématiques pour les soirées du Plateau. Le comité a proposé notamment de discuter du secteur Saint-Viateur Est et de l'enjeu de la cohabitation entre les fonctions industrielles et résidentielles. Durant ces discussions, plusieurs citoyens se sont plaints du bruit provenant d'une usine donnant sur Henri-Julien. Il y a alors eu des discussions avec la Ville pour modifier le zonage d'industriel à résidentiel. L'arrondissement, désireux de garder des emplois dans le secteur, a rapidement mis à contribution la CDEC Centre-sud/Plateau Mont-Royal. Entre-temps, il y a eu des changements de propriétaires dans les mégastructures présentes dans le secteur. Plusieurs artistes ont alors commencé à s'inquiéter quant à leur avenir. Cela s'ajoutait à la crainte de voir le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) s'installer dans la partie sud de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie, ce qui aurait pour conséquence possible d'entraîner de la spéculation foncière dans le secteur Saint-Viateur Est.

En 2005, une autre consultation publique a été tenue, cette fois par la Commission de l'aménagement urbain et du développement durable du Plateau (CAUDD). Elle portait sur le sixième objectif du Chapitre de l'arrondissement dans le Plan d'urbanisme de la Ville : encourager, dans les secteurs à transformer, un développement durable présentant une mixité des usages et une mixité sociale. Toujours en 2005, lorsque la Ville a discuté lors de séances d'information de deux projets résidentiels qui allaient être construits au sud-est du secteur, des citoyens se sont montrés à nouveau inquiets. Pour eux, c'était évident qu'il y avait d'autres projets à prévoir. Cela a convaincu le Comité de citoyens du Mile End d'être vigilant et de s'investir davantage dans les discussions entourant l'avenir de ce secteur.

Puis en 2008, après que la Ville ait annoncé publiquement les investissements qu'elle comptait faire dans le secteur, le Comité des citoyens du Mile End a invité l'arrondissement du Plateau Mont-Royal à présenter et à préciser sa vision de l'avenir du secteur aux citoyens. Cette assemblée publique, qui a eu lieu le 9 avril 2008, a marqué le début d'une démarche citoyenne ambitieuse. En effet, voyant qu'ils avaient un certain leadership au sein du Comité des citoyens du Mile End, plusieurs citoyens se sont alors dit qu'il était peut-être important d'aller «plus en profondeur, [de] donner le ton et de ne pas juste critiquer, s'opposer. Quel genre de vision du quartier on aimerait avoir ?» (Élu 2). Par la suite, le comité de coordination du Comité des citoyens du Mile End a organisé une marche sur l'histoire du quartier (25 mai 2008) et une autre sur la sécurité des femmes (11 juin 2008). Puis, il y a eu des présentations sur le développement du secteur et sur le développement durable des quartiers (26 novembre 2008) afin de lancer les cafés citoyens qui allaient commencer en janvier 2009. D'autres présentations ont suivi. Par exemple, l'une d'elles, donnée par deux représentants de la Ville, portait à nouveau sur la vision municipale du développement du secteur Saint-Viateur Est. Par la suite, il y a eu plusieurs cafés citoyens comprenant des présentations et des discussions sur les thématiques suivantes : transport (19 janvier 2009), habitation (26 janvier 2009), culture (9 février 2009), économie/services (23 février 2009), patrimoine (9 mars 2009) et environnement/quartier vert (23 mars 2009). Chaque café citoyen a attiré entre 50 et 100 personnes.

Forum citoyen

L'activité citoyenne la plus importante en 2009 fut sans aucun doute le forum citoyen qui s'est tenu le 26 avril. Lors de cette journée, environ 130 participants se sont rassemblés afin de discuter des propositions soulevées lors des cafés citoyens et des marches et d'établir des priorités. Les discussions lors du forum et les idées directrices qui en sont sorties ont «permis de savoir ce qui était important et où étaient les besoins» (Citoyenne 6). Les idées directrices discutées à cette occasion ont été rendues publiques dans un document en juin 2009. À ce moment-là, le comité de coordination du Comité des citoyens du Mile End a décidé de former le sous-comité du Champ des Possibles. Ce sous-comité comprenait une trentaine de citoyens (urbanistes, biologistes, artistes, architectes, etc.), dont huit membres réguliers. Il avait pour objectifs de faire connaître le Champ des Possibles et d'en assurer la sauvegarde. Les membres ont notamment organisé des ateliers sur le site et des kiosques d'information lors d'une Journée de la culture sur la rue Saint-Viateur. À la fin d'octobre 2009, le sous-comité du Champ des Possibles a présenté ses idées à la Ville et aux partis politiques juste avant les élections municipales. Au printemps 2010, les membres du sous-comité ont continué à se rencontrer à peu près à chaque deux semaines pour discuter des priorités et des dossiers chauds.

Pour le sous-comité, et pour tous les citoyens qui militaient pour que ce terrain demeure un espace vert, il s'agit d'une petite victoire puisqu'il a eu la confirmation de la part de l'administration précédente (un ancien élu avait d'ailleurs nommé l'espace le Parc des Possibles) et de l'administration actuelle que cet espace demeurera ouvert. La nouvelle administration semble particulièrement à l'écoute des citoyens, comme en témoigne le fait que le sous-comité du Champ des Possibles a obtenu le statut de comité officiel de l'arrondissement. Cette belle confiance serait redevable : «en grande partie au sous-comité du Champ des Possibles, à ses huit membres réguliers, qui ont travaillé très fort pour créer une proposition qui soit très crédible, très raisonnable, très fiable» (Citoyenne 5). Quant aux aménagements futurs du Champ des Possibles, les citoyens demeurent optimistes et confiants. Par exemple, concernant l'incertitude planant encore au sujet de la cour de voirie : «Moi ça ne m'effraie pas. C'est clair qu'on aura une argumentation qui fera le poids. À toute objection, on aura quelque chose» (Citoyen 7). Ils sont toutefois réalistes. Ils sont conscients que le processus peut être long et que le projet puisse évoluer avec le

temps : «C'est des processus très lents. Tu veux faire une collaboration avec la Ville, il faut être conscient que ça va prendre du temps, c'est bureaucratique comme processus, tu ne peux pas faire ça d'une façon anarchique» (Citoyenne 6).

Depuis le printemps 2010, les priorités du sous-comité ont été de former une OBNL, puis de présenter à la Ville différents modes de décontamination du site. Le premier objectif est atteint. En effet, un organisme, qui s'appelle Amis du Champ des Possibles, a été créé le 5 novembre 2010. Cet organisme est dorénavant indépendant du Comité des citoyens du Mile End. Pour ce qui est du second objectif, il y a actuellement (soit à l'hiver 2010-2011) un membre des Amis du Champ des Possibles qui :

«s'occupe de la question de la décontamination. Son mandat est qu'il rende ça clair, manipulable. Il doit proposer des idées comment procéder, suggérer plusieurs scénarios selon les parties. Par exemple, est-ce qu'on peut séparer les modes de décontamination selon les taux de contaminations ? On a déjà une bonne idée. On va avoir encore des rencontres spécifiquement là-dessus» (Citoyen 7).

Avenir

Les citoyens croient que les grands principes qu'ils ont mis de l'avant vont être respectés. D'ailleurs, plusieurs citoyens impliqués dans le Champ des Possibles sont maintenant membres du comité concepteur du Champ des Possibles, comité qui regroupe également des fonctionnaires et des élus municipaux. Pour cette raison notamment, les citoyens sont confiants en l'avenir : «Avec l'arrondissement, les carrés de sable sont partagés. C'était le but, là c'est fait. Donc, c'est véritablement un comité de conception. Moi je vois que de la confiance au projet de la part de l'arrondissement. Autant que je peux juger, ça avance comme ça devrait avancer. Le langage est de plus en plus partagé» (Citoyen 7). Si l'on se fie aux propos tenus par un élu, on ne peut que confirmer ces dires : «Tant que les Carmélites sont là, elles protègent aussi notre vision à nous. [sic] Je dis nous, elle [notre vision] est citoyenne aussi parce qu'elle fait une. On a la même vision. On est porteur de cette vision-là» (Élu 2). De plus, plusieurs questions ont été discutées au sein du comité concepteur, dont la question des passages, des aménagements paysagers, etc.

4.5 Positions citoyennes et municipales

Voyons maintenant de quelle façon les citoyens et les autorités municipales se sont positionnés par rapport à la gestion des activités présentes dans le Champ des Possibles et aux usages et aux aménagements présents et futurs du site.

Citoyens

Tout d'abord, nous pouvons tirer certaines conclusions à partir du document qui regroupe les idées directrices discutées lors du forum par rapport à l'avenir du Saint-Viateur Est. Dans un document publié au mois de juin 2009⁴⁸, les citoyens du Mile End : «expriment le désir de réserver des espaces comme lieux de rencontre, des espaces publics multifonctionnels et intergénérationnels» (Comité des citoyens du Mile End, 2009). Dans ce document, il est également mentionné : «Pour stimuler leur grande créativité, on [les citoyens du Mile End] veut également aménager des espaces de diffusion artistique et des lieux d'échanges multisectoriels pour mettre à profit les compétences variées des citoyens et encourager des projets collectifs» (Ibid.). Dans le document, il est précisé que ces aménagements devaient se faire conjointement avec la mise en valeur des espaces naturels existants et l'augmentation de l'accessibilité et de la salubrité. Cependant, pour plusieurs, une meilleure sécurité (qui peut se définir par une plus grande accessibilité et salubrité) ne devrait pas se faire au détriment du caractère informel du site : «Si c'était mon choix, ça resterait tel quel avec quelques interventions mineures pour la sécurité. Si on met des lumières sur le site en diagonale, ça va changer la dynamique du lieu. Par contre il y a des façons très discrètes de le faire» (Citoyen 5). La raison pourquoi plusieurs citoyens tiennent à ce que les aménagements demeurent «discrets» et que la gestion des autorités municipales soit caractérisée par un «laisser aller» est que pour bon nombre d'entre eux : «La liberté dans ce lieu là, c'est le caractère qu'on [les citoyens] aime. Dans les espaces plus formels, il a plusieurs règles qu'on ne peut pas transgresser» (Citoyenne 6).

Trois des propositions découlant du forum citoyen visent plus particulièrement l'espace du Champ des Possibles. La première orientation est intitulée *Place publique / Marché bio*. Cette orientation traduit les volontés citoyennes de favoriser une *appropriation de l'espace*

⁴⁸ Ce document, intitulé *Présentation du projet élaboré par le sous comité du 'Champ des Possibles'* est disponible sur le site internet suivant : <http://lechampdespossibles.tumblr.com/page/5>

par les citoyens, un lieu de débat et de rencontres, des possibilités d'interventions artistiques et un espace qui appartient à tous et qui est gratuit. Découlant de cette orientation et des volontés et valeurs qui s'y rattachent, les citoyens ont ciblé deux propositions : créer *une place publique ouverte aux résidents, aux artistes et aux artisans* et développer *un marché biologique hebdomadaire*. La seconde orientation est intitulée *aménagement écologique*. Celle-ci est justifiée par des volontés et des valeurs telles que la *création d'un réseau d'espaces verts aménagés et sauvages* et *un aménagement vivant et à visage humain*. C'est ainsi que les citoyens suggèrent de *créer un sentier urbain champêtre qui relierait quatre espaces verts en un seul, avec la piétonisation de la rue Alma, de décontaminer le «champ» par des moyens naturels* et de *préserver le côté sauvage du «champ»*. La troisième orientation vise la création d'un pôle culturel. Elle vise à satisfaire les volontés et les valeurs des citoyens qui souhaitent *un développement et un maintien d'un quartier où la créativité est mise de l'avant, une favorisation des interventions artistiques et un maintien de l'esprit créatif et ludique du Mile End*. C'est dans cet esprit que les citoyens ont notamment proposé de *favoriser l'intégration de l'art public pour renforcer l'identité culturelle du secteur, d'utiliser le «champ» pour des interventions spontanées et «anarchiques»*. À cet effet, plusieurs citoyens ont précisé vouloir conserver le caractère informel du site : « Le plus informel possible. On veut garder le caractère libre, on ne veut pas que ce soit un parc aménagé. Interventions minimums, c'est le message qu'on [le sous-comité du Champ des Possibles] véhicule» (Citoyenne 6). Les (non)aménagements du site sont pour plusieurs appréciés tels quels.

Dans un second document présenté à l'été 2009, le sous comité explicite davantage les aménagements qu'il souhaite voir se concrétiser dans le Champ des Possibles. Ce projet est présenté comme étant le résultat consensuel des discussions citoyennes passées. Il y est proposé, d'une part, de prendre en considération les passages ayant pour origine les mouvements quotidiens sur le site : «C'est [les sentiers] une chose essentielle à considérer pour l'aménagement des lieux. On a proposé des zones de décontamination qui sont formés et interreliés par les sentiers existants» (Citoyenne 6). Il est proposé, d'autre part, d'avoir certains bancs en bois situés à proximité du jardin Roerich, qui serait conservé. D'autres propositions d'aménagement visent davantage à maintenir et à accroître la biodiversité du site. Finalement, il est aussi proposé de conserver la partie nord en tant que «réserve de

biodiversité», d'aménager un étang au centre et deux jardins intitulés le «jardin des papillons» et le «jardin des oiseaux» (*voir l'Annexe I*).

Bien qu'il y ait un certain consensus sur ces propositions d'aménagement, certaines d'entre elles sont plus litigieuses : «Le projet ne fait pas l'unanimité, mais les points contentieux sont relativement peu nombreux. Ce n'est pas tant la nature du projet lui-même, mais c'est sûr qu'il y a des intérêts divergents» (Citoyen 7). Parmi les différends, notons la question de la formalisation des sentiers déjà présents sur le site : «Si on décide de mettre un sentier en bois avec des lumières de chaque côté et qu'on interdit d'aller sur la gazon à cause de la biodiversité et d'amener les chiens, ça va changer la nature du lieu» (Citoyenne 5). C'est également le cas concernant l'étang : «L'idée de mettre un plan d'eau me préoccupe. Ça peut être dangereux pour les enfants. Ça prendra plus de protections, d'interventions physiques» (Citoyenne 5). Ainsi, pour certains les interventions proposées, quoiqu'elles puissent apparaître mineures, vont trop loin. Par exemple : «Un homme trouvait désolant d'avoir un plan de gestion d'un espace vert. Il souhaitait qu'on laisse tout aller. Par contre, il faut savoir que en ce moment tu trouves ça beau, c'est un champ, mais dans 20 ans ça va être un boisé fermé» (Citoyen 7). Les citoyens n'ont pas tous trouvé que les interventions citoyennes étaient faites sans poser problème. C'est le cas notamment pour la ruche : «Moi ma priorité sera toujours la biodiversité. Pour ma part, l'abeille à miel c'est comme la vache ou la poule. C'est un animal domestique. Pourtant, il y a une dizaine d'abeilles indigènes qui fréquentent le Champ des Possibles» (Citoyen 7). Il semble également y avoir certains désaccords quant à la nécessité de faire appel à des professionnels pour l'aménagement futur du site. Certains sont pour : «Il faut évidemment que des professionnels en architecture de paysage soient engagés. Ça va apporter un côté concret en ce qui a trait aux règlements de sécurité, quel niveau d'éclairage qui a besoins, des façons discrètes de le faire» (Citoyen 5). D'autres citoyens avaient toutefois affirmé «prétentieusement» être suffisamment qualifiés pour aménager le lieu de «a à z» (Citoyen 7). Certains citoyens ont signifié qu'ils souhaitaient que le Champ des Possibles devienne davantage connu parce que cela allait avoir pour effet d'attirer une nouvelle clientèle et de transformer le site en un lieu de rencontre. D'autres citoyens craignent toutefois que cela entraîne une trop grande fréquentation : «Moi, la difficulté que je vois, c'est si ça entraîne une plus grande fréquentation. Jusqu'où avec des aménagements tu peux amener une fréquentation d'usage. Ça c'est un peu plus délicat» (Citoyen 7). D'autres citoyens disent plutôt aimer la

fréquentation actuelle du site : «C'est vrai que c'est caché. C'est bien que ce soit discret. C'est protégé par le bruit» (Citoyenne 6). Un citoyen qui s'inquiétait de la fréquentation future du site a même proposé une solution pour réguler la circulation et la fréquentation : «Il a des plantes désagréables pour les humains (aubépine, framboisier). C'est une façon de réguler dans la partie nord. Puis, il va peut-être avoir un étang et des arbres fruitiers pour réduire si possible les impacts. Ça serait de mettre des plantes qui gênent la circulation à des endroits où les gens n'ont pas le droit de traverser. Moi je me dis qu'il a un genre d'équilibre là» (Citoyen 7). Autrement dit, il semble qu'une plus grande fréquentation ne soit voulue que dans la mesure où elle ne compromet pas un certain équilibre (respect de la biodiversité, intimité, etc.).

Ces différends au niveau des positions citoyennes font en sorte qu'on peut se poser la question à savoir si les propositions d'aménagement, ainsi que les activités qui se déroulent dans le Champ des Possibles, sont représentatives de l'ensemble de la population du Mile End ? Selon l'ancienne élue, «Dans ces cafés [citoyens] souvent étaient présents les mêmes et pour la plupart ils n'habitaient pas le secteur. Les résidants proches, qui ont également des opinions, n'étaient pas vraiment impliqués et lorsqu'ils l'étaient, ils ne comprenaient pas le dossier dans son ensemble. (p.ex. langage non approprié pour les personnes âgées)» (Élue 1). D'autres citoyens affirment toutefois le contraire : «C'est pas dans l'intérêt de personne de ne pas respecter les avis qui sont très représentatifs d'un regroupement, de plusieurs regroupements de citoyens» (Citoyenne 5). Par exemple, le comité de revitalisation du secteur Saint-Viateur Est⁴⁹ «s'est rendu compte que les travailleurs du secteur étaient moins impliqués dans les activités et discussions. En décembre 2009, la CDEC on a fait un 5-7 qui invitait les travailleurs des mégastructures pour jaser avec les membres du comité et CCME, sur l'avenir du lieu» (Citoyenne 5). Les citoyens ont aussi collaboré avec d'autres groupes d'intérêts. Par exemple : «Les organismes Mémoire Mile End et les Amis du boulevard Saint-Laurent collaborent avec le sous-comité et apportent une clientèle différente au Champs des Possibles» (Citoyenne 5).

⁴⁹ Ce comité, coordonné par la CDEC, regroupe des acteurs du développement local, des représentants des artistes du secteur, des entreprises, des citoyens et des représentants de l'arrondissement Plateau Mont-Royal.

Nous pouvons également faire certains constats quant aux rapports entre les citoyens et l'arrondissement. D'abord, on remarque que des propos accusateurs ont parfois été tenus envers l'arrondissement concernant certains dossiers. Cela a notamment été le cas lorsque la police est intervenue dans le Champ des Possibles en mai 2009. Certains ont d'ailleurs accusé l'ancienne mairesse d'être responsable de cela :

«The City of Montreal is currently in court to take over all the green space that borders the railway in the neighborhood, including this neglected field (now called Maguire Meadow). And the last I heard, the process was almost completed.

Which means, this field might already belong to the City. If it doesn't, it will very soon. So why would Canadian Pacific all of a sudden get upset about people beautifying their abandoned field when it won't even be theirs for much longer?

My feeling is that Canadian Pacific doesn't care at all, but the borough of Plateau-Mont-Royal does.

If I had to imagine who possibly could have called the police to come in to break up "gardening" (I still find this ridiculously hard to believe!), the only people that come to mind are those who work for the borough. And specifically, Helen Fotopoulos» (Imagine Mile End, 2009).

Ces derniers avaient toutefois tort. Les élus ont plutôt demandé à la police d'être un peu moins interventionniste. Lors de l'épisode de la tonte du Champ des Possibles certains citoyens y ont vu une attaque gratuite envers les usages et les usagers du site. À nouveau, des citoyens se sont exprimés en voilant à peine les critiques envers l'administration :

«The Mile End Meadow was decimated one week ago, when two mowing machines from the Arrondissement – Plateau Mont-Royal chopped down all the flowering plants. [...] Just as we dehumanize in order to control people; so we denature in order to control nature. [...] Why was this done? Why all this beauty gone, this habitat bulldozed, this spot of summer silenced, these colours muted? [...] This is free. Perhaps that's the problem. Perhaps, that's the menace, what undermines the tenet of our times: For 60 years, we've been taught: You get what you pay for. The corollary to that is: If you pay nothing, it's worth nothing. So the free – or worthless – things in life must be transformed into something sellable in order to have value» (Chester, 2009).

Or, on remarque que les citoyens tendent parfois à amplifier certains événements : «Nous n'avons pas besoin d'élus pour décider de la tonte de gazon. Je trouve que la paranoïa de certains, qui disaient être sous la loupe. Honnêtement, ce n'était pas une grande préoccupation. Les problèmes n'étaient pas là» (Élue 1). Toutefois, d'autres citoyens

adoptent des positions plus compréhensives. Par exemple, à l'égard d'un épisode, lors d'un soir à l'été 2009, où une quinzaine de personnes du comité du Champ des possibles étaient réunies sur le site un agent du CP est venu les avertir. «Je pense que c'est une question de responsabilité. En tant que propriétaire, s'il y a quelque chose qui arrive sur le terrain, il est responsable. Le garde était payé pour faire ça, il était très poli, il n'y avait pas de problème. Je pense qu'il n'y a pas de mauvaises intentions derrière tout ça» (Citoyenne 5). Cette citoyenne reconnaît également que le propriétaire (qu'il soit privé ou public) a «l'obligation de contrôler la sécurité des lieux» (Citoyenne 5). Ainsi, certains citoyens cherchent davantage à comprendre et acceptent mieux les gestes posés par le CP et la police plutôt qu'y voir de l'abus de pouvoirs et l'interdiction de certaines activités citoyennes précises : « Il n'y a rien qui se passe là. De quoi, on parle ? On a mis quelques roches ? Il ne faut pas rendre les choses démesurées» (Élue 1).

Ville

Tout d'abord, nous pouvons formuler certaines conclusions quant aux propositions d'aménagement actuelles et passées élaborées par la Ville pour le secteur Saint-Viateur Est et particulièrement pour l'avenir du Champ des possibles. Pour comprendre la position de l'arrondissement par rapport au caractère du secteur, il importe d'abord d'émettre certains commentaires à propos de l'étude (*Étude de caractérisation du secteur Maguire*) menée par l'atelier BRAQ en 2005. Cette étude : «sert toujours de référence, notamment pour l'étude de projets privés résidentiels qui ont été autorisés par le conseil d'arrondissement en 2006» (Professionnelle 3). L'étude a pour objectif de «bien représenter les caractéristiques formelles du secteur et à documenter les potentiels et les contraintes qu'il offre en vue d'un éventuel développement» (BRAQ, 2005). Bien appuyée graphiquement, l'étude inclut «la typologie et la morphologie des bâtiments, les descriptions qualitative et quantitative des bâtiments, des terrains vacants et de l'environnement immédiat, la typologie et la morphologie des espaces dans le domaine public [...] l'évolution historique du secteur, les flux de personnes à pied [...]» (Ibid.). Il est intéressant de noter que les auteurs de l'étude abordent plusieurs de nos préoccupations. En effet, ils soulignent l'importance du quotidien : «le projet pour le site pourrait être composé autour d'un programme calqué sur le rythme des activités quotidiennes et hebdomadaires» (BRAQ, 2005, p.14). Les auteurs portent également une attention particulière aux usages informels : «les gens utilisent une

combinaison de rues locales, de sentiers à travers les terrains vacants et des sentiers improvisés à travers le chemin de fer, pour accéder au Métro» (Ibid., p.9). En plus d'observations présentées dans l'étude de BRAQ, les autorités municipales ont dit connaître certaines activités qui se tiennent sur le site : «Ils [fonctionnaires municipaux et élus] savaient depuis 2007 ce que le groupe *Pouvoir aux Pousses* faisait sur le site (blogs, articles découpés dans la Gazette, etc.)» (Citoyenne 6). Cependant, la connaissance des activités ne se limitait pas à celles les plus connues, médiatisées : «J'étais la plutôt pendant qu'ils [artistes et citoyens connus] n'étaient pas là. Mon intérêt, c'était de voir qui étaient les autres. Le week-end par exemple. Les groupes qui se rassemblent durant les activités plusieurs viennent d'ailleurs du secteur» (Élue 1).

La Ville a agi d'une façon tolérante face à certains pratiques, notamment le jardinage : «La Ville ne permet pas. La Ville n'interdit pas» (Élue 1). Elle s'est montrée également assez ouverte quant à sa gestion de cet espace. Par exemple, la rencontre qui a eu lieu en août 2009 concernant la tonte de site pour des raisons de prolifération d'herbe à poux a été très utile : «C'était une réunion très positive et constructive. Chacun a mis ses préoccupations sur la table» (Citoyenne 5). De plus : «Les gens de l'arrondissement étaient très à l'écoute» (Citoyenne 6). Lors de cette rencontre, en plus d'obtenir une entente concernant l'éradication manuelle de l'herbe à poux par les citoyens, l'arrondissement a accepté de satisfaire à la demande des citoyens de fournir des poubelles à chaque coin du site. Ce qui ne semble toutefois pas encore fait. Il est curieux de voir que, comme dans le cas du Parc sans Nom, la Ville a justifié son erreur, soit de tondre le gazon sachant que c'était un lieu important pour les citoyens, en disant qu'il y avait eu des problèmes de communication entre les employés municipaux : «Ils [les employés/élus au courant de l'importance du site] n'ont pas parlé aux gens des travaux publics. Mauvaise communication, ça se passe dans les administrations. Ça nous a été expliqué» (Citoyenne 5).

Nous pouvons remarquer que la Ville a également adopté une certaine ouverture par rapport aux propositions citoyennes concernant l'avenir du secteur. Tout d'abord, pour réaliser les cafés citoyens, le Comité de citoyens du Mile End a reçu des fonds de l'arrondissement et des élus participaient régulièrement à ces cafés citoyens. De plus, selon les dires de citoyens, ces derniers connaissaient bien le dossier (activités qui s'y déroulent, groupes de citoyens impliqués, etc.) L'administration a pris en compte les propositions

issues de ces cafés : «On a même reculé. Les fonctionnaires ont revu leur plan après des discussions avec des citoyens et des membres des commissions. La base est toujours le fruit des discussions avec les citoyens. Donc des critères pour le projet ultime vient d'un certain constat et d'un certain processus local consultatif» (Élue 1). L'ouverture de l'arrondissement, autant l'ancienne administration que la nouvelle, a également été remarqué par des citoyens : «Je sais pas comment ça peut se passer dans d'autres arrondissements, mais je pense qu'on est chanceux d'avoir une administration municipale actuellement qui comprend et qui appuie ce genre d'approche. Avec les nouveaux élus, jusqu'à maintenant ça se passe bien, c'est très positif» (Citoyenne 5). L'ouverture de la part de la Ville est telle, que les comités de citoyens disent commencer à être plus conscients de l'importance d'être stratégiques, concis lorsqu'ils présentent et élaborent leurs idées et projets. Ils sont bien conscients que l'arrondissement doit aussi négocier de l'argent avec la Ville centre. Il est intéressant de voir que malgré l'ouverture et la sensibilité des élus et des professionnels de l'arrondissement l'appropriation de l'espace par un groupe d'individus ne fait pas en sorte qu'ils ont dès lors davantage de droits privilèges que les autres citoyens «c'est pas parce que tu as mis des roches et des fleurs que l'espace te revient» (Élue 1). La Ville a toutefois des responsabilités et doit prendre en considération les contraintes. Par exemple, concernant l'autorisation aux jardiniers de pratiquer leurs activités dans le Champ des possibles et les responsabilité civile :

«Quand c'était CP, il n'a jamais donné l'autorisation. La Ville ne va jamais donner l'autorisation. C'est contaminé. Quand c'est contaminé on ne va pas te donner l'autorisation de planter des fleurs, etc. C'est une friche, ce n'est pas un parc. C'est pas dangereux [au niveau du taux de contamination], mais tu ne vas pas planter des tomates là-bas. Jamais on va autoriser de faire ça.»
(Élue 1)

Au delà des responsabilités civiles, l'arrondissement doit également aménager l'espace en fonction de considérations sociales et juridiques : «C'est aussi la responsabilité des élus de s'assurer que ça répond à des besoins réels. Que ce soit un équilibre avec les fonctions qui existent déjà dans un quartier [...] mais toujours en accord avec les possibilités et contraintes du zonage et la réglementation du secteur» (Élue 1). Un autre élu abonde dans le même sens. Toutefois, il précise que pour y arriver : «Il faut connaître les acteurs locaux. Par exemple, il y a maintenant des personnes âgées [qui habitent les résidences à proximité] dans le groupe de citoyens impliqués dans le site» (Élu 2). Ce dernier attribue cela à l'ouverture du groupe : «Parce que des groupes de citoyens qui s'accaparent un espace, je

l'ai vu à d'autres endroits. Il faut faire attention à ça» (Élu 2). Autrement dit, il a en effet un risque d'accorder beaucoup, voire trop, de privilèges et d'attention à un groupe qui réussit à mieux se faire entendre que d'autres et qui les exclut de ses demandes, de ses activités.

Avenir

Pour ce qui est de la position des autorités municipales par rapport aux aménagements futurs du secteur Saint-Viateur Est, les professionnels de l'arrondissement disent ne pas avoir de réponses à ces questions encore, mais disent «être en réflexion sur la façon d'intervenir dans le site sans compromettre la valeur artistique, de performance» (Professionnelle 3). Ils n'ont pas de concept arrêté et se disent : «très ouverts à ce qui se fait dans les rencontres citoyennes, ça nous [équipe de professionnels] donne une bonne idée, au fond ça nous donne le pouls des citoyens en termes d'attentes par rapport aux espaces publics» (Professionnelle 3). Durant l'administration précédente, l'orientation des élus et des fonctionnaires était de garder le Champ des Possibles le plus naturel et sauvage possible dans l'esprit du High Line Park à New York⁵⁰. Ils sont aussi conscients du problème que des «aménagements risquent d'affecter le caractère que certains [citoyens, artistes] ne voudraient pas voir affecté.» et disent vouloir «travailler sur cette question et mettre à contribution des professionnels de l'aménagement qui s'intéressent à ces questions là» (Professionnelle 3). À partir des idées de citoyens, l'arrondissement pourrait lancer un concours avec des critères (artistiques, environnementaux, etc.) : «C'est le genre de lieu pour un concours. Dans ce genre de quartier, artistique, tu peux demander certains critères. Avoir quelque chose d'original» (Élue 1). Dans tous les cas, des professionnels doivent être consultés : «Les citoyens sont là pour donner leurs opinions avant puis on s'inspire de ça pour donner de grands critères aux professionnels» (Élue 1). L'arrondissement a conscience que le lieu a beaucoup de potentiels et que les aménagements futurs permettraient d'en exploiter certains : «Ces espaces offrent beaucoup de potentiels pour des gens qui font des expériences éphémères. Ils peuvent utiliser ces lieux à d'autres fins, détourner la finalité de ces lieux.» (Professionnelle 3)

⁵⁰ Il s'agit d'un parc situé sur l'île de Manhattan à New York construit sur un viaduc ferroviaire abandonné dans les années 1980. Pour davantage d'information, consulter le site : <http://www.thehighline.org/>.

Conclusion

Par un processus heuristique et à l'aide d'une double étude de cas exploratoire, qui emprunte des méthodes de recherche ethnographiques, nous avons voulu démontrer la façon dont nous pouvions caractériser les espaces équivoques. Les sections qui suivent discutent principalement des constats issus de l'analyse plus approfondie du Parc sans Nom et du Champ des Possibles. Ils permettront d'infirmer ou de confirmer nos hypothèses initiales.

Initialement, les espaces équivoques ont été définis dans cette recherche comme étant des espaces qui présentent des modes d'appropriation qui sont potentiellement conflictuels avec ceux prescrits par la fonction et le statut et qui exercent sur les autorités responsables une pression plus ou moins grande afin de modifier et de redéfinir la fonction et parfois même le statut juridique. Les espaces équivoques émergent en quelque sorte par la présence de modes d'appropriation qui créent une ambiguïté quant au caractère public-privé et une incertitude par rapport aux impacts sur la fonction et, dans une moindre mesure, sur le statut. Ils ne se définissent pas uniquement selon leur statut juridique, leur fonction et leurs modes d'appropriation, mais plutôt à partir des répercussions des modes d'appropriation sur le caractère public-privé du lieu et sur la définition de la fonction et du statut de ce dernier.

Premièrement, l'analyse de la ville par ses espaces équivoques nous a permis de sortir de l'analyse classique des espaces publics-privés et de montrer les limites d'un tel classement. Deuxièmement, compte tenu que les espaces équivoques peuvent être aussi bien des terrains vagues, des friches urbaines, des emprises ferroviaires ou des infrastructures de transport abandonnées, l'analyse de ceux-ci diffère grandement de nombreuses études récentes qui portaient davantage sur les espaces publics véritables (p.ex parcs, places, rues, etc.). Troisièmement, le concept d'espaces équivoques permet - à l'opposé des certains concepts (espaces interstitiels, marges de recul avant, paysages par défaut, espaces à usages temporaires, espaces du quotidien) et à l'instar d'autres (lieux à usages improvisés, lieux émergents, espaces à usages ouverts) - de ne plus analyser les espaces uniquement en fonction de leurs caractéristiques physiques ou de leurs modes d'appropriation. Il permet plutôt d'aborder les espaces urbains selon la façon dont les modes d'appropriation

s'articulent selon la fonction et les caractéristiques physiques en présence. Il permet de regarder de quelle façon les individus – par leurs modes d'appropriation – détournent la finalité de certains lieux et en exploitent ses potentiels. Quatrièmement, l'analyse des espaces équivoques en fonction de leurs contraintes physiques, mesures coercitives et perceptions du risque et du potentiel de conflits permet, d'une part, de cibler les différends entre les usagers et les autorités responsables et, d'autre part, d'évaluer les gestes posés dans le temps par les autorités pour favoriser ou pour contrer certains modes d'appropriation. Ultimement, cela permet d'évaluer de quelle façon les espaces deviennent plus contraignants ou plus ouverts dans le temps selon les gestes posés.

Dimensions physiques et temporelles

Cette recherche nous a permis de confirmer l'hypothèse de départ que nous avions à savoir que certains éléments physiques participent à expliquer la présence ou non de certains modes d'appropriation. Par exemple, bien que certains usagers aient affirmé que le Parc sans Nom était physiquement contraignant (environnement immédiat inhospitalier, présence de clôtures, présence du viaduc, etc.), il était pour d'autres un lieu intéressant (superficie, caractère peu entretenu, présence de végétation, sentiment d'intimité, contrôle sur le caractère public-privé par l'ouverture et la fermeture des portes, etc.). Des usagers ont dit du Champ des Possibles qu'il proposait également des contraintes importantes (accès difficile pour les piétons, aspect non sécuritaire, éclairage inadéquat, contamination), mais également plusieurs potentiels et qualités (contraste important, histoire du lieu, superficie, aspect informel, biodiversité). Nous avons également montré que les éléments physiques des lieux avaient une importance dans le choix des activités. Par exemple, lors du *Camping aux bons plaisirs fugaces*, les artistes ont utilisé les éléments physiques du Parc Sans Nom (p.ex. le viaduc) et le quartier environnant comme éléments constitutifs du projet (p.ex. il y a eu un enregistrement sonore du trajet à pied entre la station de métro Rosemont et le site). Dans le cas du Champ des Possibles, la biodiversité présente dans le site a considérablement influencé à la fois des activités (p.ex. marche éducative sur la flore et faune du site) et les projets d'aménagements proposés par les citoyens (p.ex. le projet présenté à l'été 2009 misait beaucoup sur la biodiversité).

Les usagers du Parc sans Nom et du Champ des Possibles ont également mentionné que les aspects sauvage et informel des lieux participaient à leur attractivité parce que cela les rendaient «différents» des espaces publics traditionnels. À l'inverse, cela les rendait non sécuritaires aux vues d'autres (p.ex. des parents hésitaient à venir dans le Champ des Possibles avec leurs enfants à cause des débris se trouvant sur le sol et de la contamination de celui-ci). La permissivité de la fonction de ces espaces a eu également un rôle à jouer sur certains modes d'appropriation. Par exemple, leur situation géographique (p.ex. le Parc sans Nom est surplombé par le viaduc Van Horne, les deux espaces sont relativement loin de résidences) et le peu de gestion qu'on retrouve sur les sites ont permis à ce que de nouveaux modes d'appropriation puissent s'y insérer plus ou moins aisément.

L'analyse des espaces équivoques nous a également permis de vérifier l'hypothèse de départ à savoir que les espaces équivoques ne sont pas immuables dans l'espace et dans les temps, notamment en raison du fait que les modes d'appropriation se déplacent et varient selon des temporalités plus ou moins longues. Dans le cas du Parc sans Nom, nous avons pu répertorier une intensité de pratiques particulièrement entre les étés 2006 et 2008, alors que dans le cas du Champ des Possibles, c'est notamment le cas particulièrement depuis l'automne 2006. Parmi ces modes d'appropriation, certains sont le résultat d'activités quotidiennes initiées spontanément par des citoyens. Par exemple, nous avons montré que les deux espaces ont été utilisés comme lieux de passage. Cela s'est traduit notamment par la présence de trous dans les clôtures dans le Parc sans Nom et des sentiers informels dans le Champ des Possibles. De plus, plusieurs personnes ont fréquenté ces lieux, particulièrement au Champ des Possibles, pour y diner, flâner, lire, promener leur chien, etc. Bien que la majorité des gens qui passait et qui fréquentait le site était des résidents du quartier, nous avons remarqué, d'une part, que dans le cas du Champ des Possibles plusieurs des passants étaient en fait des travailleurs qui utilisaient le site comme raccourci entre leur bureau et le métro, et, d'autre part, que certains usagers du site venaient de différents quartiers, parfois même seulement pour promener leur chien. Ces différentes activités, qui s'inscrivent dans le quotidien, sont très variables selon de courtes temporalités. Toutefois, elles participent de façon constante à l'émergence du caractère équivoque du lieu. Leur absence, peu importe la raison pouvant être évoquée, tend toutefois à réduire ce caractère.

D'autres modes d'appropriation ont plutôt été organisés et initiés par des groupes précis et proposaient plutôt un caractère événementiel. Cela été le cas pour les différents projets artistiques supervisés par Dare-Dare dans le Parc sans Nom, dont celui du *Camping aux bons plaisirs fugaces*, et pour l'événement *un.occupied spaces*, organisé par le collectif Artivistic et tenu en partie au Champ des Possibles. D'autres activités, qui ont entraîné différents modes d'appropriation, se situaient à cheval sur le caractère quotidien et événementiel. C'est le cas notamment du projet du four à pain et du jardin Roerich. Le premier a été planifié et bâti en deux temps par un groupe d'individus qui en a fait l'usage à trois reprises. Plusieurs dizaines de personnes, voire une centaine de personnes ont participés à ces évènements. Nous pouvons dire de ce projet qu'il a entraîné des modes d'appropriation qui s'inscrivent à la fois dans l'événementiel et dans le quotidien puisqu'il a permis autant de rassembler des citoyens lors de soirées organisées (p.ex la préparation de la pâte à pizza dénote du caractère planifié de l'évènement) que dans des soirées improvisées (p.ex. des jeunes ont utilisés la structure du four pour faire des feux le soir). Dans le cas du jardin Roerich, il s'agit d'un projet relativement organisé puisqu'il a été initié par une artiste (elle a acheté du compost, choisi le symbole, etc.) et conçu avec l'aide d'une douzaine de bénévoles (au départ regroupé sous la désignation de Pouvoirs aux Pousses). Nous pourrions également ajouter certains projets artistiques inclus dans la programmation d'art visuel et public de Dare-Dare. C'est le cas notamment pour *The Nest* et *Faire des places* où, bien qu'étant des projets artistiques éphémères, les installations présentes ont été investies par des activités s'inscrivant dans le quotidien (p.ex des citoyens les ont utilisées pour socialiser). Ces différentes activités participent également à l'émergence du caractère équivoque du lieu. Certaines, davantage inscrites dans l'évènementiel, y participent de façon plus ponctuelle. Pour ce qui est des activités qui s'inscrivent à la fois dans l'évènementiel et dans le quotidien et qui présentent des structures plus durables (p.ex. four à pain, jardin), elles contribuent de façon importante à l'équivocité du lieu. Toutefois, leur visibilité, due à leur matérialité et à leur durabilité, peut avoir pour effet d'entraîner des réactions rapides des gestionnaires afin de réduire considérablement le caractère équivoque du lieu. Cela été le cas notamment pour le four à pain. En somme, les espaces équivoques sont des espaces dont la signification est constamment vouée à se transformer selon les modes d'appropriation en présence.

Dans une moindre mesure, les espaces équivoques peuvent être caractérisés par les bénéfices sociaux qu'ils entraînent. D'une part, leur émergence permet de favoriser une relecture de certains types d'espaces. Cela est redevable notamment aux différents événements organisés par Dare-Dare. Ils ont permis de rapprocher les résidents du sud de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Partie et ceux du nord de celui du Plateau-Mont-Royal. Cela est également redevable aux marches éducatives organisées par des citoyens dans le Champ des Possibles. En plus de favoriser un nouveau regard, ces différents événements ont permis d'offrir des espaces de rencontres entre voisins. Par exemple, plusieurs personnes âgées de la Résidence Mile End ont participé activement aux séances de corvées et de jardinage dans le Champ des Possibles. Des riverains du Parc sans Nom se sont également impliqués lors d'événements organisés par Dare-Dare (p.ex. lors du *Camping aux bons plaisirs fugaces* des riverains ont fourni l'eau nécessaire pour l'événement).

Co-construction de l'équivocité

Cette recherche nous a aussi permis de vérifier l'hypothèse selon laquelle les espaces équivoques sont caractérisés par de nombreux conflits et différends entre les usagers du lieu et ses gestionnaires notamment par rapport aux contraintes physiques, aux mesures coercitives ainsi qu'aux perceptions du risque et du potentiel de conflit. Premièrement, des différends ont surgi entre les usagers et les gestionnaires ainsi qu'entre certains groupes d'usagers quant aux modes d'appropriation. Par exemple, la perception du risque que comportent certaines activités est souvent contrastée entre, d'une part, les initiateurs de ces activités et, d'autre part, les gestionnaires des lieux. Cette différence de perception a notamment été observée lorsque Dare-Dare a demandé la permission à la Ville d'accrocher une installation au viaduc. Le risque a été jugé trop important et l'installation n'a pu se faire comme prévue. Nous avons pu également observer des différends par rapport à l'avenir des ces espaces et par conséquent du maintien ou non du caractère équivoque. Dans le cas du Champ des Possibles, les positions se sont en quelque sorte cristallisées entre d'une part les projets de requalification de la Ville et ceux du comité de citoyens. Il faut toutefois éviter d'en conclure que la situation est aussi nette et tranchée entre les usagers et les gestionnaires puisque nous avons observé des différends au sein même des groupes d'usagers. Par exemple, les usagers interrogés du Champ des Possibles ne sont pas tous

d'accord par rapport à certaines activités ayant eu lieu sur le site (p.ex. feux à ciel ouvert) et par rapport à l'importance accordée à la biodiversité qui s'est traduite en termes d'aménagement et de gestion dans le projet citoyen de requalification du site (p.ex. présence d'un étang, interdiction de marcher dans certaines zones). Nous ne pouvons également présenter de façon uniforme les positions des gestionnaires. Nous avons observé que les professionnels de l'aménagement se disaient parfois ouverts à telles ou telles choses et être en accord avec certains points avancés par des usagers, mais disaient devoir agir selon le cadre qui leur était imposé. Autrement dit, nous devons éviter de toujours associer positions administratives et individuelles. Il y a en effet une nuance importante.

Deuxièmement, nous avons observé que les autorités publiques restaient frileuses quant à l'entérinement de certains modes d'appropriation. Par exemple, plutôt que d'inviter Dare-Dare ou des citoyens à revenir dans le Parc sans Nom pour y faire de nouvelles activités (voyant que le projet de cour de voirie allait être abandonné), l'arrondissement a plutôt opté pour utiliser le site comme dépôt municipal. Nous avons également observé une attitude réticente de la part de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patire dans le cadre du projet artistique *Plaques de goût*. Selon toute vraisemblance, cet arrondissement voulait éviter tout débordement possible. Bien que la Ville soit demeurée frileuse quant à certaines activités, nous pouvons malgré tout parler d'une certaine ouverture. Le cas du four à pain est ici révélateur. Malgré le fait que la réglementation rendait illégale ce type de construction, la Ville a tenté par différents moyens de trouver un compromis acceptable. Elle a notamment évalué la possibilité de modifier la cheminée pour la rendre conforme, évoqué la possibilité d'installer un catalyseur et proposé de trouver un nouvel emplacement plus adéquat pour le four à pain. Signe d'une belle confiance et d'une bonne communication, la Ville s'est aussi montrée ouverte à donner davantage de responsabilités aux usagers en terme de gestion. Par exemple, les usagers du Champ des Possibles sont dorénavant responsables eux-mêmes d'arracher l'herbe à poux afin d'éviter que la végétation du site soit rasée.

Troisièmement, à partir de nos observations, nous ne pouvons affirmer que les gestionnaires ont aménagé et géré les deux espaces dans l'esprit de toujours contrer certains usages et modes d'appropriation. Il est clair que certains gestes ont été posés par les autorités dans le but de restreindre certaines pratiques. Cela a été le cas lorsque les policiers

sont venus donner des contraventions aux individus qui faisaient des feux dans le Champ des Possibles. Selon des membres de Dare-Dare, l'arrondissement aurait obligé ces derniers à fermer les portes du site (alors qu'ils avaient eu initialement la permission de les ouvrir) parce que le site devenait un lieu de passage trop important et qu'il était approprié d'une manière jugée trop intense. L'arrondissement s'est toutefois montré très ouvert par rapport à d'autres enjeux. Le fait de permettre à Dare-Dare de venir s'installer dans un terrain vague et de renouveler son bail pour une deuxième année constitue un geste d'ouverture important. La Ville s'est également montrée ouverte aux propositions citoyennes concernant l'avenir du secteur Saint-Viateur Est. En fait, l'administration dit avoir reculé par rapport aux plans initiaux. De plus, les professionnels et les élus disaient assez bien connaître les nouveaux modes d'appropriation présents sur le site.

À partir de ces constats, nous pouvons dire que les protagonistes des nouveaux modes d'appropriation participent de façon plus importante à l'émergence du caractère équivoque d'un lieu que les gestionnaires de ce dernier. Toutefois, compte tenu de l'ouverture notable de la part des autorités municipales et de l'absence d'une volonté claire de contrer à tout prix des usages et des appropriations qui participent au caractère équivoque d'un lieu, il s'impose ici de parler d'une forme de co-construction de l'équivocité. Autrement dit, à la fois les citoyens, artistes et les autorités municipales participent à l'émergence, ou du moins au maintien, du caractère équivoque d'un lieu. Cependant, il nous apparaît claire que les citoyens, artistes y participent de façon beaucoup plus importante compte tenu qu'ils sont les responsables de ces nouveaux modes d'appropriation. Les autorités municipales, bien qu'acceptant en partie ce caractère au lieu, semblent avoir beaucoup de mal à gérer cette équivocité dans le cadre dans lequel elles travaillent.

Enjeux urbanistiques

Cette recherche nous a aussi permis d'identifier plusieurs enjeux urbanistiques. En fait, cela nous a permis de définir certaines limites quant à la gestion de l'aménagement d'espaces urbains dans l'optique de favoriser de nouveaux modes d'appropriation. Tout d'abord, la question de la sécurité – bien que sujet à débat - demeure un enjeu important. En effet, bien qu'ouverts à de nouveaux modes d'appropriation, les gestionnaires ont dit exiger que toutes activités et aménagements (p.ex. virevents) respectent des règles minimales de sécurité

(p.ex. accès pour les ambulances). Ensuite, nous avons pu remarquer que les questions de responsabilité étaient également incontournables. Par exemple, dans le cas du Champ des Possibles, ni le CP ni la Ville n'ont donné l'autorisation formelle au groupe de pouvoir notamment y jardiner. La raison évoquée était simple : le site est contaminé. Cela constituait selon eux un risque important pour la santé. La Ville a toutefois adopté une position de tolérance par rapport à ces activités : «La Ville ne permet pas. La Ville n'interdit pas» (Élue 1). Par ailleurs, pour éviter d'être responsable en cas d'accident, la Ville a exigé que Dare-Dare ait une police d'assurance pour les deux ans où le groupe a été dans le Parc sans Nom. Il nous apparaît clair que la perception du risque associé à certaines activités et aménagements, qui entraîne une certaine méfiance pour des raisons de responsabilité civile, constitue une contrainte importante pour la réalisation et le maintien de certaines activités improvisées dans divers espaces urbains.

Des questions entourant le caractère représentatif de certains groupes se sont également posées. En effet, les gestionnaires du Plateau-Mont-Royal ont dit accorder de l'importance au statut des usagers de ces espaces (résidents du secteur, travailleurs, jeunes, riverains, etc.) et soutenaient vouloir aménager les espaces en fonction de besoins réels, représentatifs de l'ensemble de la collectivité. Pour ce faire, les gestionnaires estimaient essentiel de s'assurer du degré de représentativité et d'inclusion des groupes impliqués. Cela pose évidemment la question à savoir si tout groupe restreint qui s'approprie un espace pour différentes fins est, par ce fait même, non représentatif d'un groupe plus élargi ? En fait, cela dépend du degré d'inclusion du groupe qui s'approprie un lieu. Pour ce faire, il faut vérifier dans quelle mesure et de quelle façon un groupe accepte et intègre d'autres types d'usages et d'usagers. Il nous apparaît que cette exigence de représentativité peut poser problème. De nos jours, nous pouvons difficilement parler d'un «public» pour qualifier une collectivité. Nous devons plutôt parler d'une collectivité comme étant un ensemble d'individus qui forment des «publics». Ainsi, si une autorité publique se donne comme objectif que les citoyens s'approprient davantage les espaces urbains, il nous apparaît important de réduire les attentes en terme de représentativité (i.e. les activités menées par un groupe restreint ne seraient pas nécessairement encensées par la collectivité) et plutôt permettre à un certain «public» de faire certaines activités dans un espace. Il nous semble que cet argument est politiquement défendable.

Nous reconnaissons que de nouveaux modes d'appropriation peuvent poser problème pour les autorités dès lors que des gens pourraient réclamer un genre de droit acquis. L'enjeu est d'autant plus grand lorsque le lieu est voué à une requalification prochaine. Il nous apparaît que l'un des aspects qui permet d'éviter ce genre de situations consiste à établir tôt de bonnes communications entre les différents acteurs impliqués. Lorsqu'un vocabulaire commun est partagé entre les gestionnaires et les usagers, il nous semble que des compromis sont envisageables. Paradoxalement, des problèmes de communication ont souvent été évoqués afin d'expliquer des gestes posés par la Ville (p.ex. tontes de gazon improvisées). Nous faisons l'hypothèse que cette dernière utilise parfois cet argument pour se déresponsabiliser d'un manque flagrant d'intégration de ces considérations dans la structure administrative. Pour davantage de pistes de réflexion urbanistiques, notamment en termes de gestion et d'aménagement, nous vous suggérons de consulter l'Annexe 2.

Portée et limite de la recherche

Les conclusions tirées de cette recherche (p.ex. ouverture relative de la part de la Ville par rapport à certains nouveaux modes d'appropriation dans les deux espaces considérés) seraient sans doute différentes si les deux cas de figure avaient été autres. Bien que nous ayons fait certaines comparaisons avec les arrondissements Ville-Marie et Rosemont-La-Petite-Patrie, si nous avons choisi des cas de figure dans deux arrondissements cela nous aurait permis de faire davantage de comparaisons au niveau du degré d'ouverture par rapport à ces enjeux. De plus, compte tenu que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est reconnu comme étant un lieu où l'on retrouve beaucoup d'activités qui nous ont intéressées (p.ex. projets d'art public, agriculture urbaine, etc.), les résultats sont sans doute biaisés en faveur d'un degré d'ouverture plus grand. Les résultats auraient sans doute été très différents si les deux cas de figure avaient été choisis dans une petite ou moyenne ville du Québec. L'universalité de cette recherche est donc limitée. Il serait pertinent et intéressant dans le futur d'approfondir les relations qui peuvent exister entre de nouvelles appropriations et représentations d'un espace. Par exemple, en quoi de nouvelles représentations matérielles de certains espaces – normalement jugés inintéressants par la population en général – peuvent inciter des individus à les utiliser de façon différente ? Il serait également intéressant de savoir dans quelle mesure certains discours artistiques et environnementaux (p.ex. Guerrilla Gardening) ont un impact réel sur les différentes

façons de vivre et d'aménager la ville ? Dans le cadre de cette recherche, nous avons soulevé certaines limites (responsabilité civile, sécurité, etc.) et contraintes (administratives, politiques, etc.) et identifié certains compromis possibles (position de tolérance, modification des modes d'entretien, etc.) par rapport à l'objectif ultime de faire en sorte que les citoyens s'approprient davantage leur ville. Finalement, il serait aussi intéressant dans le cadre de recherches ultérieures de poursuivre l'identification des limites associées à cet objectif dans différentes législations et administrations et noter leurs différences, prépondérances, etc.

Bibliographie

- ALEXANDER, Christopher. (1987) *A New theory of urban design*, New York, Oxford University Press, 251 p.
- ALTHABE, Gérard (1990) *Ethnologie du contemporain et enquête de terrain*, *Terrain*, Vol. 14, pp.126-131
- ARTIVISTIC. (2009) *Artivistic 2007*, (page consultée le 10 mai 2010), [En ligne], adresse URL : <http://roerichproject.artefati.ca/not-abandonned/artivistic-2007>
- ATSA. (2001). *Parc Industriel*, (page consultée le 15 mars 2010), [En ligne], adresse URL : <http://www.atsa.qc.ca/pages/parcindustrieldetails.asp>
- BACH. Lüder. (1993). Sports without Facilities : The Use of Urban Spaces by Informal Sports, *International Review for Sociology of Sport*, Vol. 28, No. 2, p. 281-296
- BASSETT, Thomas. (1981) Reaping on the margins, A Century of Community Gardening in America, *Landscape*, Vol. 25, No.2, p. 1-8.
- BALMORI, Diana et Margaret MORTON. (1993). *Transitory Gardens –Uprooted lives*. Yale University Press. 160 p.
- BEAUDET, Pascale. (2002). *La joute doit rester au Parc olympique*, (page consultée le 2 mars 2010), [En ligne], adresse URL : http://www.culturemontreal.ca/positions/021129op_lajoute.htm
- BERGER, Alan. (2006). *Drosscape, Wasting Land in Urban America*, Princeton Architectural Press, New York, 255 p.
- BISHOP, Peter. (1988). The Soul of the Bridge, *Sphinx : A Journal for Archetypal Psychology and the Arts*, Vol. 1, p. 88-114
- BORDEN, Ian. (2000). Boundaries, dans PILE, Steeve et Nigel THRIFT (dir), *City A-Z*, Londres, Routledge, p. 226-228.
- BORDEN, Ian. (2001a). *Skateboarding, Space and the City*, Oxford, Berg, 318 p.
- BORDEN, Ian. (2001b). *A Performative critique of the American City : the urban place of skateboarding 1995-1998*. (page consultée le 15 mars 2010), [En ligne], adresse URL : <http://www.scribd.com/doc/9704247/the-urban-practice-of-skateboarding>
- BOTTOMLEY, Anne et Nathan, MOORE. (2007), From walls to membranes : Fortress polis and the governance of urban public space in 21st century Britain, *Law Critique*, Vol. 18, p.171-206.

- BOURDIEU, Pierre. (1972), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Droz, 269 p.
- BRAQ. (2005), *Étude de caractérisation du secteur Maguire*, 14 p.
- BRENNER, Neil et THEODORE, Nik. (2002). Cities and the geographies of 'actually existing neoliberalism', pp. 2-32. dans BRENNER, Neil et THEODORE, Nik. *Spaces of Neoliberalism : Urban Restructuring in North American and Western Europe*, Oxford, Blackwell, 234 p.
- BROWN SCOTT, Denise. (1990). *Urban concepts*, London, Academy Editions, 96 p.
- BUNSCHOTEN, Raoul. (2003). Stirring Still: The City Soul and Its Metaspaces, *Perspecta*, Vol. 34, p.56-65.
- DELEUZE, Gilles et Félix GUATTARI. (1980). *Capitalisme et schizophrénie 2, Mille Plateaux*, Les Éditions de Minuit, Paris, 645 p.
- CERTEAU, Michel de. (1990). *L'invention du quotidien*, 1. Arts de faire. Paris, Gallimard, 344 p.
- CHAMP LIBRE. (2002). La station Craig émet de nouveau libre, *Journal de l'événement Cité des Ondes*, (page consultée le 15 mars 2010), [En ligne], adresse URL : <http://www.champlibre.com/cl/fr/frameset.htm>
- CHAMP LIBRE. (2004). *Un lieu : l'incinérateur des Carrières*, (page consultée de 15 mars 2010), [En ligne], adresse URL : <http://www.champlibre.com/desert/fr/themelieu/lieu.html>
- CHASE, John. (1999) The Giant Revolving (Winking) Chicken Head and the Doggie Drinking Fountain : Making Small Distinctive Public Spaces on Private Land by Using Commonplace Objects. Dans CRAWFORD, Margaret, CHASE, John et John KALINSKI. (1999). *Everyday urbanism*, New York, The Monacelli Press, p. 110-119.
- CHESTER, Bronwyn. (2009). Tree tuesday : Be as audacious as the walnut, celebrate the Mile End Meadow (page consultée le 5 juin 2010), [En ligne], adresse URL : <http://spacingmontreal.ca/2009/08/23/tree-tues-be-as-audacious-as-the-walnut-celebrate-the-mile-end-meadow/>
- COMITÉ DES CITOYENS DU MILE END. (2009). Le Mile End en chantier, Les citoyens s'expriment, L'avenir du secteur St-Viateur est, un secteur qui nous tient à cœur et nous fait rêver ! Rapport sur la démarche de participation citoyenne. 22 p.

- CRAWFORD, Margaret, CHASE, John et John KALINSKI. (1999). *Everyday urbanism*, New York, The Monacelli Press, 173 p.
- CRAWFORD, Margaret. (1999a). Introduction. Dans CRAWFORD, Margaret, CHASE, John et John KALINSKI. (1999). *Everyday urbanism*, New York, The Monacelli Press, p.8-15.
- CRAWFORD, Margaret. (1999b). Blurring the Boundaries : Public Space and Private Life. Dans CRAWFORD, Margaret, CHASE, John et John KALINSKI. (1999). *Everyday urbanism*, New York, The Monacelli Press, p.22-35.
- CRESWELL, John W. (2009) *Research design : qualitative, quantitative, and mixed methods approaches*, Thousand Oaks, Sage Publications Inc., 260 p.
- DARE-DARE. (2007) *The Nest*. (page consultée le 1 mai 2010), [En ligne], adresse URL <http://archives.dare-dare.org/2007/cwang.html>
- DAVIS, Mike. (1990). *City of Quartz : excavating the future in Los Angeles*, London, Verso, 462 p.
- DEWOLF, Christopher. (2007a). *The makeshift Dawson memorial*, (page consultée le 10 mars 2009), [En ligne], adresse URL : <http://spacingmontreal.ca/2007/09/14/the-makeshift-dawson-memorial/>
- DEWOLF, Christopher. (2007b). *Taking it to the Streets*. page consultée le 23 mars 2009), [En ligne], adresse URL : <http://www.urbanphoto.net/blog/2007/11/29/taking-it-to-the-streets/>
- DEWOLF, Christopher. (2008a). Camping out - Dare-Dare celebrates the last months of the Parc sans nom outdoors-style, *Montreal Mirror*, (page consultée le 1 avril 2009), [En ligne], adresse URL : <http://www.montrealmirror.com/2008/060508/news2.html>
- DEWOLF, Christopher. (2008b). Mile-End looks east - Creative types worry the city's plan for the neighbourhood's future will alter its feel forever, *Montreal Mirror*, (page consultée le 1 avril 2009), [En ligne], adresse URL : <http://www.montrealmirror.com/2008/070308/news2.html>
- DIND, Jean-Philippe. (2008). Les espaces publics : quels principes de convivialité ?, *Les cahiers de l'IAURIF*, n. 149, p. 57-58.
- DOSS, Erika. (2002). Death, Art and Memory in the Public Sphere : The Visual and Material Culture of Grief in Contemporary America, *Mortality*, vol. 7, p. 63-82.

DUMONT, Marc. (2005). Le *skateboard*, de places en places : l'institutionnalisation locale d'une pratique informelle en milieu urbain, dans HOSSARD, Nicolas et Magdalena JARVIN, «*C'est ma ville !*» *De l'appropriation au détournement de l'espace public*, p.199-211, Paris, L'Harmattan.

DUPUIS, Ann et David THORNS. (2008). Gated Communities as Exemplars of 'Forting Up' Practices in a Risk Society, *Urban Policy and Research*, Vol. 28, No. 2, p.145-157.

Ebbels, Lendon (2008). *Mile End to undergo massive redevelopment*. (page consultée le 10 avril 2009), [En ligne], adresse URL : www.mcgilldaily.com/articles/3144

ENDENSOR, Tim (2005) *Industrial Ruins, Space, Aesthetics and Materiality*, Berg, Oxford, 189 p.

ELKOURI, Rima. (2008). L'anarchie fleurie de Pointe Saint-Charles, *La Presse*, 30 juillet, (page consultée le 5 janvier 2010), [En ligne], adresse URL : <http://www.lapointelibertaire.org/node/680>

FLUSTY, Steven. (2001). The Banality of Interdiction : Surveillance, Control and the Displacement of Diversity, *Internationnal Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 25, No. 3, p.658-664

FORD, Larry (2000), *The spaces between buildings*, Johns Hopkins University Press, Baltimore, 225 p.

FRANK, Karen A. et Quentin STEVENS. (2007). *Loose Space Possibility and Diversity in Urban Life*, Édition Routledge, New-York, 303 p.

FRANK, Karen A. et Lynn PAXSON (2007) Transforming Public Space into Sites of Mourning and Free Expression, dans FRANK, Karen A. et Quentin STEVENS *Loose Space Possibility and Diversity in Urban Life*, Édition Routledge, New-York, p.132-153.

FRASER, Nancy. (1993). Rethinking the Public Sphere : A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy, dans ROBBINS, Bruce *The Phantom Public Sphere*, Minneapolis, University of Minnesota Press, p.1-32.

GARDE, Ajay M. (1999). Marginal Spaces in the Urban Landscape : Regulated Margins or Incidental Open Spaces ?, *Journal of Planning Education and Research*, Vol. 18, p.200-210.

GARIÉPY, Michel, POUULLAOUEC-GONIDEC, Philippe, LAUZON, Julien, DESJARDINS, Ludwig, GERVAIS, Brigitte, GOYETTE, Isabelle et SAUMIER,

- Geneviève. (2004). *Qualité de vie et aspects visuels d'une ligne de transport d'énergie en milieu organisé, Rapport de synthèse : Revue de la littérature et étude exploratoire de l'appropriation de l'emprise*, Document déposé à la Division TransÉnergie, Hydro-Québec. 146p.
- GARZON-SERFATY, Perla (2002) L'appropriation, dans SEGAUD, Marion, BRUN, Jaques et Jean-Claude Driant, *Le Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Paris, Éditions Armand Colin, p.27-30.
- GAUTHIER, Benoît et Jean TURGEON (1998) Les données secondaires, dans Gauthier, Benoît, *Recherche sociale De la problématique à la collection de données*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 401-428
- GEHL, Jan. (1987) *Life between buildings*, New York, Van Nostrand Reinhold, 202 p.
- GIBB, J. (2005) *Who's Watching You ?*, Londres, Collins Brown, 256 p.
- GILBERT, Sarah. (2009). Field Custodian. (page consultée le 17 janvier 2010), [En ligne], adresse URL : http://mileendings.blogspot.com/2009_09_01_archive.html
- GOFFMAN, E. (1969), *The presentation of self in everyday life*, The Penguin Press, Londres, 228 p.
- GOFFMAN, E. (1974) *Les rites d'interaction*, Éditions du Minuit, Paris, 230 p.
- GRUEN, Victor. (1973). *Centers for the urban environment ; survival of the cities*, New York, Van Nostrand Reinhold Co., 226 p.
- HALL, EDWARD T. (1971). *La dimension cachée*, Éditions du Seuil, France, 254 p.
- HARTZ, Andrea et Olaf KHÜNE. (2009). Aesthetic approaches to active urban landscape planning, dans *Regional planning for open space*, de VAN DE VALK, Arnold et Terry VAN DIJK, Routledge, New York, p. 249-278.
- HARVEY, David. (1989). From managerialism to entrepreneurialism : the transformation of urban governance in late capitalism, *Geografiska Annaler*, 71B, p.3-17.
- HOOD, Walter (1999) Urban Diaries : Improvisation in West Oakland, California. Dans CRAWFORD, Margaret, CHASE, John et John KALINSKI. (1999). *Everyday urbanism*, New York, The Monacelli Press, p. 152-173.
- HOU, Jeffrey *Insurgent public space, Guerrilla urbanism and the remaking of contemporary cities*, Routledge, Londres, 276 p.
- HYDRO-QUÉBEC (2000) *Profitez de votre terrain tout en respectant les emprises*

d'Hydro-Québec, Réalisé pour Expertise immobilière, TransÉnergie par la direction principale Communication, 2 p.

IMAGINE MILE END. (2009). Calling in the police? c'mon. (page consultée le 20 avril 2010), [En ligne], adresse URL : <http://imaginemileend.com/post/109302738/calling-in-the-police-cmon>

JACOBS, Jane. (1961). *The death and life of great American cities*, New York, Vintage Books, 458 p.

JACOBS, Jane (1969) *The economy of cities*, New York, Vintage Books, 268 p.

JOSEPH, Marilyne, 2004, *L'avenir du Tazmahal remis en question*, (page consultée le 10 mars 2010), [En ligne], adresse URL : <http://www.arrondissement.com/tout-get-document/s9-sports-loisirs/t1/u1810-avenir-tazmahal-remis-question>

KALISKI, John. (1999). The Present City and the Practice of City Design. dans CRAWFORD, Margaret, CHASE, John et John KALINSKI. (1999). *Everyday urbanism*, New York, The Monacelli Press, p.88-109.

KÄRRHOLM, Mattias. (2007). A Conceptual Discussion of Territoriality, Materiality, and the Everyday Life of Public Space, *Space and Culture*, Vol. 10, no. 4, pp. 437-453.

KAYDEN, Jerold S. (2000) *Privately owned public space : the New York City experience*, New York, John Wiley, 349 p.

KOOLHAS, Rem (1995) *Small, medium, large, extra-large*. New York, Monacelli Press, 1344 p.

KOROSEC-SERFATY, Perla (1990) Notes en forme de récit sur le dedans, le dehors et le reste, *Architecture & Behaviour*, Vol. 6, no. 4, p.373-379.

KOVESY, Peter. (2008). *9 millions \$ pour revitaliser le secteur Saint-Viateur* (page consultée le 17 avril 2010), [En ligne], adresse URL : <http://www.leplateau.com/article-178852-9-millions-pour-revitaliser-le-secteur-SaintViateur.html>

La Pointe Libertaire. (2004). *Déclaration de la Pointe Libertaire*, (page consultée le 20 mars 2010), [En ligne], adresse URL : <http://www.lapointelibertaire.org/node/5>

La Pointe Libertaire. (2007). *La joute est commencée*, (page consultée le 21 mars 2010), [En ligne], adresse URL : <http://www.lapointelibertaire.org/node/323>

- LAUFER, R. & Wolfe, M. (1976). The interpersonal and environmental context of privacy invasion and response. Dans KOROSSEC-SERFATY, P. *Appropriation of Space*. Strasbourg, Institut Louis Pasteur, pp. 516-535.
- LAUGHLIN, Zoe. (2008). La matérialité du parkour, dans *Actions : Comment s'approprier la ville*, sous la direction de BORASI, Giovanna et Mirko ZARDINI, Centre Canadien d'Architecture, Montréal, 261 p.
- LEFEBVRE H. (1947), *Critique de la vie quotidienne*, I. Introduction. Paris, L'Arche.
- LEFEBVRE H. (1961), *Critique de la vie quotidienne II. Fondements d'une sociologie de la quotidienneté*, Paris, L'Arche.
- LEFEBVRE H. (1981), *Critique de la vie quotidienne. III. De la modernité au modernisme*, Paris, L'Arche.
- LE GALL, Josiane et Deirdre MEINTEL (1997) Espaces observés : ethnicité et appropriation territoriale, dans *Le quartier Côte-des-Neiges à Montréal. Les interfaces de la pluriethnicité*, Paris, L'Harmattan, pp. 221-228
- LEHTOUORI, Paul. (2010) *Experience and conflict : the production of urban space*, Burlington, Ashgate Publishing Company, 237 p.
- LERUP, Lars. (1995). Stim & Dross : Rethinking the Metropolis, *Assemblage*, N. 25, p.82-101.
- LÉVESQUE, Luc (2005) Du terrain vague à l'interstitiel : quelques trajectoires d'invention paysagère, dans *Reconnaître le terrain : 19 inflexions au terrain vague*, Centre d'artistes Axéné07 sous la direction de Stéphane Bertrand, Gatineau, 137 p.
- LEVY, Jacques et Michel LUSSAULT. (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 1034 p.
- LIPIETZ, Alain. (1994). The National and the Regional : Their Autonomy Vis-à-vis the Capitalist World Crisis, dans PALAN, Ronen et Barry, GILLS, *Transcending the state-global divide : a neostructuralist agenda in international relations*, Boulder, Colorado, Lynne Rienner Édition, 283 p.
- LOFLAND, Lyn H. (1998). The Public Realm: Exploring The City's Quintessential Social Territory, New-York, Aldine de Gruyter, 305 p.
- LOUKAITOU-SIDERIS, A., BLUMENBERG, Evelyn et Renia EHRENFEUCHT (2005) Sidewalk Democracy, *Municipalities and the Regulation of Pubic Space*, p.141-166 dans

- BEN-JOSEPH, Eran et Terry S. SZOLD (2005) *Regulating Place, Standards and the Shaping of Urban America*, Routledge, New-York, 387 p.
- LOW, Setha. (2003). Embodied Space(s), *Anthropological Theories of Body, Space, and Culture*. *Space & Culture*, Vol. 6, no. 1, p.9-18.
- LYNCH, Kevin (1960), *The image of the city*. Cambridge, Technology Press, p.194 p.
- LYNCH, Kevin. (1981), *A theory of good city form*. Cambridge, MIT Press. 514 p.
- LYNCH, Kevin. (1990), *Wasting Away*, San Francisco : Sierra Club Books, 270 p.
- MACHEREY, Pierre. (2005). Le quotidien, objet philosophique ?, *Articulo – revue de sciences humaines* (page consultée le 1 février 2011), [En ligne], adresse URL : <http://articulo.revues.org/index871.html>
- MAFFESOLI, Michel. (1979). *La conquête du présent: pour une sociologie de la vie quotidienne*, Paris, Presses universitaires de France, 200 p.
- MERCIER, Guy. (1998) Le jardin Saint-Roch ou la centralité perdue, p. 129-155, dans MERCIER. Guy et Jacques. BETHEMONT, *La ville en quête de nature*, Québec, Septentrion, 256 p.
- MERLIN, Pierre et Patrice, NOISETTE (1998), Espace public, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses universitaires de France, p.320-322.
- MILLAR, Norman (1999) Street Survival : The Plight of the Los Angeles Street Vendors, dans CRAWFORD, Margaret, CHASE, John et John KALINSKI. (1999). *Everyday urbanism*, New York, The Monacelli Press, p. 136-151.
- MITCHELL, Don (1995) The End of Public Space ? Peoples's Park, Definitions of the Public, and Democracy, *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 85, no. 1, pp. 108-133.
- MOUSTAKAS, C. (1990) *Heuristic research: Design, methodology, and applications*, Londres, Sage Publications Inc. 130 p.
- NIELSEN, Tom. (2002). The Return of the Excessive, *Space and Culture*, Vol.5, No.1, p.53-62
- PADDISON, Ronan et SHARP, Joanne. (2007). Questioning the End of Public Space : Reclaiming Control of Local Banal Spaces, *Scottish Geographical Journal*, Vol. 123, No. 2, p.87-106.

PARAZELLI, Michel. (1997), *Pratiques de «socialisation marginalisée» et espace urbain : Le cas des jeunes de la rue à Montréal (1985-1995)*, Thèse de doctorat en études urbaines. Montréal. UQAM, 1997.

PARAZELLI, Michel (2000) L'encombrement sociosymbolique des jeunes de la rue au centre-ville de Montréal. Le cas d'un quartier en revitalisation : Le faubourg Saint-Laurent, p.169-199 dans *Sites Publics et Lieux Communs* sous la direction de AUGUSTIN, Jean-Pierre et de SORBETS, Claude, Maison des sciences de l'Homme D'aquitain, France, 231 p.

PARÉ, Isabelle (2009), Place aux guerilleros verts, *Le Devoir*, 29 octobre 2009.

PATTON, Michael Quinn (1990) *Qualitative Evaluation and Research Methods*, Newbury Park, Sage Publications Inc., 532 p.

PELED, Arie (1979) The experience of role and the division of space, p.704-726 dans *Expériences Conflictuelles de l'Espace*, Actes de la 4ème Conférence Internationale de psychologie de l'espace construit, 10-14 juillet 1979, 949 p.

PINEAU, Y., «Des terrasses sur les terrains vagues». *La Presse* (Montréal), le 26 juin 1996, p. A.6.

PROST, Jean-François (1999) Journal de bord, Chambre avec vues, installations sur un terrain vacant, Montréal/Dare Dare, p. 34-36, *Inter Art Actuel*, n. 72, Québec

RADIO-CANADA. (2007). *Fusillade du 13 septembre 2006, Dawson se souvient* (page consultée le 10 février 2010), [En ligne], adresse URL : http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2007/09/13/001-dawson-un-an_n.shtml

RAPOPORT, Amos (1976) Sociocultural Aspects of Man-Environment Studies dans RAPOPORT, Amos (1976) *The mutual Interaction of People and their Built Environment : A cross-cultural perspective*. The Hague-Paris : Mouton Publishers

RIVLIN, Leanne (2007) Found Spaces, Freedom of Choice in Public Life, p.38-53, dans FRANCK, Karen et Quentin STEVENS, 2007, *Loose space, Possibility and diversity in urban life*, New York, Routledge, 303 p.

ROCKFELLER, Stuart. (2001) *Where are you going ? Work, power and movement in the Bolivian Andes. Doctoral Dissertation*, Department of Anthropology, University of Chicago.

RONDEAU, Danielle (2002) Ilots artistiques urbains et corridors urbains montréalais, *Intervention lors des 15èmes entretiens du Centre Jacques Cartier sur le séminaire "Ilots*

artistiques urbains", (page consultée le 15 juin 2009), [En ligne], adresse URL : <http://www.artfactories.net/Ilots-artistiques-urbains-et.html>

ROSE MICHAUD, Emily. (2010) Kidspop Atelier. (page consultée le 20 juin 2010), [En ligne], adresse URL : <http://pousses.blogspot.com/2010/05/kidspop-atelier-sprout-out-loud.html>

SELA-SMITH, Sandy. (2002) Heuristic Research : A Review and Critique of Moustakas's Method, *Journal of Humanistic Psychology*, Vol. 42, No. 53, pp.53-88.

SÉNÉCAL, Gilles. et Diane, ST-LAURENT. (1997). Le Réseau Vert de Montréal : Les contraintes environnementales dans l'appropriation des espaces libres. *Plan Canada*, Janvier, vol. 37, no. 1 p. 20-27.

SÉNÉCAL, Gilles et Diane, SAINT-LAURENT (2000) La friche, le parc et la végétation rudérale à Montréal : un problème d'aménagement et de perception, p. 137-149, dans *Sites publics Lieux communs, Aperçus sur l'aménagement de places et de parcs au Québec*, sous la direction de Jean-Pierre Augustin et de Claude Sorbets, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 231p.

SENNET, Richard (1990) *The conscience of the eye : the design and social life of cities*. Alfred A. Knopf, New-York, 266 p.

SENNETT, Richard. (1992). *The Fall of Public Man*, New York, Norton, 336 p.

SLOVIC, Paul. (1987). Perception of Risk, *Science*, Vol. 236, No. 4799, pp. 280-285

SMITHSIMON, Gregory (2008) Dispersing the Crowd, Bonus Plazas and the Creation of Public Space, *Urban Affairs Review*, Vol. 43, No. 3, p.325-351.

SOMMER, Robert (1974) *Tight Spaces : hard architecture and how to humanize it*, Englewood Cliffs, NJ : Prentice-Hall, 150 p.

SOMMER, Robert (2003) *Milieux et modes de vie, À propos des relations entre environnement et comportement*, Infolio Editions, France, 287 p.

SORKIN, Michael (1992) *Variations on a theme park, The New American City and the End of Public Space*, Hill and Wang, New-York, 252 p.

TALLIBERT, R. (2006) *Le Parc olympique 30 ans après*, (page consultée le 1 avril 2010), [En ligne], adresse URL : http://www.agencetaillibert.com/page.asp?ref_page=2170

TEMEL, Robert (2006) The Temporary in the City dans *Temporary Urban Spaces Concept for the Use of City Spaces*, de HAYDN Florian et TEMEL Robert, Birkhasuer, 272p.

- THOMAS, Hervé (2005) Le Forum des Halles : Gestion et usages, dans HOSSARD, Nicolas et Magdalena, JARVIN, «*C'est ma ville !*» *De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, p. 51-60
- TREMBLAY, Odile (2007), Macadam - Une oasis en plein Mile-End, *Le Devoir*, page consultée le 20 février 2010), [En ligne], adresse URL : <http://www.ledevoir.com/culture/arts-visuels/153523/macadam-une-oasis-en-plein-mile-end>
- TURNER, B.S. (1984). *The body and society*. London : Basil Blackwell
- TURBIDE, Mathieu (2009) Montréal-Nord, Oubliez le parc «Fredy-Villanueva», *Journal de Montréal*, (page consultée le 15 février 2010), [En ligne], adresse URL : <http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2009/08/20090811-093700.html>
- VAN MELIK, Rianne, VAN AALST, Irina et VAN WEESEP, Jan (2007) Fear and Fantasy in the Public Domain : The Development of Secured and Themed Urban Space, *Journal of Urban Design*, Vol. 12, No. 1, p. 25-42.
- VILLE DE MONTRÉAL. (2009). Avis du conseil du patrimoine de Montréal - Implantation d'une cour de services, 6 p.
- VILLE DE MONTRÉAL. (2010). *Programme Montréalais d'Action Culturelle 2010*, 4 p.
- VILLAGOMEZ, Erick (2010) Claiming residual spaces in the heterogeneous city, p.81-95, dans HOU, Jeffrey *Insurgent public space, Guerrilla urbanism and the remaking of contemporary cities*, Routledge, Londres, 276 p.
- VYZOVITI, Sophia (2005) *Emergent places for urban groups without a place, Representation, Explanation, Prescription*, [S.l. : s.n] 301 p.
- WARD THOMPSON, Catherine (2002) Urban open space in the 21st century, *Landscape and Urban Planning*, vol. 60, p.59-72
- WHYTE, William (1988) *Rediscovering the Center City*, University of Pennsylvania Press, Philadelphie, 388 p.
- WILSON, Phoebe Wall. (1999). A Day in the Life of Neighborhood Place, dans CRAWFORD, Margaret, CHASE, John et John KALINSKI. (1999). *Everyday urbanism*, New York, The Monacelli Press, p. 120-135.
- YIN, Robert K. (2003) *Applications of case study research*, Thousand Oaks, Sage Publications Inc., 171 p.

ZUKIN, Sharon (1998) Urban Lifestyles : Diversity and Standardisation in Spaces of Consumption, *Urban Studies*, Vol. 35, No.5, pp. 825-839

Annexe 1. Proposition citoyenne d'aménagement du Champ des Possibles



Source : Sous comité du Champ des Possibles, 2009

Annexe 2 : Pistes de réflexion urbanistiques

L'annexe 2 présente certaines pistes de réflexions possibles quant aux approches et aux moyens - qui s'inscrivent dans la pratique urbanistique - qui favorisent l'appropriation des espaces urbains par les citoyens. Nous présenterons, dans un premier temps, deux approches urbanistiques, et dans un deuxième temps, nous proposerons des moyens concrets en termes d'aménagement et de gestion.

Approches urbanistiques

Urbanisme au jour le jour

En plus de présenter le concept d'espaces du quotidien, l'ouvrage de Crawford et al. (1999) propose également une nouvelle approche urbanistique qualifiée d'urbanisme au jour le jour⁵¹. Pour Crawford et ses collègues, l'urbanisme au jour le jour cherche – à l'inverse des grandes théories utopiques comme le faisait les modernistes et tout particulièrement Le Corbusier avec son concept de Ville Radieuse - à provoquer des changements sociaux à partir des enjeux spécifiques directement issus de l'expérience réelle de la ville qu'ont développée certains groupes et individus. À cet effet, Kaliski (1999) a retracé l'évolution de la théorie et de la pratique du *Urban Design* aux Etats-Unis en s'intéressant particulièrement aux travaux qui visaient à accroître le sentiment d'urbanité par des aménagements assez modestes. L'auteur a d'abord présenté les travaux de Team X, Victor Gruen (1973), Jane Jacobs (1961 ; 1969), Christopher Alexander (1987), Kevin Lynch (1960 ; 1981), Denis Scott Brown (1990) et de Rem Koolhaas (1995). Malgré l'intérêt que Kaliski (1999) a démontré à l'égard des travaux de ces derniers, il les a également critiqué pour en arriver à la conclusion, d'une part que : «Without a commitment to making architecture and landscape in the context of the palpability and surprise of the present city, any type of urban design devolves into an intellectual curiosity distanced from its subject» et, d'autre part, que «[...] in the absence of any means of incorporating everyday urban life into the city, architecture and landscape architecture become marginalized, void of much purpose beyond the functional or purely aesthetic» (Kaliski, 1999, p.104). L'auteur suggère que les architectes, designers, urbanistes devraient partir de la réalité quotidienne et définir celle-ci comme belle et intéressante. À cet effet, Crawford souligne que : «everyday

⁵¹ Il s'agit d'une traduction libre du terme *everyday urbanism* utilisé par Crawford et al. (1999).

urbanism demands a radical repositioning of the designer, a shifting of power from the professional expert to the ordinary person» (1999a, p.12). À partir de ce moment-là, les situations quotidiennes deviennent le point de départ plutôt qu'un obstacle. Autrement dit, tout le processus d'aménagement de la ville doit «explicitly incorporates the voices, activities, signs, and symbols of daily life» (Kaliski, 1999, p. 107). Ceux qui participent à ce processus doivent donc utiliser ce qui existe déjà. L'idée est ici d'intensifier et de rendre plus visible les histoires ordinaires de la vie urbaine.

Crawford et ses collègues ont ensuite présenté une série d'exemples de réaménagement qui s'inscrivent dans l'urbanisme au jour le jour. Par exemple, Chase (1999) a documenté de quelle façon les autorités publiques du quartier West Hollywood à Los Angeles s'y sont prises afin d'intensifier le caractère piétonnier du quartier. À la demande de ces dernières, les développeurs ont commencé notamment à aménager des placettes adjacentes aux trottoirs afin de créer des espaces de détente.

Ensuite, Wilson (1999) a expliqué le processus par lequel la ville de Pasadena a consulté la population, déterminé des objectifs et proposé des aménagements afin de créer des lieux de rencontre à l'échelle du quartier. Millar (1999) s'est quant à lui intéressé aux différentes activités, particulièrement celles des vendeurs de rue œuvrant au pourtour du Macarthur Park à Los Angeles. Il a notamment présenté de quelle façon, en collaboration avec une association de vendeurs de rue, il a conçu différents modèles de charriots qui satisfaisaient à la fois la nouvelle réglementation, votée par les autorités, et les vendeurs.

Finalement, Hood (1999) a mise en évidence une nouvelle approche, qualifiée d'improvisation - qui s'oppose à celle d'amélioration⁵² - afin d'aménager le Durant Park, petit parc situé dans un quartier défavorisé de la ville américaine de West Oakland. Cette approche s'oppose aux approches réformistes et paternalistes, qui étaient mises de l'avant dans les efforts de revitalisation passés. Elle s'appuie notamment sur une observation méticuleuse des activités quotidiennes se trouvant autour du Durant Park : «A multitude of voices can be heard, some that had the ear of park planners twenty years ago and others that – then, as now – we ignore because we do not to hear» (Hood, 1999, p.155). En plus

⁵² Il s'agit d'une traduction libre du terme *improvement* utilisé par Hood (1999).

d'observer les activités présentes dans le parc et dans les rues adjacentes à chaque jour, l'approche consistait à les analyser et à en proposer une vision.

Nous pouvons tirer certaines conclusions par rapport à cette approche et aux différents exemples mentionnés. D'une part, on remarque que cette approche vise notamment à rendre la ville, telle qu'elle est vécue au quotidien, plus agréable et davantage appropriable. Pour y arriver, le point de départ n'est plus la mise en application d'une idéologie préconçue, mais la reconnaissance des potentiels et de la beauté de la ville au quotidien. Pour cette raison, les interventions prônées par cette approche se veulent modestes telles que le réaménagement des trottoirs, des petits parcs, etc. D'autre part, l'urbanisme au jour le jour remet en question également le rôle traditionnel du designer et de l'urbaniste. Plutôt que de se considérer et de se présenter comme un expert, il doit davantage se situer au niveau de l'utilisateur. Il doit également se donner comme objectif de proposer des idées qui puissent permettre aux citoyens de résoudre certains enjeux locaux, spécifiques et actuels émanant de la vie quotidienne (p.ex. absence de lieux de rencontre, milieu inhospitalier pour les piétons, etc.). Bref, le point de vue des usages, la vie quotidienne, les modes d'appropriation sont au cœur des préoccupations de l'urbanisme au jour le jour.

Urbanisme expérientiel

À partir des activités informelles s'étant tenues dans une friche ferroviaire à Helsinki en Finlande et en réaction aux projets de réaménagement de cette dernière, Lehtovuori (2010) a élaboré une approche qu'il qualifie d'urbanisme expérientiel⁵³. Cette nouvelle approche part de la conclusion selon laquelle: «any plan, and any professional representation of space in fact, by necessary entails simplification, distortion, omissions and violence against the dominated, lived space» (Lehtovuori, 2010, p. 209). L'auteur estime que la façon dont la ville est représentée (notamment à travers les projets de réaménagement) est trop souvent substituée à la réalité urbaine complexe. Il propose ainsi une nouvelle approche urbanistique ayant pour objectif de palier à cette distorsion. Cette approche repose sur dix constats :

⁵³ Il s'agit d'une traduction libre du terme *experiential urban planning* utilisé par Lehtovuori (2010).

- 1) Urban planning has forgotten the social space of the city, the lived and experienced city. It is pathologically stuck in the visually biased representations.
- 2) The experienced city consists of places. The place is the moment of signification, and it cannot be drawn.
- 3) Experiential planning means the discovery and supporting of these momentary, weak places. Planning must seek the largest possible number of ways to see an area as meaningful, seek people, both local and visitors, and to inscribe their urban experiences.
- 4) Each interpretation can result in a separate project. Urban planning is always in the plural, in multiplicity.
- 5) Interpretations and projects may clash in locations that belong to the life orbits of many people and are meaningful to many. In these loci the public nature of the city, public space, is like a darkening cloud from which the rain of significant discussion may fall at any time.
- 6) In the clashes of personal places, the concept and praxis of participation gain a new, constitutive role. Participation is not commenting in retrospect, but an integral part of the changing of a city. The planning of a city proceeds in conflict.
- 7) Images must arise from experienced realities, and not from other images. The moment the planner puts pen to paper to draw the first line, or clicks the origin of the first vector with the computer mouse, must be postponed as long as possible.
- 8) Reason and emotion are not opposites; new phenomena call for new ways of seeing. An emphasis on personal experience and signification does not mean an abandonment of reason.
- 9) A picture never represents a city.
- 10) The city happens.

Afin d'appuyer cette approche, Lehtovuori a entre autres présenté les travaux du groupe d'architectes Chora. Ce groupe a élaboré le concept de métaespace⁵⁴. Le métaespace regroupe les espaces :

⁵⁴ Il s'agit d'une traduction libre du terme *metaspace* utilisé par le groupe Chora.

«in which we can see temporality. The metaspace has an innate ephemeral character. It is the site of the search of knowledge; it is the container of knowledge-management processes, but it is also a vehicle for the search of meaning in the dynamic chaos in which we live. The metaspace is a vehicle for thought processes, a vessel in which urban consciousness has a change to gel. When dynamic are given form, this form gives meaning to the processes, a handle to their understanding and, if necessary, their manipulation. Metaspace is the space in which this form becomes visual» (Bunschoten, 2003, p.59).

Le groupe Chora considère que lorsqu'une partie de la ville correspond à la définition du métaespace, elle devient une galerie urbaine⁵⁵, c'est-à-dire : «a fluid form of public space that evolves in time, generating different definitions of public space and different ways of participating in it» (Ibid.). Afin de maintenir ces galeries, le groupe propose la méthode de conservation urbaine⁵⁶, qui vise à répertorier les différentes conditions urbaines et à les modéliser. En collaboration avec les usagers, les autorités publiques et les développeurs, les urbanistes (en tant que conservateurs urbains⁵⁷) : «help to invent new urban forms and define the shifts in practice that are required for the management of these new forms. Urban Curators orchestrate this shift in practice, detect emergent phenomena» (Ibid. p.60). Autrement dit, le rôle de l'urbaniste n'est plus d'introduire : «from somewhere outside a new order, to engender an artificial project or take command of the city with visual tools, but to support and refine these urban proto-phenomena and opportunities» (Lehtovuori, 2010, p. 217). L'urbaniste a donc, selon cette approche, les rôles de détecter de nouveaux développements et de nouvelles opportunités et de les favoriser à l'aide d'interventions mineures.

À l'aide de son analyse et de sa proposition de réaménagement de Makasiinit (ancienne gare de marchandises située dans le quartier de Töölönlahti dans le centre d'Helsinki), Lehtovuori a mis en pratique son approche d'urbanisme expérientiel. L'auteur a d'abord remarqué que le site a été le lieu de diverses activités depuis son abandon définitif. À l'inverse des espaces urbains fortement codés et normés (p.ex. centres commerciaux, musées, etc.), il a noté que dans Makasiinit : «the codes are not equally clear : the place is

⁵⁵ Il s'agit d'une traduction libre du terme *urban gallery* utilisé par le groupe Chora.

⁵⁶ Il s'agit d'une traduction libre du terme de *urban curation* utilisé par le groupe Chora.

⁵⁷ Il s'agit d'une traduction libre du terme de *urban curator* utilisé par le groupe Chora.

neither fixed or defined» (Lehtovuori, 2010, p.220). L'auteur a également noté une relation entre les dimensions physiques du lieu ainsi que les activités qu'on y retrouve :

«The features of industrial architecture contribute to the practical side of the event potential of Makasiinit. It is well suited do mass events: external and internal spaces are feasibly connected; all spaces are highly versatile thanks to their rawness [...]» (Ibid. p.221).

Une fois son analyse du site complétée, l'auteur a proposé un projet de réaménagement en adoptant une méthode qu'il qualifie d'urbanisme au jour le jour⁵⁸. Suivant cette méthode, Lehtovuori a inventorié les différentes utilisations et utilisateurs de l'espace dans le but de déterminer quel genre d'aménagement pourrait le mieux leur convenir. L'auteur a par la suite conclu que ce qui était le mieux était en fait de très peu intervenir : «Instead of grand gestures, the new cultural venue and public urban space is best helped by refraining from big new constructions. If it ain't broke, don't fix it» (Ibid. p.223). L'auteur considère que ce qui est préférable est de renforcer, par des actions mineures, les qualités déjà présentes. Il a ensuite proposé une série d'interventions qui visaient à accroître l'ouverture et l'accessibilité tout en étant réalistes et peu coûteuses. Il a notamment suggéré de :

«Removing unnecessary fencing and protective walls. The level difference between the platforms and the yard would be retained, but the edges would be turned into seating stairs which would not require railings. The warehouse halls would be provided with light thermal insulation and windows and doors would be renewed, thus creating a semi-warm space» (Ibid. p.224-225).

Bien que sommairement présentées, les interventions que propose Lehtovuori révèlent de quelle façon l'urbanisme expérientiel se traduit dans la réalité. Ce qu'il faut retenir de cette approche c'est que, d'une part, elle s'articule à partir des modes d'appropriation et des conflits qui se trouvent dans divers lieux urbains, et d'autre part, qu'elle cherche à accroître les opportunités d'action en éliminant certaines contraintes et en maximisant les potentiels inhérents à un site.

⁵⁸ Il s'agit d'une traduction libre du terme *everyday urbanism* utilisé par Lehtovuori (2010). L'auteur ne fait en aucun cas référence aux travaux de Crawford (1999).

Approche privilégiée

Voici maintenant des moyens concrets, autant en termes de gestion que d'aménagement, qui visent accroître l'appropriation de l'espace urbain par ses citoyens.

Favoriser une relecture

Un moyen peu cher et peu engageant pour les autorités consiste à organiser, encourager ou simplement autoriser des activités qui permettent aux citoyens de revisiter leur ville, de la découvrir. Les visites de terrain portant sur la biodiversité urbaine ayant eu lieu dans le Champ des Possibles en constituent un exemple. Nous pourrions également mentionner les activités organisées par le Collectif d'animation urbaine l'Autre Montréal⁵⁹. Il existe aussi des exemples européens très intéressants ; c'est le cas notamment du projet SAUL⁶⁰ (Sustainable and Accessible Urban Landscapes). Dans le cadre de ce vaste projet, il y a eu notamment dans la région du sud du Luxembourg (caractérisée par le déclin de l'industrie de l'acier) une série de visites d'une journée ouvertes au public. Cela avait notamment pour but d'accroître la compréhension des paysages urbains et de promouvoir une réflexion sur ceux-ci *in situ*.

Nous pourrions également aborder le concept de médiation culturelle. Dans le but de démocratiser la culture et de créer de véritables rencontres entre les artistes, les œuvres et les citoyens la Ville de Montréal, par l'entremise de sa *Politique de développement culturel 2005-2015*, a proposé le concept de médiation culturelle. La Ville définit les activités de médiation culturelle comme étant :

«des initiatives qui facilitent l'appropriation de la culture par les citoyens. Ces actions créent une opportunité de rencontres et d'échanges personnalisés favorisant le contact de clientèles avec les œuvres et les créateurs. Elles permettent de faire le pont entre le citoyen et l'offre culturelle professionnelle montréalaise» (Ville de Montréal, 2010).

Parmi les nombreux projets de médiation culturelle auxquels la Ville s'est associée jusqu'à maintenant, certains ont proposé un regard différent sur la ville et ont favorisé de nouveaux

⁵⁹ L'Autre Montréal est un organisme sans but lucratif qui organise depuis vingt-cinq ans des marches thématiques (p.ex. les ruelles vertes, l'histoire manufacturière, etc.) qui vise à faire découvrir des lieux montréalais insoupçonnés. Pour davantage d'informations à propos de ce collectif consulter le site internet suivant : <http://www.autremontreal.com/index.html>.

⁶⁰ Pour davantage d'informations consulter le site internet suivant : <http://www.saulproject.net/whatissaul.jsp>.

modes d'appropriation. C'est le cas notamment du projet *Labyrinthe artistique* initié par le groupe artistique Péristyle Nomade. Il s'agit d'un parcours de découvertes artistiques dans les rues et ruelles du quartier Centre-Sud. Le trajet a combiné des ateliers thématiques, des marches exploratoires et des créations collectives, ponctué par une série d'installations et de performances. Les résidents ont été appelés à assister à toutes les étapes, de la production à la diffusion. Ils ont également été invités à découvrir les différentes œuvres publiques qui composent le paysage du quartier ainsi qu'à créer leurs propres œuvres d'embellissement. Le groupe s'était donné pour objectif de canaliser la créativité du quartier pour transformer l'espace public en un lieu de rencontre pour les artistes, les résidents.

Ces différentes activités – qu'elles s'inscrivent dans le cadre de la médiation culturelle ou non - ont l'avantage d'une part de ne nécessiter aucun aménagement important. D'autre part, elles présentent relativement peu de potentiels de risque et de conflits. Cela s'explique notamment par le fait qu'elles sont généralement de courte durée (p.ex. une après-midi, un été), qu'elles ne sont pas constantes (p.ex. une visite par mois, activités d'une durée d'un an). De plus, compte tenu que ces visites sont supervisées, les responsables ont souvent préalablement obtenus les permissions nécessaires (p.ex marcher sur le site, faire une installation). Bien que les visites guidées et les initiatives de médiation culturelle favorisent une relecture et une appropriation de la ville, l'implication physique de la part des citoyens demeure souvent superficielle. C'est par l'entremise de certains d'entre eux (p.ex. un collectif) que les citoyens prennent connaissance de certains lieux. Il ne s'agit donc pas du résultat d'un investissement volontaire et durable.

Maximiser les potentiels

Une des façons de favoriser l'appropriation de la ville par ses citoyens consiste à proposer des aménagements sensibles et riches en potentiels. Comme nous l'avons vu plus tôt, les caractéristiques physiques d'un lieu ont un rôle à jouer dans son appropriation. Par exemple, nous avons montré que les espaces équivoques tendent souvent à émerger lorsque la fonction est permissive, voire absente. Les espaces proposant cette caractéristique sont pour la plupart des espaces délaissés, abandonnés, inutilisés, inaccessibles, etc. (p.ex. friches, emprises autoroutières, etc.). Compte tenu que ces espaces offrent des potentiels

importants d'appropriation, il est important de les appréhender différemment et voir de quelle façon nous pourrions les aménager et les gérer autrement.

Certains auteurs suggèrent de regarder les espaces tels que les friches, les terrains vagues, etc. selon la perspective paysagère urbaine. Nielsen (2002) estime que la condition matérielle des paysages par défaut n'est pas immuable : «During the course of time, the unseen and undeveloped parts of the urban field are incorporated into the known, planned, and controlled side of the city» (p.54). Ces espaces sont donc dans des processus de transformation matérielle plus ou moins rapides. Ce qu'il importe de faire consiste à orienter ces transformations⁶¹. Berger (2006) suggère une nouvelle approche, qualifiée de *drosscape*, afin de requalifier les espaces excédentaires : «drosscaping as a verb, is the placement upon the landscape of new social programs that transform waste (real or perceived) into more productive urbanized landscapes to some degree» (p.237). Berger suggère donc d'arrêter de regarder ces types d'espaces comme des espaces résiduels, mais plutôt de les regarder comme des espaces productifs, notamment en terme d'appropriation.

Toujours dans l'idée de requalifier ce type d'espace, Hartz et Khüne (2009) proposent une approche esthétique. Cette approche, en termes de planification spatiale, consiste à reconnaître la construction sociale de l'espace. De cette façon : «design tasks are approached in holistically perceived living spaces and initially from a life-world-related, everyday perspective, instead of from a system-world related, professional perspective» (p.273). Afin d'illustrer leurs propos, les auteurs ont répertorié certaines interventions européennes, incluses dans le projet Sustainable and Accessible Urban Landscapes (SAUL). Par exemple, les auteurs ont présenté le cas d'une ancienne mine près de Saarkohlenwald dans la région du Saarland en Allemagne. Cette ancienne mine a été réaménagée en ce qui est dorénavant appelé le *Regional Park Saar*. Les citoyens ont été au cœur de l'élaboration de la vision stratégique. Il y a eu également un effort considérable

⁶¹ Nielsen (2002) mentionne l'exemple des deux collines de surplus de terre issus de différentes constructions dans la ville danoise de Aarhus. Il souligne que ces excès de sols ont transformé le champ en un dépôt industriel. En plus d'offrir une vue inédite sur la ville, les citoyens ont investi ces collines pour y marcher, courir, faire du vélo de montagne, faire des feux, célébrer des fêtes, etc. L'administration municipale a décidé de développer l'une d'elles pour en faire une aire récréative officielle.

pour accroître l'accès à des espaces verts, notamment en favorisant l'expérimentation et la création artistique des citoyens⁶².

L'exemple précédent illustre bien l'idée selon laquelle il faut repenser les espaces qui présentent déjà certains potentiels. Dans le but d'accroître certains potentiels, ou pour en créer, il faut toutefois éviter de surprogrammer les espaces et de les aménager de façon peu propice à une diversité d'activités. Autrement dit, il faut éviter de réaménager des espaces à la façon du Jardin Saint-Roch⁶³ à Québec :

«celui que le sujet rencontre dans ce parc, c'est avant tout lui-même. [...] En interdisant l'expression collective de la société, la place naturalisée épargne à l'individu l'émotion de la rencontre publique. [...] Saturée d'éléments naturels, la place publique est *de facto* abolie» (Mercier, 1998, p. 147).

Il faut plutôt, à l'instar de ce que faisait Frederick Law Olmsted, favoriser des lieux versatiles et polyvalents où peuvent se côtoyer dans l'espace et dans le temps différentes activités. Bien qu'une variété d'usages puisse parfois entraîner des conflits, il faut éviter de trop compartimenter des espaces en fonction des usages.

S'inspirer de l'existant

Les propos de la section précédente, qui visent à repenser l'aménagement des certains espaces en fonction de leurs potentiels d'appropriation, sont pertinents, certes, mais ils ne suggèrent pas de position claire par rapport aux modes d'appropriation. Tel que nous l'avons remarqué, le caractère informel, moins aménagé, moins connu des deux espaces équivoques retenus contribue grandement à leur intérêt de la part des citoyens. Or, l'informalité est une question sensible dans la pratique urbanistique et la gestion de l'espace urbain. Il est impératif de se positionner par rapport à cet enjeu. Est-il préférable par exemple de formaliser certaines pratiques ? Dans le même espace d'où originent les pratiques ? Dans un espace où les potentiels de risque et de conflits sont moindres ? De quelle façon doit-on aménager certains espaces en fonction des pratiques informelles ?

⁶² Pour davantage d'informations, consulter le rapport disponible au site Internet suivant : <http://www.saulproject.net/saarland.jsp>

⁶³ Il s'agit d'un ancien terrain vague réaménagé en jardin durant la revitalisation du quartier Saint-Roch.

Concernant cet enjeu délicat, Bach (1993) apporte certains points intéressants. Ce dernier s'intéresse aux lieux et aux espaces, qu'il qualifie d'installations sportives informelles⁶⁴, où se déroulent des activités sportives informelles. Ces activités comprennent des : «sports and activities not offered, organized, and actively supported by schools, sports clubs, employers, the work place, or other commercial or non-commercial ventures» où la «spontaneous participation is an important criterion» (p. 283). Bien que ces activités posent problème pour la pratique urbanistique (p.ex. les individus s'adonnant à ce genre d'activités spontanément ne le font pas nécessairement sur une base régulière), Bach souligne, d'une part, que les enquêtes de terrain peuvent être utilisées afin de démontrer l'existence de pratiques sportives informelles dans certains lieux. Cette connaissance du territoire peut permettre ultimement de justifier le choix d'allouer certains lieux propices à la pratique de ce type d'activités. En effet, Bach (1993) précise, d'autre part, que les autorités devraient adopter davantage une approche orientée vers l'offre plutôt que la demande. Autrement dit, plutôt que d'accorder des espaces pour des activités précises sans nécessairement qu'il y ait une demande réelle (p.ex. un requête officielle à ce effet), il est préférable selon l'auteur : «to provide [...] areas which are temporally and spatially accessible in multiple and diverse ways, without stipulating that such spontaneous uses clearly defined in kind and scope» (p.287). Il suggère donc, non pas d'aménager des espaces en fonction de certaines activités précises, mais plutôt d'identifier des espaces polyvalents qui peuvent satisfaire une gamme d'activités sportives informelles.

L'auteur suggère ensuite une méthode – divisée en quatre étapes – afin d'identifier des lieux pouvant servir d'installations sportives informelles. La première étape vise d'abord à éliminer tous les espaces qui ne peuvent servir à cette fin (p.ex. l'utilisation complète d'un espace pour sa fonction principale constitue un critère d'élimination). La seconde étape est de cibler des espaces qui peuvent recevoir des activités sportives informelles. Pour effectuer ce tri, l'auteur suggère d'utiliser notamment des critères quantitatifs et qualitatifs d'accessibilité temporelle et spatiale. La troisième étape consiste à analyser les espaces considérés à l'étape précédente selon leur capacité à recevoir ces activités. L'auteur cible deux facteurs : valeur d'usage (qui se définit selon la taille, la forme, l'état d'un espace, etc.) et compatibilité (qui se définit selon la convenance avec le zonage des terrains à

⁶⁴ Il s'agit d'une traduction libre du terme *informal sports facility* utilisé par Bach (1993).

proximité). Finalement, la quatrième étape consiste à évaluer les impacts possibles sur le site si ce dernier est utilisé à des fins de pratiques sportives informelles.

En somme, Bach tente de régler la problématique liée au caractère informel de certaines pratiques en proposant non pas de les empêcher, mais plutôt, d'une part, de les connaître et de saisir leur complexité et, d'autre part, de fournir des espaces plus adéquats qui puissent tout de même satisfaire les besoins des individus qui pratiquent ces activités. Autrement dit, il suggère, d'une certaine façon, de maintenir le caractère informel, inorganisé de certaines activités, mais en des lieux différents. L'approche de Bach dénote une sensibilité certaine aux usages informels, mais, compte tenu qu'une autorité publique aura préalablement donné son aval à l'aménagement d'un nouvel espace (aussi polyvalent soit-il), le caractère informel du lieu est en partie compromis.

Dind (2008) apporte également certains points intéressants par rapport à l'enjeu de l'informalité. Pour lui, la qualité de l'espace public, qui ne peut qu'être construit socialement, est proportionnelle au niveau de prise en compte des multiples intérêts légitimes qui se manifestent à l'égard de cet espace. Ce dernier estime qu'afin d'aménager l'espace public de manière conviviale, il faut premièrement prendre conscience de la distinction entre espace conçu et espace vécu. L'espace conçu est l'espace tel que défini par le projet. Il est caractérisé par un statut juridique, une fonction ainsi que par une matérialité. À l'inverse, l'espace vécu est défini par les usagers et par leurs pratiques sociales. Une fois cette distinction faite, Dind suggère d'appliquer le principe de congruence. Le principe de congruence est :

«défini, pour un élément donné de l'espace public, par la confrontation entre notamment l'espace tel qu'il est conçu et son vécu par les usagers : un espace vert permet-il différents usagers tels que le jeu, la détente, etc. ? Quelle est l'accessibilité sociale réelle de cet espace légalement public ? Quelles sont les ambiances générales par les configurations sensibles ?»
(2008, p.57)

Dind prône donc d'une certaine façon que l'espace conçu concorde avec l'espace vécu.

Cette forme d'entérinement des usages doit faire l'objet d'une enquête de terrain rigoureuse afin d'éviter que les usagers ne boudent complètement les nouveaux aménagements. Il faut éviter d'adopter une forme d'institutionnalisation des pratiques informelles telle que

rapportée par Dumont (2005). Dans ce cas-ci, une municipalité a empêché la pratique d'un usage (*skateboard*), notamment avec la «mise en place d'un revêtement en gravillons incorporés, qui rend impossible la pratique sur le lieu» (p.207) dans le but de la relocaliser par la «mise en place d'un terrain en périphérie tout proche de la ville, un *skatepark*, un terrain balisé, organisant et canalisant les *skaters*» (p.207). Dans l'exemple mentionné par Dumont, l'accroissement des contraintes physiques dans le lieu initial des pratiques et la mise en place d'une infrastructure en périphérie ont eu comme résultat de plutôt accentuer la colère envers les autorités publiques. Cela peut également être le cas lorsque les aménagements sont peu sensibles aux besoins réels des usagers. Prenons l'exemple du *Skate Plaza*, situé à l'angle des rues De Lorimier et Maisonneuve à Montréal⁶⁵. Les concepteurs ont mal évalué les besoins des usagers au déplaisir de ces derniers (p.ex. les obstacles sont trop prêts ce qui peut occasionner des collisions). Par conséquent, le *skatepark* n'est pas aussi achalandé que prévu.

⁶⁵ Pour plus d'informations, consulter le site suivant : <http://www.silverfishlongboarding.com/forum/100-skateboarding-concrete-wave-magazine/82696-street-skaters-montreal.html>

Annexe 3. Guides d'entretiens

Pour les citoyens impliqués dans le Parc sans Nom, les questions avaient trait :

- À leur niveau d'implication dans les activités s'étant déroulé au Parc sans Nom et leur niveau de fréquentation de cet espace.
- À leurs perceptions et à leur définition du Parc sans Nom.
- À la portée de leurs actions dans cet espace.
- À certaines informations concernant certaines activités plus précises (Camping aux bons plaisirs fugaces, le four à pain, etc.).
- Aux méthodes de gestions utilisées par la Ville (réglementation, police, traitement des plaintes, etc.).
- À leurs opinions concernant l'ouverture ou non de la Ville par rapport à certaines activités (tolérance, fermeture, indifférence, etc.).
- À leurs opinions concernant l'importance de ce genre d'espace et ce que devrait faire la Ville en terme de gestion et d'aménagement.

Pour les professionnels et les élus impliqués dans la gestion et l'aménagement du Parc sans Nom, les questions avaient trait :

- À leur niveau d'implication dans la gestion des activités s'étant déroulé au Parc sans Nom et leur niveau de fréquentation de cet espace.
- À leurs connaissances et leurs perceptions du Parc sans Nom.
- À certaines informations concernant certaines activités plus précises (Arrivée et départ de Dare-Dare, le four à pain, etc.).
- À leurs opinions concernant l'attitude adoptée par certains citoyens envers la Ville et sa gestion.
- Aux méthodes de gestions utilisées par la Ville (réglementation, police, traitement des plaintes, etc.), à leur utilité et à leurs contraintes.
- À leurs opinions concernant l'importance de ce genre d'espace pour l'appropriation citoyenne de la ville ainsi que par rapport à ce devrait faire la Ville en terme de gestion et d'aménagement pour ces espaces.

Pour les citoyens impliqués dans le Champ des Possibles, les questions avaient trait :

- À leur niveau d'implication dans les activités s'étant déroulé au Champ des Possibles et leur niveau de fréquentation de cet espace,
- À leurs perceptions et à leur définition du Champ des Possibles,
- À leurs opinions concernant la portée de leurs actions dans cet espace,
- À certaines informations concernant certaines activités plus précises (jardin Roerich, les mouvements quotidiens, etc.).
- À leurs opinions concernant le consensus citoyen menant à une proposition d'aménagement du Champ des Possibles.
- À leurs opinions concernant les méthodes de gestions utilisées par la Ville (réglementation, police, traitement des plaintes, etc.) et à leurs propositions d'aménagement du Champ des Possibles .
- À leurs opinions concernant l'ouverture ou non de la Ville par rapport à certaines activités (tolérance, fermeture, indifférence, etc.).
- À leurs opinions concernant l'importance de ce genre d'espace et ce que devrait faire la Ville en terme de gestion et d'aménagement.

Pour les professionnels et les élus impliqués dans la gestion et l'aménagement du Champ des Possibles, les questions avaient trait :

- À leur niveau d'implication dans la gestion des activités s'étant déroulé au Champ des Possibles et leur niveau de fréquentation de cet espace.
- À leurs connaissances et leurs perceptions du Champ des Possibles.
- À certaines informations concernant certaines activités plus précises (tonte de gazon, intervention policière, etc.).
- À leurs opinions concernant l'attitude adoptée par certains citoyens envers la Ville et sa gestion.
- Aux méthodes de gestions utilisées par la Ville (réglementation, police, traitement des plaintes, etc.), à leur utilité et à leurs contraintes.
- Aux propositions d'aménagement de la Ville pour le Champ des Possibles.
- À leurs opinions concernant l'importance de ce genre d'espace pour l'appropriation citoyenne de la ville ainsi que par rapport à ce devrait faire la Ville en terme de gestion et d'aménagement pour ces espaces.

